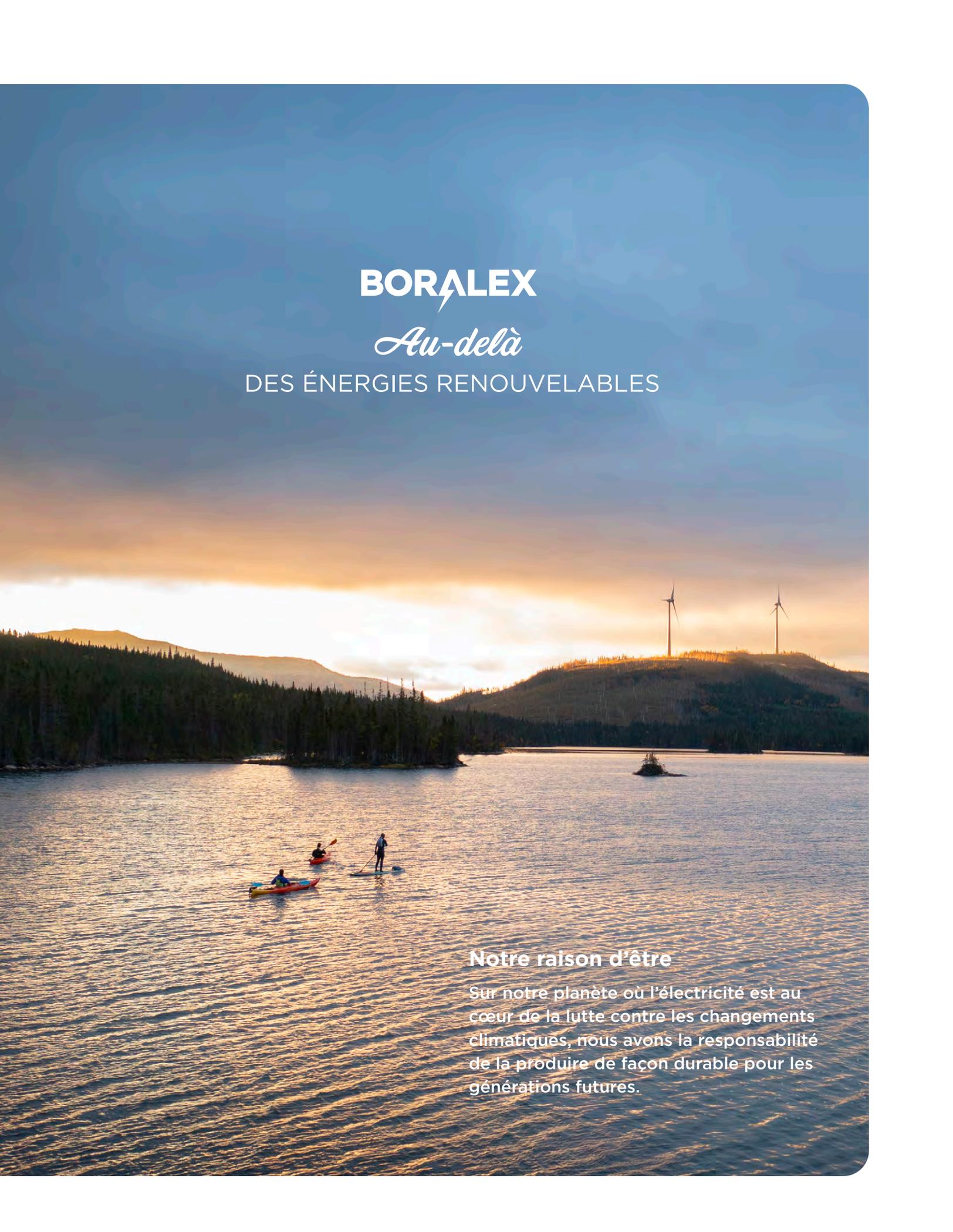


BORALEX

SE DÉMARQUER PAR
UNE CROISSANCE
DURABLE ET
RESPONSABLE

RAPPORT ANNUEL
2021





BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Notre raison d'être

Sur notre planète où l'électricité est au cœur de la lutte contre les changements climatiques, nous avons la responsabilité de la produire de façon durable pour les générations futures.

UNE VOLONTÉ AFFIRMÉE D'ALLER ENCORE PLUS LOIN

Depuis sa création il y a plus de 30 ans, Boralex s'est taillé une place de choix dans la production d'énergies renouvelables, avec des actifs dans cinq secteurs d'activité : éolien, solaire, hydroélectrique, stockage et thermique¹. Lancée au Québec avec quelques centrales hydroélectriques, l'entreprise a connu une croissance continue au fil des ans, devenant un chef de file de son industrie et élargissant sans cesse sa présence au Canada, en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

**10 000 MW à
12 000 MW**

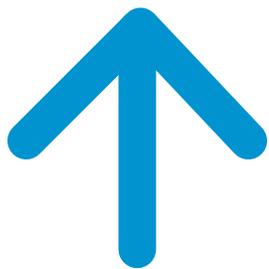
Objectif 2030

4 400 MW

Objectif 2025

2 492 MW

en 2021



1 135 MW

en 2016

Actrice majeure des énergies renouvelables, Boralex (TSX : BLX) est à l'avant-garde dans un secteur en plein changement.

Au cours des dernières années, l'expansion de Boralex s'est considérablement accélérée, grâce à notre capacité de tirer profit de plusieurs tendances favorables, dont la transition de certains pays vers une économie plus sobre en carbone et la baisse considérable des coûts de production des énergies renouvelables. Ainsi, notre puissance installée a plus que doublé depuis cinq ans, pour atteindre 2 492 MW en 2021, tandis que nos projets en développement et construction totalisent plus de 3 890 MW.

Ces réalisations nous ont amenés à atteindre les objectifs que nous nous étions fixés en 2019 plus rapidement que prévu, dans le cadre de notre plan stratégique antérieur, si bien que nous l'avons revu en 2021 afin de lui donner encore plus d'ambition considérant les nombreuses opportunités dont recèle le secteur des énergies renouvelables à l'heure actuelle. Nous avons ainsi travaillé à la mise en place d'une stratégie de croissance et de diversification d'envergure pour les prochaines années. Celle-ci mise sur une expansion dans des marchés géographiques particulièrement porteurs et sur une diversification accrue de notre portefeuille de technologies, tout en intégrant des objectifs clairs en matière de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) afin de croître de façon durable. Nous veillerons également au renforcement de nos assises à travers des embauches et des mises à jour technologiques, afin de pouvoir continuer à nous démarquer dans un environnement à la fois concurrentiel et propice à une croissance soutenue.

Nous démarquer à tous les niveaux

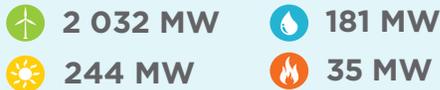
La vision que nous avons de la croissance de Boralex va au-delà de l'ajout de capacité de production. En effet, nous voulons aussi devenir une référence dans notre domaine pour la qualité de nos projets et de notre approche de RSE, ce qui comprend nos relations avec nos différentes parties prenantes et les liens que nous entretenons avec les communautés et territoires qui nous accueillent. Nous voulons aussi demeurer un employeur de choix, et nous démarquer en offrant des milieux de travail sains et inclusifs qui attirent les meilleurs collaborateurs. En somme, nous souhaitons contribuer à la transition énergétique des économies en tirant profit des occasions qu'elle nous offre et en agissant de manière éthique, innovante et responsable.

¹ En avril 2021, Boralex a vendu sa dernière centrale thermique en France. En février 2022, Boralex Inc. a signé une entente visant la vente de la centrale de Senneterre.

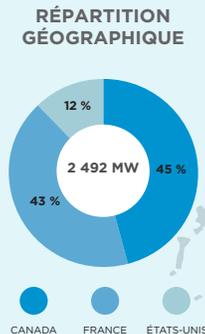
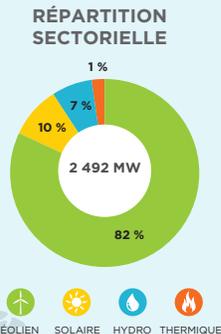
BORALEX

BORALEX EN UN COUP D'ŒIL

PUISSANCE TOTALE INSTALLÉE 2 492 MW



PROJETS EN DÉVELOPPEMENT ET EN CONSTRUCTION 3 890 MW



CANADA

| | | | | | |
|-----------------------|---|---|---|---|--------------|
| |  |  |  |  | TOTAL |
| MW | 985 | 1 | 100 | 35 | 1 121 |
| SITES EN EXPLOITATION | 23 | 1 | 9 | 1 | 34 |

PROJETS EN DÉVELOPPEMENT ET
EN CONSTRUCTION

| | |
|---|---|
|  |  |
| 975 MW | 75 MW |

ÉTATS-UNIS

| | | | |
|-----------------------|---|---|--------------|
| |  |  | TOTAL |
| MW | 209 | 81 | 290 |
| SITES EN EXPLOITATION | 7 | 7 | 14 |

PROJETS EN DÉVELOPPEMENT ET
EN CONSTRUCTION

| | |
|---|---|
|  |  |
| 1 085 MW | 190 MW |

ÉCOSSE
PROJETS EN DÉVELOPPEMENT ET
EN CONSTRUCTION

 231 MW

FRANCE

| | | | |
|-----------------------|---|---|--------------|
| |  |  | TOTAL |
| MW | 1 047 | 34 | 1 081 |
| SITES EN EXPLOITATION | 67 | 4 | 71 |

PROJETS EN DÉVELOPPEMENT ET
EN CONSTRUCTION

| | | |
|---|---|---|
|  |  |  |
| 1 185 MW | 339 MW | 3 MW |

NOMBRE D'EMPLOYÉS



562



FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Pour les exercices clos
le 31 décembre

Il est important de noter que les données identifiées comme *Consolidé* (intitulé auparavant *IFRS*) sont calculées de manière identique à la méthodologie utilisée pour établir les données identifiées comme *IFRS* dans les rapports de gestion précédents.

| | CONSOLIDÉ | | COMBINÉ ⁽¹⁾ | |
|---|-----------|---------|------------------------|---------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | | | | |
| Production d'électricité (GWh) ⁽²⁾ | 5 552 | 4 727 | 6 215 | 5 834 |
| Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération | 671 | 619 | 743 | 738 |
| Résultat d'exploitation | 182 | 172 | 219 | 225 |
| BAIIA(A) ⁽³⁾ | 490 | 434 | 535 | 513 |
| Résultat net | 26 | 61 | 30 | 56 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex | 17 | 55 | 21 | 50 |
| Par action (de base et dilué) | 0,16 \$ | 0,55 \$ | 0,21 \$ | 0,51 \$ |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation | 345 | 362 | 364 | 399 |
| Marge brute d'autofinancement ⁽¹⁾ | 363 | 338 | - | - |
| Flux de trésorerie discrétionnaires ⁽¹⁾ | 132 | 146 | - | - |
| Total de l'actif | 5 751 | 5 314 | 6 162 | 5 753 |
| Emprunts - Solde du capital | 3 682 | 3 609 | 4 030 | 3 976 |
| Total emprunts projets | 3 141 | 3 190 | 3 489 | 3 557 |
| Total emprunts corporatifs | 541 | 419 | 541 | 419 |

⁽¹⁾ Le Combiné, la Marge brute d'autofinancement et les Flux de trésorerie discrétionnaires sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

⁽²⁾ La production d'électricité inclut la production pour laquelle Boralex reçoit une compensation financière, à la suite des limitations de production d'électricité demandées par ses clients, puisque la direction considère cette production pour évaluer la performance de la Société. Cet ajustement facilite la corrélation entre la production d'électricité et les produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération.

⁽³⁾ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

DES ÉQUIPES TOURNÉES VERS L'AVENIR

Nos réalisations en 2021 vont au-delà des mégawatts ajoutés ou planifiés et des bénéfices d'exploitation, et comprennent des éléments découlant d'une vaste réflexion stratégique visant à consolider les assises de Boralex, en vue de sa croissance future. Elles se traduisent par des projets porteurs et des avancées indéniables vers nos cibles, le tout grâce à la mobilisation sans faille de nos équipes qui ont travaillé à concrétiser nos projets d'avenir tout au long de cette année perturbée par une pandémie planétaire.

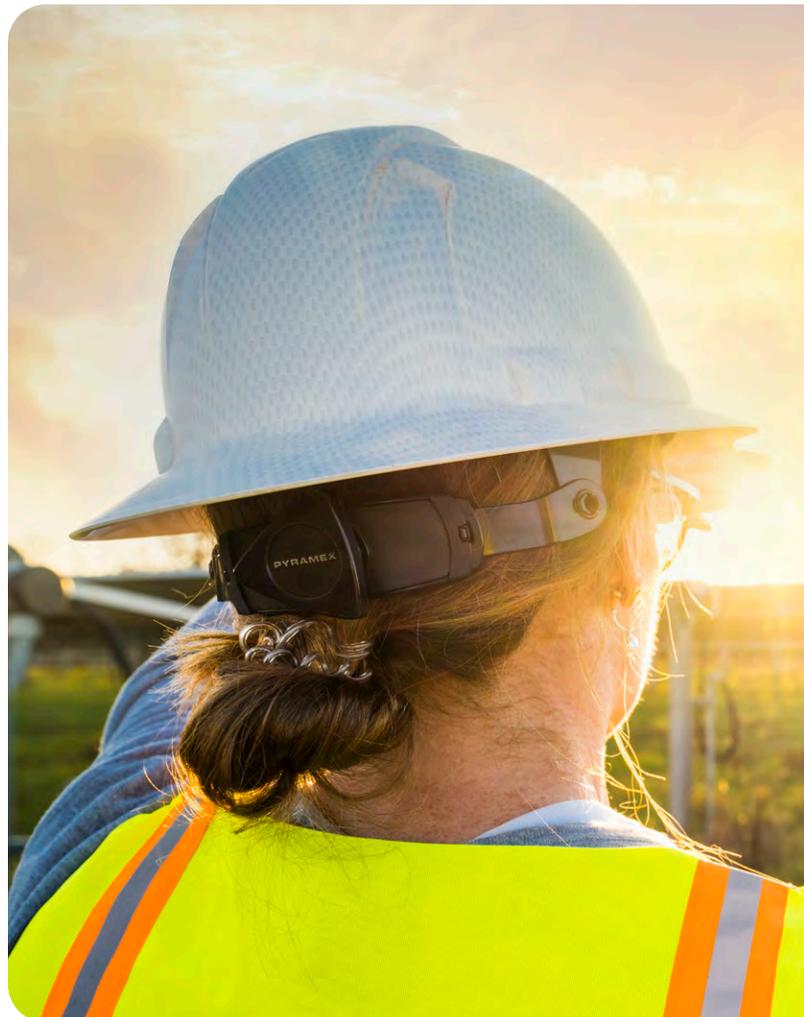
Lancement d'un plan stratégique encore plus ambitieux

Le 17 juin 2021, nous avons dévoilé la mise à jour de notre plan stratégique qui comporte des cibles encore plus ambitieuses pour 2025, à partir des quatre orientations stratégiques porteuses que nous avons déployées en 2019, soit la croissance, la diversification, la clientèle et l'optimisation. Cette nouvelle mouture intègre également la stratégie de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) de Boralex, que nous avons commencé à mettre en œuvre en 2021.

Ainsi, au cours des prochaines années, nous comptons notamment accroître de façon importante la part du solaire dans notre portefeuille tout en continuant à nous développer dans l'éolien, accélérer notre croissance aux États-Unis et diversifier notre présence géographique en Europe. Nous voulons également développer davantage le stockage dans les régions où les réseaux d'énergie renouvelables sont les plus présents. Enfin, nous souhaitons élargir notre clientèle d'entreprises, afin de les aider à améliorer leur empreinte carbone. *De plus amples détails sur le plan stratégique de Boralex sont présentés aux pages 14 à 15.*

Début de la mise en œuvre de notre stratégie de RSE

L'année 2021 marque le début de la mise en œuvre de notre stratégie de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), qui a été adoptée en 2020. Articulée autour des facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) et intrinsèquement liée à notre plan stratégique, celle-ci vise à assurer l'expansion durable de Boralex tout en offrant un rendement financier à long terme supérieur à nos actionnaires, le tout dans un esprit de collaboration avec les communautés et territoires où nous sommes présents. D'importantes avancées ont été réalisées à cet égard au cours de l'année, notamment grâce à l'arrivée d'une directrice RSE, qui relève directement du président et chef de la direction et qui a pour mandat de s'assurer que les 10 priorités en matière de RSE progressent adéquatement et de façon cohérente avec le plan stratégique. Toutes les réalisations et avancées en matière de RSE sont présentées dans notre Rapport de RSE 2021, disponible sur le site web de Boralex.



Réalisation de projets d'envergure

En 2021, nos équipes ont réussi à concrétiser des projets d'envergure dignes de mention, qui contribuent positivement à la croissance de Boralex :

- **Expansion aux États-Unis** grâce à l'acquisition de participations majoritaires dans un portefeuille de sept parcs solaires situés en Californie (5), en Alabama (1) et en Indiana (1), et qui bénéficient de contrats d'achat d'électricité à long terme avec de grands clients privés.
- Signature du contrat d'achat d'électricité du projet éolien Apuiat sur la Côte-Nord, au Québec, d'une puissance installée de 200 MW, **en partenariat 50-50 avec la Nation innue**.
- Mise en service de notre premier parc solaire flottant, à Peyrolles-en-Provence, en France, constitué de plus de **43 000 panneaux photovoltaïques** et construit sur une ancienne gravière en eau après cinq ans de travaux.
- Mise en service de trois parcs éoliens en France, soit La Grande Borne (Hauts-de-France) dont la production annuelle permettra de couvrir la consommation d'environ **5 600 foyers** par an, l'Extension Plaine d'Escrebieux (Hauts-de-France), qui permettra de couvrir la consommation d'environ **9 000 foyers** par an, et Bazougeais (Bretagne), dont la production représente l'équivalent de la consommation annuelle d'environ **10 000 foyers**.
- **Ajout de 973 MW de projets éoliens et solaires** et de **193 MW de projets de stockage** au portefeuille de l'entreprise.
- **Soumission de 800 MW de projets solaires** dans le cadre du plus récent appel d'offres de la **New York State Energy Research and Development Authority (NYSERDA)**.
- Vente de la centrale de cogénération de Blendecques, dernier actif thermique de notre portefeuille français.
- Renouvellement et extension de la **facilité de crédit corporative et de la facilité de lettres de crédit** de 525 M\$, pour une durée résiduelle de 5 ans, avec des caractéristiques de financement durable (critères ESG) et une clause accordéon de 150 M\$.

7 nouveaux parcs solaires
aux États-Unis



**PROJET APUIAT
200 MW**



1^{er} parc solaire flottant
Peyrolles-en-Provence, France



3 nouveaux
parcs éoliens



 équivalent à
24 600
foyers alimentés par an



Conclusion de trois contrats d'achat d'électricité auprès d'entreprises commerciales et industrielles en France

De plus en plus d'entreprises se tournent vers les contrats d'achat d'électricité (CAE) corporatifs - ou *corporate power purchase agreement (PPA)* - afin de s'approvisionner en électricité verte à un prix fixe pour une période donnée directement auprès d'un producteur indépendant d'électricité, et Boralex se positionne comme un interlocuteur de choix dans ce marché en pleine croissance. *En 2021, nos équipes ont ainsi conclu des CAE avec trois grandes entreprises en France : IBM France, L'Oréal et METRO France.* Grâce à ces nouveaux partenariats, Boralex compte maintenant cinq clients corporatifs dans l'Hexagone, puisque de tels contrats avaient aussi été signés avec Orange et Auchan en 2020.

IBM

METRO

L'ORÉAL

Mot du président du conseil
d'administration

BIEN TIRER SON ÉPINGLE DU JEU DANS UN MONDE EN PERTURBATION

L'année 2021 s'est avérée exigeante à bien des égards. Cela dit, les efforts déployés par les équipes de Boralex ont permis à l'entreprise de tirer à nouveau son épingle du jeu dans un monde en perturbation.

Les réalisations d'affaires marquantes ont ainsi été nombreuses, et comprennent notamment :

- La croissance continue, appuyée par de premières acquisitions d'importance dans le secteur solaire aux États-Unis, la signature de contrats d'achat d'électricité (CAE) avec des acheteurs corporatifs privés, ainsi que des avancées majeures dans des projets importants comme Apuiat, au Québec, et les Moulins du Lohan, en France ;
- Le développement et le déploiement des activités de commercialisation d'énergie, nouveau service mis en place qui assure à Boralex la flexibilité requise pour faire face aux modèles d'affaires changeants de ses clients ;
- La révision du plan stratégique, qui a mené à l'adoption d'objectifs plus ambitieux que jamais tout en assurant l'intégration de l'approche RSE à titre d'objectif stratégique ;
- La réalisation d'un premier prêt lié au développement durable, qui valide l'approche de l'entreprise en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Tout cela a été accompli dans un contexte de poursuite de la pandémie, qui a exigé que les équipes de Boralex adaptent substantiellement leur façon de travailler, au moment où nous devions compléter la transition à la direction générale de l'entreprise, alors que Patrick Decostre venait de succéder à Patrick Lemaire comme président et chef de la direction. Cette transition a été menée avec grand succès, et le conseil d'administration en est très fier.



Un avenir prometteur pour Boralex

L'avenir augure bien pour Boralex, le contexte actuel étant particulièrement favorable à sa croissance soutenue :

- Plusieurs pays où l'entreprise est déjà présente, ainsi que d'autres qu'elle a ciblés et où ses activités sont en développement, investiront de façon colossale dans la transition énergétique ;
- Le développement et le déploiement des énergies renouvelables bénéficient des coûts de production qui ont considérablement baissé ;
- La réputation de Boralex comme partenaire, développeur de projets et opérateur dans son secteur d'activité n'a jamais été aussi florissante ;
- Sa flexibilité financière et la solidité de son bilan lui permettent de soutenir toutes ses ambitions ;
- L'optimisation continue de son portefeuille d'actifs, de ses processus et de ses opérations a renforcé sa compétitivité.

En outre, l'expertise des équipes de Boralex continue de représenter sa plus grande force et lui permet de vraiment se démarquer. À cet égard, notons la décentralisation des équipes de développement dans nos marchés cibles, le renforcement des ressources internes dans le domaine des fusions et acquisitions et un souci constant pour la mobilisation des talents.

LES GESTIONNAIRES D'EXPÉRIENCE DE NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Alain
Rhéaume**

Président
du conseil
d'administration
Borex inc.
Administrateur
de sociétés



**Patrick
Decostre**

Président et
chef de la direction
Borex inc.



**Patrick
Lemaire**

Administrateur
de sociétés



**André ^{(1) (3) (5)}
Courville**

Administrateur de
sociétés

- ⁽¹⁾ Membre du comité d'audit
- ⁽²⁾ Membre du comité de nomination et de régie d'entreprise
- ⁽³⁾ Membre du comité des ressources humaines
- ⁽⁴⁾ Membre du comité environnement, santé et sécurité
- ⁽⁵⁾ Membre du comité d'investissement et de gestion des risques



**Ghyslain
Deschamps ^{(4) (5)}**

Chef de
l'exploitation et
vice-président
exécutif, EBC inc.



**Lise
Croteau ^{(1) (5)}**

Administratrice de
sociétés



**Zin
Smati ^{(2) (3) (4) (5)}**

Administrateur de
sociétés



**Marie
Giguère ^{(2) (3) (4)}**

Administratrice
de sociétés



**Dany
St-Pierre ^{(1) (2) (4)}**

Présidente
Cleantech
Expansion LLC

Le conseil d'administration pousse son action encore plus loin

L'expertise diversifiée des membres du conseil d'administration permet d'appuyer et d'accompagner solidement la direction de Borex dans la création de valeur pour toutes ses parties prenantes. Le renouvellement du conseil, qui se poursuit depuis quelques années, s'accomplit sur la base d'objectifs de diversité que nous avons revus. Le conseil est plus diversifié que jamais, tant au chapitre du genre de ses membres que de leur expertise, de leur provenance géographique et de leur expérience du marché.

Par ailleurs, dans un souci de mieux aligner les intérêts de la haute direction avec ceux des parties prenantes de Borex, le conseil a augmenté les seuils d'actionariat exigés de la haute direction, accru la proportion de la rémunération basée sur les résultats à long terme et intégré des objectifs liés à la RSE à la rémunération de la haute direction. Enfin, suivant l'adoption en 2021 d'une politique d'interaction avec les actionnaires, le conseil d'administration de Borex offre à ses actionnaires toute l'ouverture à laquelle ils peuvent s'attendre.

L'année 2021 aura non seulement été le théâtre de nombreuses réalisations marquantes pour la performance de Borex, mais aussi du renforcement des assises qui lui permettront de continuer à se démarquer comme acteur de première importance de la transition énergétique, et à en tirer profit, au bénéfice de ses parties prenantes.



**Edward
H. Kernaghan ^{(1) (2)}**

Conseiller principal
en placement
Kernaghan &
Partners Ltd.
Président Principal
Research Inc. et
Kernwood Ltd



**Marie-Claude
Dumas ^{(3) (5)}**

Présidente et
cheffe de la
direction,
WSP Canada

Les notes biographiques des membres du conseil d'administration sont disponibles sur le site web de Borex.

Alain Rhéaume

Président du conseil d'administration



Message du président et chef de la direction

ACCÉLÉRER NOTRE CROISSANCE DANS UN CONTEXTE DES PLUS FAVORABLES

Aujourd'hui plus que jamais, Boralex évolue dans un environnement favorable. En effet, au cours des dernières années, les coûts de production pour l'énergie renouvelable – le solaire et l'éolien en particulier – ont connu des baisses considérables, si bien que ces sources d'énergie sont maintenant les plus compétitives. En outre, plusieurs pays dans le monde ont annoncé des plans de relance axés sur l'accélération de la transition vers une économie plus verte et sobre en carbone.

Dans ce contexte, Boralex s'est particulièrement bien positionnée pour accélérer sa croissance et tirer profit des occasions qui se multiplient. Au cours de l'année 2021, nos équipes ont ainsi travaillé à la mise à jour de notre plan stratégique, afin de le rendre encore plus ambitieux. Nous avons analysé les meilleures façons de saisir les opportunités que nous offre notre environnement actuel à travers quatre orientations stratégiques, soit la croissance organique et par acquisition, la diversification de notre portefeuille d'actifs, le développement de notre clientèle et l'optimisation de nos actifs, de nos opérations et de notre financement. Nos équipes sont d'ailleurs déjà bien en selle et ont commencé la mise en œuvre de ce plan au cours de l'année, ce qui s'est traduit par plusieurs réalisations d'envergure. Parallèlement, nous avons aussi déployé une stratégie de responsabilité sociétale d'entreprise, qui fait partie intégrante de tous nos objectifs d'affaires et de notre gestion au quotidien. En somme, nos équipes se sont concentrées à établir les assises de notre croissance et de nos succès futurs.

De nouvelles opportunités et davantage de croissance organique

Nos projets d'énergie renouvelable, qu'ils soient alimentés par le solaire ou l'éolien, sont aujourd'hui très concurrentiels face à de nouvelles installations qui utiliseraient des sources d'énergie fossile ou nucléaire, ainsi que par rapport à de nouvelles centrales hydroélectriques. En effet, nos projets sont moins coûteux et requièrent beaucoup moins de temps à développer. Dans un tel contexte, l'électricité requise pour convertir et décarboniser nos économies hautement dépendantes aux énergies fossiles (en raison notamment de la consommation de secteurs comme le transport et les processus industriels) sera sans conteste fournie par des énergies renouvelables.

Cette évolution du marché nous amène à aborder notre croissance avec encore plus d'ambition. Nous souhaitons donc investir plus tôt pour élaborer nos nouveaux projets d'énergie renouvelable, et ainsi accroître la part d'origine organique de notre croissance. Nous partons du principe que si nos projets sont bien faits et porteurs, les clients s'y intéresseront, d'autant que le bassin de clientèle s'élargit fort rapidement et compte de plus en plus d'entreprises désirant sécuriser un approvisionnement en énergie renouvelable à des conditions avantageuses à moyen et à long terme.

C'est pourquoi nous avons travaillé très fort en 2021 pour bien identifier les marchés dans lesquels nous souhaitons prendre de l'expansion au cours des prochaines années. Car pour que nos nouveaux projets s'avèrent des succès, ils doivent être implantés là où les paramètres économiques sont les plus favorables et où nous pouvons tirer le maximum de nos forces concurrentielles. Nous comptons ainsi accroître notre présence de façon significative dans des marchés ciblés aux États-Unis, diversifier notre couverture géographique en Europe, accélérer le développement de l'éolien au Canada et en France et augmenter la part du solaire dans notre portefeuille.

Certes, la concurrence sera forte dans certains marchés, mais la transition énergétique à accomplir est d'une telle ampleur que les opportunités seront nombreuses. Et nous comptons bien tirer profit de ce potentiel énorme en appliquant les pratiques de consultation et de concertation qui nous distinguent et qui définissent notre approche de développement responsable et durable.

L'exécution, l'élément déterminant qui nécessite l'engagement de tous

Pour que notre plan stratégique génère les résultats attendus, nous devons cibler les opportunités qui répondent à notre vision de la croissance, et savoir refuser les autres. Il faut donc que toutes nos équipes soient orientées dans la bonne direction et qu'elles déploient leurs énergies de façon optimale. Elles doivent également viser l'amélioration continue, en essayant d'aller chercher tous les gains marginaux qui peuvent maximiser la valeur de Boralex et la qualité de nos projets. Et pour y arriver, nous avons besoin de l'engagement de tous les collaborateurs de l'entreprise.

À cet égard, je dois reconnaître que nous sommes choyés. Nous avons la chance de pouvoir compter sur des équipes engagées, composées de gens passionnés par leur travail et notre projet d'entreprise. Nos collaborateurs, qui se démarquent par leur solide expertise technique, font preuve d'un véritable esprit entrepreneurial tout en demeurant prudents et rigoureux. Au cours des deux dernières années, d'ailleurs, ils n'ont jamais réalisé autant de projets. En dépit de la pandémie qui sévit, et qui bouscule notre quotidien, nos équipes ont réussi à demeurer efficaces et soudées.

Grâce à l'efficacité de nos collaborateurs, qui ont su réinventer leur façon de travailler, nous avons accompli une année 2021 dont nous pouvons être fiers. Si Boralex arrive à se démarquer en allant au-delà des énergies renouvelables, c'est grâce au talent de nos équipes. C'est ce qui nous a permis d'avoir du succès jusqu'à présent, et c'est ce qui nous permettra d'atteindre nos objectifs futurs.



Patrick Decostre
Président et chef de la direction

LES GESTIONNAIRES D'EXPÉRIENCE DE NOTRE COMITÉ DE DIRECTION



Patrick Decostre
Président et chef de la direction



Bruno Guilmette
Vice-président et chef de la direction financière



Pascal Hurtubise
Vice-président, chef des affaires juridiques et secrétaire corporatif



Marie-Josée Arsenault
Vice-présidente talents et culture



Julie Cusson
Vice-présidente affaires publiques et corporatives



Hugues Girardin
Vice-président développement



Nicolas Wolff
Vice-président et directeur général Boralex, Europe



Alain Pouliot
Vice-président exploitation, Amérique du Nord



6

TENDANCES DE L'INDUSTRIE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Lors de la mise en place du plan stratégique 2025 de Boralex, nous avons mis à jour nos analyses des tendances dans l'industrie des énergies renouvelables et des opportunités de croissance dans nos marchés cibles. En effet, la COVID-19 a incité l'ensemble des gouvernements des marchés ciblés par Boralex à mettre en place des plans de relance durable qui misent sur des cibles plus ambitieuses de réduction des gaz à effet de serre. Cela se traduit par une accélération de la transition vers les énergies renouvelables et une interconnexion accrue des réseaux, particulièrement en Amérique du Nord. Ces éléments créent un environnement d'affaires particulièrement porteur pour l'industrie, tant pour la croissance organique que pour les transactions d'acquisition.

- 1** Les plans de relance durable, les cibles plus ambitieuses et les plans d'action des gouvernements favorisent l'accélération de la demande pour les énergies renouvelables.
- 2** L'augmentation des énergies renouvelables dans le mix de production énergétique crée la nécessité d'intégrer davantage les réseaux.
- 3** L'énergie solaire et l'éolien sont aujourd'hui les sources d'énergie les moins coûteuses.
- 4** Le dynamisme accru du marché génère un rythme de changements rapide et requiert plus de flexibilité et d'agilité des entreprises du secteur.
- 5** L'intérêt croissant des consommateurs pour les entreprises responsables crée une forte demande pour les contrats d'achat d'électricité (CAE) et pour les investissements plus responsables.
- 6** Le stockage d'énergie permet l'accélération de la croissance des énergies renouvelables en ciblant la production décentralisée, en particulier dans l'énergie solaire.



**RELANCE
DE L'ÉOLIEN
AU QUÉBEC**

SEIGNEURIE DE BEAUPRÉ, Canada

3

MARCHÉS QUI OFFRENT UN ÉNORME POTENTIEL POUR NOTRE CROISSANCE

Diverses tendances sont favorables au développement des énergies renouvelables et du stockage dans les trois principaux marchés cibles de Boralex.



LAFAYETTE, États-Unis



États-Unis

Dans un rapport publié en 2021, le département américain de l'énergie décrit comment les États-Unis pourraient produire près de la moitié de leur électricité à partir de l'énergie solaire d'ici 2050 (environ 3 000 GW). Pour atteindre cet objectif, le pays devra doubler la puissance installée en énergie solaire chaque année au cours des quatre prochaines années, puis la doubler à nouveau d'ici 2030. Boralex compte 1 085 MW de projets solaires en développement en sol américain.

État de New York

70 % des énergies renouvelables d'ici 2030

Appels d'offres solaire prévus de 4 500 GWh par année de 2021 à 2026

La production d'électricité provenant de charbon et du nucléaire représente 19 % et 20 % respectivement du mix de production aux États-Unis.

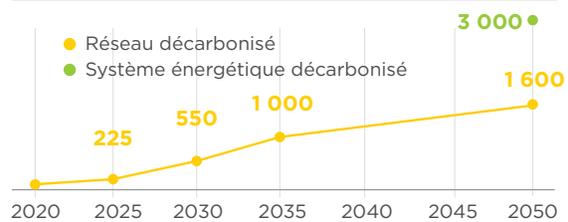
État de la Californie

60 % des énergies renouvelables d'ici 2030

Ajout de 10 GW de stockage au cours des 10 prochaines années

Déploiement de l'énergie solaire 2020-2050

En GW



Source : Solar Futures Study du U.S. Department of Energy



Canada

Le Québec et l'Ontario offrent d'excellentes opportunités et Boralex compte sur une expertise, des actifs en opération de grandes tailles et des projets d'envergure à divers stades d'avancement dans ces marchés. Les projets d'exportation d'électricité d'Hydro-Québec vers les États-Unis et le plan québécois pour une économie verte soutiennent l'accélération prévue de la demande d'électricité au Québec. De plus, les engagements de l'Ontario à réduire la consommation de gaz naturel et ses besoins de puissance électrique à court terme, auxquels s'ajoutent des besoins d'approvisionnement à moyen-long terme plus importants que ses scénarios de référence, soutiennent l'accélération prévue de la demande d'électricité dans la province. Boralex compte 975 MW de projets éoliens et 75 MW de projets solaires en développement sur le marché canadien.

Relance de l'éolien au Québec

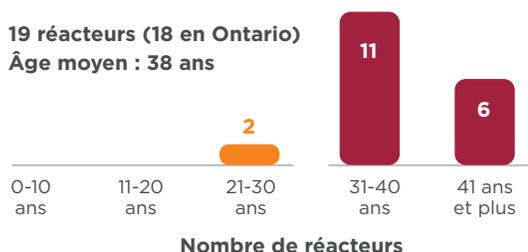
Cible de réduction des gaz à effet de serre (GES) de 45 % en 2030 vs 2005

Appels d'offre éolien de 300 MW en 2022

Appels d'offres d'énergies renouvelables de 480 MW en 2022

Vieillessement du parc nucléaire ontarien

19 réacteurs (18 en Ontario)
Âge moyen : 38 ans



Source : World Nuclear Industry Status Report 2021

La centrale nucléaire de 3 100 MW située à Pickering, en Ontario, peut être exploitée de façon sécuritaire jusqu'en 2024.

Des travaux de remise à neuf, prévus à différents sites et totalisant approximativement 3 300 MW, devraient mettre de la pression sur l'offre d'électricité au cours des prochaines années.



France

Récemment, Réseau de transport d'électricité (RTE) a publié six scénarios pour la répartition de la puissance installée par source d'énergie en 2050. Ceux-ci sont très prometteurs pour l'industrie de l'énergie renouvelable, d'autant que le président de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a mentionné récemment qu'il n'y avait pas assez de marge pour soutenir les imprévus, suggérant ainsi qu'il serait difficile pour l'industrie nucléaire d'atteindre même le scénario le plus conservateur de RTE, soit 50 % d'énergie nucléaire et 50 % d'énergie renouvelable. Le président de l'ASN insiste également sur la nécessité de conserver des « marges » afin d'éviter d'arriver à un arbitrage entre la sécurité d'approvisionnement et la sûreté des installations.

Le président de la République évoquait en février 2022 son désir de doubler la production électrique des énergies renouvelables d'ici 2030. Il souhaite également multiplier la production solaire par dix d'ici 2050, et par deux la capacité de l'éolien terrestre sur le même horizon. Ces perspectives confirment l'engagement de la France envers les énergies renouvelables et les perspectives de développement intéressantes pour Boralex. Boralex compte 1 185 MW de projets éoliens et 339 MW de projets solaires en France.

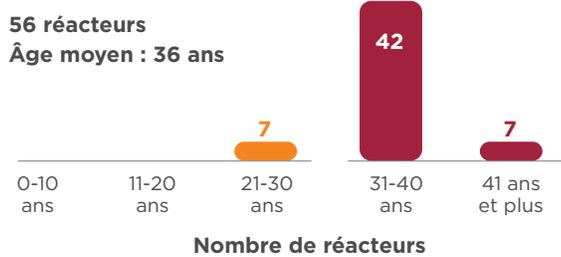
Cible du programme français des énergies renouvelables



Source : Programme pluriannuel de l'énergie

⁽¹⁾ TCAC : Le Taux de croissance annuel composé est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

Viellissement du parc nucléaire français



Source : World Nuclear Industry Status Report 2021

En France, les centrales nucléaires Fessenheim 1 et Fessenheim ont cessé leurs opérations respectivement le 20 février 2020 et le 30 juin 2020.

Les coûts du charbon, du gaz et du CO₂ sont très élevés en Europe, créant ainsi des conditions des plus favorables pour le développement des énergies renouvelables.

Les coûts élevés de remise à neuf et les longs délais avant la mise en service de nouveaux actifs nucléaires favorisent également les projets d'énergies renouvelables qui sont moins coûteux et moins longs à mettre en service.

Puissance installée en 2050 et multiples de la puissance actuelle

RTE (gestionnaire du réseau de transport électrique) a récemment diffusé 6 différents scénarios de mix de production pour 2050, tous très prometteurs pour les énergies renouvelables.

| | Solaire | Éolien terrestre | Éolien en mer | Nucléaire historique | Nouveau nucléaire |
|---|------------------|------------------|---------------|----------------------|-------------------|
| 1 | 208 GW 21,0 x | 74 GW 4,0 x | 62 GW | - | - |
| 2 | 200 GW 20,0 x | 58 GW 3,5 x | 45 GW | 16 GW | - |
| 3 | 125 GW 12,0 x | 72 GW 4,0 x | 60 GW | 16 GW | - |
| 4 | 110 GW 11,0 x | 55 GW 3,3 x | 45 GW | 16 GW | 13 GW |
| 5 | 85 GW 8,5 x | 50 GW 2,9 x | 35 GW | 16 GW | 23 GW |
| 6 | 70 GW 7,0 x | 43 GW 2,5 x | 22 GW | 24 GW | 28 GW |

100 % de la production en énergie renouvelable en 2050

50 % de la production en énergie renouvelable en 2050

Source : Futurs énergétiques 2050, RTE
Rapport annuel 2021 | 12

Plan stratégique 2021-2025

MISER SUR NOS FORCES POUR NOUS DÉMARQUER DANS UNE INDUSTRIE QUI A LE VENT EN POUPE

L'industrie des énergies renouvelables évolue actuellement dans un environnement d'affaires porteur de nombreuses opportunités de croissance. Dans ce contexte des plus favorables, et en nous appuyant sur le solide bilan de Boralex, nous avons revu notre plan stratégique afin d'accélérer notre croissance d'ici 2025. Pour ce faire, nous misons sur les forces qui nous ont permis de nous démarquer au fil des ans, notamment la discipline, la rigueur et le respect de nos parties prenantes.

Notre plan s'articule autour de quatre grandes orientations stratégiques. Et comme nous tenons à croître de façon éthique et responsable, nous y avons intégré notre stratégie de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). Ainsi, nous prenons systématiquement en compte les impacts extra-financiers découlant de nos décisions, ce qui nous amène à gérer les risques et les répercussions de nos activités de façon proactive.

**La discipline, la rigueur
et le respect de nos
parties prenantes**



LES CIGALETTES, France

Ce plan s'inscrit en continuité des actions entreprises jusqu'à maintenant dans des secteurs à fort potentiel de croissance et pour lesquels nous avons développé une solide expertise. Il comprend également des initiatives complémentaires dans une perspective de diversification et d'optimisation des activités et des sources de revenus.

Boralex poursuivra ainsi sa croissance dans les marchés porteurs du Canada, des États-Unis, de la France, du Royaume-Uni et d'autres pays européens. Nous comptons notamment augmenter considérablement la part du solaire dans notre portefeuille d'actifs et de projets, positionner les États-Unis comme notre principal marché de développement, diversifier notre présence géographique en Europe, accélérer le développement de l'éolien au Canada et faire une percée dans le stockage d'énergie. De cette façon, nous pourrions générer une répartition optimale de notre puissance installée, tant au chapitre des marchés géographiques que des technologies.



NIAGARA REGION
WIND FARM,
Canada



BORALEX

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Sur notre planète où l'électricité est au cœur de la lutte contre les changements climatiques, nous avons la responsabilité de la produire de façon durable pour les générations futures.

MISSION et VISION

Chez Boralex, nous fournissons de l'énergie **renouvelable** et abordable pour tous. Nous **créons de la valeur** que nous partageons avec l'ensemble de nos **partenaires**.

Pour ce faire, nous nous appuyons sur le meilleur de nos **forces**.

Grâce à notre **audace**, notre **discipline**, notre **expertise** et notre **diversité**, nous demeurons une **référence** de notre industrie.

Et nous prenons **plaisir** à le faire.

NOS VALEURS

CRÉATIVITÉ
Aller plus loin en faisant preuve d'**ingéniosité**

ESPRIT D'ÉQUIPE
Construire sur les **différences** de chacun pour gagner ensemble

RESPECT
Agir avec considération, **éthique** et **sens du devoir**

ENTREPRENEURSHIP
Décider avec **agilité** et **courage**

COMMUNICATION
Cultiver la circulation d'idées porteuses d'un **dialogue ouvert** et durable

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

CROISSANCE Accroître notre **portefeuille de projets** et **créer de la valeur** que nous **partageons** avec l'ensemble de nos partenaires, communautés et territoires.

DIVERSIFICATION Accélérer le développement de nos **compétences** pour produire de l'électricité selon l'**évolution** des marchés et des technologies.

CLIENTÈLE Développer des **pratiques commerciales** arrimées aux besoins de clients intéressés à améliorer leur **empreinte climatique**.

OPTIMISATION **Perfectionner** nos **façons de faire** pour maximiser la productivité et la rentabilité de nos actifs et de nos services.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

E ENVIRONNEMENT



Utilisation responsable des ressources



Biodiversité



Adaptation aux changements climatiques



Émissions de gaz à effet de serre (portées 1 et 2)

S SOCIÉTÉ



Inclusion, diversité et égalité des chances



Santé et sécurité



Concertation et implication des communautés locales et des territoires

G GOUVERNANCE



Gouvernance d'entreprise responsable



Ethique des affaires et des comportements



Approvisionnement responsable

Notre responsabilité sociale d'entreprise et nos orientations stratégiques **guident nos décisions** d'affaires et représentent un véritable **facteur de différenciation stratégique**.



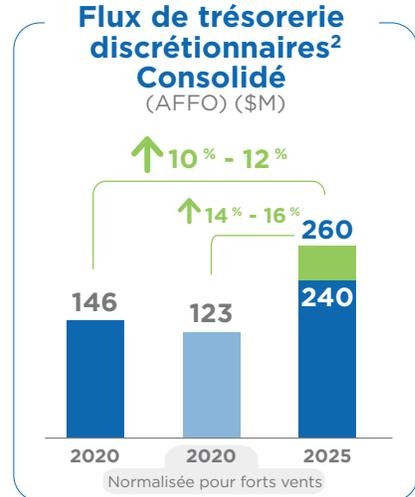
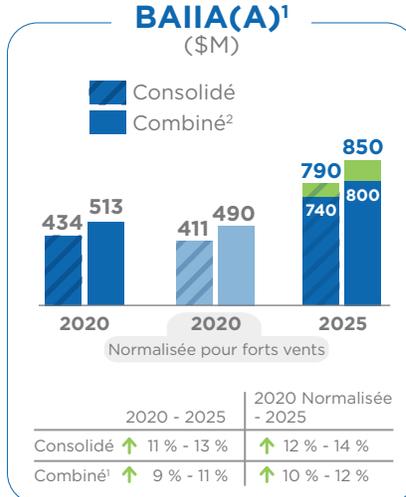
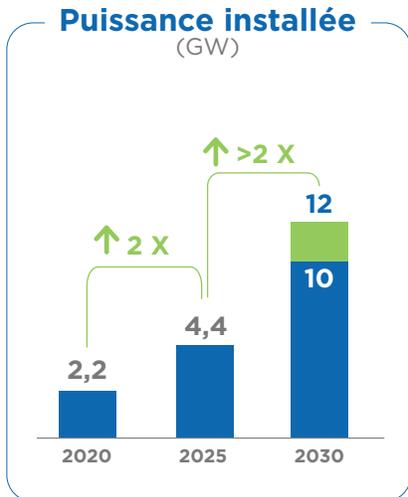
Les cibles de notre plan stratégique

DOUBLER LA PUISSANCE INSTALLÉE DE 2020 À 2025

Au cours des dernières années, les équipes de Boralex ont su cibler et saisir les opportunités offertes par le marché et réaliser de nombreux projets porteurs, consolidant ainsi la position concurrentielle de l'entreprise. Dans ce contexte, et dans la foulée d'une conjoncture particulièrement favorable à la production d'énergies renouvelables, nous avons revu notre plan pour 2025 et établi de nouvelles cibles ambitieuses, auxquelles nous avons ajouté des éléments extra-financiers qui nous permettront de nous démarquer également en matière de RSE. Nous avons aussi travaillé à la mise en place des assises qui nous permettront de réaliser notre plan stratégique au cours des prochaines années, si bien que nos équipes sont aujourd'hui prêtes à passer à l'action et savent exactement où déployer leurs énergies.



CIBLES 2025



Réinvestir entre 50 et 70 %
des flux de trésorerie discrétionnaires² dans la croissance

Être la référence RSE
auprès de nos partenaires en allant au-delà des énergies renouvelables

Augmenter la proportion de financement corporatif et viser l'atteinte d'une cote de crédit **Investment Grade³**

¹ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport de gestion.

² Le Combiné et les Flux de trésorerie discrétionnaires sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport de gestion.

³ Cote de crédit corporative minimale de BBB-.

Rapport de gestion

Au 31 décembre 2021

Table des matières

| | |
|--|----|
| FAITS SAILLANTS | 18 |
| ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS | 19 |
| COMMENTAIRES PRÉALABLES | 20 |
| DESCRIPTION DES ACTIVITÉS | 22 |
| SOMMAIRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES | 25 |
| ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE EN EXPLOITATION | 26 |
| I - STRATÉGIE DE CROISSANCE | 29 |
| STRATÉGIE DE CROISSANCE ET PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT | 29 |
| II - ANALYSE DES RÉSULTATS, DE LA SITUATION DE TRÉSORERIE ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE - CONSOLIDÉ | 47 |
| ANALYSE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS DE LA PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2021 | 48 |
| ANALYSE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021 | 51 |
| SITUATION DE TRÉSORERIE | 54 |
| SITUATION FINANCIÈRE | 57 |
| SAISONNALITÉ | 60 |
| GESTION DES RISQUES FINANCIERS | 61 |
| III - MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX IFRS ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES | 62 |
| COMBINÉ | 65 |
| BAIIA(A) | 66 |
| COEFFICIENT D'ENDETTEMENT NET | 67 |
| MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT, FLUX DE TRÉSORERIE DISCRÉTIONNAIRES, RATIO DE RÉINVESTISSEMENT ET RATIO DE DISTRIBUTION | 68 |
| IV - ANALYSE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION - COMBINÉ | 69 |
| PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES | 69 |
| ANALYSE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION COMBINÉ DE LA PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2021 | 70 |
| ANALYSE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION COMBINÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021 | 71 |
| V - AUTRES ÉLÉMENTS | 72 |
| ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS | 72 |
| ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT | 75 |
| FACTEURS DE RISQUE | 75 |
| FACTEURS D'INCERTITUDE | 84 |
| NORMES COMPTABLES ET RÈGLEMENT | 87 |
| CONTRÔLES INTERNES ET PROCÉDURES | 88 |

Faits saillants

Il est important de noter que les données identifiées comme *Consolidé* (intitulé auparavant *IFRS*) sont calculées de manière identique à la méthodologie utilisée pour établir les données identifiées comme *IFRS* dans les rapports de gestion précédents.

Pour les périodes de trois mois closes le 31 décembre

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Consolidé | | Combiné ⁽¹⁾ | |
|---|-----------|---------|------------------------|---------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Production d'électricité (GWh) ⁽²⁾ | 1 492 | 1 468 | 1 661 | 1 763 |
| Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération | 192 | 193 | 211 | 225 |
| Résultat d'exploitation | 74 | 60 | 82 | 76 |
| BAIIA(A) ⁽³⁾ | 152 | 137 | 163 | 155 |
| Résultat net | 20 | 30 | 20 | 36 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex | 17 | 25 | 17 | 31 |
| Par action (de base et dilué) | 0,17 \$ | 0,24 \$ | 0,17 \$ | 0,30 \$ |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation | 81 | 59 | 91 | 78 |
| Marge brute d'autofinancement ⁽¹⁾ | 116 | 101 | — | — |
| Flux de trésorerie discrétionnaires ⁽¹⁾ | 58 | 67 | — | — |

Pour les exercices clos le 31 décembre

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Consolidé | | Combiné ⁽¹⁾ | |
|---|-------------------|-------------------|------------------------|-------------------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Production d'électricité (GWh) ⁽²⁾ | 5 552 | 4 727 | 6 215 | 5 834 |
| Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération | 671 | 619 | 743 | 738 |
| Résultat d'exploitation | 182 | 172 | 219 | 225 |
| BAIIA(A) ⁽³⁾ | 490 | 434 | 535 | 513 |
| Résultat net | 26 | 61 | 30 | 56 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex | 17 | 55 | 21 | 50 |
| Par action (de base et dilué) | 0,16 \$ | 0,55 \$ | 0,21 \$ | 0,51 \$ |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation | 345 | 362 | 364 | 399 |
| Marge brute d'autofinancement ⁽¹⁾ | 363 | 338 | — | — |
| Flux de trésorerie discrétionnaires ⁽¹⁾ | 132 | 146 | — | — |
| | Au 31 déc. | Au 31 déc. | Au 31 déc. | Au 31 déc. |
| Total de l'actif | 5 751 | 5 314 | 6 162 | 5 753 |
| Emprunts - Solde du capital | 3 682 | 3 609 | 4 030 | 3 976 |
| Total emprunts projets | 3 141 | 3 190 | 3 489 | 3 557 |
| Total emprunts corporatifs | 541 | 419 | 541 | 419 |

⁽¹⁾ Le Combiné, la Marge brute d'autofinancement et les Flux de trésorerie discrétionnaires sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

⁽²⁾ La production d'électricité inclut la production pour laquelle Boralex reçoit une compensation financière, à la suite des limitations de production d'électricité demandées par ses clients, puisque la Direction considère cette production pour évaluer la performance de la Société. Cet ajustement facilite la corrélation entre la production d'électricité et les produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération.

⁽³⁾ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

Abréviations

| | |
|-----------------------|--|
| AO | Appel d'offres |
| BAIIA | Bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements |
| BAIIA(A) | Bénéfice avant impôts, intérêts et amortissements ajusté pour tenir compte des autres éléments |
| CAE | Contrats d'achat d'électricité |
| CAE corporatif | Contrat d'achat d'électricité auprès de sociétés commerciales et industrielles |
| CDPQ | Caisse de dépôt et placement du Québec |
| CIIF | Contrôle interne à l'égard de l'information financière |
| CPCI | Contrôles et procédures de communication de l'information financière |
| CR | Compléments de rémunération |
| CRE | Centaurus Renewable Energy LLC |
| DDM | Douze derniers mois |
| DM I et II | Énergie Éolienne Des Moulins S.E.C. |
| EDF | Electricité de France |
| GWh | Gigawatt-heure |
| HQ | Hydro-Québec |
| IASB | International Accounting Standards Board |
| IFRS | Normes internationales d'information financière |
| Invenergy | Invenergy Renewables LLC |
| LP I | Énergie Éolienne Le Plateau S.E.C. |
| LP II | Énergie Éolienne Communautaire Le Plateau S.E.C. |
| MW | Mégawatt |
| MWac | Mégawatt alternating current |
| MWdc | Mégawatt direct current |
| MWh | Mégawatt-heure |
| NRWF | Niagara Region Wind Farm |
| NYPA | New York Power Authority |
| NYSERDA | New York State Energy Research and Development Authority |
| Ontario ISO | The Independent Electricity System Operator of Ontario |
| Participations | Participations dans des Coentreprises et entreprises associées |
| PCGR | Principes Comptables Généralement Reconnus |
| RECs | Renewable Energy Certificates |
| Roncevaux | Énergie Éolienne Roncevaux S.E.C. |
| RTE | Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité français |
| SDB I | Parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré 2 et 3 |
| SDB II | Parcs éoliens de la Seigneurie de Beauré 4 |
| Six Nations | Six Nations of the Grand River |
| SOP | Standing Offer Program |
| TWh | Térawatt-heure |

Définitions

Actifs comparables

Ensemble des parcs et centrales en service durant la totalité d'une période donnée et de sa période de comparaison.

CAC 40

Le CAC 40 (Cotation Assistée en Continu) est un indice à fluctuation libre pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui reflète le rendement des 40 titres les plus importants et les plus activement négociés sur Euronext Paris, et l'indicateur le plus utilisé du marché boursier de Paris.

Repowering

Projets d'augmentation de puissance par le remplacement d'équipement.

CAE corporatif en additionnalité

Le CAE corporatif en additionnalité permet à un futur actif de sécuriser l'investissement nécessaire à sa construction, à sa mise en service et contribue au développement de nouvelles capacités de production d'électricité renouvelable.

Commentaires préalables

Général

Ce rapport de gestion porte sur les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie des périodes de trois mois et de l'exercice clos le 31 décembre 2021 par rapport aux périodes correspondantes de 2020, de même que sur la situation financière de la Société au 31 décembre 2021 par rapport au 31 décembre 2020. Il devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités et leurs notes annexes contenus dans le présent rapport annuel portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Des renseignements additionnels sur la Société, incluant la notice annuelle, les rapports annuels précédents, les rapports de gestion et les états financiers consolidés audités, ainsi que les communiqués sont publiés séparément et sont disponibles sur les sites de Boralex (www.boralex.com) et de SEDAR (www.sedar.com).

Dans le présent rapport de gestion, Boralex ou la Société désigne, selon le cas, Boralex et ses filiales et divisions ou Boralex ou l'une de ses filiales ou divisions. Les renseignements contenus dans ce rapport de gestion tiennent compte de tout événement important survenu jusqu'au 22 février 2022, date à laquelle le conseil d'administration a approuvé le rapport de gestion annuel et les états financiers consolidés. À moins qu'il n'en soit indiqué autrement, l'information financière présentée dans ce rapport de gestion, y compris les montants apparaissant dans les tableaux, est préparée selon les IFRS de la Partie I du manuel de CPA Canada. Les états financiers inclus dans le présent rapport de gestion ont été établis selon les IFRS applicables à la préparation d'états financiers, IAS 1, « Présentation des états financiers » et présentent des données comparatives à 2020.

Comme il est décrit à la rubrique *Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières*, l'information comprise dans ce rapport de gestion renferme des mesures de performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité qui ne sont pas des mesures financières conformes aux IFRS. Ces mesures n'ont pas de sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres sociétés qui utilisent des mesures de performance portant des noms similaires. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

L'information financière présentée dans ce rapport de gestion, ainsi que les montants apparaissant dans les tableaux sont exprimés en dollars canadiens. Les sigles « M\$ » et « G\$ » signifient respectivement « million(s) de dollars » et « milliard(s) de dollars ». Mentionnons également que les données exprimées en pourcentage sont calculées à partir de montants en milliers.

Tous les renseignements qui figurent dans le présent rapport sont arrêtés au 31 décembre 2021, sauf pour le nombre de sites qui est arrêté en date du 22 février 2022. La puissance installée est arrêtée en date du 31 décembre 2021 et du 22 février 2022.

Les données financières liées à nos activités en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni sont converties en dollars canadiens en utilisant le taux moyen de la période concernée. Ainsi, les écarts de change mentionnés dans le présent rapport de gestion résultent de la conversion de ces données en dollars canadiens.

Les tableaux ci-dessous donnent le détail des taux de change en devise canadienne par unité monétaire comparative pour les périodes couvertes par nos états financiers et dans le présent rapport de gestion.

| Taux de clôture ⁽¹⁾ | | |
|--------------------------------|--------|--------|
| Au 31 décembre | | |
| Devise | 2021 | 2020 |
| USD | 1,2637 | 1,2725 |
| EUR | 1,4373 | 1,5545 |
| GBP | 1,7107 | 1,7422 |

| Taux moyen ⁽²⁾ | | | | |
|---------------------------|--|--------|---|--------|
| Devise | Pour les périodes de trois mois closes les 31 décembre | | Pour les exercices clos les 31 décembre | |
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| USD | 1,2603 | 1,3030 | 1,2535 | 1,3415 |
| EUR | 1,4408 | 1,5537 | 1,4828 | 1,5298 |
| GBP | 1,6990 | 1,7206 | 1,7246 | 1,7199 |

⁽¹⁾ Source: Bloomberg

⁽²⁾ Source: Banque du Canada - Moyenne des taux de change quotidiens

Avis quant aux déclarations prospectives

Le rapport de gestion a pour but d'aider le lecteur à comprendre la nature et l'importance des changements et des tendances, de même que les risques et incertitudes susceptibles d'influer sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Boralex. Par conséquent, certaines déclarations, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Ces déclarations se caractérisent par l'emploi de verbes à la forme affirmative ou négative, tels que « prévoir », « anticiper », « évaluer », « estimer », « croire », ou par l'utilisation de mots tels que « vers », « environ », « être d'avis », « s'attendre à », « a l'intention de », « prévoit », « éventuel », « projette de », « continue de » ou de mots similaires, de leur forme négative ou d'autres termes comparables, ou encore par l'utilisation du futur ou du conditionnel. Elles sont fondées sur les attentes, estimations et hypothèses de la direction de Boralex en date du 22 février 2022.

Ces renseignements prospectifs comprennent des déclarations sur les stratégies de la Société, le plan stratégique, le modèle d'affaires (incluant en ce qui concerne les résultats et le rendement pour des périodes futures, les cibles de puissance installée, de BAIIA(A)¹ et de flux de trésorerie discrétionnaires², la croissance organique et la croissance par fusions et acquisitions, l'obtention d'une cote de crédit « Investment Grade » d'ici 2025, le maintien du dividende trimestriel à 0,1650 \$ par action, les objectifs liés à la stratégie de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE)), les objectifs de la Société, les projets de production d'énergie renouvelable en portefeuille ou inscrits au *Chemin de croissance* de la Société et le rendement qu'on s'attend à en tirer, le BAIIA(A), les marges du BAIIA(A) et les flux de trésorerie discrétionnaires ciblés ou ceux qu'on prévoit obtenir dans le futur, les résultats financiers prévus de la Société, la situation financière future, les objectifs de puissance installée ou de croissance des mégawatts, incluant ceux formulés dans le cadre du portefeuille de projets et du *Chemin de croissance* de la Société, les perspectives de croissance, l'échéancier prévu des mises en service des projets, la production anticipée³, les programmes de dépenses en immobilisations et d'investissements, l'accès aux facilités de crédit et au financement, l'impôt sur le capital, l'impôt sur le revenu, le profil de risque, les flux de trésorerie et les résultats ainsi que leurs composantes, le montant des distributions et des dividendes qui seront versés aux porteurs de titres, ainsi que le ratio de distribution⁴ qui est prévu, la politique en matière de dividendes et le moment où ces distributions et ces dividendes seront versés. Les événements ou les

résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qui sont exprimés dans ces déclarations prospectives.

Les renseignements prospectifs reposent sur des hypothèses importantes, y compris les suivantes : les hypothèses posées quant au rendement que la Société tirera de ses projets, selon les estimations et les attentes de la direction en ce qui a trait aux facteurs liés aux vents et à d'autres facteurs, les occasions qui pourraient se présenter dans les divers secteurs visés pour la croissance ou la diversification, les hypothèses posées quant aux marges de BAIIA(A), les hypothèses posées quant à la situation dans le secteur et à la conjoncture économique en général, la concurrence et la disponibilité du financement et de partenaires. Bien que la Société estime que ces facteurs et hypothèses sont raisonnables, selon les renseignements dont elle dispose actuellement, ceux-ci pourraient se révéler inexacts.

Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-jacents à ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective donnée. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et l'information financière prospective ou les attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent notamment, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, la concurrence, les changements dans les conditions générales du marché, la réglementation régissant son industrie, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières, les litiges et autres questions réglementaires liées aux projets en exploitation ou en développement, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations aient été faites. Rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, se concrétiseront. Le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

¹ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

² Les Flux de trésorerie discrétionnaires sont une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

³ La Production anticipée est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

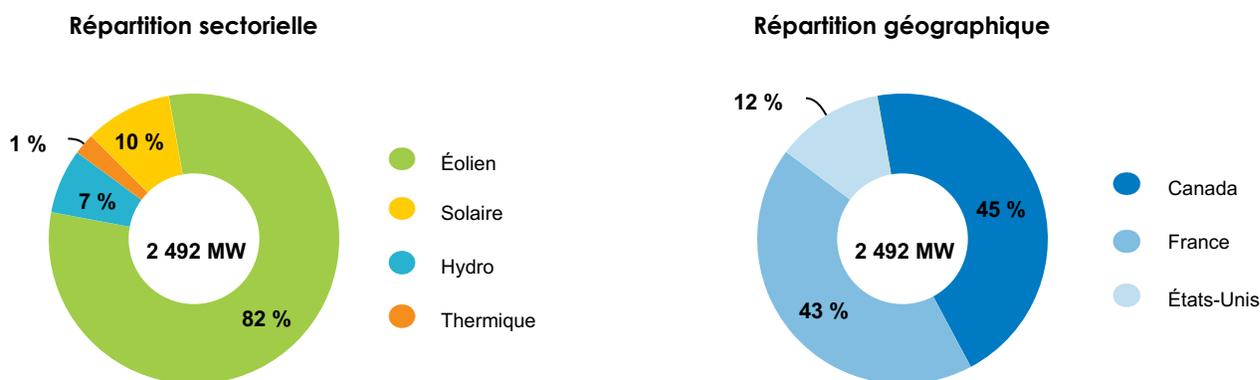
⁴ Le Ratio de distribution est un ratio non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ce ratio peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

Description des activités

Boralex est une société canadienne qui exerce ses activités dans le domaine de l'énergie renouvelable depuis plus de 30 ans. À ce titre, avec l'appui d'un effectif de 562 personnes, elle développe, construit et exploite des installations pour la production d'électricité au Canada, en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Un des leaders sur le marché canadien et premier producteur indépendant de l'éolien terrestre de France, Boralex a plus que doublé sa puissance installée au cours des cinq dernières années, laquelle était de 2 492 MW au 31 décembre 2021. La Société développe un portefeuille de projets de plus de 3 GW dans l'éolien et le solaire et de près de 200 MW dans le stockage d'énergie, guidée par ses valeurs et sa démarche de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). Les projets en construction ou prêts à construire représentent 154 MW additionnels et entreront en service d'ici la fin de 2023, tandis que le portefeuille de projets sécurisés représente 493 MW. Boralex, par une croissance profitable et durable, participe activement à la lutte contre le réchauffement climatique. Grâce à son audace, sa discipline, son expertise et sa diversité, elle demeure une référence de son industrie.

Répartition sectorielle et géographique

La Société est active dans quatre secteurs de production d'énergie complémentaires : éolien, solaire, hydroélectrique, et thermique. Le secteur éolien compte pour la majorité de la puissance installée de Boralex. La composition du portefeuille énergétique en exploitation de la Société au 22 février 2022 est illustrée ci-dessous.



Puissance installée⁽¹⁾⁽²⁾

| | Canada | | France | | États-Unis | | Total | |
|-------------------------------|--------------------------|-----------------|--------------------------|-----------------|--------------------------|-----------------|--------------------------|-----------------|
| | Puissance installée (MW) | Nombre de sites |
| Sites éoliens | 985 | 23 | 1 047 | 67 | — | — | 2 032 | 90 |
| Sites solaires ⁽³⁾ | 1 | 1 | 34 | 4 | 209 | 7 | 244 | 12 |
| Centrales hydroélectriques | 100 | 9 | — | — | 81 | 7 | 181 | 16 |
| Centrales thermiques | 35 | 1 | — | — | — | — | 35 | 1 |
| | 1 121 | 34 | 1 081 | 71 | 290 | 14 | 2 492 | 119 |

⁽¹⁾ La puissance installée dans ce rapport de gestion tient compte de 100 % des filiales de Boralex dans la mesure où Boralex détient le contrôle. De plus, elle tient compte de la part de Boralex dans des sociétés dont elle ne détient pas le contrôle et qui est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans le présent rapport de gestion, ce qui correspond à 170 MW dans le cas des coentreprises exploitant les Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré, au Québec, soit 50 % d'une puissance installée totale de 340 MW, et à 50 MW dans le cas des participations dans deux parcs éoliens au Québec par rapport à leur puissance installée totale de 96 MW. En novembre 2020, Boralex a racheté la participation de la CDPQ dans trois sites pour lesquels Boralex détenait également une participation dans des coentreprises. Depuis cette acquisition, Boralex détient le contrôle sur ces sites éoliens et consolide les résultats de ces filiales.

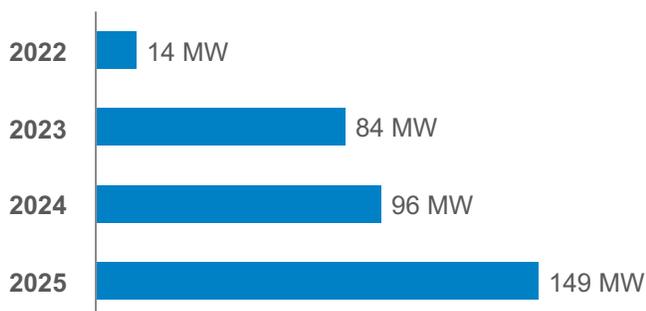
⁽²⁾ Un premier actif de stockage a été mis en service le 1^{er} mars 2020, d'une puissance installée de 2 MW et bénéficie d'un contrat de 2 ans, il est installé sur un site éolien existant en France. La puissance des actifs de stockage n'est pas incluse dans le total de la puissance installée de Boralex.

⁽³⁾ La puissance installée comprend 100 % de la puissance du site solaire **La Clé des Champs**, en France, soit 9 MW. Au 31 décembre 2021, le site était en service à seulement 70 % de sa puissance totale, soit 6 MW. Les travaux se poursuivent pour la mise en production de la puissance restante.

Sources des produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération

Une proportion de **99 %**⁽¹⁾ de la puissance installée de Boralex est assujettie à des contrats de vente d'énergie à des prix déterminés et indexés ou à des compléments de rémunération fixant des prix plancher⁽²⁾. La durée résiduelle moyenne pondérée de ces contrats est de **13 ans**. La Société estime que des sites équivalant à 343 MW (14 % de la puissance installée ou 11 % de la production actuelle anticipée en excluant les projets du *Chemin de croissance* pour lesquels des contrats ont été sécurisés) verront leurs contrats arriver à échéance d'ici décembre 2025. Si de nouveaux contrats ne sont pas négociés d'ici là, cette production sera alors vendue au prix du marché. La Société prévoit poursuivre la signature de contrats d'achat d'électricité auprès de sociétés commerciales et industrielles pour ses projets en développement et ses projets d'augmentation de puissance.

Puissance des contrats arrivant à échéance d'ici le 31 décembre 2025



Durée résiduelle moyenne pondérée des contrats

| | |
|---------------------------------|---------------|
| Canada et États-Unis | 15 ans |
| France et autres | 9 ans |
| Moyenne pondérée globale | 13 ans |

STRATÉGIE PRIVILÉGIÉE APRÈS ÉCHÉANCE

| | |
|--------------------------------------|---|
| 60 % Projets de repowering | 40 % À déterminer : Repowering, CAE corporatifs ou Marché / hedging |
|--------------------------------------|---|

CAE corporatifs actifs existants :

- 5 ans - Orange (2020) ;
- 3 ans - Auchan (2020) ;
- 5 ans - IBM (2021);
- 3 ans - l'Oréal (2021).

CAE corporatif projet en construction:

- 20 ans - METRO France (2021).

¹ Le Pourcentage de puissance installée assujettie à des contrats de vente d'énergie ou de compléments de rémunération est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

² Les compléments de rémunération (« CR »), lesquels représentent une subvention gouvernementale et prennent la forme d'une prime entre le prix de vente de l'énergie et un tarif de référence établi pour chaque contrat, sont comptabilisés au même moment que les produits de la vente d'énergie auxquels ils sont liés. Lorsque le prix de vente de l'énergie est supérieur au tarif de référence, un CR négatif est comptabilisé jusqu'à concurrence des sommes perçues depuis le début du contrat au titre du CR pour chaque contrat. Compte tenu que la Société n'a pas d'obligation légale ou implicite de payer les CR négatifs en excès des CR reçus, les montants excédentaires ne sont pas comptabilisés. Pour certains contrats CR de la Société, les CR négatifs excédentaires sont reportés aux années subséquentes afin d'être compensés contre des CR qui pourraient être générés sur la durée restante du contrat, toutefois à l'expiration du contrat tout solde net de CR négatif excédentaire sera éliminé.

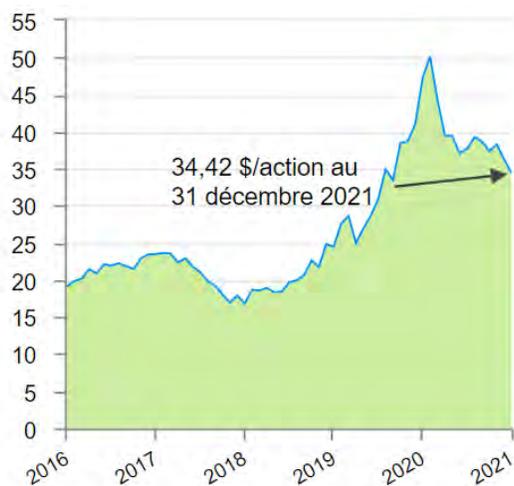
Information financière choisie : une entreprise de croissance

Depuis le 31 décembre 2016, le BAIIA(A) et le résultat d'exploitation de Boralex ont affiché des taux de croissance annuels composés¹ de 20 % (18 % selon le Combiné²) et de 23 % (19 % selon le Combiné) respectivement. La capitalisation boursière de Boralex a augmenté à un taux annuel composé de 23 % durant cette même période tandis que ce taux était de 12 % pour le cours de l'action.

Les actions de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole BLX. Au 31 décembre 2021, la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'un des investisseurs institutionnels les plus importants au Canada, détenait 12,6 % des actions en circulation de Boralex.

Cours de l'action

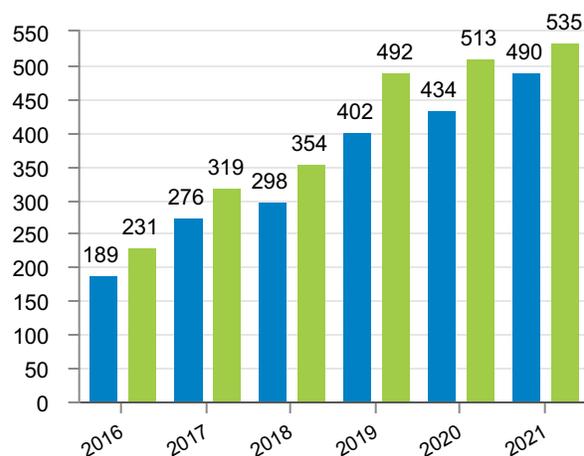
(Prix de clôture mensuel en dollars canadiens)
Taux de croissance annuel composé¹ : 12 %
(Bourse de Toronto sous le symbole BLX)



BAIIA(A)³

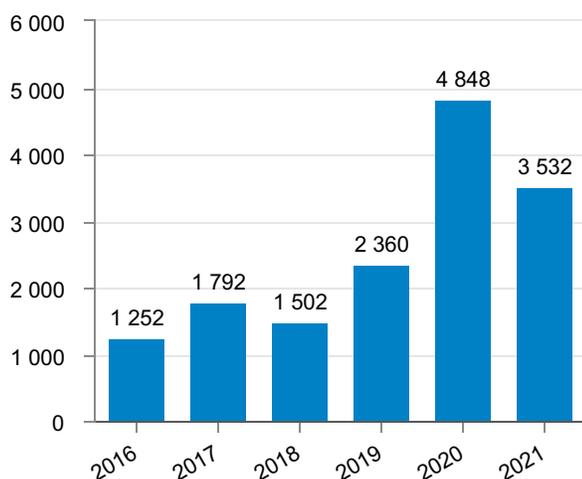
(en millions de dollars canadiens)
Taux de croissance annuel composé¹ : 20 % (Consolidé) et 18 % (Combiné²)

● Consolidé ● Combiné²



Capitalisation boursière

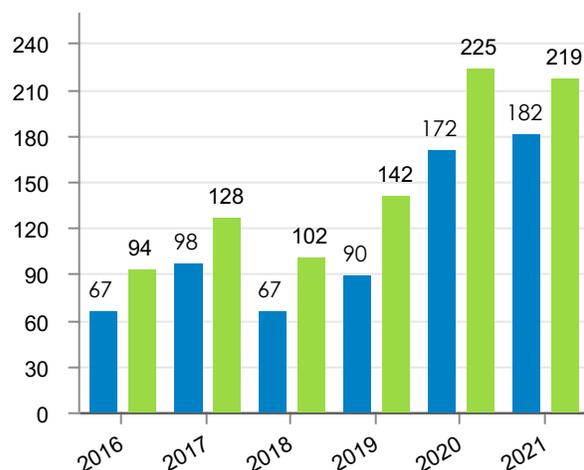
(en millions de dollars canadiens)
Taux de croissance annuel composé¹ : 23 %



Résultat d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)
Taux de croissance annuel composé¹ : 23 % (Consolidé) et 19 % (Combiné²)

● Consolidé ● Combiné²



¹ Le Taux de croissance annuel composé est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

² Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

³ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

Sommaire des trois derniers exercices

Information annuelle choisie (Consolidé)

Données relatives aux résultats et aux flux de trésorerie

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Exercices clos les 31 décembre | | | Variation % | |
|---|--------------------------------|------------|------------|-----------------|-----------------|
| | 2021 | 2020 | 2019 | 2021 vs 2020 | 2020 vs 2019 |
| Production d'électricité (GWh)⁽¹⁾ | 5 552 | 4 727 | 4 371 | 17 | 8 |
| Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération | 671 | 619 | 564 | 8 | 10 |
| Résultat d'exploitation | 182 | 172 | 90 | 7 | 91 |
| BAIIA(A)⁽²⁾ | 490 | 434 | 402 | 13 | 8 |
| Résultat net | 26 | 61 | (43) | (57) | >100 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex | 17 | 55 | (39) | (69) | >100 |
| Résultat net par action (de base et dilué) attribuable aux actionnaires de Boralex | 0,16 \$ | 0,55 \$ | (0,43 \$) | (71) | >100 |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation | 345 | 362 | 294 | (5) | 23 |
| Marge brute d'autofinancement⁽³⁾ | 363 | 338 | 310 | 7 | 9 |
| Dividendes versés sur les actions ordinaires | 68 | 66 | 60 | 3 | 9 |
| Dividendes versés par action ordinaire | 0,66 \$ | 0,66 \$ | 0,66 \$ | — | — |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base) | 102 618 657 | 98 547 826 | 90 604 799 | 4 | 9 |

Données relatives à l'état de la situation financière

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Au 31 décembre | | | Variation % | |
|---|----------------|-------|-------|-----------------|-----------------|
| | 2021 | 2020 | 2019 | 2021 vs 2020 | 2020 vs 2019 |
| Trésorerie totale, incluant l'encaisse affectée | 259 | 277 | 168 | (7) | 65 |
| Immobilisations corporelles | 3 227 | 3 112 | 2 715 | 4 | 15 |
| Total de l'actif | 5 751 | 5 314 | 4 557 | 8 | 17 |
| Emprunts - Solde du capital | 3 682 | 3 609 | 3 149 | 2 | 15 |
| Total du passif | 4 540 | 4 323 | 3 682 | 5 | 17 |
| Total des capitaux propres | 1 211 | 991 | 875 | 22 | 13 |
| Coefficient d'endettement net, au marché ⁽⁴⁾ (%) | 48 % | 41 % | 56 % | 7 | (8) |

⁽¹⁾ Inclut les compensations à la suite des limitations de production d'électricité demandées par les clients.

⁽²⁾ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

⁽³⁾ La Marge brute d'autofinancement est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

⁽⁴⁾ Le Coefficient d'endettement net est une mesure de gestion du capital. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

Évolution du portefeuille en exploitation

| Nom du parc | Type de transaction | Puissance totale (MW) | Date effective | Secteur Pays | Durée du contrat / Client | Propriété (%) |
|---|---------------------|-----------------------|---|----------------------|--|---|
| Basse Thiérache Nord | Mise en service | 20 | 1 ^{er} février et 1 ^{er} mars | Éolien France | 15 ans / EDF / CR | 100 |
| Yellow Falls | Mise en service | 16 | 6 mars ⁽¹⁾ | Hydro Canada | 40 ans / IESO | 90 |
| Moose Lake | Mise en service | 15 | 4 avril ⁽²⁾ | Éolien Canada | 40 ans / BC Hydro | 100 |
| Catésis | Mise en service | 10 | 1 ^{er} juin | Éolien France | 20 ans / EDF / CR | 100 |
| Buckingham⁽³⁾ | Mise en service | 10 | 17 octobre | Hydro Canada | 25 ans / HQ | 100 |
| Seuil du Cambrésis | Mise en service | 24 | 1 ^{er} décembre | Éolien France | 15 ans / EDF / CR | 100 |
| 2019 | | + 95 MW | | | | Puissance installée : 2 040 MW |
| Santerre | Mise en service | 15 | 1 ^{er} août | Éolien France | 20 ans / EDF / CR | 100 |
| Blanches Fosses | Mise en service | 11 | 1 ^{er} novembre | Éolien France | 20 ans / EDF / CR | 100 |
| LP I, DM I et II | Acquisition | 145 | 1 ^{er} décembre | Éolien Canada | 12,5 / HQ ⁽⁴⁾ | 100 ⁽⁴⁾ |
| Cham Longe I Repowering | Mise en service | 17 | 1 ^{er} décembre | Éolien France | 20 ans / EDF / CR | 100 |
| Extension Seuil de Bapaume | Mise en service | 17 | 1 ^{er} décembre | Éolien France | 20 ans / EDF / CR | 100 |
| 2020 | | + 205 MW | | | | Puissance installée : 2 246 MW⁽⁵⁾ |
| Portefeuille parcs solaires - Boralex US Solar | Acquisition | 209 | 29 janvier | Solaire États-Unis | 21,5 ans ⁽⁶⁾ / CAE corporatif | 50-100 ⁽⁶⁾ |
| Blendecques | Cession | -12 | 1 ^{er} mai | Thermique France | N/A | 100 |
| Bazougeais | Mise en service | 12 | 1 ^{er} mai | Éolien France | 20 ans / EDF / CR | 100 |
| Oldman | Cession | -4 | 9 juillet | Éolien Canada | N/A | 100 |
| Extension Plaine d'Escrebieux | Mise en service | 14 | 1 ^{er} août | Éolien France | 20 ans / EDF / CRAO | 100 |
| La Grande Borne | Mise en service | 9 | 1 ^{er} décembre | Éolien France | 20 ans / EDF / CR | 100 |
| Peyrolles | Mise en service | 12 | 14 décembre | Solaire France | 20 ans / EDF / CRAO | 100 |
| La Clé des Champs | Mise en service | 9 | 23 décembre ⁽⁷⁾ | Solaire France | 20 ans / EDF / CRAO | 60 |
| 2021 | | + 249 MW | | | | Puissance installée : 2 492 MW⁽⁵⁾ |

⁽¹⁾ La mise en service commerciale a été confirmée avec l'IESO le 14 novembre 2019. Boralex a reçu une compensation rétroactive afin de combler l'écart entre le prix du contrat et le prix du marché pour l'électricité vendue par la centrale depuis sa mise en service le 6 mars 2019.

⁽²⁾ En raison de restrictions administratives, le contrat de vente d'énergie est entré en vigueur le 4 avril 2019. Par contre, le site était déjà opérationnel et a été considéré comme mis en service au premier trimestre de 2019.

⁽³⁾ Cette augmentation de puissance de 10 MW se traduira par un ajout de 5 M\$ au BAIIA annuel pour un total pro forma pour le projet de 8 M\$ au BAIIA et de 20 MW en puissance installée.

⁽⁴⁾ Boralex détient désormais 100 % des actions de ces trois parcs éoliens. Les contrats d'achat d'électricité à long terme conclus avec Hydro-Québec Distribution, arriveront à échéance entre 2032 et 2033 avec une durée moyenne pondérée restante sous contrat de près de 12,5 ans à la date d'acquisition.

⁽⁵⁾ Au cours de l'exercice 2020, des augmentations de puissance totalisant 2 MW ont été effectuées sur des sites existants en France et une réduction nette de 1 MW a été appliquée aux États-Unis. Au cours de l'exercice 2021, à des fins d'uniformité, un ajustement de 3 MW a été apporté aux sites solaires français.

⁽⁶⁾ Les contrats d'achat d'électricité à long terme viendront à échéance entre 2029 et 2046 avec une durée moyenne pondérée résiduelle de près de 21,5 ans à la date d'acquisition. Boralex détient des participations allant de 50 % à 100 % dans des parcs solaires et en détient le contrôle.

⁽⁷⁾ Le site a été mis en service à 70 % de sa puissance totale, soit 6 MW, le 23 décembre 2021.

2021

Acquisitions, mises en service et cessions

En janvier 2021, la Société a acquis la totalité des participations majoritaires détenues par CRE dans des parcs solaires aux États-Unis, d'une puissance installée totale de 209 MWac. Les participations acquises par Boralex représentent une puissance installée nette de 118 MWac, pour une contrepartie de 275 M\$.

La Société a ajouté 56 MW à sa puissance installée avec la mise en service de trois parcs éoliens et deux parcs solaires en France. Elle a également cédé un parc éolien de 4 MW en Alberta, au Canada, de même que sa centrale de cogénération de 12 MW de Blendecques, en France. Il s'agissait du dernier actif de production à base d'énergie fossile de la Société, qui devient ainsi un producteur à 100 % d'énergie renouvelable.

Transactions financières

En marge de l'acquisition de participations dans des parcs solaires aux États-Unis, Boralex a clôturé un financement à long terme de 192 M\$ (149 M\$ US) avec un terme de sept ans et une période d'amortissement de 25 ans.

En septembre 2021, la Société a obtenu une prolongation jusqu'en septembre 2026 de sa facilité de crédit rotative et de sa facilité de lettre de crédit pour un total de 525 M\$ ainsi qu'une réduction du taux d'intérêt sur sa marge de crédit. Au cours du quatrième trimestre, la facilité de crédit s'est qualifiée comme prêt durable pour lequel des objectifs ESG annuels doivent être atteints. Il s'agit du premier financement durable pour Boralex. De plus, l'entente bonifie la clause accordéon qui augmente à 150 M\$, laquelle permettra l'accès dans le futur à une somme additionnelle aux mêmes termes et conditions que la marge de crédit.

En octobre 2021, Six Nations a remboursé le montant de l'avance incluant les intérêts, pour un total de 31 M\$.

Résultats

En 2021, la Société a produit 5 552 GWh d'électricité, un résultat en hausse de 17 % par rapport à l'exercice précédent, compte tenu notamment des acquisitions au premier trimestre 2021 et au quatrième trimestre 2020. Ces résultats favorables au chapitre de la production se sont traduits par une hausse de 8 % des *Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération*, qui ont atteint 671 M\$, de 7 % du *Résultat d'exploitation*, qui a atteint 182 M\$ et de 13 % du *BAIIA(A)*, qui a atteint 490 M\$.

2020

Acquisitions et mises en service

La Société a ajouté 60 MW à sa puissance installée nette avec la mise en service de quatre parcs éoliens en France, ce qui inclut le projet de remplacement d'éoliennes par d'autres plus performantes au parc éolien de **Cham Longe I**, d'une puissance installée totale de 35 MW.

En novembre 2020, la Société a acquis la participation de 49 % de la CDPQ dans trois parcs éoliens au Québec, dont elle détenait déjà 51 %, pour une contrepartie de 121 M\$. Une contrepartie conditionnelle de 4 M\$ pourrait s'ajouter si certaines conditions sont satisfaites. Cette acquisition représente une puissance installée nette additionnelle de 145 MW.

Transactions financières

En janvier 2020, Boralex a clôturé une facilité de crédit rotatif d'un montant de 182 M\$ (125 M€) qui permettra de financer la construction de projets éoliens et solaires futurs en France.

En août 2020, la Société a conclu un refinancement de 806 M\$ d'une durée de 16 ans pour son parc éolien NRWF de 230 MW, situé en Ontario. Boralex exploite le site et détient 50 % de ce parc. Ce refinancement se traduit par une économie annuelle récurrente de plus de 5 M\$ en frais d'intérêt. Également, la Société a clôturé un placement public d'actions de catégorie A pour un produit brut de 201 M\$, lequel a servi à financer en partie les deux acquisitions décrites précédemment.

Résultats

En 2020, la Société a produit 4 727 GWh d'électricité, un résultat en hausse de 8 % par rapport à l'exercice précédent, compte tenu de meilleures conditions climatiques au cours du premier trimestre de l'année et de l'expansion de la base opérationnelle. Ces résultats favorables au chapitre de la production se sont traduits par une hausse de 10 % des *Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération*, qui ont atteint 619 M\$, de 91 % du *Résultat d'exploitation* qui a atteint 172 M\$ et de 8 % du *BAIIA(A)*, qui a atteint 434 M\$.

2019

Mises en service

La Société a ajouté 95 MW à sa puissance installée nette avec la mise en service de trois parcs éoliens en France, d'un quatrième en Colombie-Britannique et d'une première centrale hydroélectrique en Ontario ainsi que la remise en service de la centrale de Buckingham au Québec.

Transactions financières

Boralex a convenu de modifications à sa facilité de crédit rotatif au cours de l'exercice 2019, pour un montant total autorisé de 560 M\$ jusqu'au 27 avril 2023.

En France, l'échéance du crédit-relais auprès de BNP Paribas a été reportée au 18 mai 2019 dans le cas de la première tranche et au 18 novembre 2019 pour la deuxième. La Société a par la suite procédé au remboursement anticipé de ces deux tranches au cours de l'exercice à la suite de la vente des actifs sous-jacents.

Toujours en France, Boralex a conclu le financement du parc éolien **Santerre**, en vertu d'un amendement à la convention de crédit du portefeuille Sainte-Christine. Cet emprunt a été refinancé le 25 novembre 2019 tel que décrit ci-dessous. La Société s'est également entendue pour le refinancement d'une dette de 60 M\$ (40 M€) en faveur de Cube Hydro-Power SARL, avec une filiale de la CDPQ, actionnaire de la Société.

Par ailleurs, la Société a procédé à la conversion et au rachat de ses débetures subordonnées et convertibles à 4,5 % émises et en circulation. Le capital des débetures ayant été converties s'élève à 136 M\$ tandis que celui des débetures rachetées par la Société se situe à 8 M\$. Les débetures ont été radiées de la Bourse de Toronto à la clôture des marchés le 24 octobre 2019.

En France, dans le cadre de son orientation stratégique visant une utilisation optimale de ses ressources financières, Boralex a réalisé le plus important refinancement du secteur des énergies renouvelables réparti sur trois conventions de crédit venant à échéance en 2034, 2036 et 2040 respectivement et totalisant 1,7 G\$.

Enfin, selon le même principe, la Société a conclu une entente de 209 M\$ pour le refinancement d'un parc éolien, LP I, selon des conditions plus favorables. Cette entente permettra de réduire les frais d'intérêt de près de 2 M\$ par année selon le Combiné.

Résultats

En 2019, la Société a produit 4 371 GWh d'électricité, un résultat en hausse de 23 % par rapport à l'exercice précédent, compte tenu de meilleures conditions climatiques et de l'expansion de la base opérationnelle. Cela s'est traduit par une hausse de 20 % des *Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération*, qui ont atteint 564 M\$, de 35 % du *Résultat d'exploitation* qui a atteint 90 M\$, et de 35 % du *BAlIA(A)*, qui s'est établi à 402 M\$.

Stratégie de croissance et perspectives de développement

Plan stratégique et objectifs financiers 2025

La direction de Boralex a dévoilé en juin dernier la mise à jour de son plan stratégique qui guide ses actions en vue d'atteindre les nouvelles cibles d'entreprise d'ici 2025. La Société continue de miser sur les quatre orientations stratégiques porteuses du plan lancé en 2019, en plus d'y intégrer dorénavant sa stratégie de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

Le plan décrit les changements rapides et importants apportés aux politiques de développement des énergies renouvelables et aux cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre de certains pays et fait état de la forte demande pour les énergies renouvelables de la part d'entreprises conscientes de leur impact environnemental. Ces éléments créent un environnement d'affaires porteur de nombreuses occasions de croissance dans l'industrie, du point de vue tant de la croissance organique que des acquisitions.

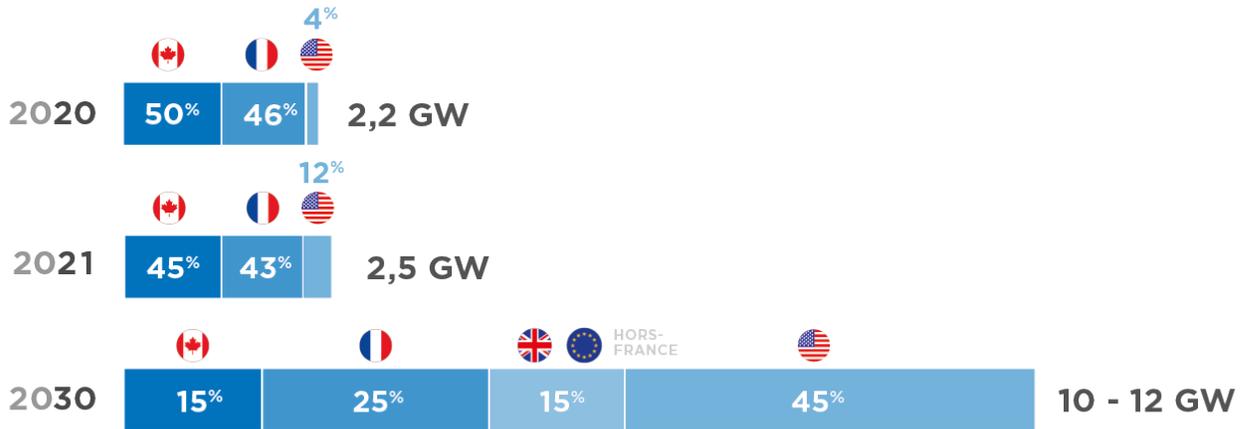
Ce plan s'inscrit en continuité des actions entreprises jusqu'à maintenant dans des secteurs à fort potentiel de croissance et pour lesquels la Société a développé une solide expertise. Il comprend également des initiatives complémentaires dans une perspective de diversification et d'optimisation des activités et des sources de revenus. Boralex poursuivra ainsi sa croissance dans les marchés porteurs du Canada, des États-Unis, de la France et d'autres pays européens. La mise en place de plans de relance durable et de cibles de réduction des gaz à effet de serre plus ambitieuses dans ces pays devrait accélérer la demande d'énergie renouvelable et les besoins d'interconnexions entre ces réseaux, particulièrement au Canada et aux États-Unis.

Faits saillants du plan stratégique 2025

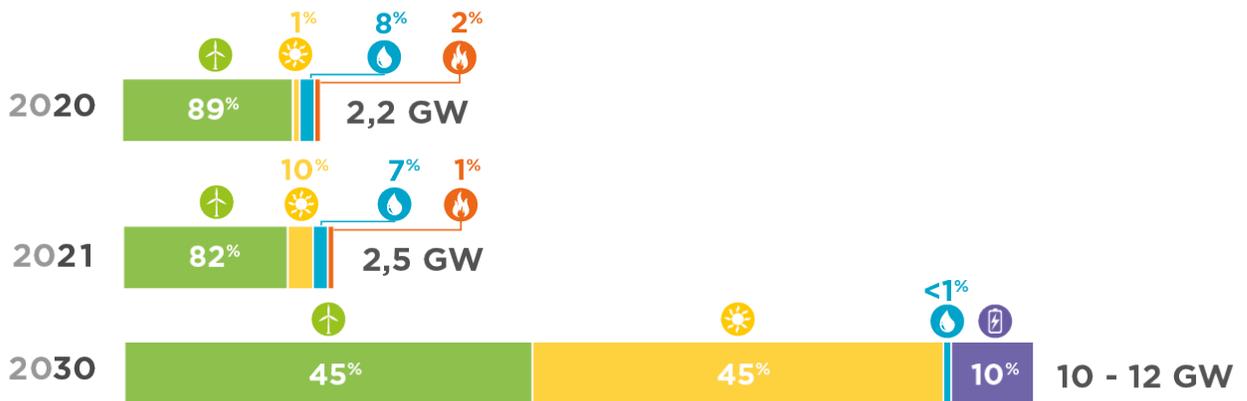
- Augmenter significativement la part du solaire dans le portefeuille d'actifs et de projets, et faire une percée dans le stockage d'énergie.
- Positionner les États-Unis comme marché principal de développement, diversifier la présence géographique en Europe et dans d'autres États américains que ceux où Boralex détient déjà des actifs.
- Accélérer le développement éolien au Canada.
- Optimiser la structure de capital avec une plus grande part de financement corporatif, incluant les nouveaux produits de financement durable.
- Étendre la clientèle actuelle afin d'approvisionner directement des industries consommatrices d'électricité intéressées à améliorer leur empreinte climatique et sociétale.
- Intégrer la stratégie de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), incluant les priorités environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG), aux orientations stratégiques de Boralex.

Comme illustré par les graphiques ci-dessous, le plan annoncé par Boralex prévoit une forte croissance des objectifs de puissance installée au cours des neuf prochaines années et une répartition optimisée de la puissance installée de la Société sur le plan tant géographique que technologique. Le plan prévoit également le maintien d'une très forte proportion de la puissance installée sous contrats.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE CIBLÉE DE LA PUISSANCE INSTALLÉE (EN GW)



RÉPARTITION TECHNOLOGIQUE CIBLÉE DE LA PUISSANCE INSTALLÉE (EN GW)



RÉPARTITION CIBLÉE PAR TYPE DE CONTRATS DE LA PUISSANCE INSTALLÉE (EN GW)



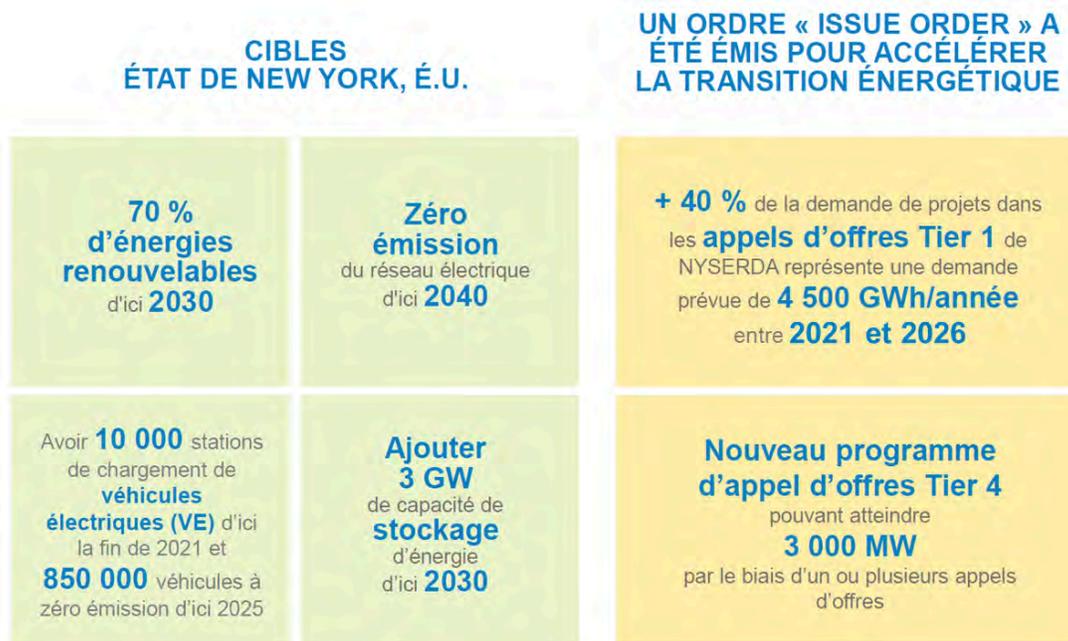
Perspectives de croissance par territoire

États-Unis

L'appui de la classe politique et des consommateurs envers les énergies renouvelables demeure à un degré élevé. L'électorat tant républicain que démocrate appuie dans l'ensemble l'avancement de politiques et d'initiatives destinées à promouvoir le déploiement accru de l'énergie renouvelable. Le président Joe Biden et les démocrates au Congrès se sont engagés à faire face à la crise climatique. En novembre, la chambre des représentants des États-Unis a adopté le projet de loi *Build Back Better* (BBB) qui inclut 550 G\$ US en investissements à l'échelle nationale afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur de la production d'énergie. Malgré des délais, la présidence du Congrès réalise des progrès vers l'entérinement du projet de loi pour accroître et étendre les avantages fiscaux liés à l'énergie renouvelable, soit dans le cadre du BBB ou en tant que mesure indépendante.

Le département américain de l'énergie a décrit dans un nouveau rapport comment les États-Unis pourraient atteindre une production de près de la moitié de leur électricité à partir de l'énergie solaire d'ici 2050 (environ 3 000 GW). Pour atteindre cet objectif, les États-Unis devraient doubler la puissance installée en énergie solaire chaque année au cours des quatre prochaines années, puis la doubler à nouveau d'ici 2030.

En août, Kathy Hochul a prêté serment en tant que 57^e gouverneur de l'État de New York. Dès son entrée en fonction, elle a réitéré son engagement à atteindre les objectifs climatiques de l'État par le déploiement accéléré des énergies renouvelables. En septembre 2021, la gouverneure Hochul a annoncé les résultats de l'appel d'offres de Tier 4. Deux projets de transmission d'énergie renouvelable ont été sélectionnés : le projet Clean Path NY (CPNY), développé par Forward Power (une coentreprise d'Invenergy et d'EnergyRe) et la New York Power Authority, et le projet Champlain Hudson Power Express (CHPE), développé par Transmission Developers, Inc. (soutenu par Blackstone) et Hydro-Québec. Ensemble, ces projets pourraient fournir à la ville de New York environ 18 millions de MWh d'énergie renouvelable par année, ce qui suffirait à alimenter plus de 2,5 millions de foyers. Ces deux projets de transmission d'énergie renouvelable vont favoriser la construction de projets à la fois dans le Nord de l'État de New York et au Québec.



En janvier 2021, Boralex a clôturé l'acquisition d'une participation majoritaire dans un portefeuille de sept parcs solaires aux États-Unis, pour une puissance installée de 209 MWac. La majorité de ces parcs se situent dans l'État de la Californie, un marché en pleine croissance pour l'énergie renouvelable. En juin 2021, la *California Public Utilities Commission* (CPUC) a ordonné aux services publics de l'État de se procurer l'équivalent de 11 500 MW en nouvelles ressources d'électricité, comme les ressources d'énergie distribuées, les ressources renouvelables et les sources à zéro émission.



Lors de la publication du plan stratégique 2025 en juin, Boralex a mentionné son intention de faire des États-Unis son principal marché de croissance et d'étendre sa présence à d'autres États à fort potentiel de croissance au cours des prochaines années. Pour ce faire, la Société investit pour élargir son équipe de développement américaine et travaille à instaurer une structure intégrée de développement de nouveaux sites et d'acquisitions afin d'accélérer sa croissance.

Canada

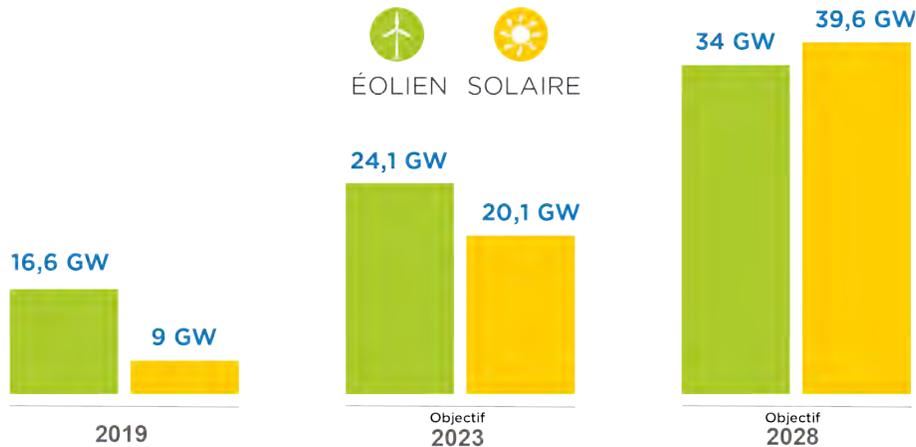
Le gouvernement canadien maintient son engagement ferme envers la lutte contre les changements climatiques, rehaussant sa cible de réduction des gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2030 de 40 à 45 % par rapport à 2005. Des mesures concrètes sont mises de l'avant pour atteindre cet objectif, allant de la tarification carbone à la transition vers un réseau de distribution d'électricité carboneutre. Nous prévoyons que ces mesures auront des effets structurants sur l'ensemble du réseau électrique canadien et entraîneront une importante hausse de la demande en électricité de sources renouvelables.

Au Québec, le gouvernement et Hydro-Québec continuent de privilégier la filière éolienne pour répondre aux besoins énergétiques futurs. Deux appels d'offres sont en cours – 300 MW d'énergie éolienne et 480 MW de contribution en puissance de sources renouvelables – et ne couvrent qu'une partie des besoins énergétiques du Québec à l'horizon 2029. Le plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec prévoit que de nouveaux approvisionnements allant de 1,9 TWh en 2026 à 6,9 TWh en 2029 seront nécessaires. Le gouvernement souhaite en réserver une part importante pour l'éolien. Les besoins anticipés au Québec sont notamment issus de la mise en œuvre du Plan pour une économie verte (PEV), qui prévoit notamment que la province réduira ses émissions de GES de 37,5 % à l'horizon 2030 par rapport à 1990 et atteindra la carboneutralité en 2050. À ces nouveaux besoins intérieurs s'ajoutent ceux associés aux projets d'exportation vers le Nord-est américain, soit le projet CHPE visant à alimenter la ville de New York et le projet d'exportation de 9,45 TWh annuellement vers le Massachusetts (NECEC).

France et autres pays européens

En France, comme l'indique le schéma suivant, les programmes gouvernementaux prévoient une augmentation substantielle et soutenue de la part de l'éolien et du solaire comme sources d'énergie au cours de la prochaine décennie. Sur le plan économique, les projets sont mis en concurrence par l'entremise de mécanismes d'appels d'offres et des contrats d'achat sont négociés directement auprès des entreprises consommatrices d'électricité. L'étude prospective « Futurs Énergétiques 2050 » de RTE publiée en septembre 2021 montre que pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et assurer la sécurité d'approvisionnement électrique, un développement massif des énergies renouvelables, dont l'éolien terrestre et le solaire photovoltaïque, sera nécessaire.

OBJECTIFS DU PROGRAMME D'ÉNERGIE RENOUVELABLE EN FRANCE



-  Approx. 1,85 GW/année de puissance additionnelle, soit un TCAC¹ de 8 %.
-  Approx. 3 GW/année de puissance de production additionnelle (2/3 solaire au sol et 1/3 bâtiments solaires), soit un TCAC¹ de 17 %.
-  Objectif de dépasser la puissance de production de l'éolien en 2028.

Source : Programmation pluriannuelle de l'énergie

¹TCAC : Le Taux de croissance annuel composé est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

Lors de la publication du plan stratégique 2025 en juin dernier, Boralex a mentionné son intention d'étendre sa présence dans d'autres pays européens à fort potentiel de croissance au cours des prochaines années, particulièrement dans le secteur de l'énergie solaire. Les marchés de l'Espagne et de la Suède représentent des marchés à fort potentiel pouvant convenir au type de développement visé par Boralex. La Société accordera la priorité à ces marchés, y compris celui du Royaume-Uni où elle développe des projets avec son partenaire Infinergy, pour sa croissance, tant organique que par acquisition, en dehors de la France.

Un plan articulé autour de quatre orientations stratégiques

Sur la base de l'analyse de marché effectuée, la direction de Boralex a articulé son plan stratégique autour de quatre orientations stratégiques principales et de six cibles d'entreprise. Pour en réussir la mise en œuvre, la Société s'appuie sur sa solide expertise et une longue expérience en matière de développement de projets.

MISE À JOUR DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET INTÉGRATION DE LA STRATÉGIE RSE

CROISSANCE

Accélérer notre croissance organique pour maximiser la création de valeur future à travers nos marchés

Faire des Etats Unis un de nos marchés prioritaires et diversifier notre présence européenne en ciblant quelques marchés porteurs additionnels

Assumer notre croissance par acquisitions et structurer nos activités pour y arriver

DIVERSIFICATION

Accroître notre présence dans le secteur de **l'énergie solaire** et prendre part au développement du marché du stockage

Anticiper l'évolution des marchés / technologies et accélérer le développement de nos compétences de commercialisation de l'énergie en vue d'optimiser notre portefeuille de contrats

CLIENTÈLE

Développer et étendre notre clientèle actuelle afin de fournir directement des **industries consommatrices d'électricité** intéressées à améliorer leur empreinte climatique

Modifier nos pratiques commerciales pour nous centrer sur les besoins des clients qui sont variables par géographie

OPTIMISATION

Optimiser nos actifs et faire évoluer la culture de performance durable de notre organisation

Accroître l'efficacité des services corporatifs par la simplification, la transition numérique et l'automatisation

Utiliser le financement corporatif et la gestion des actifs comme outils à part entière pour notre croissance



RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

Notre responsabilité sociétale d'entreprise est transversale à l'ensemble de nos orientations stratégiques. Elle aligne notre performance extra-financière sur les aspects ESG et guide nos décisions d'affaires.

Elle se veut un véritable facteur de différenciation stratégique, notamment pour :

- Fortifier la confiance auprès de nos parties prenantes
- Promouvoir le bien-être de nos collaborateurs et partenaires
- Consolider notre licence sociale d'opération
- Accéder à de nouveaux marchés et clients
- Renforcer la résilience de notre modèle d'affaires face aux risques extra-financiers
- Capitaliser sur les opportunités émergeant de la transition énergétique
- Élever notre réputation d'entreprise

Au final, elle nous permet d'avoir un plan stratégique qui va **au-delà des énergies renouvelables**.

Perspectives de développement selon chaque orientation stratégique

Boralex poursuit son développement selon ses quatre orientations stratégiques, en s'appuyant sur le potentiel offert par les marchés d'Amérique du Nord et d'Europe où elle exerce déjà ses activités.

Orientation Croissance

La Société veut accélérer la croissance organique pour maximiser la création de valeur future par l'entremise des marchés identifiés. Elle désire faire des États-Unis son marché prioritaire et étendre sa présence européenne en ciblant quelques marchés porteurs additionnels. Également, elle veut compléter la croissance organique par des acquisitions ciblées. Elle dispose d'un portefeuille de projets à divers stades de développement, selon des critères clairement établis.

RÉPARTITION DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DE BORALEX

PORTEFEUILLE DE PROJETS

| | | CANADA ET ÉTATS-UNIS | FRANCE ET AUTRES | TOTAL BORALEX | |
|---|---------------------------|---|---------------------|------------------|-----------------|
| TOTAL 3 243 MW | STOCKAGE 190 MW | PRÉLIMINAIRE | | | |
| | |  | 315 MW | 315 MW | 630 MW |
| | |  | 115 MW | 193 MW | 308 MW |
| | | PUISSANCE DE PRODUCTION | 430 MW | 508 MW | 938 MW |
| | | STOCKAGE  | 190 MW | - | 190 MW |
| | | MI-PARCOURS | | | |
| | |  | 500 MW | 617 MW | 1 117 MW |
| | |  | - | 121 MW | 121 MW |
| | | PUISSANCE DE PRODUCTION | 500 MW | 738 MW | 1 238 MW |
| | | STOCKAGE  | - | - | - |
| AVANCÉE | | | | | |
|  | 60 MW | 162 MW | 222 MW | | |
|  | 845 MW | - | 845 MW | | |
| PUISSANCE DE PRODUCTION | 905 MW | 162 MW | 1 067 MW | | |
| STOCKAGE  | - | - | - | | |
| TOTAL | | | | | |
|  | 875 MW | 1 094 MW | 1 969 MW | | |
|  | 960 MW | 314 MW | 1 274 MW | | |
| PUISSANCE DE PRODUCTION | 1 835 MW | 1 408 MW | 3 243 MW | | |
| STOCKAGE  | 190 MW | - | 190 MW | | |

CHEMIN DE CROISSANCE

| | | CANADA ET ÉTATS-UNIS | FRANCE ET AUTRES | TOTAL BORALEX | |
|---|-------------------------|---|---------------------|------------------|---------------|
| TOTAL 647 MW | STOCKAGE 3 MW | SÉCURISÉE | | | |
| | |  | 100 MW | 180 MW | 280 MW |
| | |  | 200 MW | 13 MW | 213 MW |
| | | PUISSANCE DE PRODUCTION | 300 MW | 193 MW | 493 MW |
| | | STOCKAGE  | - | - | - |
| | | EN CONSTRUCTION OU PRÊT À CONSTRUIRE | | | |
| | |  | - | 142 MW | 142 MW |
| | |  | - | 12 MW | 12 MW |
| | | PUISSANCE DE PRODUCTION | - | 154 MW | 154 MW |
| | | STOCKAGE  | - | 3 MW | 3 MW |
| TOTAL | | | | | |
|  | 100 MW | 322 MW | 422 MW | | |
|  | 200 MW | 25 MW | 225 MW | | |
| PUISSANCE DE PRODUCTION | 300 MW | 347 MW | 647 MW | | |
| STOCKAGE  | - | 3 MW | 3 MW | | |

ACTUELLEMENT EN EXPLOITATION 2 492 MW

Au 31 décembre 2021⁽¹⁾

⁽¹⁾ Et au 22 février 2022

Le portefeuille de projets équivaut à 3 243 MW, soit 99 MW de plus qu'à la fin du troisième trimestre 2021. Le *Chemin de croissance* représente une puissance de 647 MW, soit 17 MW de moins qu'au trimestre précédent.

Le secteur **éolien** demeure le principal secteur de croissance de la Société avec un portefeuille de projets qui équivaut à 1 969 MW, 79 MW de plus qu'au trimestre précédent. Pour le secteur **solaire**, le portefeuille de projets équivaut à un total de 1 274 MW, 20 MW de plus qu'au trimestre précédent. Ce secteur offre un fort potentiel de croissance tant en Europe qu'en Amérique du Nord.

Soulignons que des projets éoliens et solaires totalisant 137 MW en France ont été ajoutés au stade préliminaire du portefeuille de projets au cours du trimestre pour un ajout total de 973 MW au cours de l'exercice 2021, en plus de 193 MW de stockage d'énergie ajoutés en cours d'année.

Europe

La Société compte un portefeuille de projets **éoliens** à divers degrés d'avancement, lesquels équivalent à une puissance de l'ordre de 953 MW, 79 MW de plus qu'au trimestre précédent. Forte de ces acquis, Boralex participe au processus d'appels d'offres qui prévoit la construction de sites éoliens sur le territoire français. Pour la période de 2021 à 2024, ce processus vise l'octroi de l'ensemble des contrats de compléments de rémunération en deux tranches de 925 MW chacune par année. Chaque contrat sera d'une durée de 20 ans à compter de la mise en service. Compte tenu des gains réalisés dans le cadre de ces appels d'offres depuis leur instauration, la Société se retrouve dans le trio de tête des entreprises ayant remporté le plus grand nombre de MW jusqu'à maintenant, ce qui renforce sa position de premier producteur indépendant de l'éolien terrestre en France.

Retenu dans le cadre de l'appel d'offres de novembre 2020 et bénéficiant d'un contrat de 20 ans, le projet **Moulins du Lohan** a fait l'objet d'une décision favorable du Conseil d'État dans son arrêt rendu le 15 avril 2021. Le projet d'une puissance de 65 MW est maintenant au stade des *Projets en construction ou prêts à construire*. Pour plus de renseignements sur la décision du Conseil d'État, voir la note *Engagements et éventualités* des présents états financiers annuels.

Boralex est également en bonne position pour pénétrer le marché de l'Écosse grâce au partenariat conclu en octobre 2017 avec la société Infinergy. Des projets équivalant à un total de 141 MW sont inclus dans le portefeuille de projets de la Société. De plus, le projet **Limekiln** de 90 MW en Écosse a été autorisé en 2019 et est inclus dans le volet des projets sécurisés du *Chemin de croissance* de la Société.

Du côté de l'énergie **solaire**, Boralex compte un portefeuille de projets à divers degrés d'avancement, lesquels équivalent à une puissance de l'ordre de 314 MW en France, 20 MW de plus qu'au trimestre précédent. Les détails du programme de développement de ce secteur sont fournis à la section *Orientation Diversification* du présent rapport.

Amérique du Nord

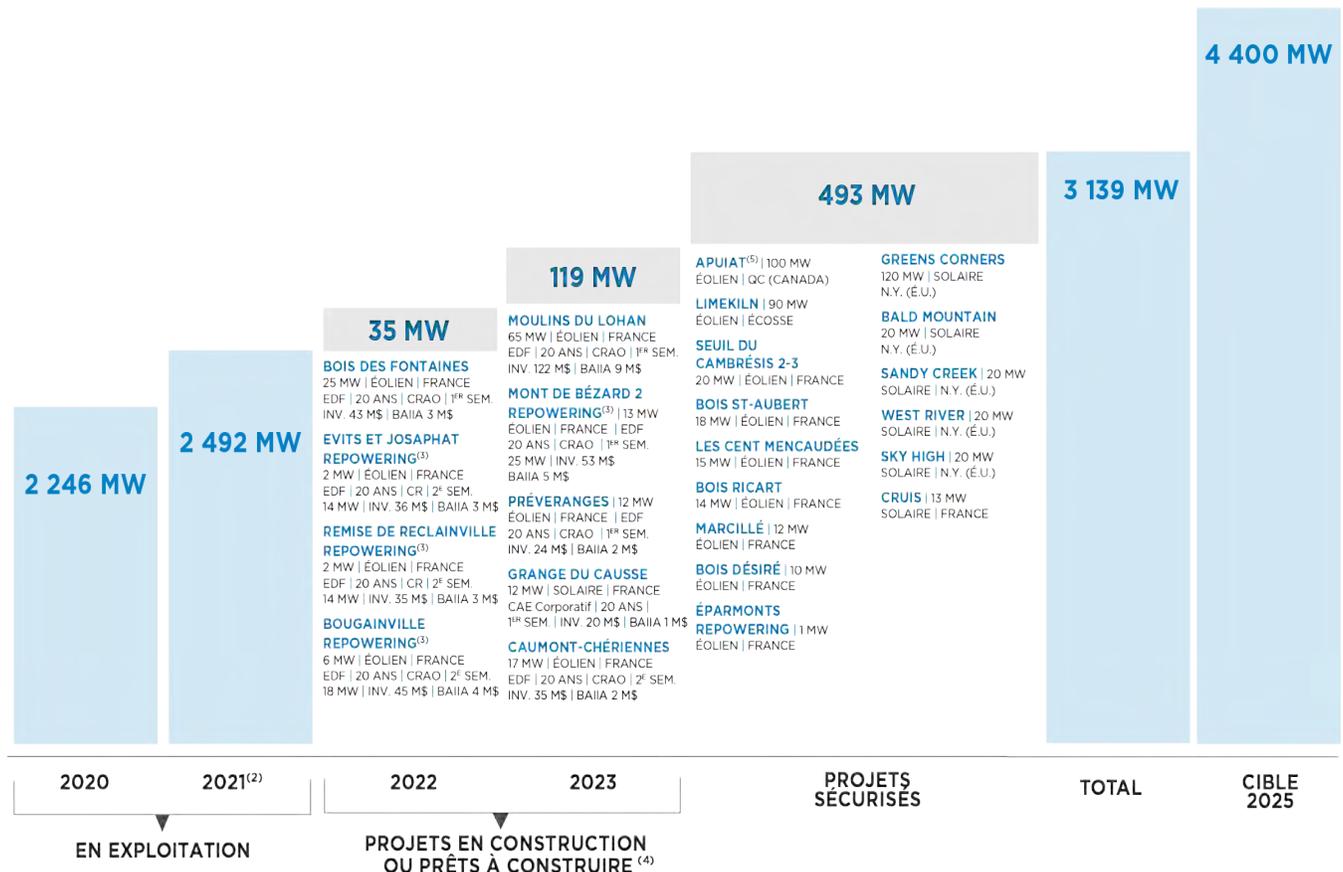
Le portefeuille de projets **éoliens** de Boralex en Amérique du Nord est de 875 MW. La signature d'un contrat d'achat d'électricité pour le projet **Apuiat**, en février 2021, a marqué la relance du secteur éolien au Québec.

En décembre 2021, Hydro-Québec a lancé des appels d'offres pour 480 MW de contribution en puissance de sources renouvelables et 300 MW d'énergie éolienne afin d'augmenter son approvisionnement en énergie dans un contexte de croissance de la demande intérieure et à l'exportation ainsi que des efforts d'électrification et de décarbonation. Les contrats qui seront conclus avec Hydro-Québec doivent permettre d'assurer un approvisionnement à long terme en énergie, soit pour une durée minimale de 20 ans, avec une cible de 30 ans. L'État de New York fera appel à de l'énergie importée du Canada, augmentant ainsi la demande en énergie au Québec.

La Société compte également sur un portefeuille de projets totalisant 960 MW dans le secteur de l'énergie **solaire**, soit la même puissance qu'au trimestre précédent. Les détails du programme de développement dans ce secteur sont fournis à la section *Orientation Diversification* du présent rapport.

Chemin de croissance

Puissance installée⁽¹⁾



⁽¹⁾ Correspond à la puissance installée de production et exclut la puissance installée pour des projets de stockage.

⁽²⁾ Au 31 décembre 2021 et au 22 février 2022.

⁽³⁾ Le projet de Evits et Josaphat repowering représente une puissance totale de 14 MW, soit un ajout de 2 MW, celui de Remise de Reclainville repowering représente une puissance totale de 14 MW, soit un ajout de 2 MW, celui de Bougainville repowering représente une puissance totale de 18 MW, soit un ajout de 6 MW et le projet Mont de Bézarard 2 repowering représente une puissance totale de 25 MW, soit un ajout de 13 MW.

⁽⁴⁾ L'investissement total et le BAIIA annuel estimé pour les projets situés en France ont été convertis en dollars canadiens au taux de clôture au 31 décembre 2021.

⁽⁵⁾ La Société détient 50 % des actions du projet éolien d'une puissance totale de 200 MW et elle ne détient pas le contrôle.

Comme l'indique le schéma ci-dessus, la Société compte des sites en exploitation d'une puissance installée de 2 492 MW, soit 246 MW de plus qu'au 31 décembre 2020, à la suite principalement de l'acquisition de parcs solaires aux États-Unis de 209 MW, la mise en service de 56 MW de parcs éoliens et solaire, les cessions d'un parc éolien et d'une centrale thermique d'une puissance installée totale de 16 MW.

Boralex compte 30 MW de plus de sites en exploitation qu'à la fin du troisième trimestre 2021, à la suite de la mise en service de deux parcs solaires et d'un parc éolien au cours des derniers mois de l'exercice.

En France, huit projets éoliens, un projet solaire et un projet de stockage sont en construction ou ont franchi toutes les étapes préliminaires et obtenu les autorisations nécessaires à l'étape de la construction. Les projets éoliens et solaires sont tous assujettis à des contrats de compléments de rémunération à long terme ou d'un contrat d'achat d'électricité auprès de sociétés commerciales et industrielles. Ces sites contribueront aux résultats de la Société au fur et à mesure de leur mise en service en 2022 et 2023 tel qu'illustré au chemin de croissance.

Dans l'ensemble, la contribution au BAIIA des *Projets en construction ou prêts à construire* est estimée à 32 M\$ sur la base de la production totale estimée et ajustée selon le taux de conversion en devises canadiennes à la date de fin de trimestre. À noter qu'il s'agit d'une contribution additionnelle estimée au BAIIA de 23 M\$ lorsque l'on tient compte du BAIIA estimé généré par les parcs éoliens en exploitation avant les travaux de *repowering*. La mise en œuvre de ces projets nécessitera des investissements totaux prévus¹ de l'ordre de 413 M\$ et des financements prévus¹ à hauteur de 331 M\$. Au 31 décembre 2021, les sommes déjà investies¹ dans ces projets s'élevaient à 126 M\$.

La puissance associée à des *Projets sécurisés* a pour sa part diminué de 28 MW comparativement au trimestre précédent en raison de l'avancement au stade de projets prêts à construire ou en construction des sites **Préveranges** et **Caumont Chériennes**.

La mise en service des sites sécurisés et en construction pourrait porter à 3 139 MW la puissance installée de Boralex.

L'encadré ci-dessous présente les faits saillants pour l'*Orientation Croissance*.

Croissance

- Mise en service en France d'un parc éolien et de deux parcs solaires d'une puissance installée totale de 30 MW.
- Avancement de deux projets éoliens totalisant 29 MW au stade de Projets en construction ou prêts à construire
- Ajout de projets éoliens totalisant 71 MW au stade préliminaire du portefeuille de projets.

Orientation Diversification

La Société désire accroître sa présence dans le secteur de l'énergie solaire et prendre part au développement des marchés du stockage. Elle veut également accélérer le développement de ses compétences en commercialisation de l'énergie en vue d'optimiser le portefeuille de contrats.

Boralex concentre ses efforts de diversification de ses activités dans le secteur de l'énergie **solaire**. Son portefeuille de projets à ce chapitre représente une puissance additionnelle potentielle de 1 274 MW.

Europe

Boralex a accéléré le développement de ses activités dans ce secteur en France dans le but de participer activement au processus d'appels d'offres. Ce processus vise l'octroi de contrats de compléments de rémunération jusqu'en 2026, dont plus des deux tiers du volume alloué est réservé aux projets de centrales au sol supérieur à 5 MWac, le marché visé par Boralex. La première période prévoit une puissance appelée de 700 MWac et les neuf autres, qui auront lieu deux fois par an jusqu'en 2025, puis une fois en 2026, porteront sur 925 MWac de puissance appelée.

La Société est également active dans le développement de nouveaux projets de parcs solaires au sol et flottants pouvant s'ajouter à son portefeuille de projets ainsi que dans la prospection de potentielles acquisitions. D'ailleurs, deux sites solaires ont été mis en service au cours du quatrième trimestre : **Peyrolles**, un parc solaire flottant de 12 MWac et **La Clé des Champs**, un parc solaire au sol de 9 MWac, à 70 % de sa puissance dans un premier temps.

La Société s'est alliée à Sun'Agri pour développer l'agrivoltaïsme en France et en Europe afin de construire de nouvelles centrales solaires tout en protégeant les exploitations agricoles des aléas climatiques grandissants. Ce partenariat prend la forme d'un contrat-cadre d'une durée de dix ans au cours desquels Boralex travaillera exclusivement avec Sun'Agri pour le développement de projets agrivoltaïques au sein de l'Union européenne.

Amérique du Nord

En Amérique du Nord, Boralex s'intéresse dans un premier temps au marché de l'État de New York, lequel représente un potentiel de quelque 4 300 MW d'ici 2025. Elle a déployé des ressources pour y développer le créneau des sites de petite et moyenne taille, un secteur qui exige une expertise particulière et où elle se distingue par sa position concurrentielle. La Société dispose d'un bureau à New York et compte près d'une vingtaine de personnes hautement qualifiées pour mener les activités de prospection, de commercialisation, de financement et de relations avec les milieux et les gouvernements. Ces dernières bénéficient de l'appui de l'équipe en place au Canada depuis de nombreuses années, laquelle s'est vu confier des responsabilités et des priorités liées au développement du marché de l'État de New York.

Rappelons qu'au cours du troisième trimestre 2021, Boralex a déposé des soumissions pour des projets solaires totalisant 800 MWac dans le cadre du cinquième appel d'offres Tier 1 de NYSERDA dans l'État de New York. Les résultats sont attendus au cours du premier trimestre 2022.

¹ Les Investissements totaux prévus, les Financements prévus et les Sommes déjà investies dans les projets en construction sont des mesures financières supplémentaires. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

Dans le cadre de l'appel d'offres Tier 4 dans l'État de New York, Boralex avait une entente afin d'inclure dans le portefeuille de la ligne Clean Path les projets totalisant 200 MWac retenus à la suite de l'appel d'offres Tier 1 de 2019. Le projet Clean Path NY (CPNY) ayant été retenu dans cet appel d'offres, Boralex pourra potentiellement compter sur des revenus additionnels pour ces projets lorsque cette ligne sera complétée.

Stockage d'énergie

Boralex poursuit ses démarches afin de déployer de façon progressive un service de stockage d'énergie par batteries, tirant ainsi parti de l'importante réduction des coûts associés à cette technologie. Elle considère ce service comme complémentaire pour favoriser l'usage généralisé des énergies renouvelables et accélérer la transition énergétique.

Un tel service permettra, entre autres, d'assurer la stabilité du réseau électrique, en plus de soutenir l'intégration de l'énergie solaire et éolienne en déplaçant les pointes de production vers les périodes de forte demande en énergie. Il permet également de combler les besoins excédentaires en période de pointe ou lorsqu'il y a défaillance du système d'approvisionnement. Son portefeuille de projets à ce chapitre représente 190 MW.

Également, au cours du quatrième trimestre, le deuxième actif de stockage d'électricité de la Société, qui sera d'une puissance installée de 3 MW, passe au stade *Projets en construction ou prêt-à-construire*. Il sera installé sur un site éolien existant.

Rappelons qu'au cours du troisième trimestre, la Société a également présenté des soumissions pour du stockage jumelé aux projets solaires dans le cadre de l'appel d'offre Tier 1 de NYSERDA.

L'encadré ci-dessous présente les faits saillants pour l'*Orientation Diversification*.

Diversification

- Mise en service du parc solaire **Peyrolle** et mise en production du parc solaire **Clé-des-champs**.
- Ajout de projets solaires totalisant 66 MW au stade préliminaire du portefeuille de projets.
- Avancement d'un projet solaire de 12 MW et d'un actif de stockage de 3 MW au stade de *projets en construction ou prêts à construire*.

Orientation Clientèle

Comme indiqué dans la mise à jour de son plan stratégique, la Société entend développer et étendre sa clientèle actuelle afin d'approvisionner directement des industries consommatrices d'électricité souhaitant réduire leur empreinte carbone. Également, elle désire modifier ses pratiques commerciales pour se centrer sur les besoins des clients en tenant compte des différences sur le plan géographique.

La Société a entrepris de déployer des équipes commerciales en France et aux États-Unis en vue de servir une clientèle plus vaste. L'objectif principal est la signature de contrats de vente d'énergie directement auprès de sociétés commerciales et industrielles consommatrices d'électricité (CAE corporatifs) ainsi que l'ajout progressif de services complémentaires offerts aux réseaux de transport d'énergie ainsi qu'aux importants consommateurs d'électricité.

D'ailleurs, au cours du quatrième trimestre, la Société a annoncé la signature d'un contrat d'approvisionnement en électricité avec METRO France, ce qui permettra le financement et la construction du parc solaire de 12 MWac de la **Grange du Causse**. Avec la sécurisation de ce premier CAE corporatif en additionnalité, Boralex démontre sa capacité de répondre de manière adaptée au besoin d'approvisionnement électrique compétitif et vert des entreprises.

La Société a également conclu un contrat d'approvisionnement en électricité de trois ans avec le groupe L'Oréal en France, par l'entremise d'un parc éolien existant.

Rappelons qu'au cours du premier trimestre 2021, Boralex a signé un nouveau contrat d'achat d'électricité renouvelable de cinq ans avec IBM France. La signature de tels contrats illustre la qualité de la production et la compétence industrielle de Boralex quant à la maintenance de ses actifs qui permet d'allonger leur durée de vie au-delà des contrats d'obligation d'achat à long terme initiaux.

Au cours de l'exercice, Boralex a observé une augmentation de la demande des clients potentiels compte tenu de la hausse des prix de l'énergie.

L'encadré ci-dessous présente les faits saillants pour l'*Orientation Clientèle*.

Clientèle

- Signature d'un contrat d'achat d'électricité de 20 ans renouvelable, pour la consommation de METRO France (CAE corporatif).
- Signature d'un contrat d'achat d'électricité de trois ans renouvelable pour la consommation de L'Oréal en France (CAE corporatif).

Orientation Optimisation

Cette orientation comprend trois volets principaux :

- Optimiser ses actifs et promouvoir la culture de performance durable de l'organisation ;
- Utiliser le financement corporatif, incluant le financement durable, et les partenariats comme outils porteurs pour la croissance ;
- Accroître l'efficacité des services corporatifs par la simplification, la numérisation et l'automatisation.

Les premières initiatives de Boralex portent sur l'optimisation des actifs actuels. Il s'agit d'actions concrètes afin d'augmenter la performance et de réduire les coûts tant d'exploitation que de financement.

C'est notamment ce qui a mené aux initiatives de remplacement d'équipements (*repowering*) de certains parcs éoliens en France. Soulignons que quatre projets du *Chemin de croissance* au stade de *Projets en construction ou prêts à construire* visent le remplacement d'éoliennes existantes par de nouvelles (selon un processus de *repowering*) dans des parcs dont les contrats de vente d'électricité sont venus à échéance ou viendront à échéance au cours des prochaines années. Cette initiative permet une augmentation substantielle de la puissance installée et devrait se traduire par une contribution additionnelle au BAIIA annuel et un nouveau contrat de 20 ans.

Les travaux de construction ont commencé pour le projet **Mont de Bézar 2 Repowering** et ils se sont poursuivis pour les trois autres projets de repowering. Le projet **Éparmons Repowering**, quant à lui, est au stade sécurisé depuis le deuxième trimestre 2021. Après les travaux de *repowering*, ces cinq projets totalisant 60 MW afficheront une puissance installée de 84 MW, ce qui représente un ajout de 24 MW. Ces projets bénéficieront d'équipements plus performants et d'un nouveau contrat de compléments de rémunération d'une durée de 20 ans.

Boralex a l'intention de reprendre et d'effectuer à l'interne l'entretien et la maintenance de ses actifs dans plusieurs parcs éoliens au Canada, présentement sous contrat de maintenance externe. D'ailleurs, au cours du quatrième trimestre 2021, la Société a pris en charge l'entretien et la maintenance d'actifs d'une puissance installée totale de 161 MW au Canada.

En juin 2021, la Société a annoncé la signature de contrats d'entretien à long terme avec Vestas pour ses actifs équipés d'éoliennes Vestas actuellement en exploitation (328 MW). La durée de ces contrats coïncide avec celle des ententes d'achat d'électricité spécifiques à ces parcs. Ces contrats permettront à Boralex de bénéficier de coûts d'exploitation compétitifs, d'engagements de production en ligne avec sa stratégie d'optimisation et d'une répartition optimale des équipes de maintenance de Boralex pour ses actifs opérationnels totalisant 1 GW. Le tout s'inscrit dans la garantie de disponibilité, d'efficacité maximale et de conservation du lien avec les territoires d'accueil établis par Boralex. En parallèle, les équipes internes vouées à l'excellence opérationnelle continueront de suivre la performance de l'ensemble des actifs de Boralex sur le territoire français, incluant ceux dont la maintenance est confiée à Vestas.

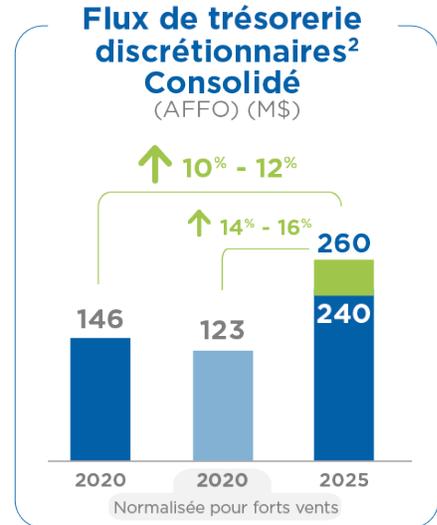
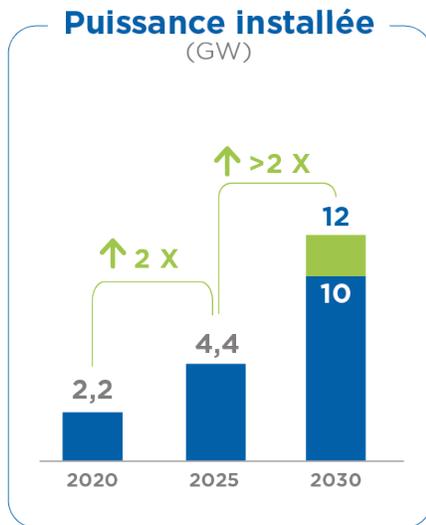
Le 29 septembre 2021, la Société a obtenu une prolongation du terme de sa facilité de crédit rotatif pour une période totale de cinq ans jusqu'au 29 septembre 2026. Incluant la facilité de lettres de crédit garantie par Exportation et Développement Canada, le montant total autorisé de la facilité se situe à 525 M\$. De plus, la facilité contient une clause accordéon de 150 M\$ qui pourra être exercée au besoin. Ce renouvellement permet de bénéficier d'une amélioration des marges de crédit ainsi que des amendements et ajustements favorables aux termes et conditions générales.

L'encadré ci-dessous présente les faits saillants pour l'*Orientation Optimisation*.

Optimisation

- Début des travaux de construction de **Mont de Bézar II repowering**.
- Optimisation de la maintenance et de l'entretien pour des parcs éoliens au Canada d'une puissance installée totale de 161 MW (la part de Boralex étant de 119 MW).

CIBLES 2025



Réinvestir entre 50 et 70 %
des flux de trésorerie discrétionnaires² dans la croissance

Être la référence RSE
auprès de nos partenaires en allant au-delà des énergies renouvelables

Augmenter la proportion de financement corporatif et viser **l'atteinte d'une cote de crédit Investment Grade³**

La Société entend également maintenir une discipline financière exemplaire en ciblant des projets et des acquisitions qui satisfont à des critères précis sur les plans tant de la croissance que des synergies, de manière à créer de la valeur et générer un rendement conforme aux attentes des actionnaires. Ce faisant, elle compte réaliser davantage de projets en partenariat tout en conservant le contrôle et la gestion des activités.

Par ailleurs, Boralex conserve la même approche qui a contribué à son succès jusqu'à maintenant et qui consiste à s'appuyer principalement sur des flux de trésorerie prévisibles, grâce à des contrats de vente d'énergie à long terme à des prix déterminés et indexés ou de compléments de rémunération fixant un prix plancher, avec des sociétés solides financièrement (dont EDF, Hydro-Québec, Ontario ISO, NYISO, BC Hydro). Ces contrats ne contiennent pas de clause d'ajustement de prix ou de production dans le cadre de situations comme celle de l'épidémie de COVID-19. Au 31 décembre 2021, 99 % de la puissance installée de la Société était associée à des contrats avec une durée résiduelle moyenne pondérée de 13 ans.

Enfin, au cours des derniers trimestres, d'importants efforts ont été déployés afin de formaliser la stratégie de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) de Boralex et son positionnement par rapport aux critères ESG (environnement, société et gouvernance). La direction de Boralex a d'ailleurs décidé d'inclure la stratégie RSE à ses cibles d'entreprise 2025. Ce plan permettra à Boralex d'accélérer ses initiatives de développement au sein de l'industrie des énergies renouvelables, qui connaît une forte croissance. Ce développement se fera de façon disciplinée et dans le plus grand respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise. L'objectif principal est de devenir la référence RSE auprès des partenaires de Boralex en allant au-delà des énergies renouvelables.

¹ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

² Le Combiné et les Flux de trésorerie discrétionnaires sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

³ Cote de crédit corporative minimale de BBB-

E
ENVIRONNEMENT

Croître en ayant à coeur une trajectoire durable et résiliente



Émissions des gaz à effet de serre
(portées 1 et 2)



Utilisation responsable
des ressources



Biodiversité



Adaptation au
changement climatique

S
SOCIÉTÉ

Respecter les vivants



Inclusion, diversité et
égalité des chances



Santé et sécurité



Concertation et implication des
communautés locales et des territoires

G
GOUVERNANCE

Faire de l'exemplarité en matière de gestion une valeur partagée



Gouvernance d'entreprise
responsable



Ethique des affaires
et des comportements



Approvisionnement
responsable

Cibles d'entreprise 2025 – état de la situation

Afin que la mise en œuvre du plan stratégique se traduise par une croissance disciplinée, tout en créant de la valeur pour les actionnaires, la direction de Boralex suit l'évolution des critères financiers inclus dans les cibles d'entreprise 2025.

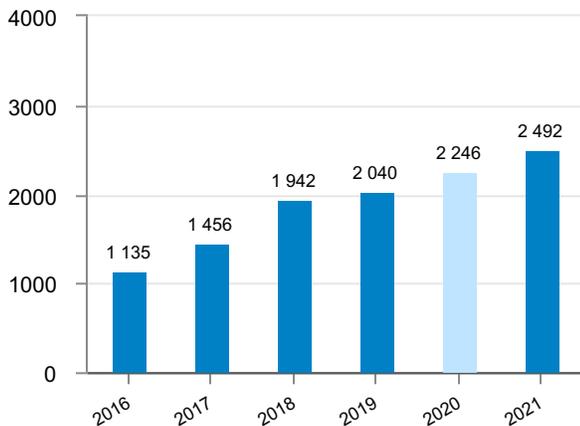
1) Doubler la puissance installée de 2020 à 2025

La puissance installée de Boralex est passée de 1 135 MW au 31 décembre 2016 à 2 492 MW au 31 décembre 2021, ce qui représente une croissance annuelle composée de **17 %** pour cette période de cinq ans. Cette croissance a été réalisée tant de façon organique que par l'entremise d'acquisitions. Depuis la fin de l'exercice 2020, la puissance installée de Boralex est en hausse de 246 MW.

Puissance installée

(en MW)

Taux de croissance annuel composé¹ : 17 %



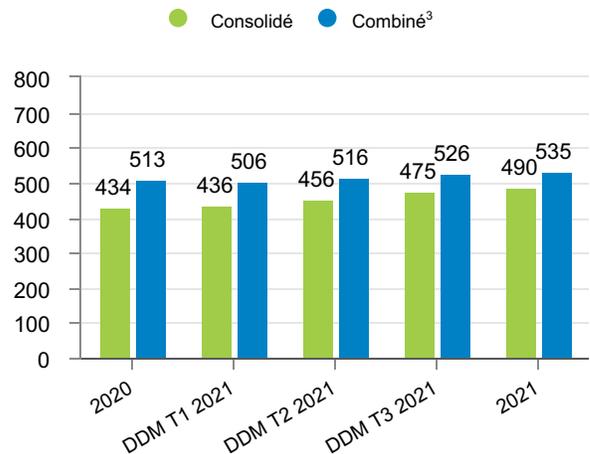
2) Atteindre 740 à 790 M\$ de BAIIA(A) consolidé, soit 800 à 850 M\$ de BAIIA(A) combiné d'ici 2025

Le BAIIA(A) s'élève à 152 M\$ en Consolidé et à 163 M\$ en Combiné pour la période de trois mois close le 31 décembre 2021 comparativement à 137 M\$ en Consolidé et 155 M\$ en Combiné pour le trimestre correspondant de 2020. Cet écart s'explique principalement par la contribution des sites acquis et mis en service qui a largement compensé les baisses de volume principalement associées aux actifs comparables du secteur éolien.

Le BAIIA(A) s'élève à 490 M\$ en Consolidé et à 535 M\$ en Combiné pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 comparativement à 434 M\$ en Consolidé et à 513 M\$ en Combiné pour la période correspondante de 2020. Cette variation s'explique principalement par la croissance de la Société.

BAIIA(A)²

(en millions de dollars canadiens)



¹ Le Taux de croissance annuel composé est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

² Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

³ Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

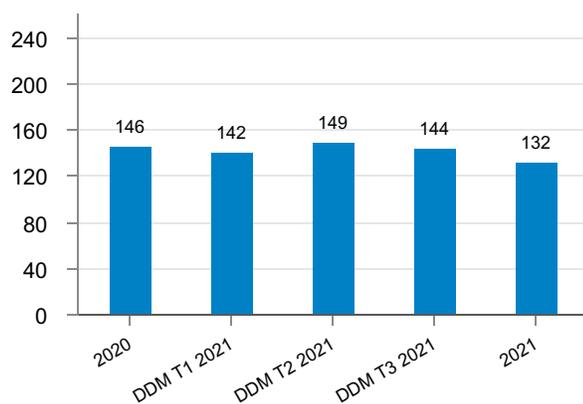
3) Atteindre 240 à 260 M\$ de flux de trésorerie discrétionnaires d'ici 2025

Les flux de trésorerie discrétionnaires s'élevèrent à 58 M\$ pour la période de trois mois close le 31 décembre 2021 comparativement à 67 M\$ pour le trimestre correspondant de 2020.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, les flux de trésorerie discrétionnaires ont atteint 132 M\$ comparativement à 146 M\$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Cette diminution de 14 M\$ s'explique par les baisses de volume en 2021 principalement associés aux actifs comparables du secteur éolien. Rappelons qu'au cours du premier trimestre 2020, les flux de trésorerie discrétionnaires avaient été avantagés par une production éolienne largement supérieure à la production anticipée en France.

Flux de trésorerie discrétionnaires¹

(en millions de dollars canadiens)

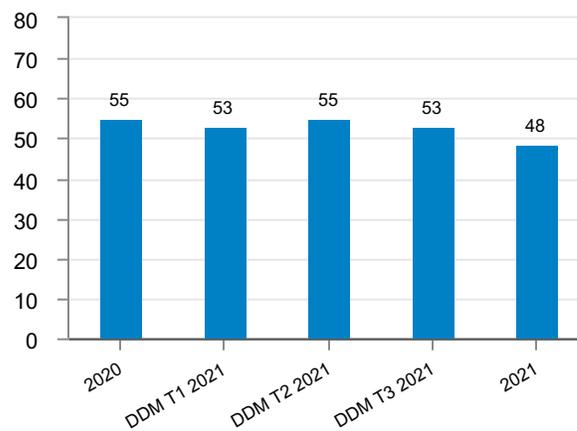


4) Réinvestir entre 50 et 70 % des flux de trésorerie discrétionnaires dans la croissance.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, le ratio de réinvestissement² était de 48 %, soit une valeur tout près de la fourchette cible qui va de 50 % à 70 %.

Ratio de réinvestissement²

(en %)



¹ Les Flux de trésorerie discrétionnaires sont une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

² Le Ratio de réinvestissement est un ratio non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ce ratio peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

5) Être la référence RSE auprès de ses partenaires

Borex a publié son premier rapport de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) distinct en 2021 et un deuxième rapport distinct est publié au même moment que le rapport annuel 2021. Ce rapport illustre l'approche rigoureuse prise par la Société pour l'élaboration de sa stratégie RSE, laquelle est d'ailleurs bien arrimée à son plan stratégique au même titre que ses objectifs d'entreprise. La Société a consulté l'ensemble de ses parties prenantes afin de bien identifier les priorités pour lesquelles des plans d'action précis ont été développés et seront mis en œuvre au cours des prochaines années. Dix priorités ont été retenues et sont représentées dans le rapport sous trois axes distincts : faire de l'exemplarité en matière de gestion une valeur partagée, croître en ayant à cœur une trajectoire durable et résiliente et respecter les vivants. Afin d'accélérer la mise en œuvre de sa stratégie RSE et d'assurer un déploiement harmonisé et rigoureux, Borex a embauché, à la mi-avril, une directrice de la RSE se rapportant directement au président et chef de la direction. Également créée en 2021, le comité RSE réunit tous les leaders en charge d'une des 10 priorités RSE et qui représentent la diversité géographique de Borex.

En 2021, Borex a participé à un ensemble de divulgations auprès de tierces parties :

- EcoVadis, un organisme de notation du développement durable et de la RSE, qui a décerné une médaille d'argent à Borex pour son engagement en la matière et l'a placée au 92e percentile dans son secteur d'activité.
- Le ESG Corporate Rating de l'Institutional Shareholder Services group of companies (ISS) pour lequel Borex a obtenu la note de B- et le statut « Prime ». Une entreprise est classée « Prime » si elle atteint ou dépasse les exigences de performance en matière de développement durable définies par ISS ESG pour une industrie spécifique.
- Le S&P Global Corporate Sustainability Assessment (CSA), une évaluation annuelle des pratiques des entreprises en matière de développement durable, qui couvre plus de 10 000 entreprises dans le monde et met l'accent sur des critères en la matière qui sont à la fois propres à l'industrie et financièrement importants. En 2021, Borex a reçu la note globale de 38/100, soit un niveau équivalant à la note moyenne de son secteur d'affaires.
- Le CDP, anciennement appelé le Carbon Disclosure Project, qui gère le système mondial d'information permettant aux investisseurs, aux entreprises, aux villes, aux États et aux régions de gérer leurs impacts environnementaux et qui est considéré comme la référence mondiale de l'information environnementale. En 2021, nous avons reçu la note « D ». Il importe de noter que les résultats obtenus par ce référentiel ne tiennent pas compte des importantes initiatives mises en place au cours de l'année 2021 en la matière, notamment la quantification des émissions de CO₂ de Borex et le début des travaux visant à évaluer les effets des changements climatiques sur la Société.
- Les Board Games, un classement des conseils d'administration d'entreprises canadiennes établi par le Globe and Mail en fonction d'un ensemble de critères de gouvernance qui vont bien au-delà des règles imposées par les organismes de réglementation. Dans le cadre de cet exercice, les évaluateurs du David and Sharon Johnston Centre for Corporate Governance Innovation de l'Université de Toronto ont examiné le travail des conseils d'administration de 220 sociétés et fiducies de l'indice composé S&P/TSX afin d'analyser la qualité de leurs pratiques de gouvernance. Borex s'est classée au 105e rang de ce prestigieux classement canadien, en hausse par rapport au classement en 2020, qui la plaçait au 125e rang.

Nous évaluons les résultats de chaque référent externe pour identifier des pistes d'amélioration continue qui alimentent l'évolution constante de notre stratégie en matière de RSE. Vous trouverez ci-dessous les réalisations du quatrième trimestre.

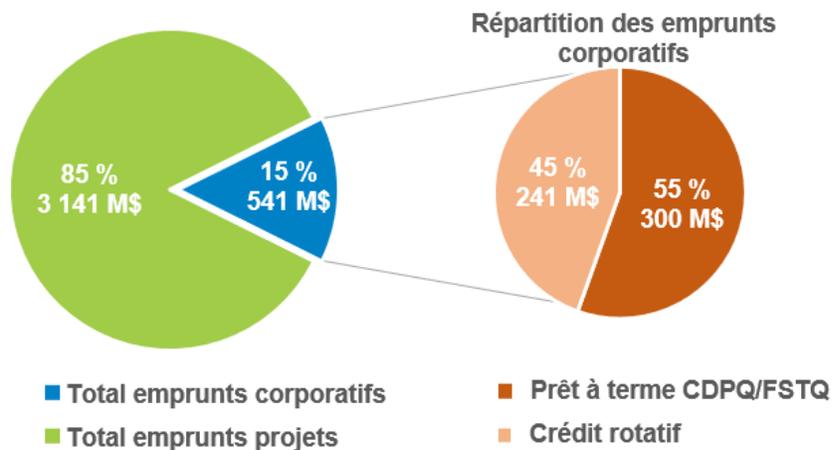


6) Augmenter la proportion de financement corporatif, incluant le financement durable, et obtenir une cote de crédit « Investment Grade »

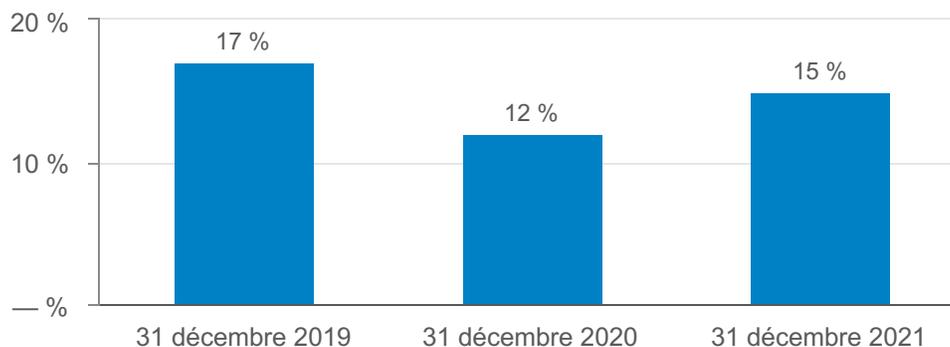
Boralex prévoit augmenter son recours au financement corporatif en réduisant légèrement son utilisation du financement de projet et en obtenant une cote de crédit de première qualité « Investment Grade » de la part d'au moins une firme de notation de crédit reconnue. En plus de permettre un accès plus diversifié au marché des capitaux, ce type de financement présente certains avantages additionnels par rapport au financement de projet, puisqu'il est généralement soumis à moins de restrictions, réduisant par le fait même la constitution de réserves financières, et augmente la flexibilité financière, ce qui permettra à Boralex de mieux utiliser les liquidités générées par l'exploitation de ses sites. De plus, le financement corporatif, bien qu'il soit sujet à des termes plus courts, est souvent moins coûteux et ne nécessite pas de remboursement de capital avant terme.

D'ailleurs, au cours du troisième trimestre, la Société a renouvelé sa facilité de crédit rotatif de 525 M\$ pour une durée résiduelle de cinq ans et bénéficiera d'une clause accordéon de 150 M\$ qui pourra être exercée au besoin. Ce renouvellement permet de bénéficier d'une diminution du taux d'intérêt et facilite le développement aux États-Unis et la circulation des sommes générées par l'exploitation des sites américains. La facilité de crédit s'est qualifiée à titre de prêt durable pour lequel des objectifs ESG annuels doivent être atteints. Il s'agit du premier financement durable pour Boralex.

Répartition des emprunts – solde du capital – 3,7 G\$ Au 31 décembre 2021 (Consolidé)



Total des emprunts corporatifs en proportion du total des emprunts – solde du capital



Analyse des résultats, de la situation de trésorerie et de la situation financière - Consolidé

Informations financières sectorielles et géographiques de la période de trois mois et de l'exercice clos le 31 décembre 2021

| | Périodes de trois mois closes les 31 décembre | | | | Exercices clos les 31 décembre | | | |
|--|---|--------------|------------|------------|--------------------------------|--------------|------------|-----------|
| | 2021 | 2020 | Variation | | 2021 | 2020 | Variation | |
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | | | GWh ou \$ | % | | | GWh ou \$ | % |
| PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (GWh)⁽¹⁾ | 1 492 | 1 468 | 24 | 2 | 5 552 | 4 727 | 825 | 17 |
| Sites éoliens | 1 168 | 1 228 | (60) | (5) | 4 135 | 3 794 | 341 | 9 |
| Canada | 555 | 513 | 42 | 8 | 1 987 | 1 456 | 531 | 36 |
| France | 613 | 715 | (102) | (14) | 2 148 | 2 338 | (190) | (8) |
| Centrales hydroélectriques | 223 | 186 | 37 | 20 | 789 | 746 | 43 | 6 |
| Canada | 91 | 115 | (24) | (21) | 382 | 409 | (27) | (7) |
| États-Unis | 132 | 71 | 61 | 85 | 407 | 337 | 70 | 21 |
| Sites solaires | 81 | 3 | 78 | >100 | 483 | 21 | 462 | >100 |
| États-Unis | 76 | — | 76 | — | 461 | — | 461 | — |
| France | 5 | 3 | 2 | 40 | 22 | 21 | 1 | 4 |
| Centrales thermiques ⁽²⁾ | 20 | 51 | (31) | (60) | 145 | 166 | (21) | (12) |
| PRODUITS DE LA VENTE D'ÉNERGIE ET COMPLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION | 192 | 193 | (1) | (1) | 671 | 619 | 52 | 8 |
| Sites éoliens | 164 | 170 | (6) | (3) | 542 | 526 | 16 | 3 |
| Canada | 72 | 71 | 1 | 2 | 259 | 210 | 49 | 23 |
| France | 92 | 99 | (7) | (7) | 283 | 316 | (33) | (11) |
| Centrales hydroélectriques | 18 | 15 | 3 | 20 | 64 | 63 | 1 | 2 |
| Canada | 9 | 10 | (1) | (16) | 36 | 40 | (4) | (10) |
| États-Unis | 9 | 5 | 4 | >100 | 28 | 23 | 5 | 23 |
| Sites solaires | 7 | — | 7 | >100 | 44 | 5 | 39 | >100 |
| États-Unis | 6 | — | 6 | — | 39 | — | 39 | — |
| France | 1 | — | 1 | 41 | 5 | 5 | — | 2 |
| Centrales thermiques ⁽²⁾ | 3 | 8 | (5) | (64) | 21 | 25 | (4) | (18) |
| BAIIA(A)⁽³⁾ | 152 | 137 | 15 | 10 | 490 | 434 | 56 | 13 |
| Sites éoliens | 152 | 155 | (3) | (2) | 475 | 464 | 11 | 2 |
| Canada | 71 | 74 | (3) | (5) | 248 | 210 | 38 | 17 |
| France | 81 | 81 | — | — | 227 | 254 | (27) | (10) |
| Centrales hydroélectriques | 13 | 10 | 3 | 30 | 47 | 45 | 2 | 4 |
| Canada | 6 | 7 | (1) | (17) | 27 | 30 | (3) | (12) |
| États-Unis | 7 | 3 | 4 | >100 | 20 | 15 | 5 | 39 |
| Sites solaires | 5 | 1 | 4 | >100 | 37 | 3 | 34 | >100 |
| États-Unis | 4 | — | 4 | — | 33 | — | 33 | — |
| France | 1 | 1 | — | — | 4 | 3 | 1 | 3 |
| Centrales thermiques ⁽²⁾ | — | — | — | (44) | 4 | 2 | 2 | 59 |
| Corporatif et éliminations | (18) | (29) | 11 | 35 | (73) | (80) | 7 | 9 |

⁽¹⁾ Inclut les compensations à la suite des limitations de production d'électricité demandées par les clients.

⁽²⁾ Le 1^{er} mai 2021, la Société a cédé la centrale de cogénération de Blendecques, dernier actif de production à base d'énergie fossile de la Société, qui devient ainsi producteur à 100 % d'énergie renouvelable.

⁽³⁾ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

Analyse des résultats d'exploitation consolidés de la période de trois mois close le 31 décembre 2021

Hausses de 23 % du résultat d'exploitation et de 10 % du BAIIA(A), attribuables en majeure partie à l'expansion de la base opérationnelle de la Société.

Le tableau suivant illustrent les principaux écarts de la production, des produits de vente d'énergie et CR et du BAIIA(A) :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Production (GWh) | Produits de vente d'énergie et CR | BAIIA(A) ¹ |
|---|------------------|-----------------------------------|-----------------------|
| Consolidé | | | |
| Période de trois mois close le 31 décembre 2020 | 1 468 | 193 | 137 |
| Acquisitions ⁽²⁾ | 196 | 19 | 13 |
| Mises en service, arrêt temporaire et cession ⁽²⁾ | 36 | 5 | 9 |
| Prix, contrats d'achats d'électricité et CR | — | 8 | 8 |
| Volume | (208) | (27) | (27) |
| Effet de change | — | (7) | (5) |
| Autres | — | 1 | 17 |
| Période de trois mois close le 31 décembre 2021 | 1 492 | 192 | 152 |
| Sites éoliens | | | |
| Période de trois mois close le 31 décembre 2020 | 1 228 | 170 | 155 |
| Acquisitions ⁽²⁾ | 120 | 12 | 9 |
| Mises en service et arrêt temporaire ⁽²⁾ | 47 | 9 | 9 |
| Prix, contrats d'achats d'électricité et CR | — | 8 | 8 |
| Volume | (227) | (28) | (28) |
| Effet de change | — | (7) | (6) |
| Autres | — | — | 5 |
| Période de trois mois close le 31 décembre 2021 | 1 168 | 164 | 152 |
| Centrales hydroélectriques | | | |
| Période de trois mois close le 31 décembre 2020 | 186 | 15 | 10 |
| Volume | 37 | 2 | 2 |
| Autres | — | 1 | 1 |
| Période de trois mois close le 31 décembre 2021 | 223 | 18 | 13 |
| Sites solaires | | | |
| Période de trois mois close le 31 décembre 2020 | 3 | — | 1 |
| Acquisitions ⁽²⁾ | 76 | 7 | 4 |
| Mises en service ⁽²⁾ | 1 | — | — |
| Volume | 1 | — | — |
| Période de trois mois close le 31 décembre 2021 | 81 | 7 | 5 |
| Centrales thermiques | | | |
| Période de trois mois close le 31 décembre 2020 | 51 | 8 | — |
| Cession ⁽²⁾ | (12) | (4) | — |
| Volume | (19) | (1) | (1) |
| Autres | — | — | 1 |
| Période de trois mois close le 31 décembre 2021 | 20 | 3 | — |
| Corporatifs et éliminations | | | |
| Période de trois mois close le 31 décembre 2020 | | | (29) |
| Effet de change | | | 1 |
| Autres | | | 10 |
| Période de trois mois close le 31 décembre 2021 | | | (18) |

⁽¹⁾ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

⁽²⁾ Se référer au tableau *Évolution du portefeuille en exploitation* de la section *Sommaire des trois derniers exercices*.

Acquisitions, mises en service et cession

Du côté du secteur **éolien**, l'acquisition, **au Canada**, de la participation de 49 % de la CDPQ dans les parcs LP I, DM I et II au quatrième trimestre de 2020 s'est soldée par un ajout de 120 GWh à la production, de 12 M\$ aux produits de la vente d'énergie et CR, et de 9 M\$ au BAIIA(A).

En **France**, les mises en service de nouvelles installations et la reprise des activités au site Cham Longe I après un arrêt temporaire (voir le tableau *Évolution du portefeuille en exploitation de la section Sommaire des trois derniers exercices*) se sont traduites par un ajout de 47 GWh à la production, et de 9 M\$ aux produits de vente d'énergie et CR, ainsi qu'au BAIIA(A).

Quant au secteur **solaire**, l'acquisition de participations dans des installations aux **États-Unis** au premier trimestre de 2021 a donné lieu à un ajout de 76 GWh à la production, de 7 M\$ aux produits de la vente d'énergie et CR, ainsi que de 4 M\$ au BAIIA(A).

Volume

Le secteur **éolien** a connu des conditions de vent moins favorables tant en France qu'au Canada. Les actifs comparables affichent ainsi un recul de 20 %, ou de 227 GWh, du point de vue du volume de production, ce qui a donné lieu à un écart défavorable de 28 M\$ à la fois pour les produits de la vente d'énergie et CR, et le BAIIA(A).

En ce qui concerne le secteur **hydroélectrique**, les centrales américaines ont bénéficié d'une meilleure hydraulité et presque doublé leur production pour atteindre 132 GWh, ce qui a compensé la baisse de volume de 21 % des installations canadiennes, assurant ainsi un écart favorable de 37 GWh au chapitre de la production, et de 2 M\$ tant pour les produits de la vente d'énergie et CR, que pour le BAIIA(A).

Prix, contrats d'achats d'électricité et CR

Au cours de la période de trois mois close le 31 décembre 2021, la Société a enregistré des produits de vente d'énergie supérieurs pour les sites bénéficiant de compléments de rémunération, en raison des prix marché élevés en France. Compte tenu de la structure des contrats de compléments de rémunération des parcs en exploitation, la Société n'est pas tenue de rembourser la différence entre le prix marché et le tarif de référence au complément de rémunération lorsque le cumul des sommes payées par la Société devient égal au cumul des sommes reçues au titre du complément de rémunération.

Autres

L'écart favorable de 17 M\$ en ce qui concerne le BAIIA(A) est principalement attribuable à une diminution de 8 M\$ de la masse salariale et de 6 M\$ de la dépense de maintenance.

Rapprochement entre le BAIIA(A) et les résultats d'exploitation

Au cours de la période de trois mois close le 31 décembre 2021, la Société a enregistré un résultat d'exploitation de 74 M\$, comparativement à 60 M\$ pour la période correspondante de 2020, soit une variation de 14 M\$. Le BAIIA(A) est quant à lui passé de 137 M\$ à 152 M\$, soit une variation de 15 M\$.

Relation entre les produits et les charges

Excluant les acquisitions, les mises en service et la reprise des activités à la suite du remplacement d'équipement, les produits de la vente d'énergie et CR ont diminué de 18 % au quatrième trimestre 2021 par rapport à un an plus tôt, compte tenu des conditions climatiques moins favorables, tandis que les charges d'exploitation ont diminué d'environ 33 %, en raison principalement des économies réalisées aux chapitres de la maintenance, des taxes et du régime incitatif à court terme.

Résultat net

Au global pour la période de trois mois close le 31 décembre 2021, Boralex a enregistré un résultat net de 20 M\$, contre 30 M\$ pour la période correspondante de 2020.

Comme détaillé dans le tableau ci-dessous, pour le quatrième trimestre 2021, la Société déclare un résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex de 17 M\$ ou 0,17 \$ par action (de base et dilué), contre 25 M\$ ou 0,24 \$ par action (de base et dilué) pour la période correspondante de 2020.

Principaux écarts du résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex

(en millions de dollars canadiens)

| | |
|--|-----------|
| Résultat net de la période de trois mois se terminant le 31 décembre 2020 | 25 |
| BAIIA(A) ⁽¹⁾ | 15 |
| Excédent de participation sur l'Actif net de la Coentreprise SDB I | 8 |
| Variation de la juste valeur d'un dérivé inclus dans la quote-part des Coentreprises | (6) |
| Amortissement | (13) |
| Dépréciation | 4 |
| Frais d'acquisition | 4 |
| Charges financières | (7) |
| Impôts sur le résultat | (18) |
| Part des actionnaires sans contrôle | 2 |
| Autres gains | 1 |
| Autres | 2 |
| Variation | (8) |
| Résultat net de la période de trois mois se terminant le 31 décembre 2021 | 17 |

⁽¹⁾ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

L'écart défavorable de 8 M\$ résulte principalement de :

- une hausse de 13 M\$ de la charge d'amortissement liée à l'expansion de la base opérationnelle de la Société en partie compensée par la variation des taux de change ;
- une augmentation de 7 M\$ des charges financières, également en raison de l'expansion de la base opérationnelle ;
- une hausse de 18 M\$ de la charge d'impôts sur les résultats attribuable à l'augmentation des résultats de la période de trois mois, à des dépenses non déductibles et à la provision pour moins-value prise sur certaines pertes d'une filiale en France ;
- une variation défavorable de la juste valeur d'un dérivé inclus dans les coentreprises de 6 M\$.

Le tout a été en partie compensé par :

- une augmentation de 15 M\$ du BAIIA(A) ;
- un écart favorable de 8 M\$ découlant de la variation de l'excédent de participation sur l'Actif net de la Coentreprise SDB I ;
- un écart favorable de 4 M\$ en raison de valeurs supérieures inscrites au chapitre de la dépréciation en 2020 par rapport à 2021; et
- un écart favorable de 4 M\$ attribuable à des frais d'acquisition enregistrés en 2020.

Analyse des résultats d'exploitation consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Hausses de 7 % du résultat d'exploitation et de 13 % du BAIIA(A) attribuables en majeure partie à l'expansion de la base opérationnelle de la Société.

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Production (GWh) | Produits de vente d'énergie et CR | BAIIA(A) ⁽¹⁾ |
|---|------------------|-----------------------------------|-------------------------|
| Consolidé | | | |
| Exercice clos le 31 décembre 2020 | 4 727 | 619 | 434 |
| Acquisitions ⁽²⁾ | 1 136 | 110 | 96 |
| Mises en service, arrêt temporaire et cession ⁽²⁾ | 163 | 21 | 22 |
| Volume | (474) | (66) | (66) |
| Effet de change | — | (10) | (5) |
| Autres | — | (3) | 9 |
| Exercice clos le 31 décembre 2021 | 5 552 | 671 | 490 |
| Sites éoliens | | | |
| Exercice clos le 31 décembre 2020 | 3 794 | 526 | 464 |
| Acquisitions ⁽²⁾ | 675 | 71 | 63 |
| Mises en service et arrêt temporaire ⁽²⁾ | 174 | 25 | 22 |
| Volume | (508) | (68) | (68) |
| Effet de change | — | (7) | (6) |
| Autres | — | (5) | — |
| Exercice clos le 31 décembre 2021 | 4 135 | 542 | 475 |
| Centrales hydroélectriques | | | |
| Exercice clos le 31 décembre 2020 | 746 | 63 | 45 |
| Volume | 43 | 2 | 2 |
| Effet de change | — | (3) | — |
| Autres | — | 2 | — |
| Exercice clos le 31 décembre 2021 | 789 | 64 | 47 |
| Sites solaires | | | |
| Exercice clos le 31 décembre 2020 | 21 | 5 | 3 |
| Acquisitions ⁽²⁾ | 461 | 39 | 33 |
| Mises en service ⁽²⁾ | 1 | — | — |
| Autres | — | — | 1 |
| Exercice clos le 31 décembre 2021 | 483 | 44 | 37 |
| Centrales thermiques | | | |
| Exercice clos le 31 décembre 2020 | 166 | 25 | 2 |
| Cession ⁽²⁾ | (12) | (4) | — |
| Volume | (9) | — | — |
| Autres | — | — | 2 |
| Exercice clos le 31 décembre 2021 | 145 | 21 | 4 |
| Corporatifs et éliminations | | | |
| Exercice clos le 31 décembre 2020 | | | (80) |
| Effet de change | | | 1 |
| Autres | | | 6 |
| Exercice clos le 31 décembre 2021 | | | (73) |

⁽¹⁾ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

⁽²⁾ Se référer au tableau *Évolution du portefeuille en exploitation* de la section *Sommaire des trois derniers exercices*.

Acquisitions, mises en service et cession

Du côté du secteur **éolien**, l'acquisition, **au Canada**, de la participation de 49 % de la CDPQ dans les parcs LP I, DM I et II au quatrième trimestre 2020 s'est soldée par un ajout de 675 GWh à la production, de 71 M\$ aux produits de la vente d'énergie et CR, et de 63 M\$ au BAIIA(A).

En **France**, les mises en service de nouvelles installations et la reprise des activités au site Cham Longe I après un arrêt temporaire (voir le tableau *Évolution du portefeuille en exploitation* de la section *Sommaire des trois derniers exercices*) se sont traduites par un ajout de 174 GWh à la production, de 25 M\$ aux produits de la vente d'énergie et CR, ainsi que de 22 M\$ au BAIIA(A).

Quant au secteur **solaire**, l'acquisition de participations dans des installations aux **États-Unis** au premier trimestre de 2021 a donné lieu à un ajout de 461 GWh à la production, de 39 M\$ aux produits de la vente d'énergie et CR, et de 33 M\$ au BAIIA(A).

Volume

Le secteur **éolien** a connu des conditions de vent moins favorables tant en France qu'au Canada. Les actifs comparables affichent ainsi un recul de 14 %, soit 508 GWh, du point de vue du volume de production, ce qui a résulté en un écart défavorable de 68 M\$ à la fois pour les produits de la vente d'énergie et CR, et le BAIIA(A).

Quant au secteur **hydroélectrique**, les centrales américaines ont bénéficié d'une meilleure hydraulité au cours de la deuxième moitié de 2021, ce qui a compensé la baisse de volume de 7 % des installations canadiennes, assurant ainsi des écarts favorables de 6 %, soit 43 GWh du point de vue de la production, et de 2 M\$ tant pour les produits de la vente d'énergie et CR, que pour le BAIIA(A).

Autres

L'écart favorable de 9 M\$ en ce qui concerne le BAIIA(A) est attribuable principalement à une diminution de 8 M\$ de la masse salariale et de 5 M\$ de la dépense de maintenance, en partie annulé par un écart défavorable de 6 M\$ au chapitre de la *Quote-part des Coentreprises et entreprises associées*.

Rapprochement entre le BAIIA(A) et les résultats d'exploitation

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a enregistré un BAIIA(A) de 490 M\$ par rapport à 434 M\$ de 2020, soit une augmentation de 56 M\$. En ce qui concerne le résultat d'exploitation, l'augmentation est de 10 M\$, soit 182 M\$ en 2021 contre 172 M\$ en 2020. L'écart de 46 M\$ entre les deux mesures s'explique principalement par l'augmentation de l'amortissement de 60 M\$ et la diminution de la dépréciation de 3 M\$ d'un exercice à l'autre.

Relation entre les produits et les charges

Excluant les acquisitions, les mises en service et la reprise des activités à la suite du remplacement d'équipement, les produits de la vente d'énergie et CR ont diminué de 14 % au cours de l'exercice 2021 par rapport à un an plus tôt, compte tenu de conditions climatiques moins favorables pour le secteur éolien, tandis que les charges d'exploitation ont diminué d'environ 15 %, principalement en raison des économies réalisées aux chapitres de la maintenance, des taxes, des baux et du régime incitatif à court terme.

Résultat net

Au global, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, Boralex a enregistré un résultat net de 26 M\$, contre un résultat net de 61 M\$ un an plus tôt.

Comme détaillé dans le tableau ci-dessous, la Société déclare un résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex de 17 M\$ ou 0,16 \$ par action (de base et dilué) pour l'exercice 2021, contre un résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex de 55 M\$ ou 0,55 \$ par action (de base et dilué) en 2020.

Principaux écarts du résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex

(en millions de dollars canadiens)

| | |
|--|-----------|
| Résultat net pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 | 55 |
| BAlIA(A) ⁽¹⁾ | 56 |
| Excédent de participation sur l'Actif net de la Coentreprise SDB I | (12) |
| Variation de la juste valeur d'un dérivé inclus dans la quote-part des Coentreprises | 2 |
| Amortissement | (60) |
| Dépréciation | 3 |
| Charges financières | (31) |
| Impôts sur le résultat | (13) |
| Part des actionnaires sans contrôle | (3) |
| Autres gains | 5 |
| Autres | 15 |
| Variation | (38) |
| Résultat net pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 | 17 |

⁽¹⁾ Le BAlIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

L'écart défavorable de 38 M\$ résulte principalement de :

- une hausse de 60 M\$ de la charge d'amortissement liée à l'expansion de la base opérationnelle de la Société, en partie compensée par des révisions de la durée de vie estimée de certains équipements et par la variation des taux de change ;
- une augmentation de 31 M\$ des charges financières attribuable également à l'expansion de la base opérationnelle ;
- une variation défavorable de 12 M\$ de l'excédent de participation sur l'Actif net de la Coentreprise SDB I.
- une hausse de 13 M\$ des impôts sur le résultat attribuable principalement à des dépenses non déductibles et à la provision pour moins-value prise sur certaines pertes d'une filiale en France.

Le tout a été en partie compensé par :

- l'augmentation de 56 M\$ du BAlIA(A) ;
- un écart favorable de 3 M\$ en raison de valeurs supérieures inscrites au chapitre de la dépréciation en 2020 par rapport à 2021 ;
- un écart favorable de 15 M\$ sous la rubrique *Autres* attribuable à une perte sur instruments financiers enregistrée en 2020 ainsi qu'à une perte sur disposition présumée lors du rachat des participations dans les parcs LPI et DM I et II.

Situation de trésorerie

La situation de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 reflète la capacité de la Société à générer des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation par l'entremise de sa stratégie de croissance, et ce, pratiquement au même niveau qu'au cours de l'exercice 2020, malgré des conditions climatiques dans l'ensemble moins favorables pour les actifs comparables.

| (en millions de dollars canadiens) | 2021 | 2020 |
|--|-------------|------------|
| Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation | 345 | 362 |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement | (433) | (247) |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement | 75 | — |
| Écart de conversion sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | (6) | 7 |
| VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | (19) | 122 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE | 275 | 153 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE | 256 | 275 |

Pour la période de trois mois close le 31 décembre 2021

Activités d'exploitation

Au cours du quatrième trimestre 2021, les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation ont généré 81 M\$, compte tenu d'une marge brute d'autofinancement¹ de 116 M\$ et d'une variation défavorable des éléments hors caisses liés aux activités d'exploitation de 35 M\$.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement représentent une sortie de fonds de 60 M\$ pour le quatrième trimestre, compte tenu de nouvelles immobilisations corporelles pour la somme de 32 M\$, ainsi que du versement d'acomptes totalisant 61 M\$ pour des sites en construction. Au cours du trimestre, la Société a reçu le remboursement de l'avance accordée à un actionnaire sans contrôle pour un montant de 31 M\$, soit l'avance faite à Six Nations pour sa participation en capitaux propres dans FWRN LP.

Activités de financement

Quant aux activités de financement, la Société a tiré 79 M\$ sur sa facilité de crédit rotatif ainsi que 13 M\$ sur la facilité de construction du portefeuille Boralex Energy Investments. En parallèle, elle a consacré 76 M\$ au remboursement d'emprunts non courants. Elle a également versé 4 M\$ en obligations locatives, 7 M\$ en distributions aux actionnaires sans contrôle ainsi que 17 M\$ en dividendes aux actionnaires de Boralex. Les flux de trésorerie nets liés aux activités de financement représentent ainsi une sortie de fonds de 14 M\$ pour le quatrième trimestre 2021.

Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

L'ensemble de ces mouvements de trésorerie au cours du quatrième trimestre 2021 se sont traduits par une augmentation de 8 M\$, ce qui porte le solde de la *Trésorerie et des équivalents de trésorerie* au 31 décembre 2021 à 256 M\$.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Activités d'exploitation

Abstraction faite des éléments hors caisse du résultat net, l'augmentation de 25 M\$ de la marge brute d'autofinancement pour l'exercice 2021 comparativement à un an plus tôt résulte notamment de la hausse de 56 M\$ du BAIIA(A), telle que commentée précédemment. Cette hausse est en partie compensée par une augmentation de 21 M\$ des *Intérêts payés*, principalement attribuable à l'acquisition de la participation de la CDPQ dans les trois sites éoliens au Québec à la fin de 2020 et de la participation dans des parcs solaires aux États-Unis, et une diminution de 12 M\$ des *Distributions reçues des Coentreprises et entreprises associées* ainsi que par une hausse de 9 M\$ des *Impôts payés*.

¹ La Marge brute d'autofinancement est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières du présent rapport

Distributions reçues des Coentreprises et entreprises associées

| (en millions de dollars canadiens) | 2021 | 2020 | Variation \$ |
|------------------------------------|------|------|-----------------|
| SDB I et II | 16 | 16 | — |
| LP II et Roncevaux | 4 | 4 | — |
| DM I et II et LP I ⁽¹⁾ | — | 12 | (12) |
| | 20 | 32 | (12) |

⁽¹⁾ Le 30 novembre 2020, la Société a acquis le contrôle de ces entités, lesquelles sont des filiales au 31 décembre 2021.

Les fonds utilisés compte tenu de la variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation au cours de l'exercice 2021 s'élèvent à 18 M\$ principalement attribuables à une augmentation des *Comptes à recevoir et autres débiteurs* due à des comptes à recevoir de coentreprise pour la maintenance effectué par la Société.

Ainsi, pour l'ensemble de l'exercice 2021, les activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie nets de 345 M\$, contre 362 M\$ pour l'exercice précédent.

Activités d'investissement

Les activités d'investissement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont nécessité des fonds de 433 M\$, comparativement à 247 M\$ un an plus tôt. La Société a notamment investi 106 M\$ en nouvelles immobilisations corporelles selon la répartition ci-dessous et versé 61 M\$ en acomptes pour des sites en construction. De plus, au cours du premier trimestre 2021, elle a versé la somme de 274 M\$, nette de la trésorerie acquise, pour l'acquisition des participations dans des parcs solaires aux États-Unis, de même qu'elle a investi 6 M\$ dans la Coentreprise pour le projet **Apuiat**.

Répartition sectorielle et géographique des nouvelles immobilisations corporelles

| (en millions de dollars canadiens) | Canada | Europe | États-Unis | Total |
|------------------------------------|----------|-----------|------------|------------|
| Éolien | | | | |
| Construction ⁽¹⁾ | — | 60 | — | 60 |
| Exploitation | 1 | 3 | — | 4 |
| Total éolien | 1 | 63 | — | 64 |
| Hydroélectrique | | | | |
| Exploitation | 3 | — | 1 | 4 |
| Total hydroélectrique | 3 | — | 1 | 4 |
| Solaire | — | 29 | 6 | 35 |
| Corporatif | 1 | 2 | — | 3 |
| Total | 5 | 94 | 7 | 106 |

⁽¹⁾ Se référer au tableau *Évolution du portefeuille* de la section Sommaire des trois derniers exercices.

En 2021, la Société a également déboursé la somme de 12 M\$ principalement en complément de prix pour les parcs éoliens **Extension Plaine d'Escrebieux** et **La Grande Borne**. En parallèle, la Société a encaissé l'entièreté du montant dû et des intérêts sur l'avance faite à un actionnaire sans contrôle pour un total de 31 M\$.

Rappelons qu'en 2020, Boralex avait investi 145 M\$ en nouvelles immobilisations, dont 124 M\$ dans le secteur éolien en France. De plus, elle avait procédé au versement de la considération payée de 98 M\$, net de la trésorerie acquise, dans le cadre de l'acquisition de la participation de la CDPQ dans trois sites éoliens au Québec, de même qu'elle avait déboursé la somme de 11 M\$ principalement en complément de prix pour le projet **Extension Seuil de Bapaume**. Au cours de ce même exercice, l'encaisse affectée avait diminué de 12 M\$, compte tenu notamment de la libération de capitaux en début d'année à la suite du refinancement en France.

Activités de financement

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les activités de financement ont généré des liquidités totales nettes de 75 M\$.

Nouveaux financements et remboursements de dettes existantes

Pour l'ensemble de l'exercice 2021, les nouveaux emprunts non courants tirés par Boralex ont totalisé 553 M\$ soit :

- 261 M\$ sur la facilité de crédit rotatif, dont 87 M\$ (69 M\$ US), pour l'acquisition des participations dans des parcs solaires aux États-Unis ;
- 192 M\$ pour le financement de l'acquisition des participations dans des parcs solaires aux États-Unis ;
- 67 M\$ tirés sur le prêt à terme lié au portefeuille Ste-Christine en France ;
- 33 M\$ tirés sur le prêt à terme lié au portefeuille de Boralex Energy Investments.

À l'inverse, la Société a versé un total de 222 M\$ pour le remboursement de sa dette liée aux divers sites en exploitation ainsi qu'une somme de 12 M\$ pour le remboursement de dettes financement relais de la taxe sur la valeur ajoutée du portefeuille Sainte-Christine. Elle a également consacré 137 M\$ au remboursement de sa facilité de crédit rotatif.

Dividendes et autres

Au cours de l'exercice 2021, la Société a versé à ses actionnaires des dividendes totalisant 68 M\$, contre 66 M\$ pour l'exercice précédent. Pour chacun des deux exercices, les dividendes versés équivalaient à 0,1650 \$ par action par trimestre.

Rappelons qu'au troisième trimestre de 2020, Boralex a annoncé la clôture d'un placement dans le public d'actions de catégorie A pour un produit de 194 M\$, net des frais d'émission d'actions.

Par ailleurs, en 2021, la Société a versé 20 M\$ aux actionnaires sans contrôle, contre 6 M\$ au cours de l'exercice précédent. Cette augmentation résulte principalement des distributions en faveur des actionnaires sans contrôle des parcs solaires acquis aux États-Unis.

Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

L'ensemble des mouvements de trésorerie au cours de l'exercice 2021 se traduisent par une diminution de 19 M\$, ce qui porte le solde de la *Trésorerie et des équivalents de trésorerie* au 31 décembre 2021 à 256 M\$, comparativement à 275 M\$ un an plus tôt.

Flux de trésorerie discrétionnaires et ratio de réinvestissement

Pour l'ensemble de l'exercice 2021, les flux de trésorerie discrétionnaires s'élèvent à 132 M\$, comparativement à 146 M\$ pour l'exercice précédent.

Cette diminution de 14 M\$ s'explique surtout par les baisses de volume principalement associés aux actifs comparables du secteur éolien. Rappelons qu'au cours du premier trimestre 2020, les flux de trésorerie discrétionnaires avaient été avanta­gés par une production éolienne largement supérieure à la production anticipée en France.

Pour l'exercice 2021, les flux de trésorerie discrétionnaires se situent à 1,28 \$ par action comparativement à 1,48 \$ par action en 2020. Le ratio de réinvestissement se situe à 48 %, légèrement en dessous de la fourchette cible qui est de 50 % à 70 %.

Situation financière

Aperçu des états consolidés condensés de la situation financière

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 décembre | | Variation (\$) |
|--|----------------|--------------|----------------|
| | 2021 | 2020 | |
| ACTIF | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 256 | 275 | (19) |
| Encaisse affectée | 3 | 2 | 1 |
| Divers actifs courants | 201 | 195 | 6 |
| ACTIFS COURANTS | 460 | 472 | (12) |
| Immobilisations corporelles | 3 227 | 3 112 | 115 |
| Actifs au titre du droit d'utilisation | 407 | 316 | 91 |
| Immobilisations incorporelles | 1 147 | 1 027 | 120 |
| Goodwill | 218 | 222 | (4) |
| Participations dans des Coentreprises et entreprises associées | 107 | 74 | 33 |
| Divers actifs non courants | 185 | 91 | 94 |
| ACTIFS NON COURANTS | 5 291 | 4 842 | 449 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 5 751 | 5 314 | 437 |
| PASSIF | | | |
| PASSIFS COURANTS | 395 | 403 | (8) |
| Emprunts | 3 383 | 3 287 | 96 |
| Obligations locatives | 290 | 243 | 47 |
| Divers passifs non courants | 472 | 390 | 82 |
| PASSIFS NON COURANTS | 4 145 | 3 920 | 225 |
| TOTAL DU PASSIF | 4 540 | 4 323 | 217 |
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES | 1 211 | 991 | 220 |
| TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES | 5 751 | 5 314 | 437 |

Faits saillants

Actif

Au 31 décembre 2021, Boralex disposait d'un actif total de 5 751 M\$, une augmentation de 437 M\$ par rapport à la somme de 5 314 M\$ inscrite au 31 décembre 2020. Cette variation est attribuable à une augmentation de 449 M\$ des *Actifs non courants*, et d'une diminution de 12 M\$ des *Actifs courants*.

La variation de 12 M\$ des *Actifs courants* résulte en majeure partie par la diminution de 19 M\$ de la *Trésorerie et équivalents de trésorerie*, comme expliqué précédemment.

Les *Actifs non courants* ont augmenté de 449 M\$ en raison des principales variations suivantes :

- Une augmentation de 115 M\$ de la valeur des *Immobilisations corporelles* (nette de l'amortissement de la période), qui comprend :
 - Une augmentation de 118 M\$ en lien principalement avec les sites en construction ;
 - Une augmentation de 314 M\$ liée à l'acquisition des participations dans des parcs solaires aux États-Unis ;

- Une diminution de 112 M\$ liée à la variation des taux de change ;
- Une diminution de 183 M\$ découlant de l'amortissement des sites en exploitation.
- Une augmentation de 91 M\$ des *Actifs au titre du droit d'utilisation*, dont 47 M\$ découlent d'additions, 57 M\$ à la suite de la révision d'estimation des flux de trésorerie, 24 M\$ de l'acquisition des participations dans des parcs solaires aux États-Unis, le tout en partie compensé par un amortissement de 22 M\$ et une diminution de 12 M\$ liée à la variation des taux de change.
- Une augmentation de 120 M\$ du solde des *Immobilisations incorporelles* résultant en majeure partie d'une augmentation de 220 M\$ en lien avec l'acquisition des participations dans des parcs solaires aux États-Unis, ainsi que des paiements de compléments de prix d'acquisition pour les projets en construction pour un montant de 12 M\$, notamment le parc **Extension Plaine d'Escrebieux** et le projet **La Grande Borne**, le tout en partie compensé par la variation des taux de change, qui se traduit par un écart défavorable de 30 M\$, et par l'amortissement des sites en exploitation pour un montant de 92 M\$.

- Une augmentation de 33 M\$ des *Participations dans les Coentreprises et entreprises associées* en raison de :
 - la contribution pour 28 M\$ dans le projet **Apuiat** ;
 - la quote-part du résultat net de 17 M\$ qui inclut le gain sur dérivé incorporé d'**Apuiat** associé au contrat d'achat d'énergie ;
 - la quote-part des autres éléments du résultat global de 14 M\$;
 - une diminution résultant des distributions de 20 M\$ et du renversement de l'excédent de participation sur l'actif net de la Coentreprise **SDB I** pour la somme de 6 M\$.
- La variation de 94 M\$ des *Divers actifs non courants*, est attribuable à l'augmentation de 25 M\$ des *Autres actifs financiers non courants* à la suite de la variation de la juste valeur des instruments financiers, causée par l'augmentation des taux d'intérêt et à l'augmentation de 69 M\$ des *Autres actifs non courants* en raison de la variation des acomptes pour les immobilisations en construction.

Passifs courants

Au 31 décembre 2021, les *Passifs courants* s'élevaient à 395 M\$, contre 403 M\$ au 31 décembre 2020. Ce recul de 8 M\$ est attribuable à la diminution de 9 M\$ de la *Part à moins d'un an des emprunts* à la suite du remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée du portefeuille Sainte-Christine de 12 M\$ en 2021.

Fonds de roulement¹

Au 31 décembre 2021, la Société affichait un fonds de roulement de 65 M\$ pour un coefficient¹ de 1,16:1, par rapport à 69 M\$ et 1,17:1 au 31 décembre 2020.

Passifs non courants

Le total des *Passifs non courants* a augmenté de 225 M\$ pour atteindre 4 145 M\$ au 31 décembre 2021.

Cette hausse résulte principalement de l'augmentation de 96 M\$ des *Emprunts non courants* en raison des principales variations suivantes :

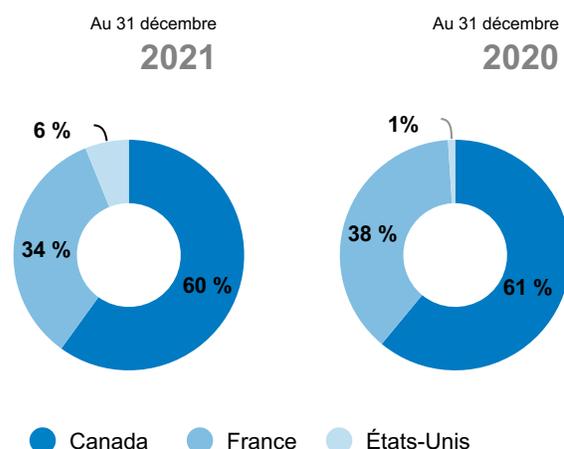
- Une augmentation liée au tirage de 261 M\$ sur la facilité de crédit rotatif (incluant un tirage de 87 M\$ (69 M\$US) pour l'acquisition du portefeuille de parcs solaires aux États-Unis) ;
- Une augmentation de 192 M\$ liée au financement direct du portefeuille des parcs solaires acquis aux États-Unis ;
- Une diminution de valeur résultant de la variation des taux de change pour un montant de 102 M\$;
- Une diminution de 358 M\$ liée au remboursement de diverses dettes, excluant le remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée, dont 137 M\$ affectés à la facilité de crédit rotatif et 215 M\$ aux prêts à terme associée aux parcs en exploitation.

La hausse des *Passifs non courants* découle également de :

- Une augmentation de 47 M\$ au titre des obligations locatives, découlant d'ajouts et d'indexations ;
- Une augmentation de 82 M\$ des *Divers passifs non courants*, dont 36 M\$ attribuables à la hausse des *Passifs d'impôts différés* et 63 M\$ à la hausse du *Passif relatif au démantèlement*, le tout en partie compensé par une diminution de 24 M\$ des *Autres passifs financiers non courants*.

Au 31 décembre 2021, Boralex disposait d'un montant de 159 M\$ de dette contractée pour ses projets en construction¹ qui n'était toujours pas tirée. À la même date, la Société avait aussi accès à la clause accordéon de 150 M\$, ainsi qu'à un montant de 251 M\$ disponible sur sa facilité de crédit rotatif et sa facilité de lettres de crédit. Les emprunts projets incluent des facilités de lettres de crédit ayant un montant total autorisé de 229 M\$ au 31 décembre 2021. Au 31 décembre 2021, 119 M\$ a été utilisé sur les lettres de crédit émises.

Répartition géographique des emprunts



Capitaux propres

Le total des *Capitaux propres* a augmenté de 220 M\$ au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, pour s'établir à 1 211 M\$. Cette hausse est attribuable au résultat net de 26 M\$ ainsi qu'à l'augmentation de 62 M\$ des *Autres éléments du résultat global*, liés principalement à la variation de la juste valeur d'instruments financiers à la suite de la hausse des taux d'intérêt. S'y ajoute la part d'un actionnaire sans contrôle découlant d'un regroupement d'entreprises pour 218 M\$. Le tout est en partie compensé par la somme de 68 M\$ versée en dividendes aux actionnaires de Boralex et par les distributions de 20 M\$ aux actionnaires sans contrôle.

¹ Le Fonds de roulement, le Coefficient de fonds de roulement et la Dette contractée pour ses projets en construction sont des mesures financières supplémentaires. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

Coefficient d'endettement¹

L'endettement net¹ s'établissait à 3 423 M\$ au 31 décembre 2021, contre 3 332 M\$ au 31 décembre 2020.

Par conséquent, le coefficient d'endettement net, au marché, est passé de 41 % au 31 décembre 2020 à 48 % au 31 décembre 2021.

Le cours de clôture du titre de Boralex s'élevait à 34,42 \$ par action au 31 décembre 2021 alors qu'il était de 47,24 \$ par action au 31 décembre 2020.

Renseignements sur les capitaux propres de la Société

Au 31 décembre 2021, le capital-actions de Boralex consistait en 102 618 702 actions de catégorie A émises et en circulation (102 616 653 au 31 décembre 2020) en raison de l'émission de 2 049 actions à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions détenues par les membres de la direction et les employés clés.

Au 31 décembre 2021, le nombre d'options d'achat d'actions en circulation était de 322 946, dont 210 816 pouvant être levées.

Entre le 1^{er} janvier et le 22 février 2022, aucune nouvelle action n'a été émise dans le cadre d'une levée d'options d'achat d'actions.

Opérations entre parties liées

Boralex détient une entente de gestion avec R.S.P. Énergie inc., une entité dont un des trois actionnaires est Patrick Lemaire, administrateur de la Société. Pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et 2020, le montant des frais de gestion n'est pas significatif.

La Société avait un contrat de location de bureaux avec Ivanhoé Cambridge, une entité pour laquelle la CDPQ détient des participations. En date du 1^{er} septembre 2021, Ivanhoé Cambridge a vendu ses parts à la compagnie d'assurances-vie Manufacturers et n'est plus gestionnaire de l'immeuble.

Également, la Société détient un financement de 250 M\$ auprès de la CDPQ sous forme de prêt à terme non garanti d'une échéance de 10 ans et un prêt à terme de 57 M\$ (40 M€) échéant dans cinq ans, les deux ayant un remboursement du montant intégral à la date de maturité. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, le montant des intérêts liés à ces prêts est de 17 M\$ (17 M\$ en 2020).

Le 30 novembre 2020, Boralex a annoncé la clôture de l'acquisition de la totalité de la participation de 49 % de la CDPQ dans trois parcs éoliens au Québec, déjà détenus à 51 % par Boralex. Le tout pour une contrepartie en espèce de 121 M\$ (98 M\$ net de la trésorerie acquise), à laquelle pourrait s'ajouter une contrepartie conditionnelle pouvant atteindre 4 M\$ sous réserve du règlement de certaines conditions futures à satisfaire.

La participation en capitaux propres de Six Nations dans FWRN LP a été financée par Boralex au moyen d'un prêt sans recours qui sera remboursé, avec intérêts, au moyen de la quote-part de Six Nations dans les distributions que FWRN LP versera pendant la durée du contrat de vente d'énergie. En octobre 2021, Six Nations a remboursé le montant de l'avance incluant les intérêts pour un total de 31 M\$. Au 31 décembre 2020, le montant de l'avance, incluant les intérêts, étaient de 29 M\$.

Le site éolien **Val aux Moines** de 15 MW, est détenu à 35 % par l'actionnaire Nordex Employees Holding GmbH. L'actionnaire minoritaire a avancé 6 M\$ (4 M€) pour financer la construction du site. Ce montant est remboursable en 2024. Pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020, le montant des intérêts liés à ce dû n'est pas significatif.

La Société charge des frais de gestion et des frais de maintenance à certaines de ses coentreprises en fonction des services rendus. Les revenus afférents pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont de 18 M\$ (12 M\$ en 2020).

En février 2021, la Société s'engageait dans un partenariat pour le projet éolien **Apuiat** dans lequel Boralex détient une participation à parts égales avec les communautés innues. Boralex a ainsi enregistré un dû à une coentreprise de 20 M\$ en lien avec la comptabilisation de sa participation dans le projet. Au 31 décembre 2021, le montant dû est de 18 M\$.

¹ Le Coefficient d'endettement net et l'Endettement net sont des mesures de gestion du capital. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

Saisonnalité

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 31 mars 2020 | 30 juin 2020 | 30 sept. 2020 | 31 déc. 2020 | 31 mars 2021 | 30 juin 2021 | 30 sept. 2021 | 31 déc. 2021 |
|--|-----------------|-----------------|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|-----------------|
| PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (GWh) | | | | | | | | |
| Site éoliens | 1 266 | 704 | 596 | 1 228 | 1 312 | 940 | 716 | 1 168 |
| Centrales hydroélectriques | 198 | 218 | 144 | 186 | 171 | 190 | 205 | 223 |
| Sites solaires | 4 | 7 | 7 | 3 | 77 | 176 | 150 | 81 |
| Centrales thermiques ⁽¹⁾ | 65 | 8 | 42 | 51 | 70 | 17 | 37 | 20 |
| | 1 533 | 937 | 789 | 1 468 | 1 630 | 1 323 | 1 108 | 1 492 |
| PRODUITS DE LA VENTE D'ÉNERGIE ET COMPLÈMENTS DE RÉMUNÉRATION | | | | | | | | |
| Sites éoliens | 172 | 99 | 85 | 170 | 171 | 115 | 92 | 164 |
| Centrales hydroélectriques | 16 | 18 | 14 | 15 | 15 | 14 | 17 | 18 |
| Sites solaires | 1 | 2 | 2 | — | 7 | 16 | 14 | 7 |
| Centrales thermiques ⁽¹⁾ | 11 | 2 | 4 | 8 | 13 | 2 | 3 | 3 |
| | 200 | 121 | 105 | 193 | 206 | 147 | 126 | 192 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | 84 | 24 | 3 | 60 | 77 | 25 | 7 | 74 |
| BAIIA(A)⁽²⁾ | | | | | | | | |
| Sites éoliens | 150 | 90 | 69 | 155 | 148 | 101 | 75 | 152 |
| Centrales hydroélectriques | 12 | 14 | 9 | 10 | 10 | 11 | 13 | 13 |
| Sites solaires | — | 1 | 1 | 1 | 6 | 13 | 12 | 5 |
| Centrales thermiques ⁽¹⁾ | 4 | (2) | — | — | 5 | (1) | — | — |
| | 166 | 103 | 79 | 166 | 169 | 124 | 100 | 170 |
| Corporatif et éliminations | (17) | (17) | (17) | (29) | (18) | (18) | (19) | (18) |
| | 149 | 86 | 62 | 137 | 151 | 106 | 81 | 152 |
| RÉSULTAT NET | 44 | (6) | (8) | 30 | 38 | (10) | (22) | 20 |
| RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE BORALEX | 41 | (6) | (6) | 25 | 34 | (14) | (20) | 17 |
| Par action (de base et dilué) | 0,43 \$ | (0,07 \$) | (0,06 \$) | 0,24 \$ | 0,33 \$ | (0,14 \$) | (0,20 \$) | 0,17 \$ |
| MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT⁽³⁾ | 124 | 51 | 63 | 101 | 115 | 66 | 66 | 116 |

⁽¹⁾ Le 1^{er} mai 2021, la Société a cédé la centrale de cogénération de Blendecques, dernier actif de production à base d'énergie fossile de la Société, qui devient ainsi producteur à 100 % d'énergie renouvelable.

⁽²⁾ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

⁽³⁾ La Marge brute d'autofinancement est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

L'exploitation et les résultats de la Société sont en partie soumis à des cycles saisonniers ainsi qu'à certains autres facteurs cycliques qui varient selon les secteurs. Comme la presque totalité des sites exploités par la Société dispose de contrats de vente d'énergie à long terme à des prix déterminés et indexés ou de compléments de rémunération fixant des prix plancher, les cycles saisonniers influencent principalement le volume total de production de la Société. L'impact de ces cycles est atténué par la diversification des sources de production de la Société et par un positionnement géographique favorable. Le volume d'activité des sites de Boralex est influencé ainsi :

- Les conditions éoliennes, tant en France qu'au Canada, sont généralement plus favorables en hiver, ce qui correspond aux premier et quatrième trimestres de Boralex. Toutefois, ces périodes présentent des risques plus élevés de baisse de production en raison de phénomènes climatiques comme le givre.
- Pour l'énergie solaire, les conditions d'ensoleillement sont généralement plus favorables au printemps et en été.
- L'hydroélectricité produite est tributaire d'une hydraulicité qui est traditionnellement maximale au printemps et bonne à l'automne au Canada comme dans le Nord-est des États-Unis. Les débits d'eau tendent historiquement à diminuer en hiver et en été. Cependant, sur un horizon à long terme, il peut y avoir des variations d'une année à l'autre en raison de phénomènes climatiques ponctuels. Il est à noter qu'à l'exception de quatre centrales qui bénéficient d'un débit régulé en amont qui n'est pas sous le contrôle de la Société, les autres centrales hydroélectriques de Boralex n'ont pas de réservoir pour permettre de réguler les débits d'eau en cours d'année.
- La production d'énergie thermique est soumise à des contrats comportant des périodes de limitations de production pour Boralex. Depuis la cession de sa centrale de cogénération en France en avril 2021, l'énergie thermique produite par Boralex provient uniquement de sa centrale au Canada.

| Puissance installée (MW) ⁽²⁾ | Historique de la production d'électricité moyenne sur cinq ans ⁽¹⁾ | | | |
|---|---|-------------|-------------|-------------|
| | T1 | T2 | T3 | T4 |
| Éolien | 32 % | 20 % | 17 % | 31 % |
| Solaire | 19 % | 32 % | 32 % | 17 % |
| Hydroélectrique | 24 % | 30 % | 20 % | 26 % |
| Thermique | 43 % | 17 % | 16 % | 24 % |
| Production d'électricité totale | 31 % | 22 % | 18 % | 29 % |

⁽¹⁾ L'Historique de la production d'électricité moyenne sur cinq ans est une mesure financière supplémentaire. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

⁽²⁾ En date du 22 février 2022.

Gestion des risques financiers

Pour atténuer les risques de marché auxquels elle est exposée, la Société utilise diverses stratégies, comprenant l'utilisation d'instruments dérivés et de technique de gestion de couverture naturelle.

Risque de change

La Société est exposée au risque de change en raison de :

Investissements nets à l'étranger - La Société exerce ses activités à l'échelle internationale et est soumise aux fluctuations des taux de change sur ses investissements dans des établissements à l'étranger et principalement sur les liquidités résiduelles pouvant être distribuées à la société mère. La Société bénéficie d'une couverture naturelle partielle de ce risque car les revenus, les dépenses et les financements sont effectués en devises locales. La Société contracte des dettes libellées en devises étrangères et des instruments financiers dérivés, y compris des contrats de change à terme et des swaps croisés sur taux d'intérêt et devises (mieux connus sous l'appellation anglophone « Cross-Currency Swaps ») pour mitiger ce risque. Les swaps croisés sur taux d'intérêt procurent principalement une couverture de l'investissement net européen et permettent de convertir les montants tirés sur la facilité de crédit rotatif au Canada pour bénéficier des taux d'intérêt plus faibles dans les autres pays. Une dette en devise locale a été contractée pour l'acquisition des parcs solaires aux États-Unis, et a été désignée comme élément de couverture de cet investissement net étranger. Avec la hausse prévue dans le plan stratégique des investissements aux États-Unis, la Société fera une gestion plus active de cette devise au cours des prochaines années.

Achats d'équipements - Des déboursés futurs importants (turbines et panneaux solaires) pourront être en devises étrangères et la Société aura recours, au besoin, à des dérivés pour protéger le rendement anticipé des projets.

Le tableau ci-dessous résume les relations de couverture de la Société au 31 décembre 2021 :

Au 31 décembre

2021

(en millions de dollars canadiens)

| Instrument de couverture | Type de couverture/ Élément couvert | Risque couvert | Devise | Notionnel actuel | | Juste valeur ⁽¹⁾ | |
|---|--|--------------------------|----------------|--------------------|-------|-----------------------------|-------|
| | | | | (devise d'origine) | (CAD) | (devise d'origine) | (CAD) |
| Swaps croisés sur taux d'intérêt et devises | Flux de trésorerie / Investissement net en Europe | Risque de change | EUR contre CAD | 264 | 405 | 25 | 25 |
| Swaps croisés sur taux d'intérêt et devises | Flux de trésorerie | Risque de change | CAD contre USD | 101 | 130 | (3) | (3) |
| Dette libellée en dollars US | Flux de trésorerie / Investissement net aux États-Unis | Risque de change | USD | 69 | 87 | — | — |
| Swaps financiers de taux d'intérêt | Flux de trésorerie / Emprunts à terme en EUR | Risque de taux d'intérêt | EUR | 716 | 1 029 | (14) | (20) |
| Swaps financiers de taux d'intérêt | Flux de trésorerie / Emprunts à terme en USD | Risque de taux d'intérêt | USD | 136 | 172 | 3 | 4 |
| Swaps financiers de taux d'intérêt | Flux de trésorerie / Emprunts à terme en CAD | Risque de taux d'intérêt | CAD | 1 002 | 1 002 | 22 | 22 |

⁽¹⁾ Les valeurs défavorables ne sont qu'une indication des fluctuations à terme des taux d'intérêt et de change mais ne remettent pas en question l'efficacité de la stratégie de gestion des risques.

¹ Le Pourcentage des emprunts non courants portant intérêt à taux variable et le Pourcentage d'exposition sur la dette totale sont des mesures financières supplémentaires. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

Mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières

Mesures de performance

Afin d'évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralex utilise des mesures de performance. La direction est d'avis que ces mesures représentent des indicateurs financiers largement utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation. Les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières permettent également aux investisseurs de mieux comprendre le fondement des prises de décisions de la Société, puisque celle-ci s'appuie sur ces mesures pour prendre des décisions financières, stratégiques et opérationnelles. Ces mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être considérées comme des mesures remplaçant une mesure conforme aux IFRS.

Ces mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières sont établies principalement à partir des états financiers consolidés audités, mais n'ont pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres sociétés qui utilisent des mesures de performance portant des noms similaires. Les mesures financières non conformes aux IFRS et autres mesures financières ne sont pas auditées. Elles comportent des limitations importantes à titre d'outils d'analyse, et les investisseurs ne doivent pas les examiner isolément ni se fier outre mesure aux ratios ou aux pourcentages calculés à l'aide de celles-ci.

| Mesures financières non conformes aux PCGR | | | |
|---|--|---|---|
| Mesure financière spécifique | Utilité | Composition | Mesure financière la plus directement comparable en IFRS |
| Données financières - Combiné (toutes les données financières divulguées) | Pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitations. Les Participations représentent des investissements significatifs de Boralex. | Résulte de la combinaison de l'information financière de Boralex Inc. établie selon les normes IFRS et de celle portant sur la quote-part des Participations. Ensuite, les postes Participations dans des Coentreprises et entreprises associées, Quote-part des profits (pertes) des Coentreprises et entreprises associées et Distributions reçues des Coentreprises et entreprises associées sont remplacés par la part respective de Boralex (allant de 50 % à 59,96 %) dans tous les postes aux états financiers des Participations (c'est-à-dire les revenus, les dépenses, l'actif, le passif, etc.) | Données financières respectives Consolidé |
| Marge brute d'autofinancement | Pour juger des liquidités générées par l'exploitation de la Société et de sa capacité à financer son expansion à même ses liquidités | Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation. | Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation |
| Flux de trésorerie discrétionnaires | Pour évaluer la trésorerie générée par les activités d'exploitation et le montant qui sera disponible pour le développement futur ou pour être versé en dividendes aux porteurs d'actions ordinaires, tout en préservant la valeur à long terme de l'entreprise. <i>Cible d'entreprise 2025 du plan stratégique</i> | Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant la « variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation », moins (i) les distributions versées aux actionnaires sans contrôle, (ii) les ajouts d'immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation), (iii) les remboursements sur les emprunts non courants (les projets) et les remboursements aux investisseurs participant au partage fiscal, (iv) le capital versé lié aux obligations locatives, (v) les ajustements d'éléments non liés à l'exploitation, plus (vi) les frais liés à la mise en valeur et au développement (de l'état du résultat net). | Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation |

| Mesures financières non conformes aux PCGR - Ratios non conformes aux PCGR | | |
|---|--|---|
| Mesure financière spécifique | Utilité | Composition |
| Coefficient d'endettement net - Combiné | Pour effectuer la gestion globale de son capital | Endettement net avec les données financières du Combiné Divisé par la somme de (i) Valeur au marché des capitaux propres attribuables aux actionnaires, (ii) Part des actionnaires sans contrôle, (iii) Endettement net |
| Ratio de réinvestissement | Pour évaluer la portion des flux de trésorerie qui sont disponibles pour réinvestir dans la croissance de la Société. <i>Cible d'entreprise 2025 du plan stratégique</i> | Flux de trésorerie discrétionnaires moins Dividendes versés aux actionnaires de Boralex Divisé par Flux de trésorerie discrétionnaires |
| Ratio de distribution | Pour évaluer sa capacité à maintenir les dividendes actuels et à financer son développement futur | Dividendes versés aux actionnaires de Boralex Divisé par Flux de trésorerie discrétionnaires |
| Flux de trésorerie discrétionnaires par action | Pour évaluer le montant qui sera disponible par action pour le développement futur ou pour être versé en dividendes aux porteurs d'actions ordinaires, tout en préservant la valeur à long terme de l'entreprise, ainsi que pour évaluer la performance des résultats d'exploitation | Flux de trésorerie discrétionnaires Divisé par Nombre moyen pondéré d'actions de base en circulation |

Autres mesures financières - Total des mesures sectorielles

| Mesure financière spécifique | Mesure financière la plus directement comparable en IFRS |
|-------------------------------------|---|
| BAIIA(A) | Résultat d'exploitation |

Autres mesures financières - Mesures de gestion du capital

| Mesure financière spécifique | Utilité |
|---|---|
| Coefficient d'endettement net - Consolidé | Pour effectuer la gestion globale du capital |
| Endettement net | Pour évaluer le niveau d'endettement afin d'effectuer la gestion globale du capital |

| Autres mesures financières - Mesures financières supplémentaires | |
|--|--|
| Mesure financière spécifique | Composition |
| Capitalisation totale au marché | La capitalisation totale au marché est composée de la somme de la valeur au marché des capitaux propres attribuables aux actionnaires, de la part des actionnaires sans contrôle et de l'endettement net. |
| Coefficient de fonds de roulement | Le coefficient de fonds de roulement est calculé en divisant les actifs courants par les passifs courants. |
| Dette contractée pour ses projets en construction | La dette contractée pour ses projets en construction représente le montant de la dette pour laquelle la Société a obtenu un financement et pour lequel elle n'a pas encore tiré le plein montant disponible. |
| Financements prévus | Les financements prévus représentent le financement que la Société estime qu'elle obtiendra pour construire le projet. |
| Fonds de roulement | Le fonds de roulement représente la différence entre les actifs courants et les passifs courants. |
| Historique de la production d'électricité moyenne sur cinq ans | L'historique de la production d'électricité moyenne est calculée en fonction de la moyenne de production d'électricité produite durant les cinq derniers exercices financiers complets de la Société, soit de 2017 à 2021. |
| Investissements totaux prévus | Les investissements totaux prévus représentent les sommes qui devront être investies pour construire le projet afin de permettre sa mise en service. |
| Pourcentage de puissance installée assujettie à des contrats d'achat d'électricité ou de compléments de rémunération | Le pourcentage de puissance installée de Boralex assujettie à des contrats d'achat d'électricité ou de compléments de rémunération représente la puissance installée à laquelle sont associés des contrats d'achat d'électricité ou de compléments de rémunération comparativement à la puissance installée totale de Boralex. |
| Pourcentage des emprunts non courants portant intérêt à taux variable | Le pourcentage des emprunts non courants portant intérêt à taux variable est obtenu en divisant le montant des emprunts à taux variable excluant le crédit rotatif et la dette subordonnée par la valeur totale des emprunts non courants. |
| Pourcentage d'exposition sur la dette totale | Le pourcentage d'exposition réelle aux fluctuations des taux d'intérêt des emprunts non courants est obtenu en divisant le montant des emprunts réduit des notionnels de swaps de taux d'intérêt par la valeur totale des emprunts non courants. |
| Production anticipée | La production que la Société anticipe pour les sites les plus anciens en fonction des moyennes historiques ajustées, des mises en service et des arrêts prévus et, pour les autres sites, à partir des études de productible réalisées. |
| Sommes déjà investies dans les projets en construction | Les sommes déjà investies dans les projets en construction représentent les sommes qui ont été investies et comptabilisées à la situation financière en date du présent document. |
| Taux de croissance annuel composé (TCAC) | Le TCAC est un taux de croissance indiquant, pour une période de plus d'un exercice, la variation annuelle comme si la croissance avait été constante tout au long de la période. |
| Valeur au marché des capitaux propres attribuables aux actionnaires | La valeur au marché des capitaux propres attribuables aux actionnaires est composé du nombre d'actions en circulation multiplié par la valeur boursière des actions. |

Combiné

Le tableau qui suit rapproche les données financières du Consolidé avec celles présentées au Combiné.

| (en millions de dollars canadiens) | 2021 | | | 2020 | | |
|---|-----------|------------------------------|---------|-----------|------------------------------|---------|
| | Consolidé | Rapprochement ⁽¹⁾ | Combiné | Consolidé | Rapprochement ⁽¹⁾ | Combiné |
| Périodes de trois mois closes le 31 décembre : | | | | | | |
| Production d'électricité (GWh) ⁽²⁾ | 1 492 | 169 | 1 661 | 1 468 | 295 | 1 763 |
| Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération | 192 | 19 | 211 | 193 | 32 | 225 |
| Résultat d'exploitation | 74 | 8 | 82 | 60 | 16 | 76 |
| BAIIA(A) | 152 | 11 | 163 | 137 | 18 | 155 |
| Résultat net | 20 | — | 20 | 30 | 6 | 36 |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation | 81 | 10 | 91 | 59 | 19 | 78 |
| Exercices clos le 31 décembre : | | | | | | |
| Production d'électricité (GWh) ⁽²⁾ | 5 552 | 663 | 6 215 | 4 727 | 1 107 | 5 834 |
| Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération | 671 | 72 | 743 | 619 | 119 | 738 |
| Résultat d'exploitation | 182 | 37 | 219 | 172 | 53 | 225 |
| BAIIA(A) | 490 | 45 | 535 | 434 | 79 | 513 |
| Résultat net | 26 | 4 | 30 | 61 | (5) | 56 |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation | 345 | 19 | 364 | 362 | 37 | 399 |
| Au 31 décembre : | | | | | | |
| Total de l'actif | 5 751 | 411 | 6 162 | 5 314 | 439 | 5 753 |
| Emprunts - Solde du capital | 3 682 | 348 | 4 030 | 3 609 | 367 | 3 976 |

⁽¹⁾ Inclut la contribution respective des Coentreprises et entreprises associées en fonction du pourcentage de participation de Boralex diminuée des ajustements pour renverser la comptabilisation de ces participations selon les IFRS.

⁽²⁾ Inclut les compensations à la suite des limitations de production d'électricité demandées par les clients.

Éolien

| (en millions de dollars canadiens) | 2021 | | | 2020 | | |
|---|-----------|------------------------------|---------|-----------|------------------------------|---------|
| | Consolidé | Rapprochement ⁽¹⁾ | Combiné | Consolidé | Rapprochement ⁽¹⁾ | Combiné |
| Périodes de trois mois closes le 31 décembre : | | | | | | |
| Production d'électricité (GWh) ⁽²⁾ | 1 168 | 169 | 1 337 | 1 228 | 295 | 1 523 |
| Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération | 164 | 19 | 183 | 170 | 32 | 202 |
| BAIIA(A) | 152 | 11 | 163 | 155 | 17 | 172 |
| Exercices clos le 31 décembre : | | | | | | |
| Production d'électricité (GWh) ⁽²⁾ | 4 135 | 663 | 4 798 | 3 794 | 1 107 | 4 901 |
| Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération | 542 | 72 | 614 | 526 | 119 | 645 |
| BAIIA(A) | 475 | 42 | 517 | 464 | 77 | 541 |

⁽¹⁾ Inclut la contribution respective des Coentreprises et entreprises associées en fonction du pourcentage de participation de Boralex diminuée des ajustements pour renverser la comptabilisation de ces participations selon les IFRS.

⁽²⁾ Inclut les compensations à la suite des limitations de production d'électricité demandées par les clients.

BAIIA(A)

Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles et représente le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement, ajusté pour exclure d'autres éléments, tels que les frais d'acquisition, les autres gains, la perte nette (gain net) sur instruments financiers et la perte (gain) de change, ces deux derniers étant regroupés sous *Autres*.

La direction utilise le BAIIA(A) afin de mesurer la performance des secteurs d'activité de la Société.

Un rapprochement du BAIIA(A) avec la mesure financière la plus comparable aux IFRS, soit le résultat d'exploitation, est présenté dans le tableau suivant :

| (en millions de dollars canadiens) | 2021 | | | 2020 | | | Variation 2021 vs 2020 | |
|--|------------|------------------------------|------------|------------|------------------------------|------------|---------------------------|-----------|
| | Consolidé | Rapprochement ⁽¹⁾ | Combiné | Consolidé | Rapprochement ⁽¹⁾ | Combiné | Consolidé | Combiné |
| Périodes de trois mois closes le 31 décembre : | | | | | | | | |
| Résultat d'exploitation | 74 | 8 | 82 | 60 | 16 | 76 | 14 | 6 |
| Amortissement | 75 | 6 | 81 | 62 | 11 | 73 | 13 | 8 |
| Dépréciation | 2 | — | 2 | 6 | — | 6 | (4) | (4) |
| Quote-part des profits des Coentreprises et entreprises associées | (4) | 4 | — | 1 | (1) | — | (5) | — |
| Excédent de participation sur l'Actif net de la Coentreprise SDB I | — | — | — | 8 | (8) | — | (8) | — |
| Variation de la juste valeur d'un dérivé inclus dans la quote-part des Coentreprises | 6 | (6) | — | — | — | — | 6 | — |
| Autres gains | (1) | (1) | (2) | — | (1) | (1) | (1) | (1) |
| BAIIA(A) | 152 | 11 | 163 | 137 | 17 | 154 | 15 | 9 |
| Exercices clos le 31 décembre : | | | | | | | | |
| Résultat d'exploitation | 182 | 37 | 219 | 172 | 53 | 225 | 10 | (6) |
| Amortissement | 297 | 23 | 320 | 237 | 47 | 284 | 60 | 36 |
| Dépréciation | 4 | — | 4 | 7 | — | 7 | (3) | (3) |
| Quote-part des profits des Coentreprises et entreprises associées | 9 | (9) | — | 25 | (25) | — | (16) | — |
| Excédent de participation sur l'Actif net de la Coentreprise SDB I | 6 | (6) | — | (6) | 6 | — | 12 | — |
| Variation de la juste valeur d'un dérivé inclus dans la quote-part des Coentreprises | (2) | 2 | — | — | — | — | (2) | — |
| Autres gains | (6) | (2) | (8) | (1) | (2) | (3) | (5) | (5) |
| BAIIA(A) | 490 | 45 | 535 | 434 | 79 | 513 | 56 | 22 |

⁽¹⁾ Inclut la contribution respective des Coentreprises et entreprises associées en fonction du pourcentage de participation de Boralex diminuée des ajustements pour renverser la comptabilisation de ces participations selon les IFRS.

Coefficient d'endettement net

Le « coefficient d'endettement net » Consolidé est une mesure de gestion de capital et représente le coefficient de « l'endettement net » par rapport à la « capitalisation totale au marché », chacun étant calculé de la manière décrite ci-dessous.

Le « coefficient d'endettement net » Combiné est un ratio non conforme aux IFRS.

| (en millions de dollars canadiens) | Consolidé | | Combiné | |
|---|----------------|-------|----------------|-------|
| | Au 31 décembre | | Au 31 décembre | |
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Emprunts | 3 383 | 3 287 | 3 700 | 3 624 |
| Part à moins d'un an des emprunts | 220 | 229 | 240 | 247 |
| Frais de transactions, nets de l'amortissement cumulé | 79 | 93 | 90 | 105 |
| Emprunts - Solde du capital | 3 682 | 3 609 | 4 030 | 3 976 |
| Moins : | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 256 | 275 | 271 | 293 |
| Encaisse affectée | 3 | 2 | 3 | 2 |
| Endettement net | 3 423 | 3 332 | 3 756 | 3 681 |

La Société définit sa capitalisation totale au marché comme suit :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Consolidé | | Combiné | |
|---|----------------|---------|----------------|---------|
| | Au 31 décembre | | Au 31 décembre | |
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Nombre d'actions en circulation (en milliers) | 102 619 | 102 617 | 102 619 | 102 617 |
| Cours de l'action (en \$ par action) | 34,42 | 47,24 | 34,42 | 47,24 |
| Valeur au marché des capitaux propres attribuables aux actionnaires | 3 532 | 4 848 | 3 532 | 4 848 |
| Part des actionnaires sans contrôle | 210 | 2 | 210 | 2 |
| Endettement net | 3 423 | 3 332 | 3 756 | 3 681 |
| Capitalisation totale au marché | 7 165 | 8 182 | 7 498 | 8 531 |

La Société calcule le coefficient d'endettement net comme suit :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Consolidé | | Combiné | |
|---|----------------|-------|----------------|-------|
| | Au 31 décembre | | Au 31 décembre | |
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Endettement net | 3 423 | 3 332 | 3 756 | 3 681 |
| Capitalisation totale au marché | 7 165 | 8 182 | 7 498 | 8 531 |
| COEFFICIENT D'ENDETTEMENT NET, au marché | 48 % | 41 % | 50 % | 43 % |

Marge brute d'autofinancement, flux de trésorerie discrétionnaires, ratio de réinvestissement et ratio de distribution

La Société définit la marge brute d'autofinancement, les flux de trésorerie discrétionnaires, le ratio de distribution et le ratio de réinvestissement comme suit :

| | Consolidé | | | |
|--|--------------------------------------|-------------|--------------------|-------------|
| | Périodes de trois mois closes les | | Exercices clos les | |
| | 31 décembre | 31 décembre | 31 décembre | 31 décembre |
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation | 81 | 59 | 345 | 362 |
| Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation | 35 | 42 | 18 | (24) |
| Marge brute d'autofinancement | 116 | 101 | 363 | 338 |
| Versements sur les emprunts non courants (projets) ⁽¹⁾ | (50) | (40) | (222) | (175) |
| Ajustement d'éléments non liés à l'exploitation ⁽²⁾ | — | 7 | 8 | (17) |
| | 66 | 68 | 149 | 146 |
| Capital versé lié aux obligations locatives | (4) | (4) | (13) | (11) |
| Distributions versées aux actionnaires sans contrôle | (7) | (1) | (20) | (6) |
| Nouvelles immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation) | (3) | (3) | (8) | (6) |
| Frais de développement (aux résultats) | 6 | 7 | 24 | 23 |
| Flux de trésorerie discrétionnaires | 58 | 67 | 132 | 146 |
| Dividendes versés aux actionnaires | 17 | 17 | 68 | 66 |
| Nombre moyen pondéré d'actions de base en circulation (en milliers) | 102 619 | 102 571 | 102 619 | 98 548 |
| Flux de trésorerie discrétionnaires - par action | 0,56 \$ | 0,65 \$ | 1,28 \$ | 1,48 \$ |
| Dividendes versés aux actionnaires - par action | 0,165 \$ | 0,165 \$ | 0,66 \$ | 0,66 \$ |
| Ratio de distribution | | | 52 % | 45 % |
| Ratio de réinvestissement | | | 48 % | 55 % |

⁽¹⁾ Excluant les prêts-relais TVA, les remboursements anticipés de dettes et les remboursements des dettes effectués en décembre pour les mois antérieurs à l'acquisition de LP I, DM I et II (T4-2020).

⁽²⁾ Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, ajustement favorable de 8 M\$ composé principalement de 5 M\$ de paiements de frais et passifs assumés liés aux acquisitions ainsi que 3 M\$ pour des activités de financement antérieures ou non liées à des sites en exploitation. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, ajustement défavorable de 17 M\$ composé principalement des intérêts versés de 3 M\$ sur les emprunts LP I, DM I et II pour les mois antérieurs à l'acquisition en T4-2020 diminué des versements sur emprunts de 22 M\$ afin de refléter un service de la dette normalisé à la suite du refinancement de dettes en France en T1-2020.

Analyse des résultats d'exploitation - Combiné

Le Combiné (« Combiné ») présenté dans ce rapport de gestion résulte de la combinaison de l'information financière de Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») établie selon les normes IFRS (« Consolidé ») et de celle portant sur la quote-part des Participations. Pour plus d'informations, voir section III - *Mesures non conformes aux IFRS et autres mesures financières* du présent rapport de gestion.

Participations dans des Coentreprises et entreprises associées

L'analyse des résultats en Combiné tient compte des *Coentreprises et entreprises associées* en opération de la Société. Les données sont présentées en proportion des pourcentages de participations détenues par Boralex. Les principales *Coentreprises et entreprises associées* sont :

| | Secteur | Pays | Statut | % de participation de Boralex | |
|---------------------------|---------|--------|-----------------|-------------------------------|-------------|
| | | | | Au 31 décembre | |
| | | | | 2021 | 2020 |
| SDB I et II | Éolien | Canada | Exploitation | 50,00 % | 50,00 % |
| DM I et II ⁽¹⁾ | Éolien | Canada | Exploitation | — % | 51,00 % (1) |
| LP I ⁽¹⁾ | Éolien | Canada | Exploitation | — % | 51,00 % (1) |
| LP II | Éolien | Canada | Exploitation | 59,96 % | 59,96 % |
| Roncevaux | Éolien | Canada | Exploitation | 50,00 % | 50,00 % |
| Apuiat | Éolien | Canada | Projet sécurisé | 50,00 % | — % |

⁽¹⁾ Le 30 novembre 2020, la Société a acquis le contrôle de ces entités. Ces entités sont des filiales au 31 décembre 2021.

Faits saillants - Combiné⁽¹⁾

| | SDB I et II ⁽²⁾ | | Combiné ⁽¹⁾ | | Variation | |
|---|----------------------------|------|------------------------|-------|-----------|------|
| | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | GWh ou \$ | % |
| Périodes de trois mois closes le 31 décembre : | | | | | | |
| Production éolienne (GWh) | 132 | 164 | 1 661 | 1 763 | (102) | (6) |
| Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération | 15 | 18 | 211 | 225 | (14) | (6) |
| Résultat d'exploitation | 8 | 11 | 82 | 76 | 6 | 8 |
| BAIIA(A) ⁽³⁾ | 11 | 15 | 163 | 155 | 8 | 5 |
| Résultat net | 4 | 8 | 20 | 36 | (16) | (43) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | 10 | 14 | 91 | 78 | 13 | 15 |
| Exercices clos le 31 décembre : | | | | | | |
| Production éolienne (GWh) | 517 | 566 | 6 215 | 5 834 | 381 | 7 |
| Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération | 58 | 63 | 743 | 738 | 5 | 1 |
| Résultat d'exploitation | 34 | 39 | 219 | 225 | (6) | (3) |
| BAIIA(A) ⁽³⁾ | 47 | 54 | 535 | 513 | 22 | 4 |
| Résultat net | 17 | 22 | 30 | 56 | (26) | (45) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | 32 | 35 | 364 | 399 | (35) | (8) |
| Total de l'actif | 342 | 351 | 6 162 | 5 753 | 409 | 7 |
| Emprunts - Solde du capital | 270 | 285 | 3 940 | 3 870 | 70 | 2 |

⁽¹⁾ Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

⁽²⁾ SDB I et II sont considérées comme des coentreprises significatives pour la Société.

⁽³⁾ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

Analyse des résultats d'exploitation combinés de la période de trois mois close le 31 décembre 2021

| | Production | Produits de vente d'énergie et CR | BAIIA(A) ¹ |
|--|--------------|---|-----------------------|
| Consolidé | | | |
| Période de trois mois close le 31 décembre 2020 | 1 468 | 193 | 137 |
| Acquisitions ⁽²⁾ | 196 | 19 | 13 |
| Mises en service, arrêt temporaire et cession ⁽²⁾ | 36 | 5 | 9 |
| Prix, contrats d'achats d'électricité et CR | — | 8 | 8 |
| Volume | (208) | (27) | (27) |
| Effet de change | — | (7) | (5) |
| Autres | — | 1 | 17 |
| Période de trois mois close le 31 décembre 2021 | 1 492 | 192 | 152 |
| Impact des coentreprises, entreprises associées et éliminations | | | |
| Période de trois mois close le 31 décembre 2020 | 295 | 32 | 18 |
| Acquisitions ⁽³⁾ | (62) | (6) | (3) |
| Volume | (64) | (7) | (7) |
| Autres | — | — | 3 |
| Période de trois mois close le 31 décembre 2021 | 169 | 19 | 11 |
| Combiné⁽⁴⁾ | | | |
| Période de trois mois close le 31 décembre 2020 | 1 763 | 225 | 155 |
| Acquisitions ⁽³⁾ | 134 | 13 | 10 |
| Mises en service, arrêt temporaire et cession ⁽²⁾ | 36 | 5 | 9 |
| Prix, contrats d'achats d'électricité et CR | — | 8 | 8 |
| Volume | (272) | (34) | (34) |
| Effet de change | — | (7) | (5) |
| Autres | — | 1 | 20 |
| Période de trois mois close le 31 décembre 2021 | 1 661 | 211 | 163 |

⁽¹⁾ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

⁽²⁾ Se référer au tableau *Évolution du portefeuille en exploitation* de la section *Sommaire des trois derniers exercices*.

⁽³⁾ L'acquisition de LP I, DM I et II a un impact différent au Consolidé puisqu'elle correspond à un ajout de 100 % de la production et des résultats de ces parcs comparativement à un impact de 49 % au Combiné considérant que Boralex détenait déjà une participation de 51 % avant l'acquisition.

⁽⁴⁾ Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

Au quatrième trimestre 2021, la production d'électricité selon le Combiné s'élève à 1 661 GWh, en baisse de 6 % et de 102 GWh par rapport à la période correspondante de 2020, tandis que les produits de la vente d'énergie et CR sont en baisse de 6 % et le BAIIA(A) en hausse de 5 % pour s'établir à 211 M\$ et 163 M\$ respectivement. La baisse au chapitre de la production et des produits de la vente d'énergie est en majeure partie attribuable aux conditions climatiques moins favorables tel qu'expliqué à la section Consolidé.

En excluant les données de **LP I, DM I et II** de 2020, les installations des *Coentreprises et entreprises associées* comparables affichent une diminution de 21 % en ce qui concerne la contribution au volume de production, de 17 % pour la contribution aux produits de la vente d'énergie et CR, et de 24 % pour la contribution au BAIIA(A) par rapport à un an plus tôt.

Analyse des résultats d'exploitation combinés de l'exercice clos le 31 décembre 2021

| | Production | Produits de vente d'énergie et CR | BAIIA(A) ⁽¹⁾ |
|--|--------------|---|-------------------------|
| Consolidé | | | |
| Exercice clos le 31 décembre 2020 | 4 727 | 619 | 434 |
| Acquisitions ⁽²⁾ | 1 136 | 110 | 96 |
| Mises en service, arrêt temporaire et cession ⁽²⁾ | 163 | 21 | 22 |
| Volume | (474) | (66) | (66) |
| Effet de change | — | (10) | (5) |
| Autres | — | (3) | 9 |
| Exercice clos le 31 décembre 2021 | 5 552 | 671 | 490 |
| Impact des coentreprises, entreprises associées et éliminations | | | |
| Exercice clos le 31 décembre 2020 | 1 107 | 119 | 79 |
| Acquisitions ⁽³⁾ | (345) | (36) | (32) |
| Volume | (99) | (10) | (10) |
| Autres | — | (1) | 8 |
| Exercice clos le 31 décembre 2021 | 663 | 72 | 45 |
| Combiné⁽⁴⁾ | | | |
| Exercice clos le 31 décembre 2020 | 5 834 | 738 | 513 |
| Acquisitions ⁽²⁾ | 791 | 74 | 64 |
| Mises en service, arrêt temporaire et cession ⁽²⁾ | 163 | 21 | 22 |
| Volume | (573) | (76) | (76) |
| Effet de change | — | (10) | (5) |
| Autres | — | (4) | 17 |
| Exercice clos le 31 décembre 2021 | 6 215 | 743 | 535 |

⁽¹⁾ Le BAIIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

⁽²⁾ Se référer au tableau *Évolution du portefeuille en exploitation de la section Sommaire des trois derniers exercices*.

⁽³⁾ L'acquisition de LP I, DM I et II a un impact différent au Consolidé puisqu'elle correspond à un ajout de 100 % de la production et des résultats de ces parcs comparativement à un impact de 49 % au Combiné considérant que Boralex détenait déjà une participation de 51 % avant l'acquisition.

⁽⁴⁾ Le Combiné est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, cette mesure peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, la production d'électricité selon le Combiné s'élève à 6 215 GWh, en hausse de 7 % ou de 381 GWh par rapport à la période correspondante de 2020, tandis que les produits de la vente d'énergie et CR et le BAIIA(A) affichent une hausse de 1 % et de 4 % pour une s'établir à 743 M\$ et à 535 M\$ respectivement. Ces hausses sont en majeure partie attribuables à la contribution des sites acquis dans les secteurs éolien au Canada et solaire aux États-Unis qui a été partiellement réduite par l'effet des conditions de vent moins favorables pour les actifs éoliens comparables.

En excluant les données de **LP I, DM I et II** de 2020, les installations des *Coentreprises et entreprises associées* comparables affichent une diminution de 9 % pour la contribution au volume de production, de 8 % pour la contribution aux produits de la vente d'énergie et CR, et de 12% pour la contribution au BAIIA(A) par rapport à un an plus tôt.

Engagements et éventualités

| | Note | Paiements | | | Total |
|-------------------------------------|------|----------------------|-------------------|-------------------------|-------|
| | | Part à moins d'un an | Part de 1 à 5 ans | Part à plus de cinq ans | |
| Contrats d'achat et de construction | a) | 161 | 13 | — | 174 |
| Contrats d'entretien | b) | 31 | 102 | 164 | 297 |
| Contreparties conditionnelles | c) | 12 | 11 | — | 23 |
| Autres | d) | 5 | 12 | 24 | 41 |
| | | 209 | 138 | 188 | 535 |

a) Contrats d'achat et de construction

La Société est engagée dans des contrats d'achats de turbines, de construction et de raccordement pour les sites en développement.

b) Contrats d'entretien

La Société a conclu des contrats d'entretien des sites éoliens et solaires d'une durée initiale entre 15 et 20 ans au Canada et aux États-Unis et entre trois et 20 ans en France. La Société est engagée à payer des montants variables selon l'atteinte de niveau de production et de niveau de disponibilité. Ces montants ne sont pas compris dans le tableau des engagements ci-dessus.

c) Contreparties conditionnelles

En fonction de l'atteinte de certaines étapes dans le développement d'un groupe d'actifs acquis, Boralex devra verser ces sommes au vendeur.

d) Autres engagements

La Société est liée par des contrats de redevances avec les Premières Nations et par des accords communautaires, venant à échéance entre 2036 et 2059. Les accords communautaires incluent des ententes pour la conservation du milieu naturel, l'usage routier et le fonds communautaire.

La Société est engagée dans des contrats de royautés et de redevances conditionnelles variables liés à l'opération de ses parcs éoliens, parcs solaires et de ses centrales hydroélectriques. Le tableau des engagements ci-dessus ne comprend pas ces montants.

Contrats de vente d'énergie

La Société s'est engagée à vendre la majorité de sa production d'électricité en vertu de contrats à long terme. La majorité de ces contrats bénéficient d'une indexation annuelle variable. Ces contrats sont établis selon les caractéristiques suivantes :

| | | Échéances |
|-----------------|------------|-------------|
| Éolien | Canada | 2029 - 2059 |
| | France | 2022 - 2042 |
| Hydroélectrique | Canada | 2023 - 2059 |
| | États-Unis | 2034 - 2035 |
| Solaire | États-Unis | 2029 - 2046 |
| | France | 2031 - 2042 |

Pour les projets sécurisés, la Société a accès à des contrats de vente d'énergie ou de compléments de rémunération d'une durée de 20 ans. Ces contrats entreront en vigueur au moment de la mise en service des installations.

Éventualités

Éclosion de la COVID-19

L'épidémie de COVID-19 a conduit les gouvernements du monde entier à adopter des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du coronavirus, incluant le confinement, la fermeture obligatoire de diverses entreprises jugées non essentielles dans les circonstances et la mise en place de restrictions au niveau du transport. Ces mesures ont occasionné des perturbations importantes à de nombreuses entreprises dans le monde.

Les restrictions et mesures gouvernementales actuelles ou futures, et leur impact sur la stabilité financière des fournisseurs et autres contreparties de la Société, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société. L'approvisionnement en équipements et pièces de rechange, l'émission de permis et autres autorisations, le lancement d'appels d'offres, la négociation et finalisation d'accords ou de contrats avec des parties prenantes ou partenaires et la construction des sites en développement pourraient être retardés ou suspendus, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les opportunités de développement, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Depuis la mise en place par les autorités de mesures restrictives pour combattre la COVID-19, Boralex a mis en oeuvre son plan de gestion de crise lequel prévoit la poursuite de ses activités, jugées essentielles dans l'ensemble des régions où elle est présente. Les employés occupant des fonctions administratives sont en télétravail depuis la mi-mars 2020 et ont continué d'appuyer les activités de la Société quant aux besoins courants et de satisfaire aux différentes exigences d'affaires et réglementaires de la Société.

La Société continue de suivre l'évolution de la COVID-19. Les restrictions et mesures gouvernementales n'ont pas eu d'incidence importante à ce jour sur ses revenus, puisque sa production a été maintenue et qu'elle est généralement sous contrat à des prix fixes et indexés, ou des compléments de rémunération fixant un prix plancher avec d'importantes sociétés d'État.

Depuis le début des restrictions gouvernementales, les mesures sanitaires évoluent de façon constante dans les régions où Boralex exploite ses actifs et développe ses projets. Suivant les politiques de déconfinement applicables, des employés de la Société ont réintégré graduellement les différents bureaux et places d'affaires de la Société lorsque des allègements le permettaient en respectant les mesures indiquées par les diverses instances de santé publique. Pour l'instant, les projets de construction en cours se poursuivent comme prévu.

Enfin, différents paliers de gouvernement ont mentionné qu'ils avaient l'intention d'utiliser les énergies renouvelables dans leurs plans de relance respectifs.

France - Innovent

Le 17 mai 2021, Boralex inc. a annoncé une décision favorable du Tribunal de Commerce de Lille qui a condamné Innovent SAS (« Innovent ») et son président Monsieur Grégoire Verhaeghe à lui payer 72.7 M\$ (50,6 M€) pour non-exécution d'engagements contractuels. Le litige est né dans le contexte d'une transaction commerciale survenue entre les parties en 2012 au cours de laquelle Boralex a acquis d'Innovent les titres de parcs éoliens prêts à être construits. Dans cette même transaction, les parties avaient également signé un contrat cadre de développement en vertu duquel Innovent et Monsieur Verhaeghe s'étaient engagés à offrir de céder à Boralex certains sites éoliens en développement. Au terme d'un jugement particulièrement motivé, le Tribunal a conclu que les défendeurs n'avaient pas respecté leur obligation relative aux projets alors en développement Eplissier-Thieulloy-l'Abbaye et Buire-Le-Sec, privant ainsi Boralex de la possibilité de les acquérir au prix et aux conditions convenues. Innovent et Monsieur Verhaeghe ont été condamnés à verser à Boralex à ce titre une compensation de 72,7 M\$ (50,6 M€), cette condamnation étant assortie d'une ordonnance d'exécution provisoire. Innovent et Monsieur Verhaeghe ont interjeté appel de la décision, incluant l'ordonnance d'exécution provisoire.

En plus de faire appel de la décision, Innovent a entrepris différentes procédures judiciaires additionnelles infondées en France afin de questionner les fondements factuels sur la base desquels la décision favorable du tribunal a été obtenue, et afin d'empêcher l'exécution provisoire du jugement et donc la saisie de ses actifs. Ces procédures ont soit été rejetées par les différentes autorités ou tribunaux visés, ou demeurent en cours de traitement par ceux-ci.

Le 29 décembre 2021, Innovent a déposé formellement une réclamation de 359 M\$ (250 M€) contre Boralex auprès du Tribunal de Commerce de Paris. Cette réclamation allègue que les actions de Boralex et ses aviseurs dans le cadre des procédures judiciaires devant le Tribunal du Commerce de Lille ayant mené à la décision favorable à Boralex auraient privé Innovent d'une introduction en Bourse. Boralex est d'avis que ce recours est infondé et entend se défendre vigoureusement.

France - Moulins du Lohan

Le 16 septembre 2016, la Société a complété l'acquisition d'un portefeuille d'environ 200 MW de projets éoliens en France et en Écosse dont un projet éolien situé en Bretagne (France), le projet **Moulins du Lohan**. Les permis de construire avaient été obtenus en 2014 de l'administration du département du Morbihan (« Administration ») et la construction avait déjà débuté avant l'acquisition par la Société.

Le 14 avril 2017, des opposants au projet ont déposé une requête en référé-suspension à l'encontre du projet afin d'en faire cesser la construction en attente d'une décision des tribunaux portant sur une demande d'annulation des permis délivrés par le Préfet du Morbihan. Depuis, la construction du projet a donc été interrompue dans le cadre de ces procédures de jugement au fond. Le 7 juillet 2017, le Tribunal administratif de Rennes a prononcé l'annulation des autorisations du projet des **Moulins du Lohan** sur la base de son appréciation subjective du risque d'atteinte des intérêts protégés par le Code de l'environnement. La Société a porté cette décision en appel. La Cour administrative d'appel de Nantes a rendu une décision favorable à Boralex le 5 mars 2019. En mai 2019, ces arrêts de la Cour administrative d'appel de Nantes ont fait l'objet de recours en cassation déposés par la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France. Dans son arrêt rendu le 15 avril 2021, le Conseil d'État a pris la décision ultime et sans appel de valider l'ensemble des autorisations nécessaires au projet et initialement attaquées par l'opposition, laquelle contestait la validité de ces autorisations. Le projet est lauréat d'un appel d'offres de la commission de régulation et de l'énergie et dispose d'un complément de rémunération de 20 ans. Le projet d'une puissance de 65 MW a avancé en *Projets en construction ou prêts à construire* au *Chemin de croissance* à la suite de l'approbation par le conseil d'administration. Sa mise en service est prévue au premier semestre 2023.

Canada - Éventualités

Contenu local

En vertu des contrats de vente d'énergie conclus avec Hydro-Québec Distribution pour ses projets éoliens, les entités de projets de la Société doivent respecter certaines exigences de contenu régional quant aux coûts associés aux éoliennes du parc éolien (les « exigences de contenu régional ») et certaines exigences de contenu québécois quant aux coûts globaux du parc éolien (collectivement avec les exigences de contenu régional, les « exigences de contenu local »). Ces exigences sont applicables à tous les projets éoliens québécois ayant été construits par des entités de projets de la Société ou d'autres producteurs dans le cadre des appels d'offres conclus de 2005 à 2009. Le non-respect de ces exigences peut entraîner l'obligation de payer des pénalités en vertu de ces contrats de vente d'énergie. En conformité avec les pratiques habituelles, dans les circonstances où le respect ou non des exigences de contenu local aux termes d'un contrat de vente d'énergie dépend principalement du respect par le manufacturier d'éoliennes, les projets québécois de Boralex avaient obtenu un engagement d'Enercon Canada inc. (« Enercon Canada ») à assumer le paiement des pénalités qui y seraient associées, le cas échéant. Les obligations d'Enercon Canada aux termes des contrats d'achat d'éoliennes font l'objet d'un cautionnement par sa société mère, Enercon GmbH. Il existe un différend entre Hydro-Québec, d'une part, et Enercon Canada et Enercon GmbH, d'autre part, notamment sur la méthodologie de calcul à appliquer pour établir le coût des éoliennes ou composantes d'éoliennes devant être utilisée pour déterminer la conformité des projets avec les exigences de contenu régional.

Le 18 avril 2019, dans le cadre de ce différend, Hydro-Québec a déposé devant la Cour supérieure du Québec une demande introductive d'instance contre Énergie Éolienne Le Plateau S.E.C. (une société en commandite exploitant le parc éolien **LP I**, dont la Société détenait indirectement 51 % des parts en circulation à l'époque et en détient 100 % depuis le 30 novembre 2020), Enercon Canada et Enercon GmbH visant la détermination de la méthodologie de calcul applicable et l'obtention de documents sous le contrôle d'Enercon Canada et Enercon GmbH. La demande vise également à condamner les défenderesses, in solidum, à payer à Hydro-Québec un montant de moins de 1 M\$, avec intérêts et indemnité additionnelle. Hydro-Québec précise que cette somme ne représente que la pénalité minimale, soit un écart d'un point de pourcentage entre les exigences de contenu régional et le contenu régional réellement atteint, et que cette somme est à parfaire, car elle considère que cet écart est plus important.

Énergie Éolienne Le Plateau S.E.C. a appelé en garantie Enercon Canada et Enercon GmbH en vertu du contrat d'achat de turbine et exige qu'Enercon Canada et Enercon GmbH assument le paiement des pénalités applicables. De plus, selon Enercon, Invenergy Wind Canada Development ULC ('Invenergy') n'aurait pas rempli ses obligations en vertu d'une entente séparée, ce qui constituait pour Enercon Canada un quiproquo quant à son engagement d'augmenter le contenu régional garanti à 51%. Dans les circonstances, Invenergy a fait une demande d'intervention volontaire en raison de cette allégation d'Enercon Canada. Afin de régler le dossier dans son entièreté, les actions seront réunies. En cas de défaut de paiement, Hydro-Québec Distribution pourrait tenter d'exercer son droit d'opérer compensation des pénalités, si applicable, à même les sommes payables à Énergie Éolienne Le Plateau S.E.C. pour l'énergie livrée par le parc éolien en question, ce qui affecterait les revenus perçus par ces parcs éoliens jusqu'à paiement complet par Enercon Canada et Enercon GmbH des pénalités. Il est à noter que les sommes qui seraient ainsi déduites par Hydro-Québec devront se limiter à un montant qui ne causerait pas un défaut de paiement en vertu de la convention de crédit du site. Sur la base de ces informations et à ce stade-ci du dossier, la Société n'est pas en mesure de déterminer l'issue éventuelle de ce litige ni d'estimer raisonnablement le montant des pénalités réclamées du fait de la nature préliminaire du dossier, mais elle est d'avis qu'il n'est pas probable qu'elle se voit imposer des pénalités importantes, le cas échéant, en vertu de ces contrats de vente d'énergie.

Canada - DM I

Le 31 mars 2016, une demande d'autorisation d'action collective contre **DM I** et Hydro-Québec a été accordée.

Les demandeurs soutiennent que le projet **DM I** : i) cause des troubles de voisinage dépassant les inconvénients normaux pendant les périodes de construction et d'exploitation, notamment de la circulation, de la poussière, de la pollution, du bruit en continu, des vibrations et des effets stroboscopiques, la présence de lumières rouges clignotantes et visibles de leur habitation, des effets négatifs sur le paysage, des ombres mouvantes et des répercussions sur la santé, ii) entraîne des effets négatifs sur la valeur de leur propriété et iii) constitue une atteinte intentionnelle de leurs droits, y compris leur droit de propriété.

Les demandeurs, au nom des membres du groupe visé par l'action collective demandent i) des dommages compensatoires pour des troubles de voisinage dépassant les inconvénients normaux allégués, subis au cours des périodes de construction et d'exploitation, ii) des dommages punitifs pour atteinte intentionnelle à leurs droits, ainsi que iii) la destruction de toutes les éoliennes déjà construites à moins de trois kilomètres d'une résidence. Quant aux réclamations découlant d'un éventuel jugement favorable aux demandeurs, elles pourraient être remboursées en tout ou en partie par les assureurs, selon leur nature, et en tenant compte des exclusions prévues à la police d'assurance. Sur la base de cette information, la Société évalue que le dénouement de cette action collective ne devrait pas avoir d'incidence significative sur la situation financière de la Société.

Événement subséquent

En février 2022, Boralex Inc. a annoncé une entente visant la vente de la centrale de Senneterre d'une puissance installée de 34,5 MW, qui constitue le dernier actif de production d'énergie à base de biomasse de son portefeuille. La centrale détient un contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec, en vigueur jusqu'en janvier 2027, et la vente sera effective à la satisfaction des conditions de clôtures habituelles, y compris la réception du consentement d'Hydro-Québec. Les actifs de cette centrale ont été classés à court terme dans les *Autres actifs courants*.

Facteurs de risque

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé une politique sur la gestion des risques en août 2019. Le cadre de la gestion des risques de la Société suit les lignes directrices de l'*Enterprise Risk Management — Integrated Framework* du COSO. Il vise à identifier, évaluer et atténuer les principaux risques stratégiques, opérationnels, financiers et de conformité qui peuvent avoir un impact sur la réalisation des objectifs de la société. Dans le cadre du processus de gestion des risques, un registre des risques a été élaboré dans toute l'organisation grâce à des exercices continus d'identification et d'évaluation des risques. Les principaux risques sont examinés par le Comité de direction et sont présentés périodiquement au Comité d'audit.

La Société est soumise à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont certains sont décrits ci-dessous. Les risques évoqués ci-dessous ne constituent pas une liste exhaustive de toutes les expositions auxquelles Boralex est ou pourrait être confrontée. Cependant, rien ne garantit que les activités de gestion des risques de la Société permettront d'identifier, d'évaluer et d'atténuer les risques auxquels la Société est exposée. L'effet réel de tout événement sur l'activité de la Société pourrait être sensiblement différent de ce qui est prévu ou décrit ci-dessous.

Risques stratégiques

Positionnement stratégique

L'entreprise pourrait développer un plan stratégique qui n'optimise pas les contextes politiques, législatifs, réglementaires, économiques, compétitifs et technologiques, ou qui ne tient pas compte de ses avantages compétitifs, de ses risques ou des attentes de ses parties prenantes.

Afin de créer de la valeur pour ses actionnaires, la Société a un plan stratégique qui la guidera dans l'atteinte d'objectifs financiers au cours des prochaines années, notamment par la continuation des actions entreprises dans les secteurs à fort potentiel de croissance, mais également par la mise en place d'initiatives complémentaires dans une perspective de diversification et d'optimisation des activités, des sources de revenus et de la clientèle. La Société compte également atteindre des objectifs en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Mise en œuvre du plan stratégique

Le manque de ressources financières, informationnelles et humaines pourrait empêcher l'entreprise d'atteindre de façon optimale les objectifs de son plan stratégique. L'entreprise pourrait ne pas réagir promptement aux changements majeurs dans son contexte.

La Société exerce actuellement ses activités dans le secteur de l'énergie renouvelable principalement au Canada, en France et aux États-Unis. Ce secteur d'activité subit la concurrence provenant de grands services publics ou de grands producteurs d'énergie indépendants. Boralex rivalise avec des sociétés qui parfois ont des ressources considérablement supérieures aux siennes, qu'elles soient financières ou autres, à des fins d'obtention de contrats de vente d'énergie, dans le cadre de l'évaluation de projets d'acquisitions ou de partenariats, ou dans le cadre du recrutement de personnel compétent. Cette situation peut avoir des conséquences sur le degré de réussite de sa vision à long terme et l'empêcher de saisir des occasions que ses projets en développement lui offrent.

La mise en œuvre du plan stratégique et des initiatives complémentaires exige une appréciation commerciale prudente et des ressources considérables. Toutefois, rien ne garantit le résultat de la mise en place du plan stratégique. Des changements dans la conjoncture économique, politique et réglementaire, et la concrétisation des risques décrits dans cette section pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société d'exécuter sa stratégie, ainsi que sur ses résultats d'exploitation, ses activités d'exploitation et ses perspectives.

Risques opérationnels

Projets peu rentables

La Société pourrait ne pas être en mesure d'identifier, de développer et de sélectionner les meilleures occasions d'investissements dans des actifs lui permettant d'atteindre les objectifs du plan stratégique.

Contexte économique et politique

Alors que la Société exerce principalement ses activités au Canada, en Europe et aux États-Unis, elle évalue continuellement les possibilités qu'offrent d'autres régions. Il est incertain que la conjoncture économique et politique dans les pays où la Société exerce ou a l'intention d'exercer ses activités se maintienne dans son état actuel. L'effet de ces facteurs est imprévisible.

Capacité à obtenir des terrains propices

Les emplacements propices à l'aménagement de nouvelles installations de production d'électricité font l'objet d'une vive concurrence. Il est difficile de repérer et d'obtenir les emplacements optimaux, puisque les caractéristiques géographiques, les restrictions prévues par les lois et les droits de propriété restreignent naturellement les zones ouvertes à l'aménagement d'emplacements. Il n'est pas garanti que la Société parviendra à obtenir l'un ou l'autre des emplacements convoités.

Assentiment collectif à l'égard des projets d'énergie renouvelable

La Société ne pourra trouver ou développer de nouveaux emplacements propices à la réalisation de projets d'énergie renouvelable que si elle obtient l'assentiment des intervenants locaux, y compris les communautés locales, les Premières Nations et les autres peuples autochtones. Le défaut d'obtenir l'assentiment requis des groupes sociaux à l'égard d'un projet pourrait empêcher le développement et la construction d'un projet potentiel, ce qui pourrait faire perdre à la Société toutes les sommes qu'elle a investies dans le projet et l'obliger à procéder à sa radiation. De plus, toute autre allégation de ces intervenants locaux liée à l'acceptation sociale de projets en exploitation ou de leur expansion pourrait avoir une incidence défavorable sur l'exploitation de sites existants et leurs résultats.

Acquisitions

La Société est d'avis que les acquisitions réalisées récemment et devant être réalisées présenteront des avantages pour la Société. Il est toutefois possible que la totalité ou certains des avantages prévus, incluant les avantages financiers et ceux faisant l'objet d'information financière prospective, ne se concrétisent pas, notamment selon les délais prévus par la direction de la Société. L'obtention de ces avantages tient à de nombreux facteurs, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Société.

Il est par ailleurs possible que la Société n'ait pas détecté, lors de son contrôle préalable à la réalisation, des acquisitions des responsabilités et des éventualités pour lesquelles la Société pourrait ne pas être indemnisée. Les découvertes de quelque responsabilité ou éventualité importante à l'égard des actions, des actifs ou des entreprises acquis pourraient avoir un effet défavorable important sur l'entreprise acquise de même que sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Finalement, l'intégration des actifs acquis ou devant être acquis dans le cadre des acquisitions de la Société pourrait représenter des défis considérables, et la direction de la Société pourrait être incapable de mener à bien l'intégration avec succès ou sans devoir y investir des sommes importantes. Rien ne garantit que la direction sera en mesure d'intégrer avec succès les actifs acquis ou devant être acquis aux termes de ces acquisitions ou de tirer pleinement parti de tous les avantages attendus des acquisitions.

Risques liés à la construction

La construction d'installations présente des risques de dépassement de coûts, des retards et de réduction de rendement.

Aménagement, conception et construction

La Société participe à la construction et à l'aménagement de nouveaux sites de production d'électricité. Des retards et des dépassements de coûts peuvent survenir au cours de la construction de projets en développement, notamment en raison de retards pour l'obtention de permis, du désistement d'un fournisseur clé, de la hausse des prix de construction due ou non à l'inflation, de la modification des concepts d'ingénierie, de conflits de travail, des intempéries et de la disponibilité de financement. Même lorsqu'il est achevé, un site peut ne pas fonctionner de la manière prévue ou encore des défauts de conception et de fabrication peuvent survenir, lesquels pourraient en théorie ne pas être visés par la garantie, en raison notamment d'une mauvaise performance des équipements. Les projets en développement n'ont aucun historique d'exploitation et peuvent utiliser du matériel de conception récente et complexe sur le plan technologique.

De plus, les contrats de vente d'énergie conclus avec une contrepartie au début de l'étape de l'aménagement d'un projet pourraient permettre à celle-ci de résilier la convention ou de conserver la caution fournie à titre de dommages-intérêts fixés à l'avance si un projet n'entre pas en production commerciale ou n'atteint pas certains seuils de production aux dates stipulées, ou si la Société n'effectue pas certains paiements stipulés. Ainsi, un nouveau site pourrait ne pas être en mesure de générer les revenus nécessaires pour rembourser le capital et verser les intérêts dans le cadre de ses obligations de financement. Un défaut aux termes d'une telle obligation de financement pourrait faire en sorte que la Société perde sa participation dans un de ces sites.

Approvisionnement en équipement

L'aménagement et l'exploitation des centrales de la Société sont tributaires de l'approvisionnement en équipement de tierces parties. Les prix de l'équipement peuvent augmenter rapidement en fonction, entre autres, de la disponibilité de l'équipement, du prix des matières premières et du marché pour ces produits. Toute augmentation marquée des prix de l'approvisionnement en équipement et tout retard dans leur livraison pourraient nuire à la rentabilité future des centrales de la Société et à la capacité de la Société de mettre en œuvre d'autres projets. Rien ne garantit que les fabricants rempliront toutes leurs obligations contractuelles. Tout manquement de la part d'un fournisseur à l'égard de ses engagements pourrait nuire à la capacité de la Société à réaliser les projets conformément à l'échéancier et à respecter ses engagements aux termes des contrats d'achats d'électricité.

Contrats d'achats d'électricité

Il n'est pas garanti que la Société obtienne les contrats d'achats d'électricité et parvienne à les renouveler dans des conditions équivalentes.

La signature de nouveaux contrats d'achats d'électricité et de compléments de rémunération est un facteur critique pour la stabilité des profits et de la trésorerie de la Société. L'obtention de nouveaux contrats d'achats d'électricité et de compléments de rémunération comporte certains risques en raison du milieu concurrentiel auquel la Société est confrontée. En effet, dans plusieurs cas, la Société conclut de nouveaux contrats d'achats d'électricité en présentant une proposition en réponse à un appel d'offres émis par des clients importants. Il n'est pas certain que la Société soit en mesure de rivaliser efficacement avec ses concurrents à long terme, ni qu'elle soit choisie à titre de fournisseur d'énergie à la suite de tels processus, ni que les contrats d'achats d'électricité actuels soient renouvelés, ni qu'ils le soient selon des modalités équivalentes à leur expiration.

Ventes aux prix du marché

La volatilité de l'offre et de la demande sur le marché de l'énergie pourrait avoir une incidence défavorable sur le prix de l'électricité.

Risques liés aux prix

Dans le Nord-Est des États-Unis et en France, une partie de l'électricité produite par la Société est vendue au prix du marché ou dans le cadre de contrats à court terme et, par conséquent, est assujettie aux fluctuations des prix de l'énergie. En outre, la Société prévoit qu'une puissance de 343 MW (14 % de la puissance installée) visée par des contrats expirant d'ici le 31 décembre 2025 pourrait être vendue aux prix du marché. En France, les compléments de rémunération protègent la Société des diminutions du prix du marché, tout en lui permettant de profiter des augmentations dans certaines circonstances.

Le prix du marché de l'électricité dans des territoires individuels peut être volatil voire incontrôlable. Le prix de l'énergie varie selon l'offre, la demande et certains facteurs externes, dont les conditions météorologiques et le prix des autres ressources énergétiques.

Par conséquent, le prix pourrait chuter drastiquement et être trop bas pour que les centrales génèrent un bénéfice d'exploitation. Dans une telle situation, les perspectives économiques des projets dans les sites en exploitation de la Société qui dépendent, en tout ou en partie, des prix, ou des projets en développement dans lesquels la Société détient une participation, pourraient être considérablement réduites ou non rentables. Si cet écart de prix se produit ou se maintient, il pourrait avoir une incidence négative sur les résultats financiers et les flux de trésorerie de la Société. Une réduction importante de ces prix pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

Partenaires

Il est possible que les partenaires de Boralex (fournisseurs, co-entreprises, clients) ne respectent pas leurs engagements contractuels, et que, par association, ils affectent les résultats et la réputation de la Société.

Relations avec les parties intéressées

La Société conclut divers types d'ententes avec des communautés ou des partenaires en vue du développement de ses projets ou de leur exploitation. Certains de ces partenaires pourraient avoir ou développer des intérêts ou des objectifs qui diffèrent de ceux de la Société ou qui entrent en conflit avec ceux-ci, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la réussite des projets de la Société. Parfois, la Société est tenue, dans le cadre du processus d'obtention des permis et des approbations, d'aviser et de consulter divers groupes de parties intéressées, y compris des propriétaires fonciers, des Premières Nations et des municipalités. Des retards imprévus dans ce processus pourraient avoir une incidence défavorable sur le pouvoir de la Société de réaliser un projet donné ou de le réaliser selon les délais et les échéanciers prévus.

Défauts d'exécution des contreparties

La Société vend la majeure partie de son énergie à un nombre restreint de clients qui ont d'excellents antécédents en matière de solvabilité ou des cotes de crédit de qualité. Cependant, l'incapacité d'un ou plusieurs de ces clients de respecter leurs engagements aux termes de leurs contrats respectifs pourrait entraîner des pertes de revenus.

Si un client n'a pas de cote de crédit publiée, la Société atténue le risque de solvabilité en choisissant, en diversifiant les contreparties et en surveillant, régulièrement le risque de crédit et l'évolution de leur situation financière, en ayant recours à des contrats de négociation standards et en exigeant des garanties.

Volumes énergétiques faibles

Les ressources hydroélectriques, éoliennes et solaires dans les installations de Boralex pourraient varier considérablement par rapport aux données historiques et aux prévisions.

La quantité d'énergie produite par les centrales hydroélectriques de la Société est tributaire des forces hydrauliques disponibles. Par conséquent, les produits d'exploitation et les flux de trésorerie pourraient subir l'effet des débits faibles et élevés dans les bassins hydrologiques. Il n'est pas certain que la disponibilité historique des forces hydrauliques à long terme demeure la même ni qu'un événement hydrologique important n'ait d'incidence sur l'hydraulicité d'un bassin hydrologique donné. Les écarts annuels par rapport à la moyenne à long terme sont parfois considérables.

Par ailleurs, la quantité d'énergie produite par les parcs éoliens et solaires de la Société est tributaire du vent et de l'ensoleillement, qui varient naturellement. La diminution du régime éolien à l'un ou l'autre des parcs éoliens de la Société pourrait avoir pour effet de réduire ses produits et sa rentabilité. Dans le secteur éolien, les variations des conditions de vent par rapport aux attentes à long terme peuvent aussi être considérables.

Les ressources hydroélectriques, éoliennes et solaires varieront. Même si la Société croit que les études sur les ressources et les données de production antérieures qui ont été recueillies démontrent que les sites sont économiquement viables, les données historiques et les prévisions techniques pourraient ne pas refléter avec exactitude la force et la constance des ressources dans l'avenir.

Si les ressources sont insuffisantes, les hypothèses sous-jacentes aux projections financières concernant le volume d'électricité devant être produit par les parcs d'énergie renouvelable pourraient ne pas être confirmées, ce qui pourrait avoir des effets négatifs importants sur les flux de trésorerie et la rentabilité de la Société.

Performance des centrales et des sites

L'entreprise pourrait ne pas optimiser l'exploitation de ses sites, par manque d'efficacité opérationnelle ou d'optimisation des ressources, ou en raison de plans d'entretien déficients ou d'opérations dans des conditions extrêmes.

Fonctionnement des centrales et défaillance d'équipement

Les installations de la Société sont assujetties au risque de défaillance d'équipement attribuable à la détérioration du bien en raison notamment de l'usage ou de l'âge, à un défaut caché ou à une erreur de conception. La capacité des centrales de produire la quantité maximale d'électricité est un facteur déterminant de la rentabilité de la Société. Si les centrales nécessitent un temps d'arrêt plus long que prévu à des fins d'entretien et de réparations ou si la production d'électricité est interrompue pour d'autres raisons, cela aurait un effet défavorable sur la rentabilité de la Société.

Diversification sectorielle et géographique

La Société poursuit une stratégie visant la diversification sur le plan géographique et celui des modes de production d'énergie renouvelable. Cette diversification est reflétée dans les produits d'exploitation de l'entreprise et le BAIIA(A). Compte tenu de la taille de certains de ses secteurs d'activité, la Société pourrait quand même être exposée à des conséquences financières significatives advenant un ralentissement important de son secteur éolien.

Facteurs saisonniers

En raison de la nature des activités de la Société, son bénéfice est sensible aux variations climatiques et météorologiques d'une période à l'autre. Les variations du climat hivernal ont une incidence sur la demande relative aux besoins de chauffage électrique, tandis que les variations du climat estival ont une incidence sur la demande relative aux besoins de refroidissement électrique. Cette fluctuation de la demande, principalement dans le Nord-Est des États-Unis où la Société exploite des centrales hydroélectriques, se traduit de plus par une volatilité du prix sur le marché au comptant, qui a une incidence, toutefois limitée, pour environ 1 % de la puissance totale installée de la Société.

Accessibilité et fiabilité des réseaux de transport d'électricité

La Société ne peut vendre de l'électricité que si elle a accès aux divers réseaux de transport d'électricité présents dans chacun des territoires où elle exerce ses activités. En cas de panne des installations de transport existantes ou d'insuffisance de la capacité de transport, la Société pourrait ne pas être en mesure de livrer l'électricité à ses diverses contreparties, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou ses perspectives.

Augmentation des redevances hydrauliques ou modification de la réglementation relative à l'utilisation de l'eau

La Société est tenue de verser des redevances hydrauliques dès que ses projets d'hydroélectricité entrent en exploitation commerciale. Une augmentation considérable des redevances hydrauliques ou la modification de la façon dont les gouvernements réglementent l'approvisionnement en eau ou dont ils appliquent une telle réglementation pourraient avoir un effet défavorable important sur l'entreprise, les résultats d'exploitation, la situation financière ou les perspectives de la Société.

Sécurité des barrages

Les centrales hydroélectriques situées au Québec, qui représentent 2% de la puissance totale installée au 31 décembre 2021, sont assujetties à l'application de la Loi sur la sécurité des barrages et son règlement. Selon la région où les centrales sont situées, les barrages doivent se conformer à certains critères définis dans cette loi. De manière générale, lorsque les recommandations proposées par la Société sont acceptées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, un calendrier est établi en tenant compte de l'urgence relative des travaux. La Société est également assujettie à des obligations ou des règlements de divulgation et de suivi d'intégrité des ouvrages pour les centrales qu'elle exploite en Colombie-Britannique et aux États-Unis.

Un bris de barrage à l'une ou l'autre des centrales hydroélectriques de la Société pourrait entraîner la perte de la capacité de production et la réparation de ces ruptures pourrait exiger que la Société engage des dépenses en immobilisations et d'autres ressources importantes. Ces ruptures pourraient exposer la Société à une responsabilité considérable au chapitre des dommages. D'autres règlements en matière de sécurité des barrages pourraient être modifiés, ce qui pourrait avoir une incidence sur les frais et l'exploitation de la Société. L'amélioration de tous les barrages afin que ceux-ci puissent résister à tous les événements pourrait forcer la Société à engager des dépenses en immobilisations et d'autres ressources considérables, notamment en cas d'événement exceptionnel ou pouvant être qualifié de force majeure. En conclusion, une rupture de barrage pourrait avoir un effet défavorable important sur l'entreprise, les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives de la Société. La conformité aux lois sur la sécurité des barrages (y compris toute modification future de celles-ci) et aux exigences des licences, permis et autres approbations demeurera importante pour la Société.

Plafonds de garantie des assurances

La Société estime que ses polices d'assurance la protègent contre tous les risques assurables importants, qu'elles lui assurent une protection adéquate et similaire à celle dont se munirait un exploitant ou un propriétaire prudent d'installations comparables et qu'elles sont assujetties à des franchises, à des limites et à des exclusions qui sont usuelles ou raisonnables. Toutefois, compte tenu du coût de l'assurance, des conditions d'exploitation actuelles ainsi que de la qualité de crédit des diverses sociétés d'assurance sur le marché, il n'est pas certain que ces polices d'assurance continueront d'être offertes selon des modalités abordables, ni qu'elles couvriront tous les sinistres susceptibles de donner lieu à une perte ou à une demande de règlement à l'égard de l'actif ou des activités de la Société qui sont assurés.

Accidents, santé et sécurité

L'entreprise pourrait ne pas être en mesure d'assurer la santé mentale et le bien-être au travail de son personnel, de prévenir et de gérer les accidents du personnel et des tiers, sur les sites en développement, en construction et en exploitation, en accord avec la réglementation en matière de santé et de sécurité.

La construction, la propriété et l'exploitation des actifs de production de la Société comportent un risque de responsabilité lié à la santé et à la sécurité en milieu de travail, y compris le risque que les gouvernements rendent des ordonnances afin de rectifier des situations non sécuritaires, que des sanctions soient imposées en cas de contravention aux lois, aux licences, aux permis et aux autres approbations en matière de santé et de sécurité, et que la responsabilité civile de la Société soit engagée. La conformité aux lois sur la santé et la sécurité (y compris toute modification future de celles-ci) et aux exigences des licences, permis et autres approbations demeurera importante pour la Société. En outre, il est possible que la Société devienne assujettie à des ordonnances gouvernementales, des enquêtes, des demandes de renseignements ou des poursuites civiles concernant des questions touchant la santé et la sécurité. Les sanctions ou les autres ordonnances de correction dont la Société pourrait être l'objet pourraient avoir un effet défavorable important sur son entreprise et ses résultats d'exploitation.

Catastrophes naturelles et forces majeures

Une catastrophe naturelle pourrait toucher les actifs de Boralex et de ses partenaires d'affaires, nuisant ainsi à la capacité d'honorer les engagements contractuels et entraîner des cas de forces majeures. Les changements climatiques pourraient causer des catastrophes naturelles.

Les sites de production et les activités de la Société s'exposent à des dommages et à des destructions résultant de catastrophes environnementales (par exemple, les inondations, les vents forts, le verglas, les incendies et les tremblements de terre) qui peuvent entraîner des pannes d'équipement et d'autres événements similaires. Les changements climatiques pourraient provoquer ces conditions météorologiques extrêmes. En outre, ces catastrophes pourraient empêcher l'accès aux installations.

La survenance d'un événement marquant qui perturbe la capacité de produire de l'actif de la Société ou qui empêche celle-ci de vendre son énergie pendant une période prolongée, tel qu'un événement qui empêcherait les clients actuels d'acheter de l'énergie, pourrait avoir un effet défavorable important sur la Société. L'actif de production de la Société ou un site appartenant à un tiers auquel l'actif de transport est raccordé pourraient souffrir des effets des mauvaises conditions climatiques, des catastrophes naturelles, des événements désastreux inattendus, des accidents graves, etc. Certains cas pourraient ne pas dispenser la Société des obligations qui lui incombent aux termes des conventions conclues avec des tiers. En outre, l'éloignement géographique de certains biens de production de la Société rend leur accès difficile pour des réparations. L'une ou l'autre de ces situations pourraient avoir un effet défavorable important sur l'entreprise, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Pandémies

Les pandémies peuvent avoir des répercussions sur la santé du personnel de la Société et de ses partenaires d'affaires, ralentissant les activités et l'atteinte des objectifs stratégiques.

La Société suit et s'adapte à l'évolution de la pandémie de la COVID-19. Par comparaison avec d'autres entreprises, la COVID-19 n'a pas eu une incidence importante sur les activités et la situation financière de la Société.

La pandémie et les mesures sanitaires mises en place par les autorités pour réduire la contamination peuvent ralentir l'ensemble des activités de l'entreprise, notamment celles de développement de nouveaux projets. Des interruptions aux activités courantes pourraient nuire à nos fournisseurs, ce qui en retour pourrait avoir une incidence sur les résultats d'exploitation de la Société. La pandémie pourrait influencer sur l'approvisionnement en matériel et en pièces de rechange. La construction, l'exploitation et l'entretien des actifs de la Société pourraient être interrompus ou retardés. La pandémie pourrait également avoir comme effet d'augmenter les autres risques décrits dans cette section. Elle pourrait donc avoir une incidence néfaste sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Cependant, les gouvernements dans les pays où Boralex est présente privilégient le secteur des énergies renouvelables pour relancer l'économie, à la suite du ralentissement causé par la pandémie.

Litiges et non-respect des clauses contractuelles

La Société pourrait être partie à des litiges qui auraient une incidence importante sur ses résultats.

Dans le cours normal de ses activités, la Société pourrait être partie à diverses poursuites judiciaires, habituellement intentées pour faire valoir une réclamation en cas de blessures corporelles, de pertes financières, d'inconvénients, d'excédents de coûts de construction, de dommages liés à l'acceptabilité sociale des projets, au bruit, à la conformité environnementale, ainsi que des dommages matériels et des différends en matière d'impôts fonciers, de droits fonciers et de contrats. La Société constitue des provisions adéquates à l'égard des réclamations en cours qui sont fondées. L'issue définitive des poursuites en cours ou futures ne peut être prédite avec certitude et, par conséquent, il n'est pas certain qu'elle n'aura pas une incidence défavorable sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société au cours d'un trimestre ou d'un exercice donné.

Risques financiers

Accès limité au financement

La capacité de financer nos activités est assujettie à différents risques liés à l'état des marchés financiers. Notre financement est assujetti à des restrictions qui pourraient ne pas être respectées.

Financements supplémentaires et dettes

Les projets de la Société exigent des capitaux considérables. La Société s'attend à financer le développement futur et la construction de nouvelles installations, la croissance des projets en développement et des projets potentiels, les acquisitions ainsi que les autres dépenses en immobilisations à partir des flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation, mais aussi en partie par des emprunts, l'émission ou la vente d'actions supplémentaires par la Société.

Dans la mesure où les sources de capitaux externes, y compris l'émission de titres supplémentaires de la Société, deviendraient limitées, inaccessibles, ou selon des modalités déraisonnables, le pouvoir de la Société d'effectuer les dépenses en immobilisations nécessaires à la construction de nouvelles centrales ou à l'entretien de ses centrales existantes et de demeurer en activité serait compromis.

Le niveau d'endettement de la Société pourrait avoir des conséquences importantes sur les actionnaires, notamment celles-ci : (i) la capacité de la Société d'obtenir du financement supplémentaire destiné au fonds de roulement, aux dépenses en immobilisations, aux acquisitions ou à d'autres projets d'aménagement dans l'avenir pourrait être limitée ; (ii) une partie importante des flux de trésorerie de la Société tirés des activités pourrait être affectée au paiement du capital et des intérêts sur la dette, réduisant ainsi les fonds disponibles pour les opérations futures ; et (iii) la Société pourrait être soumise à des frais d'intérêt plus élevés sur les emprunts à taux variables.

De plus, la capacité de refinancer, de renouveler ou de prolonger des instruments d'emprunt dépend des marchés financiers jusqu'au moment de leur échéance, ce qui peut influencer sur la disponibilité, le prix ou les modalités du financement de remplacement.

De plus, la participation des porteurs de titres de la Société pourrait être diluée, si le mode de financement retenu est l'émission d'actions supplémentaires de catégorie A de la Société.

Taux d'intérêt et refinancement

Compte tenu de la stratégie de financement à haut levier utilisée par la Société, la fluctuation du taux d'intérêt est un facteur qui peut influencer de façon importante sa rentabilité. Lorsque le prêt est à la base à taux variable, afin de limiter l'effet attribuable à la variation des taux d'intérêt, la Société se procure simultanément des swaps de taux d'intérêt couvrant une part importante de l'emprunt correspondant. La proportion de couverture se situe généralement entre 75 % et 90 % des flux d'intérêts variables anticipés et la durée de l'instrument est généralement alignée avec la période d'amortissement des prêts, ce qui limite le risque lié à la variation des taux de référence au moment d'un refinancement. Au 31 décembre 2021, en excluant le crédit rotatif et le prêt à terme et compte tenu de l'effet des swaps de taux d'intérêt en vigueur, seulement environ 15 % et 14 % de la dette totale est exposée à la fluctuation des taux d'intérêt selon le Consolidé et le Combiné.

À l'avenir, une hausse marquée des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur les liquidités pouvant servir aux projets de la Société. En outre, le pouvoir de la Société de refinancer sa dette lorsque celle-ci est exigible est tributaire de la situation sur les marchés des capitaux, qui varie au fil du temps. Dans le cas des projets gagnés par voie d'appels d'offres ou dans des programmes de *Feed-In-Tariff*, une hausse importante des taux pourrait réduire la rentabilité anticipée d'un projet sous les rendements requis par la Société. Pour les projets de plus grande envergure, la Société pourrait décider de se procurer des instruments financiers afin de protéger ce rendement durant la période de développement préalable à la clôture du financement du projet.

Clauses restrictives

La Société a recours à une stratégie de financement par projet ou par groupe de projets pour optimiser son endettement. Les flux de trésorerie tirés de plusieurs centrales électriques sont subordonnés à des dettes de premier rang lorsque celles-ci sont financées en financement de projet. Ces mécanismes de financement sont habituellement garantis par les actifs des projets et des contrats, de même que par les participations de la Société dans les entités d'exploitation des projets.

La Société est assujettie à des restrictions financières et opérationnelles en raison de clauses restrictives prévues par les instruments régissant sa dette. Ces clauses restrictives empêchent ou limitent la flexibilité opérationnelle de la Société et pourraient limiter la capacité de la Société à obtenir du financement additionnel, à résister au ralentissement de ses activités et à tirer parti d'occasions d'affaires. De plus, la Société pourrait être tenue d'obtenir un financement par emprunt ou un financement par titres de capitaux propres supplémentaires selon des modalités comportant des clauses plus restrictives, exigeant un remboursement anticipé ou imposant d'autres obligations qui limitent la capacité de la Société de faire croître son entreprise, d'acquérir des projets ou d'autres actifs ou de prendre d'autres mesures qui pourraient par ailleurs être considérées comme opportunes ou souhaitables par la Société.

La Société pourrait être en défaut de remboursement d'un prêt si elle ne s'acquitte de ses engagements et de ses obligations ou si elle ne respecte pas les clauses financières et les autres clauses restrictives prévues par les instruments régissant ce prêt. Cette situation de défaut pourrait empêcher des distributions en espèces par les projets ou les entités d'exploitation des projets et faire en sorte que le prêteur pourrait réaliser sa garantie et, indirectement, faire perdre à la Société son droit de propriété ou de détention sur ces projets. Ces situations risqueraient d'avoir un effet défavorable important sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Déclaration de dividendes

La déclaration de dividendes est assujettie à des restrictions réglementaires et à la discrétion du conseil d'administration, même si la Société dispose de suffisamment de fonds, déduction faite des dettes, pour verser ces dividendes. La Société peut ne pas déclarer ni verser un dividende si elle a des motifs raisonnables de croire i) que la Société ne peut, ou ne pourrait de ce fait, acquitter son passif à échéance ; ou ii) que la valeur de réalisation de son actif serait, de ce fait, inférieure au total de son passif et de son capital déclaré en actions en circulation ; ou iii) qu'il lui serait possible de procurer un rendement supérieur à ses actionnaires en investissant le montant équivalent dans ses affaires courantes.

Par conséquent, aucune garantie ne peut être donnée quant à savoir si Boralex continuera de déclarer et de verser des dividendes à l'avenir ni quant à la fréquence ou au montant de ces dividendes.

Liquidités et fluctuations des taux de change et d'intérêt

L'entreprise est exposée aux variations des taux d'intérêt sur la dette et des taux de change et au risque de liquidités sur le passif.

Risque de change

La Société génère des liquidités en devises étrangères dans le cadre de l'exploitation de ses installations situées en France et aux États-Unis. De ce fait, elle peut être exposée aux fluctuations du dollar canadien par rapport à ces devises. La Société mitige dans un premier temps le risque, car les revenus, les dépenses et les financements sont effectués dans la devise locale. Le risque se situe donc davantage sur le plan des liquidités résiduelles qui peuvent être distribuées à la société mère.

En France, dans ce contexte, compte tenu de l'importance du secteur et que Boralex paye maintenant un dividende en dollars canadiens, la Société peut conclure des ventes à terme afin de protéger le taux de change sur une portion des distributions qu'elle anticipe rapatrier de l'Europe en fonction des liquidités générées. La Société détient également des swaps croisés sur taux d'intérêt et devises (mieux connus selon leur appellation anglophone « Cross-Currency Swaps »). Ces dérivés procurent une couverture de l'investissement net de la Société en France puisqu'ils permettent de synthétiquement convertir en euros le financement émis au Canada pour investir dans ce pays. En plus de réduire le risque lié à la fluctuation des devises, ces instruments permettent aussi de bénéficier en partie des taux d'intérêt plus faibles qui sont en vigueur en Europe.

Aux États-Unis, en ce qui concerne les flux de trésorerie générés, la direction considère qu'ils ne représentent pas actuellement de risque significatif. Une stratégie de couverture pourrait être établie au moment opportun.

De plus, dans le cadre du développement de projets au Canada ou au Royaume-Uni, certains déboursés futurs pourront être en devises étrangères. Par exemple, les achats d'équipements au Canada sont en partie libellés en euros ou en dollars américains. L'objectif de la Société dans un tel cas est de protéger le rendement anticipé sur sa mise de fonds en se procurant des instruments de couverture afin d'éliminer la volatilité des déboursés prévus et ainsi stabiliser les coûts importants comme celui des turbines, par exemple.

Risques de liquidité liés aux instruments financiers dérivés

Des instruments financiers dérivés sont conclus par la Société avec d'importantes institutions financières et leur efficacité dépend du rendement de ces institutions. Le défaut par l'une d'elles de remplir ses obligations pourrait comporter un risque de liquidité. Les risques de liquidité relatifs aux instruments financiers dérivés incluent aussi le règlement des contrats à terme de gré à gré à leur date d'échéance et l'option de résiliation anticipée comprise dans certains swaps de taux d'intérêt et contrats de change. La Société utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition au risque de fluctuation des taux d'intérêt sur son financement par emprunt ou de fluctuation des devises étrangères. La Société ne détient ni n'émet d'instruments financiers à des fins spéculatives.

Informations financières et de gestion

L'incapacité à maintenir des contrôles internes efficaces pourrait altérer la confiance des investisseurs et compromettre la capacité de la Société à obtenir du financement.

La Société est assujettie aux exigences en matière de communication de l'information prévue dans le règlement 52-109 et les règles des autorités des marchés financiers. L'incapacité de mettre en place et à maintenir des contrôles internes adéquats à l'égard de l'information financière pourrait entraîner des faiblesses ou des déficiences importantes dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière, ce qui pourrait entraîner des erreurs ou de fausses déclarations de nature significative dans les états financiers. Les investisseurs pourraient perdre confiance envers l'information financière divulguée, ce qui pourrait rendre l'accès au financement plus difficile. En outre, les informations financières incomplètes ou inexactes pourraient causer des décisions d'affaires non optimales.

Risques corporatifs

Décisions politiques ou gouvernementales défavorables

Les lois, les règlements et les politiques gouvernementales, notamment les mesures incitatives pour l'énergie renouvelable, dans les pays où la Société est présente, pourraient changer en sa défaveur.

La Société exerce principalement ses activités au Canada, en Europe et aux États-Unis. De plus, la Société évalue continuellement les possibilités qu'offrent d'autres régions. Toute modification des politiques gouvernementales pourrait avoir une incidence considérable sur les activités que la Société exerce dans ces pays. Les risques inhérents aux activités comprennent la modification des lois touchant la propriété étrangère, la participation et le soutien gouvernemental, les taxes, les impôts, les redevances, les droits, et le rapatriement des bénéficiaires, de même que le cours du taux de change, l'inflation et les désordres civils.

Les activités de la Société sont également tributaires de la modification des exigences réglementaires des gouvernements, y compris la réglementation relative à l'environnement et à l'énergie, les incidences environnementales imprévues et d'autres questions indépendantes de la volonté de la Société. L'exploitation de centrales est assujettie à une vaste réglementation émanant de divers organismes gouvernementaux aux échelons tant municipaux, que provinciaux et fédéraux.

Les activités qui ne sont pas réglementées actuellement pourraient le devenir. Étant donné que les exigences des lois évoluent fréquemment et sont sujettes à interprétation, la Société est incapable de prédire le coût ultime de la conformité à ces exigences ou l'effet de celles-ci sur ses activités. Certaines des activités de la Société sont réglementées par des organismes gouvernementaux qui exercent un pouvoir discrétionnaire conféré par les lois. Étant donné que la portée de ces pouvoirs discrétionnaires est incertaine et que ceux-ci pourraient être exercés d'une manière qui irait à l'encontre des lois en question, la Société est incapable de prédire le coût ultime de la conformité à ces exigences ou l'effet de celles-ci sur ses activités. Si la Société ne peut obtenir et maintenir en vigueur tous les permis, licences et baux nécessaires, y compris le renouvellement de ceux-ci ou les modifications à ceux-ci, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur sa capacité de générer des revenus.

Non-conformité réglementaire

Le non-respect de la réglementation environnementale peut entraîner des répercussions sur les communautés, la biodiversité et l'environnement, ainsi que des sanctions allant jusqu'à la perte de permis et de licences. Des modifications à cette réglementation pourraient entraîner des coûts supplémentaires.

La Société détient des permis et des licences délivrés par divers organismes réglementaires en ce qui a trait à la construction et à l'exploitation de ses centrales. Ces licences et permis sont cruciaux pour l'exploitation de la Société. La majeure partie de ces permis et licences a une durée à long terme qui tient compte de la durée de vie utile prévue des actifs. Ces permis et licences ne peuvent demeurer en règle que si la Société se conforme à leurs modalités. Si la Société se trouve dans l'impossibilité de renouveler ses permis existants ou d'obtenir de nouveaux permis, des dépenses en immobilisations seront alors requises afin de permettre l'exploitation à long terme, peut-être selon des bénéfices d'exploitation différents. En outre, des retards pourraient survenir dans l'obtention des approbations gouvernementales nécessaires aux projets d'énergie futurs.

Les activités de la Société comportent un risque de responsabilité lié à l'environnement, y compris le risque que les gouvernements rendent des ordonnances afin de rectifier des situations de non-conformité environnementale, et que des sanctions soient imposées en cas de contravention aux lois, aux licences, aux permis et aux autres approbations en matière d'environnement, et que la responsabilité civile de la Société soit engagée. En outre, il est possible que la Société devienne assujettie à des enquêtes, des demandes de renseignements ou des poursuites civiles concernant des questions touchant l'environnement.

La conformité aux lois sur l'environnement (y compris toute modification future de celles-ci) et aux exigences des licences, permis et autres approbations demeurera importante pour la Société. Les sanctions ou les autres ordonnances de correction dont la Société pourrait être l'objet pourraient avoir un effet défavorable important sur son entreprise et ses résultats d'exploitation.

Défaillance des systèmes informatiques et cybersécurité

Les atteintes à la sécurité pourraient nuire aux activités de la Société et compromettre les informations confidentielles et stratégiques, ainsi que des données personnelles.

La Société dépend de plusieurs technologies de l'information pour mener de multiples activités commerciales. Une défaillance des systèmes et des infrastructures de technologie de l'information aurait une incidence importante sur son exploitation.

Une cyberintrusion, les accès non autorisés, les logiciels malveillants ou d'autres violations des systèmes utilisés dans ses bureaux ou à ses centrales pourraient gravement perturber les activités commerciales de production et de distribution d'énergie, compromettre la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations incluant les données personnelles, ou diminuer les avantages concurrentiels. En outre, ces attaques pourraient entraîner des violations de la réglementation sur la protection des données. Ces attaques visant les systèmes informatiques de la Société pourraient causer des dépenses imprévues relatives à leur enquête, aux réparations des violations de sécurité ou aux dommages au système, entraîner des litiges, des amendes, des mesures correctives ou un examen réglementaire accru, et nuire à la réputation de la Société. Une violation des mesures de sécurité des données ou de cybersécurité pourrait donc avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Recrutement, mobilisation et relève du personnel

La Société pourrait ne pas atteindre les objectifs du plan stratégique par manque de ressources causé par des difficultés à attirer, à retenir et à mobiliser les membres de la direction, les employés clés et le personnel, ou encore, par manque de relève.

Les membres de la direction et les autres employés clés de la Société jouent un rôle important dans le succès de celle-ci. Le rendement ainsi que la croissance future de la Société dépendent en grande partie des aptitudes, de l'expérience et des efforts des membres de la direction. Le succès de la Société ne pourra se poursuivre que si celle-ci réussit à recruter et à maintenir à son service des dirigeants de talent et expérimentés, ou à identifier, former ou attirer une relève dans l'éventualité où des membres clés de la direction venaient à la quitter. Son incapacité à y parvenir pourrait avoir un effet défavorable important sur son entreprise, ses résultats d'exploitation, ses activités d'exploitation et ses perspectives.

Aussi, le succès de la Société dépend largement de sa capacité à attirer et à fidéliser du personnel qualifié afin de répondre à ses besoins. En ce sens, la Société dépend de la nature concurrentielle du marché de l'emploi.

Risque de malversations

La Société pourrait subir une perte importante découlant d'actes frauduleux ou illégaux.

Malgré la mise en place de politiques et de procédures pour les prévenir et les détecter, la Société pourrait subir des pertes importantes résultant d'une fraude, de pots-de-vin, de corruption, d'autres actes illégaux, ou encore de processus internes inadéquats ou défectueux.

Perte de réputation

La réputation de la Société auprès de ses parties prenantes pourrait être entachée à la suite de décisions d'affaires prises par ses dirigeants, ou par association avec des partenaires d'affaires.

La réputation de la Société auprès de ses parties intéressées, des dirigeants politiques, des médias ou autre pourrait être entachée à la suite de décisions d'affaires prises par ses dirigeants, d'événements ou de changements, malgré l'ensemble des mesures internes pour la protéger.

Des atteintes à la réputation de la Société pourraient nuire aux relations avec ses parties prenantes, lui faire perdre des occasions d'affaires, réduire sa capacité à recruter et à mobiliser le personnel et compromettre l'acceptabilité sociale de ses projets.

Tous les risques cités dans cette section peuvent également avoir une incidence sur la réputation de la Société.

Facteurs d'incertitude

La préparation d'états financiers selon les IFRS exige que la direction utilise des estimations et des jugements qui peuvent avoir une incidence importante sur les revenus, les charges, le résultat global, les actifs et les passifs comptabilisés et les informations figurant dans les états financiers consolidés.

Les éléments qui suivent nécessitent les estimations et jugements les plus critiques de la direction :

Principales sources d'incertitude relatives aux estimations critiques de la direction

La direction établit ses estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment son expérience, les événements en cours et les mesures que la Société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. De par leur nature, ces estimations font l'objet d'une incertitude relative à la mesure et les résultats réels pourraient être différents. Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont périodiquement passées en revue et l'incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée.

Valeur recouvrable - Dépréciation des actifs

Annuellement au 31 août, la direction procède à un test de dépréciation de ses UGT et groupes d'UGT relatifs aux actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie et au *Goodwill*. De plus, à chaque date de clôture, lorsqu'un indice de dépréciation survient, la Société doit procéder à un test de dépréciation des actifs à durée d'utilité déterminée et indéfinie et du *Goodwill*. Le but de ces tests est de déterminer si la valeur comptable des actifs est recouvrable. La valeur recouvrable est établie à partir des flux de trésorerie projetés sur la durée des projets et actualisés à des taux qui tiennent compte du contexte économique actuel et des estimations de la direction basées sur l'expérience passée de la Société. Les flux de trésorerie futurs prévus sont, de par leur nature, incertains, et pourraient changer de manière importante au fil du temps. Ils sont considérablement touchés par diverses hypothèses critiques comme la production anticipée, les prix de vente, les charges ainsi que les taux d'actualisation.

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation utilisé et estimé par la direction représente le coût moyen pondéré du capital établi pour une UGT ou un groupe d'UGT.

Production anticipée

Pour chaque installation, la Société détermine une production moyenne à long terme d'électricité, sur une base annuelle, pendant la durée de vie prévue de l'installation. Elle se fonde sur des études d'ingénieurs qui prennent en considération plusieurs facteurs importants : dans le secteur de l'énergie éolienne, les régimes de vent et les conditions météorologiques passées et la technologie des turbines; dans le secteur de l'hydroélectricité, les débits observés historiquement sur le cours d'eau, la hauteur de chute, la technologie employée et les débits réservés esthétiques et écologiques; pour l'énergie solaire, l'ensoleillement historique, la technologie des panneaux et leur dégradation prévue. D'autres facteurs sont pris en compte, notamment la topographie des sites, la puissance installée, les pertes d'énergie, les caractéristiques opérationnelles et l'entretien. Bien que la production fluctue d'une année à l'autre, elle devrait être proche de la production moyenne à long terme estimée.

Prix de vente

La Société utilise les prix de vente contractuels lorsque des contrats à prix fixe existent; les flux de trésorerie subséquents à l'échéance des contrats sont estimés à l'aide de courbes de prix projetées.

Durée d'utilité des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée d'utilité déterminée

La direction évalue la durée d'utilité des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée d'utilité déterminée en tenant compte de l'estimation de la période pendant laquelle la Société s'attend à pouvoir utiliser un actif. Cette estimation de la durée d'utilité fait l'objet d'une révision annuelle dans le cadre de laquelle les effets de tout changement sont comptabilisés de manière prospective. La même durée d'utilité est ensuite utilisée dans les estimations de renouvellement des obligations locatives et le démantèlement prévu des installations.

Obligations locatives

Les obligations locatives sont calculées par l'actualisation des paiements de loyer futurs sur la durée du bail. Pour ce faire, la direction doit notamment estimer les taux d'actualisation et la durée des baux en tenant compte des options de renouvellement et de terminaison applicables.

Passif relatif au démantèlement

Les coûts de restauration futurs, exigés soit par entente contractuelle, soit par la loi, sont comptabilisés selon la meilleure estimation de la direction. Cette estimation est calculée à la fin de chaque période et tient compte des déboursés actualisés prévus pour chaque actif concerné. Les estimations dépendent notamment des coûts de la main-d'œuvre, de l'efficacité des mesures de remise en état et de restauration et des taux d'actualisation. La direction estime aussi le moment des dépenses, lequel peut changer selon les activités d'exploitation poursuivies. Les coûts futurs prévus sont, de par leur nature, incertains, et pourraient changer de manière importante au fil du temps. Donc, compte tenu des connaissances actuelles, il est raisonnablement possible qu'au cours des exercices suivants, des écarts entre la réalité et l'hypothèse requièrent un ajustement significatif de la valeur comptable du passif concerné.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur est établie selon des modèles de flux de trésorerie actualisés et nécessite l'utilisation d'hypothèses à l'égard du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs estimatifs, ainsi que pour de nombreuses autres variables. Pour déterminer ces hypothèses, des données externes du marché facilement observables sont utilisées lorsque disponibles. Autrement, la direction établit ses meilleures estimations quant à celles qui seraient utilisées par les intervenants du marché pour ces instruments. Puisqu'elles sont fondées sur des estimations, les justes valeurs peuvent ne pas être réalisées dans le cadre d'une vente réelle ou d'un règlement immédiat de ces instruments. La note 20 des présents états financiers explique plus en détail ces bases de calcul et les estimations utilisées.

Hiérarchie des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Le classement des instruments financiers pour lesquels la juste valeur est présentée dans les états financiers est en fonction des niveaux hiérarchiques suivants :

- Niveau 1 :
consiste en une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés pour des actifs et passifs identiques ;
- Niveau 2 :
consiste en des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données, autres que des prix cotés, observables directement ou indirectement sur le marché ;
- Niveau 3 :
consiste en des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Le classement de la juste valeur d'un instrument financier dans son intégralité dans un de ces niveaux doit être déterminé en fonction du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur de cet instrument financier dans son intégralité.

Regroupements d'entreprises

La Société procède à un certain nombre d'estimations critiques lorsqu'elle attribue la juste valeur aux actifs acquis et aux passifs repris dans le cadre d'une acquisition d'entreprise. La juste valeur estimative des immobilisations corporelles et des contrats d'achat d'électricité est calculée au moyen de techniques d'évaluation, telle que la méthode des flux de trésorerie actualisés, tenant compte d'hypothèses critiques comme la production anticipée, les prix de vente, les charges et le taux d'actualisation. Lorsqu'il y a une contrepartie conditionnelle, la direction doit également utiliser son jugement pour déterminer le montant de contrepartie conditionnelle à comptabiliser dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. La direction évalue selon les clauses des contrats les montants futurs à verser au vendeur en fonction de la probabilité de réalisation des conditions à rencontrer pour le paiement de celles-ci.

Principales sources d'incertitude relatives aux jugements critiques de la direction

Indices de dépréciation des actifs

À chaque date de présentation de l'information financière, la direction doit utiliser son jugement pour évaluer s'il existe un quelconque indice que des actifs corporels et incorporels aient pu se déprécier. Le cas échéant, la Société procède à un test de dépréciation de ces UGT et groupes d'UGT afin de déterminer si la valeur comptable des actifs est recouvrable. Les tests de dépréciation utilisent diverses estimations de la direction tel que décrit à la section précédente.

La question à savoir s'il est survenu un événement ou un changement de circonstances indiquant que la valeur comptable des actifs pourrait ne pas être recouvrable exige l'exercice du jugement de la direction. La direction se base sur différents indices pour établir son jugement notamment, sans s'y limiter, les changements négatifs dans le secteur ou la conjoncture économique, les changements dans le degré ou le mode d'utilisation de l'actif, une performance économique de l'actif inférieure à celle attendue ou une variation importante des taux de rendement ou d'intérêt du marché.

Détermination de la phase de développement

La Société capitalise les frais de développement de ses projets au cours de la période précédant la mise en service de ces derniers, soit les projets sécurisés de son portefeuille de projets. La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle résultant de la phase de développement commence au moment où un projet donné satisfait aux critères de capitalisation de l'IAS 38 « Immobilisations incorporelles ». La détermination de ce moment nécessite qu'un jugement significatif soit posé par la direction. La question à savoir s'il est survenu un événement ou un changement de circonstances indiquant qu'un projet a atteint la phase de développement dépend de différents facteurs, notamment la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle, l'intention de la direction d'achever l'immobilisation incorporelle et sa capacité à mettre en service le projet, la façon dont le projet générera des avantages économiques futurs probables, la disponibilité de ressources techniques et financières appropriées pour achever le développement ainsi que la capacité de la direction à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au projet au cours de son développement.

Regroupement d'entreprises ou acquisitions d'actifs

Lors de l'acquisition d'un projet en développement, la direction doit utiliser son jugement pour déterminer si la transaction constitue un regroupement d'entreprises selon la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » ou une acquisition d'actifs. La direction évalue qu'une transaction est définie comme un regroupement d'entreprises lorsqu'un projet en développement acquis a franchi les étapes déterminantes visant l'obtention de ses permis de construction, de son financement et d'un contrat de vente d'énergie ou de complément de rémunération.

Consolidation

Une part de jugement importante est requise pour évaluer si la structure de certaines participations représente un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur les activités de l'entreprise. L'évaluation par la direction du contrôle, du contrôle conjoint ou de l'influence notable sur une entreprise a une incidence significative sur le traitement comptable requis pour notre participation dans celle-ci. La direction doit porter un jugement important concernant les activités pertinentes d'une entité ainsi que sur le pouvoir qu'elle détient sur celles-ci. Les activités pertinentes d'une entité peuvent évoluer au fil du temps et font l'objet d'une révision périodique.

Normes comptables et Règlement

Modifications de méthodes comptables et de règlements

Modifications à l'IAS 39, l'IFRS 9 et l'IFRS 7 (Réforme des taux d'intérêt de référence) - Phase 2

Au cours de l'exercice, Boralex a adopté les modifications de la Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 – *Modifications d'IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16*. L'adoption de ces modifications permet à Boralex de refléter les effets de la transition des taux interbancaires offerts vers des taux de référence alternatifs (également appelés taux d'intérêt sans risque) sans donner lieu à des incidences comptables qui ne fourniraient pas d'information utile aux utilisateurs des états financiers. Les exceptions permettent de ne pas retraiter les chiffres des périodes antérieures en fonction de ces modifications.

Les modifications des phases 1 et 2 se répercutent sur Boralex puisque la Société applique la comptabilité de couverture aux instruments exposés aux taux d'intérêt de référence. Au cours des périodes considérées, aucune modification découlant de la réforme n'a été apportée aux instruments financiers dérivés et non dérivés de Boralex qui viennent à échéance après 2021 (soit la date à laquelle les réformes devraient entrer en vigueur). Des précisions sur les instruments financiers dérivés et non dérivés touchés par la réforme des taux d'intérêt de référence et un sommaire des mesures prises par Boralex pour gérer les risques liés à la réforme et à son incidence comptable, y compris l'incidence sur les relations de couverture se trouvent à la Note 21 des états financiers.

IAS 12. Impôts sur le résultat

En mai 2021, l'IASB a publié Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique (modifications d'IAS 12) qui clarifie la façon dont les sociétés comptabilisent l'impôt différé pour les obligations relatives au démantèlement et les contrats de location. La principale modification est une exemption de l'exemption relative à la comptabilisation initiale, laquelle ne s'applique plus aux transactions qui donnent lieu à la fois à des différences temporaires déductibles et à des différences temporaires imposables lors de la comptabilisation initiale et donc à la comptabilisation d'actifs d'impôt différé et de passifs d'impôt différé d'une même valeur. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 avec une application anticipée permise. Au 31 décembre 2021, la Société a adopté cette norme modifiée par anticipation et ce changement n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

IAS 16. Immobilisations corporelles - Produit de la vente avant l'utilisation prévue

En mai 2020, l'IASB a publié Immobilisations corporelles – Produit de la vente avant l'utilisation prévue (modifications d'IAS 16). Les modifications empêchent une entité de déduire du coût d'une immobilisation corporelle le produit de la vente des éléments qui ont été produits pendant que l'immobilisation est amenée à l'emplacement et mise dans l'état nécessaire pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction. La Société doit plutôt comptabiliser le produit de la vente, ainsi que les coûts de production, en résultat net. Au 31 décembre 2021, la Société a adopté cette norme modifiée par anticipation et ce changement n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

IAS 1. Présentation des états financiers

En février 2021, l'IASB a modifié IAS 1, Présentation des états financiers, pour exiger que les entités fournissent des informations sur leurs méthodes comptables significatives plutôt que sur leurs principales méthodes comptables. D'autres modifications d'IAS 1 expliquent la manière dont une entité peut identifier une méthode comptable significative. Au 31 décembre 2021, la Société a adopté cette norme modifiée par anticipation et ce changement n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux IFRS et d'autres mesures financières

Le 27 mai 2021, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont publié dans sa forme définitive le Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux IFRS et d'autres mesures financières (le « Règlement »), qui est entré en vigueur le 25 août 2021 et s'applique aux émetteurs assujettis à l'égard des documents déposés pour les exercices se terminant le 15 octobre 2021 ou ultérieurement. Le Règlement traite de la présentation des mesures financières non conformes aux IFRS, des ratios non conformes aux IFRS et d'autres mesures financières afin d'offrir précision et uniformité à l'égard des obligations d'information d'un émetteur. La société appliquera le Règlement à l'égard de l'information déposée pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Contrôles internes et procédures

Conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information* présentée dans les documents intermédiaires et annuels des émetteurs, des CPCI ont été conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information qui doit être présentée dans les documents intermédiaires et annuels de Boralex est rassemblée et communiquée en temps opportun à la Direction, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, afin de permettre une prise de décisions appropriées concernant la communication de cette information. De même, un processus de CIIF a également été conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers ont été établis conformément aux IFRS.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué l'efficacité des CPCI de Boralex en date du 31 décembre 2021, ainsi que l'efficacité du processus de CIIF de Boralex à cette même date et en ont conclu qu'ils étaient efficaces.

Au cours de la période de trois mois close le 31 décembre 2021, il n'y a eu aucune modification du CIIF ayant eu une incidence importante ou susceptible d'avoir une incidence sur le CIIF.

Limitation de l'étendue de la conception des CPCI et du CIIF

L'étendue de la conception du CPCI et du CIIF de la Société au 31 décembre 2021 ne couvrait pas les contrôles et procédures des participations majoritaires dans un portefeuille de parcs solaires aux États-Unis représentant 209 MWac qui ont été acquises le 29 janvier 2021, et qui sont incluses dans les états financiers consolidés du 31 décembre 2021. La Société s'est ainsi prévalu de l'article 3.3 (1)(b) du *Règlement 52-109* qui permet d'exclure cette acquisition de l'évaluation de la conception des CPCI et du CIIF pour une période maximale de 365 jours à compter de la date d'acquisition.

La limitation du champ d'application est fondée essentiellement sur le temps que nécessite l'évaluation des CPCI et du CIIF à l'égard de l'information se rapportant à ces participations majoritaires dans le portefeuille de parcs solaires.

Depuis la date d'acquisition, ces participations majoritaires dans le portefeuille de parcs solaires ont contribué aux produits de la vente d'énergie et CR pour un montant de 33 M\$ (26 M\$ US) et engendré un résultat net de 1 M\$ (1 M\$ US). De plus, les actifs courants et les passifs courants ont représenté 1 % et 3 % des actifs et des passifs courants consolidés, respectivement. Tandis que les actifs non courants et les passifs non courants ont représenté 10 % et 2 % des actifs et des passifs non courants consolidés, respectivement.

États financiers consolidés

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés et les autres informations financières contenus dans ce rapport annuel sont la responsabilité de la direction de Boralex inc., et ont été dressés par la direction dans des limites raisonnables d'importance relative. Pour s'acquitter de cette responsabilité, la direction maintient des systèmes de contrôles internes, des politiques et des procédés adéquats. Ces systèmes de contrôles internes, politiques et procédés aident à s'assurer que les pratiques en matière de présentation de l'information ainsi que ses procédés comptables et administratifs fournissent une assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, que les actifs sont protégés et que les opérations sont effectuées conformément aux autorisations appropriées. Ces états financiers consolidés audités ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), dont un résumé figure dans les états financiers consolidés. S'il y a lieu, ces états financiers consolidés tiennent compte d'estimations faites au meilleur du jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans ce rapport annuel est conforme, le cas échéant, à celle présentée dans les états financiers consolidés ci-joints.

Les états financiers consolidés audités ont été révisés par le conseil d'administration et son comité d'audit. Le comité d'audit se compose exclusivement de membres indépendants et rencontre périodiquement, pendant l'exercice, l'auditeur indépendant. L'auditeur indépendant a libre accès au comité d'audit et le rencontre, avec ou sans la présence de la direction.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a audité les états financiers consolidés de Boralex inc. La responsabilité de l'auditeur indépendant consiste à exprimer une opinion professionnelle sur la présentation fidèle des états financiers consolidés. Le rapport de l'auditeur indépendant présente l'étendue de leurs audits ainsi que leur opinion sur les états financiers consolidés.

(s) Patrick Decostre

Patrick Decostre

Président et chef de la direction

(s) Bruno Guilmette

Bruno Guilmette

Vice-président et chef de la direction financière

Montréal, Canada

Le 22 février 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Boralex inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Boralex inc. et de ses filiales (collectivement, la « Société ») aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020;
- les états consolidés des résultats pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

| Question clé de l'audit | Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit |
|---|---|
| <p>Évaluation des actifs incorporels et des immobilisations corporelles acquis lors du regroupement d'entreprises visant un portefeuille de sept parcs solaires</p> <p><i>Renvoi à la note 3 – Principales méthodes comptables, à la note 4 – Principales sources d'incertitude et à la note 5 – Regroupement d'entreprises, des états financiers consolidés.</i></p> <p>Le 29 janvier 2021, la Société a conclu l'acquisition des participations majoritaires dans un portefeuille de sept parcs solaires aux États-Unis, pour une contrepartie de 275 M\$. La juste valeur des actifs acquis comprenait des immobilisations corporelles d'un montant de 314 M\$ et des contrats de vente d'énergie (actifs incorporels) de 220 M\$. La juste valeur des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, qui est établie selon des modèles de flux de trésorerie actualisés, comprenait les hypothèses critiques suivantes : la production anticipée, les prix de vente, les charges et les taux d'actualisation.</p> <p>Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison du degré de jugement important exercé par la direction pour estimer la juste valeur des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, y compris l'élaboration d'hypothèses critiques. Il en découle un degré élevé de jugement et de subjectivité de la part de l'auditeur dans l'exécution des procédures relatives aux hypothèses critiques utilisées par la direction. Des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation nous ont prêté assistance dans l'application de nos procédures.</p> | <p>Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Tester la façon dont la direction a estimé la juste valeur des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles en effectuant notamment ce qui suit :<ul style="list-style-type: none">– Lire le contrat d'achat afin de comprendre la transaction et les conditions clés.– Tester l'exactitude mathématique des modèles de flux de trésorerie actualisés.– Tester les données sous-jacentes utilisées par la direction dans les modèles de flux de trésorerie actualisés.– Évaluer le caractère raisonnable de la production anticipée et des charges de l'entreprise acquise en tenant compte de la performance actuelle et passée de celle-ci.– Évaluer le caractère raisonnable des prix de vente en tenant compte des contrats de vente d'énergie et des prévisions de tiers du secteur d'activité.– Avoir recours à des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation pour évaluer le caractère approprié des modèles de flux de trésorerie actualisés et du caractère raisonnable des taux d'actualisation utilisés par la direction. |

Question clé de l'audit

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Tests de dépréciation des droits d'eau à durée d'utilité indéfinie et du goodwill

Renvoi à la note 3 – Principales méthodes comptables, à la note 4 – Principales sources d'incertitude et à la note 8 – Immobilisations incorporelles et goodwill, aux états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2021, la Société avait des droits d'eau à durée de vie indéfinie de 38 M\$ et un goodwill de 218 M\$. Annuellement au 31 août, la direction procède à un test de dépréciation et si des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable des droits d'eau à durée de vie infinie pourrait ne pas être recouvrable. Les droits d'eau à durée de vie infinie et le goodwill font respectivement l'objet d'un test de dépréciation par la direction sur la base de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) et du groupe d'UGT. Lorsqu'une dépréciation existe, les droits d'eau à durée de vie infinie et le goodwill sont ramenés à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie.

Les hypothèses critiques utilisées pour estimer la valeur recouvrable comprennent la production anticipée, les prix de vente, les charges et les taux d'actualisation.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison du degré de jugement important exercé par la direction pour déterminer la valeur recouvrable des UGT ou des groupes d'UGT, y compris l'utilisation d'hypothèses critiques. De ce fait, nous avons dû déployer des efforts importants pour mettre en œuvre les procédures d'audit visant à tester les valeurs recouvrables déterminées par la direction, et ces procédures ont fait intervenir un niveau élevé de subjectivité. Des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation nous ont prêté assistance dans la mise en œuvre de ces procédures.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Tester la façon dont la direction a déterminé la valeur recouvrable des UGT ou des groupes d'UGT, en effectuant notamment ce qui suit :
 - Tester l'exactitude mathématique et les données sous-jacentes utilisées dans les modèles de flux de trésorerie actualisés.
 - Tester le caractère raisonnable de la production anticipée et des charges utilisées dans les modèles de flux de trésorerie actualisés en tenant compte de la performance actuelle et passée des UGT et des groupes d'UGT, ainsi que leur concordance avec les éléments obtenus dans d'autres domaines de l'audit.
 - Évaluer le caractère raisonnable des prix de vente utilisés dans les modèles de flux de trésorerie actualisés en tenant compte des contrats de vente d'électricité et des prévisions de tiers du secteur d'activité.
 - Avoir recours à des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation pour évaluer le caractère approprié du modèle de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et des modèles de flux de trésorerie actualisés ainsi que du caractère raisonnable des taux d'actualisation utilisés par la direction.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Yves Bonin.

(s) PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)

Le 22 février 2022

¹ FCPA auditeur, FCA, permis de comptabilité publique no. A110416

Table des matières

| | |
|--|-----|
| ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS | 96 |
| NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS | 101 |
| NOTE 1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS | 101 |
| NOTE 2 BASE DE PRÉSENTATION | 101 |
| NOTE 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES | 101 |
| NOTE 4 PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE | 113 |
| NOTE 5 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES | 115 |
| NOTE 6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 118 |
| NOTE 7 CONTRATS DE LOCATION | 119 |
| NOTE 8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL | 120 |
| NOTE 9 EMPRUNTS | 121 |
| NOTE 10 IMPÔTS | 122 |
| NOTE 11 PASSIF RELATIF AU DÉMANTÈLEMENT | 124 |
| NOTE 12 CAPITAL-ACTIONS, SURPLUS D'APPORT ET DIVIDENDES | 124 |
| NOTE 13 RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS | 125 |
| NOTE 14 CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL | 126 |
| NOTE 15 CHARGES PAR NATURE | 126 |
| NOTE 16 CHARGES FINANCIÈRES | 126 |
| NOTE 17 RÉSULTAT NET PAR ACTION | 127 |
| NOTE 18 VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | 127 |
| NOTE 19 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE | 127 |
| NOTE 20 INSTRUMENTS FINANCIERS | 128 |
| NOTE 21 RISQUES FINANCIERS | 130 |
| NOTE 22 GESTION DU CAPITAL | 134 |
| NOTE 23 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS | 135 |
| NOTE 24 OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES | 139 |
| NOTE 25 INFORMATION SECTORIELLE | 140 |
| NOTE 26 ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT | 143 |

États consolidés de la situation financière

| (en millions de dollars canadiens) | Note | Au 31 décembre 2021 | Au 31 décembre 2020 |
|--|------|------------------------|------------------------|
| ACTIF | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | 256 | 275 |
| Encaisse affectée | | 3 | 2 |
| Comptes à recevoir et autres débiteurs | | 148 | 157 |
| Autres actifs financiers courants | 20 | 3 | — |
| Autres actifs courants | | 50 | 38 |
| ACTIFS COURANTS | | 460 | 472 |
| Immobilisations corporelles | 6 | 3 227 | 3 112 |
| Actifs au titre du droit d'utilisation | 7 | 407 | 316 |
| Immobilisations incorporelles | 8 | 1 147 | 1 027 |
| Goodwill | 8 | 218 | 222 |
| Participations dans des Coentreprises et entreprises associées | | 107 | 74 |
| Autres actifs financiers non courants | 20 | 95 | 70 |
| Autres actifs non courants | | 90 | 21 |
| ACTIFS NON COURANTS | | 5 291 | 4 842 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 5 751 | 5 314 |
| PASSIF | | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | | 145 | 161 |
| Part à moins d'un an des emprunts | 9 | 220 | 229 |
| Part à moins d'un an des obligations locatives | | 16 | 13 |
| Autres passifs financiers courants | 20 | 14 | — |
| PASSIFS COURANTS | | 395 | 403 |
| Emprunts | 9 | 3 383 | 3 287 |
| Obligations locatives | | 290 | 243 |
| Passif d'impôts différés | 10 | 174 | 137 |
| Passif relatif au démantèlement | 11 | 191 | 128 |
| Autres passifs financiers non courants | 20 | 76 | 100 |
| Autres passifs non courants | | 31 | 25 |
| PASSIFS NON COURANTS | | 4 145 | 3 920 |
| TOTAL DU PASSIF | | 4 540 | 4 323 |
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires | | 1 001 | 989 |
| Part des actionnaires sans contrôle | | 210 | 2 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES | | 1 211 | 991 |
| TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES | | 5 751 | 5 314 |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Le conseil d'administration a approuvé les présents états financiers consolidés audités le 22 février 2022.

(s) Alain Rhéaume

Alain Rhéaume, administrateur

(s) Lise Croteau

Lise Croteau, administrateur

États consolidés des résultats

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Note | 2021 | 2020 |
|---|------|------------|------------|
| REVENUS | | | |
| Produits de la vente d'énergie | | 679 | 596 |
| Compléments de rémunération | | (8) | 23 |
| Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération | | 671 | 619 |
| Autres revenus | | 20 | 14 |
| | | 691 | 633 |
| CHARGES ET AUTRES | | | |
| Charges d'exploitation | 15 | 153 | 151 |
| Administration | 15 | 37 | 44 |
| Développement | | 24 | 23 |
| Amortissement | | 297 | 237 |
| Dépréciation | | 4 | 7 |
| Autres gains | | (6) | (1) |
| | | 509 | 461 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | | | |
| | | 182 | 172 |
| Frais d'acquisition | 5 | 4 | 4 |
| Charges financières | 16 | 144 | 113 |
| Quote-part des profits des Coentreprises et entreprises associées | | (9) | (25) |
| Perte sur disposition présumée de participations dans des Coentreprises | | — | 7 |
| Autres | | (1) | 7 |
| RÉSULTAT AVANT IMPÔTS | | | |
| | | 44 | 66 |
| Charge d'impôts sur le résultat | 10 | 18 | 5 |
| RÉSULTAT NET | | | |
| | | 26 | 61 |
| RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX : | | | |
| Actionnaires de Boralex | | 17 | 55 |
| Actionnaires sans contrôle | | 9 | 6 |
| RÉSULTAT NET | | | |
| | | 26 | 61 |
| RÉSULTAT NET PAR ACTION (DE BASE ET DILUÉ) ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE BORALEX | | | |
| | 17 | 0,16 \$ | 0,55 \$ |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

| (en millions de dollars canadiens) | 2021 | 2020 |
|--|-----------|----------|
| RÉSULTAT NET | 26 | 61 |
| Autres éléments du résultat global qui seront reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies | | |
| Écarts de conversion : | | |
| Gain (Perte) de change latent(e) sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes | (40) | 30 |
| Couverture d'un investissement net : | | |
| Variation de la juste valeur | 32 | (32) |
| Impôts | (3) | 4 |
| Couvertures de flux de trésorerie - Swaps financiers : | | |
| Variation de la juste valeur | 51 | (91) |
| Éléments de couverture réalisés et portés au résultat net | 36 | 28 |
| Impôts | (24) | 15 |
| Couvertures de flux de trésorerie - Participations dans des Coentreprises et entreprises associées : | | |
| Variation de la juste valeur | 7 | (26) |
| Éléments de couverture réalisés et portés au résultat net | 7 | 14 |
| Impôts | (4) | 3 |
| Total des autres éléments du résultat global | 62 | (55) |
| RÉSULTAT GLOBAL | 88 | 6 |
| RÉSULTAT GLOBAL ATTRIBUABLE AUX : | | |
| Actionnaires de Boralex | 79 | 5 |
| Actionnaires sans contrôle | 9 | 1 |
| RÉSULTAT GLOBAL | 88 | 6 |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

2021

| (en millions de dollars canadiens) | Capitaux propres attribuables aux actionnaires | | | | Total | Part des actionnaires sans contrôle | Total des capitaux propres |
|---|--|------------------|------------------|--|-------|-------------------------------------|----------------------------|
| | Capital-actions | Surplus d'apport | Déficit accumulé | Cumul des autres éléments du résultat global (note 14) | | | |
| SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2021 | 1 320 | 9 | (249) | (91) | 989 | 2 | 991 |
| Résultat net | — | — | 17 | — | 17 | 9 | 26 |
| Autres éléments du résultat global | — | — | — | 62 | 62 | — | 62 |
| RÉSULTAT GLOBAL | — | — | 17 | 62 | 79 | 9 | 88 |
| Dividendes (note 12) | — | — | (68) | — | (68) | — | (68) |
| Part d'un actionnaire sans contrôle découlant d'un regroupement d'entreprise (note 5) | — | — | — | — | — | 218 | 218 |
| Distributions aux actionnaires sans contrôle | — | — | — | — | — | (20) | (20) |
| Autres | — | — | 1 | — | 1 | 1 | 2 |
| SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021 | 1 320 | 9 | (299) | (29) | 1 001 | 210 | 1 211 |

2020

| (en millions de dollars canadiens) | Capitaux propres attribuables aux actionnaires | | | | Total | Part des actionnaires sans contrôle | Total des capitaux propres |
|---|--|------------------|------------------|--|-------|-------------------------------------|----------------------------|
| | Capital-actions | Surplus d'apport | Déficit accumulé | Cumul des autres éléments du résultat global (note 14) | | | |
| SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2020 | 1 125 | 9 | (233) | (41) | 860 | 15 | 875 |
| Résultat net | — | — | 55 | — | 55 | 6 | 61 |
| Autres éléments du résultat global | — | — | — | (50) | (50) | (5) | (55) |
| RÉSULTAT GLOBAL | — | — | 55 | (50) | 5 | 1 | 6 |
| Dividendes (note 12) | — | — | (66) | — | (66) | — | (66) |
| Émissions d'actions (note 12) | 194 | — | — | — | 194 | — | 194 |
| Exercice d'options (note 12) | 1 | — | — | — | 1 | — | 1 |
| Transaction avec un actionnaire sans contrôle | — | — | (5) | — | (5) | 3 | (2) |
| Distributions aux actionnaires sans contrôle | — | — | — | — | — | (18) | (18) |
| Autres | — | — | — | — | — | 1 | 1 |
| SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020 | 1 320 | 9 | (249) | (91) | 989 | 2 | 991 |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

| (en millions de dollars canadiens) | Note | 2021 | 2020 |
|--|------|--------------|--------------|
| Résultat net | | 26 | 61 |
| Distributions reçues des Coentreprises et entreprises associées | | 20 | 32 |
| Charges financières | | 144 | 113 |
| Intérêts payés | | (123) | (102) |
| Charge d'impôts sur le résultat | | 18 | 5 |
| Impôts payés | | (14) | (5) |
| Éléments hors caisse du résultat : | | | |
| Amortissement | | 297 | 237 |
| Quote-part des profits des Coentreprises et entreprises associées | | (9) | (25) |
| Dépréciation | | 4 | 7 |
| Perte sur disposition présumée de participations dans des Coentreprises | | — | 7 |
| Autres | | — | 8 |
| Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation | 18 | (18) | 24 |
| FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | | 345 | 362 |
| Acquisition d'entreprises, net de la trésorerie acquise | 5 | (274) | (98) |
| Augmentation de la participation dans des Coentreprises et entreprises associées | | (6) | — |
| Nouvelles immobilisations corporelles | | (106) | (145) |
| Acomptes pour immobilisations corporelles | | (61) | — |
| Acquisition de contrats de vente d'énergie | | (12) | (11) |
| Variation de l'encaisse affectée | | (1) | 12 |
| Règlement de l'avance à un actionnaire sans contrôle | | 31 | — |
| Autres | | (4) | (5) |
| FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | (433) | (247) |
| Augmentation des emprunts | | 553 | 413 |
| Versements sur les emprunts | | (377) | (509) |
| Paiements de capital liés aux obligations locatives | 19 | (13) | (11) |
| Distributions versées aux actionnaires sans contrôle | | (20) | (6) |
| Dividendes versés aux actionnaires | | (68) | (66) |
| Émission d'actions | | — | 201 |
| Frais d'émission d'actions | | — | (12) |
| Règlement d'instruments financiers | 19 | 5 | (9) |
| Autres | | (5) | (1) |
| FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | 75 | — |
| ÉCART DE CONVERSION SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | | (6) | 7 |
| VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | | (19) | 122 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE | | 275 | 153 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE | | 256 | 275 |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes annexes aux états financiers consolidés

Au 31 décembre 2021

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 1. Statuts constitutifs et nature des activités

Boralex inc., ses filiales et ses Coentreprises et entreprises associées (« Boralex » ou la « Société ») sont vouées au développement, à la construction et à l'exploitation de sites de production d'énergie renouvelable. En date du 31 décembre 2021, Boralex détient des participations dans 90 sites éoliens, 16 centrales hydroélectriques, 12 sites solaires et une centrale thermique; le tout représentant une base d'actifs totalisant une puissance installée de 2 492 mégawatts (« MW »). De plus, Boralex œuvre à l'aménagement de nouveaux sites de production représentant 154 MW additionnels et détient un portefeuille de 493 MW de projets sécurisés. La Société assure également l'exploitation de deux centrales hydroélectriques pour le compte de R.S.P. Energie inc., une entité dont un des trois actionnaires est un administrateur de la Société. Les produits de la vente d'énergie se font principalement au Canada, en France et aux États-Unis.

La Société est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Le bureau principal de Boralex est situé au 36, rue Lajeunesse, Kingsey Falls, Québec, Canada et les actions sont cotées à la bourse de Toronto (« TSX »).

Note 2. Base de présentation

Les présents états financiers consolidés audités ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et énoncées dans le manuel de CPA Canada. La Société a uniformément appliqué les mêmes conventions comptables dans l'ensemble des périodes présentées à l'exception des nouvelles normes adoptées durant l'année.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des politiques comptables de la Société. Ces domaines impliquant un degré plus élevé de jugement ou de complexité, ou des zones où les hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers consolidés sont présentés à la note 4.

Note 3. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées dans la préparation de ces états financiers consolidés audités sont les suivantes:

Base de mesure

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains actifs financiers et passifs financiers qui sont réévalués à la juste valeur.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société, qui englobent :

Filiales

Les filiales sont toutes des entités sur lesquelles la Société possède le contrôle. La Société contrôle une entité lorsqu'elle détient le pouvoir de diriger les activités pertinentes, lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables et lorsqu'elle possède la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les rendements qu'elle obtient. Les filiales sont entièrement consolidées dès la date de la prise de contrôle, et elles sont déconsolidées à la date où le contrôle cesse. Les opérations et soldes intersociétés ainsi que les gains et pertes latents sur les opérations entre ces sociétés sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées avec celles appliquées par le groupe afin d'assurer la comparabilité des informations financières.

Les principales filiales de la Société aux 31 décembre sont les suivantes :

| Nom de la filiale | Droits de vote détenus | Emplacement |
|--|------------------------|-------------|
| Borex Europe Sàrl | 100 % | Luxembourg |
| Borex Energie France S.A.S. | 100 % | France |
| Borex Sainte Christine S.A.S. | 100 % | France |
| Borex Production S.A.S. | 100 % | France |
| Borex Ontario Energy Holdings L.P. | 100 % | Canada |
| Borex Ontario Energy Holdings 2 L.P. | 100 % | Canada |
| Éoliennes Témiscouata II S.E.C. | 100 % | Canada |
| Société en commandite Borex Énergie | 100 % | Canada |
| FWRN LP | 50 % | Canada |
| NR Capital General Partnership | 100 % | Canada |
| Énergie Éolienne Des Moulins S.E.C. (« DM I et II ») | 100 % | Canada |
| Énergie Éolienne Le Plateau S.E.C. (« LP I ») | 100 % | Canada |

Coentreprises et entreprises associées

Une Coentreprise est un partenariat dans lequel les parties sont liées par un accord contractuel qui confère le contrôle conjoint sur l'entité. Les décisions concernant les activités pertinentes du partenariat requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable et qui n'est ni une filiale, ni une participation dans une coentreprise. La Société comptabilise sa participation dans ces Coentreprises et entreprises associées (« Participations ») selon la méthode de la mise en équivalence. Selon la méthode de mise en équivalence, les participations sont initialement comptabilisées au coût et ajustées par la suite pour comptabiliser la quote-part de la société dans les profits ou les pertes postérieurs à l'acquisition de l'entité détenue en résultat, et la part de la société dans les mouvements d'autres éléments du résultat global. Les dividendes reçus ou à recevoir des entreprises associées et des coentreprises sont comptabilisés comme une réduction de la valeur comptable de l'investissement. La *Quote-part des profits des Coentreprises et entreprises associées* est comptabilisée sur une ligne distincte dans l'état consolidé des résultats. Les profits et pertes non réalisés résultant des transactions entre la Société et les sociétés contrôlées conjointement ou sous une influence notable sont éliminés à la hauteur de la participation de la Société dans ces partenariats. Dans l'éventualité où la transaction intersociété démontre des indices de dépréciation pour un actif transféré, la perte latente afférente ne serait pas éliminée. Les méthodes comptables des *Coentreprises et entreprises associées* ont été alignées avec celles appliquées par le groupe afin d'assurer la comparabilité de l'information financière.

Lorsqu'une participation dans une Coentreprise ou une entreprise associée devient négative, la valeur comptable de cette participation est ramenée à zéro. Cet ajustement est comptabilisé sous la rubrique *Excédent de la participation sur l'Actif net de la Coentreprise*. Dans la période subséquente, si la valeur comptable de la participation dans cette Coentreprise ou une entreprise associée devient positive, Borex renversera cet ajustement jusqu'à concurrence du montant cumulé préalablement enregistré lié à l'excédent la participation sur l'actif net de la coentreprise SDB I. La valeur comptable des participations comptabilisées en actions est testée pour dépréciation conformément à la politique décrite à la section *Dépréciation de la valeur des actifs* de la présente note.

Les principales Coentreprises et entreprises associées de la Société aux 31 décembre sont les suivantes :

| Nom de l'entité | Type de partenariat | % Borex | | Emplacement |
|---|---------------------|---------|---------|-------------|
| | | 2021 | 2020 | |
| Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3 SENC (« SDB I ») | Coentreprise | 50,00 % | 50,00 % | Canada |
| Parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 SENC (« SDB II ») | Coentreprise | 50,00 % | 50,00 % | Canada |
| Énergie Éolienne Communautaire Le Plateau S.E.C. (« LP II ») | Coentreprise | 59,96 % | 59,96 % | Canada |
| Énergie Éolienne Roncevaux S.E.C. (« Roncevaux ») | Entreprise associée | 50,00 % | 50,00 % | Canada |
| Parc éolien Apuiat Inc. | Coentreprise | 50,00 % | — | Canada |
| Hecate Energy New York Holdings (« Hecate ») | Coentreprise | 50,00 % | 50,00 % | États-Unis |

Part des actionnaires sans contrôle

Les actionnaires sans contrôle représentent la participation de tiers dans des filiales de la Société. La part des actionnaires sans contrôle dans l'actif net de la filiale est présentée comme une composante des capitaux propres. Leur part dans les résultats nets et le résultat global est comptabilisée directement dans les capitaux propres. Tout changement dans la participation de la Société dans la filiale qui ne résulte pas en une acquisition ou une perte de contrôle est comptabilisé comme une transaction sur les capitaux propres.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont constatés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée par la Société en échange du contrôle d'une filiale est calculée comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés, des dettes assumées et des capitaux propres émis par la Société, ce qui comprend la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les coûts d'acquisition sont comptabilisés au résultat à mesure qu'ils sont engagés.

La Société comptabilise les actifs acquis et les passifs assumés identifiables lors d'un regroupement d'entreprises, qu'ils aient été comptabilisés antérieurement ou non dans les états financiers de l'entreprise acquise avant l'acquisition. Les actifs acquis et les passifs assumés sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le *Goodwill* est établi après la comptabilisation séparée des actifs acquis identifiables. Il est calculé comme étant l'excédent du total de la contrepartie transférée à la juste valeur, du montant de toute part des actionnaires sans contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation détenue dans l'entreprise acquise moins la juste valeur à la date d'acquisition des actifs nets identifiables. Si la juste valeur des actifs nets identifiables dépasse le total des montants calculés ci-dessus, l'excédent (profit sur une acquisition à des conditions avantageuses) est comptabilisé en résultat immédiatement. Si le regroupement d'entreprises se fait par étapes, la valeur comptable à la date d'acquisition de la participation auparavant détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise est réévaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Le profit ou la perte découlant de cette réévaluation est comptabilisé en résultat net.

Conversion de monnaies étrangères

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de Boralex.

Les états financiers des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de Boralex (sociétés étrangères) sont convertis en dollars canadiens comme suit : les actifs et les passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis au taux de change mensuel moyen pour chaque période. Les différences de change sont inscrites aux *Autres éléments du résultat global* et sont reportées au *Cumul des autres éléments du résultat global*. Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de change cumulées dans le *Cumul des autres éléments du résultat global* demeurent au résultat global tant que la Société n'a pas disposé de la totalité de son investissement net dans ce pays. Le cas échéant, les différences de change sont comptabilisées sous *Gain ou perte de change* au résultat net. Le *Goodwill* et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'un investissement net dans un établissement étranger autonome sont considérés comme des actifs et passifs de l'établissement étranger et convertis au taux de clôture de la période.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle à l'aide des cours de change en vigueur aux dates de transaction. À chaque date de clôture, les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de clôture. Les différences de change qui résultent des opérations sont comptabilisées au résultat net, à la rubrique *Gain ou perte de change*, à l'exception de ceux sur les couvertures de flux de trésorerie admissibles, qui sont reportés dans le *Cumul des autres éléments du résultat global* aux capitaux propres.

Instruments financiers

Classement

La Société détermine le classement des instruments financiers au moment de la comptabilisation initiale et les classe dans les catégories suivantes aux fins de l'évaluation :

- instruments qui seront ultérieurement évalués à la juste valeur (soit à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») ;
- instruments qui seront évalués au coût amorti.

Le classement des instruments financiers découle du modèle économique que suit la Société pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques de flux de trésorerie contractuels de ceux-ci. Les actifs qui sont détenus pour la perception de flux de trésorerie contractuels et pour lesquels ces flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sont évalués au coût amorti. Les instruments de capitaux propres qui sont détenus à des fins de transaction (y compris tous les instruments dérivés sur actions) sont classés comme étant à la JVRN. Pour ce qui est des autres instruments de capitaux propres, la Société peut faire le choix irrévocable (soit instrument par instrument), au jour de leur acquisition, de les désigner comme étant à la JVAERG. Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, à moins qu'ils doivent être évalués à la JVRN (comme les instruments détenus à des fins de transaction ou les dérivés) ou que la Société ait choisi de les évaluer à la JVRN.

Les instruments financiers comportant des dérivés incorporés sont considérés intégralement pour déterminer si leurs flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts.

Évaluation

Instruments financiers au coût amorti

Les instruments financiers au coût amorti sont comptabilisés initialement à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti, diminué de toute perte de valeur.

Actuellement, la Société classe la trésorerie et équivalents de trésorerie, l'encaisse affectée, les comptes à recevoir et autres débiteurs, l'avance à un actionnaire sans contrôle et les fonds de réserve comme des actifs financiers évalués au coût amorti et les fournisseurs et autres créiteurs, la somme due à un actionnaire sans contrôle, les passifs relatifs aux investisseurs participant au partage fiscal, les emprunts ainsi que les obligations locatives comme des passifs financiers évalués au coût amorti.

Instruments financiers à la juste valeur

Les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et les frais de transaction sont passés en charges dans les états consolidés des résultats. La portion effective des profits et pertes sur les instruments financiers désignés en relation de couverture est incluse dans les états consolidés du résultat global de la période pendant laquelle ils surviennent. Lorsque la Direction a choisi de comptabiliser un passif financier à la JVRN, les variations liées au risque de crédit propre à la Société seront comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Actuellement, la Société classe les autres actifs financiers non courants (excluant les fonds de réserve, l'avance à un actionnaire sans contrôle et les options d'achat d'une participation d'un partenaire) comme des actifs financiers évalués à la juste valeur et les autres passifs financiers courants et non courants (excluant la somme due à un actionnaire sans contrôle et les passifs relatifs aux investisseurs participant au partage fiscal) comme des passifs financiers évalués à la juste valeur.

Dépréciation

La Société évalue de façon prospective les pertes de crédit attendues liées aux instruments d'emprunt comptabilisés au coût amorti ou à la JVAERG. La méthode de dépréciation appliquée varie selon qu'il existe ou non une augmentation importante du risque de crédit.

Pour les comptes à recevoir, la Société applique la méthode simplifiée permise par l'IFRS 9, selon laquelle les pertes attendues sur la durée de vie doivent être comptabilisées depuis la comptabilisation initiale des comptes à recevoir.

Décomptabilisation

Actifs financiers

La Société décomptabilise les actifs financiers uniquement lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie des actifs financiers arrivent à expiration, ou lorsqu'elle transfère les actifs financiers et la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété à une autre entité. Les profits et les pertes résultant de la décomptabilisation sont généralement comptabilisés dans les états consolidés du résultat global.

Passifs financiers

La Société décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque les obligations qui en résultent sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles ont expiré. La différence entre la valeur comptable d'un passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée ou à payer, y compris les actifs non monétaires transférés ou les passifs pris en charge, est comptabilisée dans les états consolidés des résultats.

Comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont initialement évalués à la juste valeur à la date de la conclusion d'un contrat dérivé puis comptabilisés à leur juste valeur. La comptabilisation de l'éventuel gain ou perte varie selon que le dérivé est désigné comme un instrument de couverture ou non, et, le cas échéant, la nature de l'élément couvert. Les instruments dérivés sont désignés comme un instrument de couverture d'un risque particulier lié à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une opération prévue qui se réalisera fort probablement (couverture de flux de trésorerie).

La Société consigne, au début de la transaction, la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs de gestion des risques et de sa stratégie des différentes opérations de couverture. La Société consigne également, au début de la couverture et de façon continue par la suite, son évaluation qui vise à déterminer si les dérivés utilisés dans les opérations de couverture sont hautement efficaces dans la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert.

Le montant total de la juste valeur d'un instrument financier dérivé est classé comme un actif ou un passif non courant lorsque la durée de vie résiduelle de l'élément couvert est de plus de 12 mois, et comme un actif ou un passif courant lorsque la durée de vie résiduelle est de moins de 12 mois. Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont classés comme un actif ou un passif courant.

Couverture de flux de trésorerie

Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la variation de valeur de la partie efficace du dérivé est comptabilisée dans le *Cumul des autres éléments du résultat global*. La partie inefficace du gain ou de la perte est comptabilisée immédiatement en résultat net au poste *Gain ou perte nette sur instruments financiers* qui est inclus dans *Autres*.

Les montants cumulés en capitaux propres sont reclassés en résultat net dans les périodes où l'élément couvert influe sur le résultat net (par exemple, lorsqu'une dépense d'intérêt prévue et couverte se réalise). La partie efficace du dérivé de couverture est comptabilisée en résultat au poste *Charges financières*. La partie inefficace du dérivé est comptabilisée en résultat au poste *Gain ou perte nette sur instruments financiers* qui est inclus dans *Autres*. Cependant, lorsque la transaction prévue faisant l'objet de la couverture donne lieu à la comptabilisation d'un actif non financier (par exemple, les *Immobilisations corporelles*), les gains et les pertes initialement comptabilisés dans les capitaux propres sont transférés et inclus dans l'évaluation initiale de l'actif. Les montants reportés sont comptabilisés au titre de l'amortissement pour les immobilisations corporelles.

Lorsqu'un instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, que la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé dans les capitaux propres à ce moment-là doit être maintenu en capitaux propres et est comptabilisé lorsque la transaction prévue est comptabilisée en résultat. Si la transaction prévue ne se réalise pas, le gain ou la perte cumulé comptabilisé en capitaux propres est immédiatement sorti des capitaux propres et reclassé en résultat au poste *Gain ou perte nette sur instruments financiers* qui est inclus dans *Autres*.

Couverture d'un investissement net dans un établissement étranger autonome

La Société désigne les contrats de change à terme et les swaps croisés sur taux d'intérêt et devises comme couverture d'un investissement net dans un établissement étranger autonome en monnaie étrangère. Dans cette relation de couverture d'un investissement net en devises, la variation de valeur de la partie efficace de l'instrument dérivé est comptabilisée dans le *Cumul des autres éléments du résultat global* et la variation de la partie inefficace est comptabilisée en résultat net, au poste *Gain ou perte nette sur instruments financiers*.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est composée des espèces en caisse et des soldes bancaires. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme d'une durée inférieure à trois mois et sont composés d'acceptations bancaires ou de certificats de dépôt garantis par des banques. Ces instruments regroupent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles ou convertibles en trésorerie en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Encaisse affectée

L'encaisse affectée est principalement composée de placements très liquides désignés à titre de réserves pour pourvoir à l'achat d'immobilisations corporelles et de fonds détenus en fidéicommiss afin de satisfaire aux exigences de certaines conventions d'emprunt à l'intérieur d'une période d'un an suivant la fin d'exercice.

Autres actifs courants

Les autres actifs courants sont composées de stock, de frais payés d'avance, de dépôts et des actifs détenus en vue de la vente. Les stocks se composent principalement de pièces de rechange et de résidus de bois. Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de leur valeur comptable, et ils ne sont pas amortis tant qu'ils sont classés comme détenus en vue de la vente.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, constituées principalement de centrales et sites de production d'énergie, sont inscrites au coût, y compris les intérêts engagés durant la période de construction de nouvelles centrales ou de sites, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur. Elles sont amorties à compter de la date de leur mise en service selon les méthodes suivantes :

| Type d'immobilisations | Méthode d'amortissement | Durée d'utilité |
|----------------------------|---|-----------------|
| Sites éoliens | Linéaire, par composante | 5 à 30 ans |
| Centrales hydroélectriques | Linéaire, par composante | 20 à 40 ans |
| Centrales thermiques | Linéaire, par composante | 20 à 25 ans |
| Sites solaires | Linéaire, par composante | 20 à 35 ans |
| Les entretiens majeurs | Linéaire sur la fréquence prévue des entretiens | 3 à 5 ans |

Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et le mode d'amortissement sont revus chaque année en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Toute dépréciation ou reprise de valeur est comptabilisée en résultat net sous le poste *Dépréciation*, s'il y a lieu.

Autres immobilisations incorporelles

Contrats de vente d'énergie

Les coûts attribuables à l'acquisition de contrats de vente d'énergie, de compléments de rémunération et les droits associés sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée des contrats tenant compte d'une période de renouvellement, si applicable, soit de 15 à 40 ans.

Droits d'eau

Les droits d'eau à durée de vie déterminée sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée des contrats tenant compte d'une période de renouvellement, soit de 20 à 30 ans. Les droits d'eau à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amortis.

Projets en développement

Les frais des projets en développement incluent les frais de conception et d'acquisition de nouveaux projets et sont reportés jusqu'au début des travaux de construction de la nouvelle centrale ou de l'extension d'une centrale existante, période à laquelle ils sont transférés dans les actifs corporels et incorporels selon le cas. La Société reporte ces frais pour les projets qu'elle estime plus probable qu'improbable de se réaliser, soit les projets sécurisés de son portefeuille de projets. Lorsqu'il n'est pas plus probable qu'un projet se réalise, les frais reportés jusqu'à cette date sont comptabilisés en charge.

Goodwill

Le *Goodwill*, représentant l'excédent de la contrepartie payée des sociétés acquises sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge, n'est pas amorti. Le *Goodwill* est soumis à un test de dépréciation annuel au 31 août de chaque année afin de déterminer si une baisse de valeur est survenue et lorsqu'un événement ou des circonstances indiquent une baisse de valeur potentielle. Les baisses de valeur sont portées aux résultats lorsqu'elles sont déterminées.

Autres actifs financiers non courants - Fonds de réserve

Les fonds de réserve représentent les fonds détenus en fidéicommiss afin de satisfaire aux exigences de certaines conventions d'emprunt non courant dont le maintien de réserves pour le service de la dette ainsi que pour pourvoir à l'entretien d'immobilisations corporelles. Les fonds de réserve sont constitués de certificats de dépôt et sont évalués au coût amorti.

Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants sont principalement composés de d'acomptes versés à des fournisseurs dans le cadre de contrats d'achat de turbines et de construction.

Coûts d'emprunt

La Société incorpore les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production de ses actifs qualifiés au cours de la construction active de ceux-ci. Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif admissible sont capitalisés pendant la période de temps nécessaire pour achever et préparer l'actif pour l'utilisation ou la vente prévue. Les actifs éligibles sont des actifs qui prennent nécessairement une période substantielle de temps pour se préparer à l'utilisation ou à la vente prévue. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Contrats de location

La Société a choisi de comptabiliser chaque composante locative et les composantes non locatives comme une seule composante de nature locative lorsque l'information ventilée n'était pas facilement disponible. La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de commencement, soit la date à laquelle le bien loué est mis à sa disposition. Chaque paiement au titre de la location est ventilé entre l'obligation locative et les charges financières. Les charges financières sont comptabilisées en résultat net sur la période de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant de l'obligation locative de chaque période.

L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement au coût qui comprend ce qui suit :

- le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative ;
- le cas échéant, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçue ;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux ;
- les coûts de remise en état.

L'actif au titre du droit d'utilisation est par la suite amorti selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location ou la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, selon la durée la plus courte. La durée du contrat de location comprend des intervalles visés par une option de prolongation du contrat de location lorsque la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option. Également, la durée du contrat de location comprend des intervalles visés par une option de résiliation du contrat de location lorsque la Société a la certitude raisonnable de ne pas exercer cette option.

À la date de début, l'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas été versés, laquelle est calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être déterminé facilement, au taux d'emprunt marginal de la Société. En général, la Société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

L'obligation locative comprend la valeur actualisée nette des paiements de loyers suivants :

- les paiements fixes (y compris les paiements de loyers fixes en substance), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir ;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date du début ;
- les sommes que la Société s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice de l'option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer ;
- les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par la Société de l'option.

Les paiements de loyer liés à des options dont le renouvellement est raisonnablement certain sont aussi inclus dans l'évaluation de l'obligation locative.

Certains contrats de location comportent des modalités de paiements de loyers variables qui peuvent dépendre des ventes ou des frais d'exploitation. Les paiements de loyers variables sont comptabilisés en résultat net au cours de la période pendant laquelle se produit la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Réévaluation

Périodiquement, l'actif au titre du droit d'utilisation est diminué des pertes de valeurs, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative. L'obligation locative est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux, lorsqu'il y a un changement dans l'estimation de la somme que la Société s'attend à devoir payer au bailleur au titre d'une garantie de valeur résiduelle ou lorsque l'évaluation de l'intention de la Société d'exercer son option d'achat, de prolongation ou de résiliation ne vaut plus. Lorsqu'une obligation locative est réévaluée pour ces raisons, un ajustement correspondant est porté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou est comptabilisé en résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à zéro.

Dépréciation de la valeur des actifs

Les actifs non courants ayant une durée d'utilité indéfinie, soit le *Goodwill* et les droits d'eau de la centrale de Buckingham, ainsi que les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées, sont soumis à un test de dépréciation au 31 août de chaque année ou s'il y a des événements déclencheurs. Ces actifs, ainsi que les actifs non courants ayant une durée d'utilité définie, sont également soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, s'il existe un indice qu'une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures est susceptible de ne plus exister ou d'avoir diminué, la perte est reprise à hauteur de la valeur recouvrable. La valeur comptable après la reprise ne doit toutefois pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours de périodes antérieures. Aucune perte de valeur ne peut être reprise pour le *Goodwill*.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés aux unités génératrices de trésorerie (« UGT »). Ceci correspond au plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les actifs de la Société font l'objet d'un suivi distinct, par site, ce qui correspond aux UGT du plus petit groupe identifiable.

La valeur recouvrable d'un actif, d'une UGT ou d'un regroupement d'UGTs est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont ramenés à leur valeur actualisée en utilisant un taux qui reflète l'évolution de la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques à l'actif ou l'UGT. Lors de la détermination de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, la Société estime s'il y a un prix de marché pour l'actif. La méthode du revenu est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qu'un actif, qu'une UGT ou qu'un regroupement d'UGTs générera à l'avenir. La méthode d'actualisation des flux de trésorerie consiste à établir des projections de flux de trésorerie et les convertir en une valeur actualisée en utilisant des facteurs d'actualisation.

Provisions

Une provision est comptabilisée dans l'état de la situation financière si la Société a une obligation juridique ou implicite d'effectuer un paiement au titre d'événements passés, et qu'il est probable que le règlement de cette obligation exige un paiement financier ou entraîne une perte financière, et qu'une estimation fiable peut être effectuée du montant de l'obligation. Les provisions sont évaluées selon la meilleure estimation de la direction de la Société quant au résultat en fonction des faits connus à la date de clôture.

Contreparties conditionnelles

Les contreparties conditionnelles considérées lors d'acquisitions d'actifs ou de regroupement d'entreprises représentent un accord de compensation éventuelle signé entre les parties prenantes aux contrats de vente d'actions ou d'actifs. Selon les clauses des contrats, la Société pourrait avoir des montants futurs à verser au vendeur en fonction de l'atteinte de certains critères.

Les contreparties conditionnelles relatives à des regroupements d'entreprises sont évaluées à la juste valeur au moment de l'acquisition. Les changements de la juste valeur sont comptabilisés aux résultats sous le poste *Perte nette sur instruments financiers*. Les contreparties conditionnelles relatives à l'achat d'actifs sont capitalisées aux immobilisations incorporelles au moment où elles sont encourues.

Provisions pour litiges

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction juridique de la Société et avec l'aide de conseillers juridiques externes pour les litiges les plus significatifs ou complexes. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable.

Passif relatif au démantèlement

Une obligation de démantèlement est constatée à sa juste valeur dans la période au cours de laquelle une obligation juridique ou implicite est créée, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable et qu'il est probable que le règlement de cette obligation exige un paiement financier. Les coûts de démantèlement sont capitalisés à la valeur de l'immobilisation en cause et sont amortis sur la durée de vie utile restante. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'intérêt avant impôts qui reflète l'évaluation des risques spécifiques à l'obligation. Les révisions des estimés des montants ou des délais des flux de trésorerie non actualisés ainsi que les changements des taux d'actualisation sont capitalisés à la valeur comptable des actifs à long terme connexes.

Pour les sites éoliens, la Société a une obligation soit juridique ou contractuelle de démanteler ses installations à la fin de leur exploitation commerciale. Ces coûts seraient reliés en majeure partie à l'enlèvement, au transport et à la mise au rebut des bases de béton armé qui supportent les éoliennes ainsi qu'à la revégétalisation.

Pour les centrales hydroélectriques installées sur des sites publics, la Société ne possède aucune obligation de démantèlement. Selon les baux de location des sites, ces centrales doivent être remises à la fin de la période de location au bailleur sans aucun démantèlement. Pour les autres centrales hydroélectriques, dont les sites sont privés et appartiennent à Boralex, la probabilité qu'une telle obligation survienne est faible, car le démantèlement d'une telle centrale aurait des conséquences importantes sur l'écosystème et la vie économique avoisinants. Il est normalement plus avantageux pour l'environnement, les riverains et les entreprises, de maintenir le barrage. Compte tenu de cette probabilité, aucune provision n'est comptabilisée.

Finalement, la Société a une obligation soit juridique ou contractuelle de démanteler ses parcs solaires à la fin de leur exploitation commerciale. Ces coûts seraient reliés en majeure partie à l'enlèvement, au transport et à la mise au rebut des onduleurs, des modules et des supports ainsi qu'à la revégétalisation.

Passif relatif aux investisseurs participant au partage fiscal

La Société a conclu des contrats de sociétés en commandite avec des investisseurs participant au partage fiscal « IPPF » aux États-Unis, dans le cadre d'ententes de partenariats qui répartissent les flux de trésorerie générés par les centrales solaires, ainsi que le bénéfice ou la perte imposable et les crédits d'impôt à l'investissement connexes entre les IPPF et les promoteurs des projets (les promoteurs sont habituellement la Société ainsi que des actionnaires sans contrôle). En général, les structures de partage fiscal accordent aux IPPF la majorité du bénéfice imposable et des incitatifs fiscaux liés aux énergies renouvelables des projets, ainsi qu'une plus petite partie des flux de trésorerie des projets, jusqu'à un point déterminé par contrat où les attributions sont ajustées (le « point de basculement »). Les dates du point de basculement peuvent être fixes ou dépendre du moment de l'atteinte de certaines conditions prédéterminées. Après le point de basculement, la majorité des flux de trésorerie, du bénéfice imposable et des incitatifs fiscaux liés aux énergies renouvelables des projets sont attribués aux promoteurs du projet.

À tout moment, avant et après le point de basculement des projets, la Société conserve le contrôle des projets dotés de structures de partage fiscal et, par conséquent, elle consolide les entités des projets. Lorsqu'un partenariat de partage fiscal est constitué ou acquis, la Société évalue si l'entreprise du projet doit être consolidée en fonction du droit de la Société à des rendements variables et de sa capacité à influencer les décisions financières et opérationnelles ayant une incidence sur ces rendements. En raison de la nature opérationnelle et financière des projets, et de la nature protectrice des droits normalement accordés aux IPPF, la Société a généralement l'influence nécessaire pour consolider l'entité.

Les participations des IPPF dans les partenariats représentent des passifs financiers et sont comptabilisés dans les autres passifs financiers courants et autres passifs financiers non courants à l'état consolidé de la situation financière. Les passifs relatifs aux IPPF sont initialement comptabilisés à la juste valeur lorsque la contribution initiale est reçue, ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, puis sont comptabilisés au coût amorti. Ce passif est réduit de la valeur des avantages fiscaux attribués et des distributions en espèces versées aux investisseurs participant au partage fiscal et majoré des impôts découlant des bénéfices imposables attribués et de la charge d'intérêts, laquelle est comptabilisée selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La Société comptabilise la valeur des avantages fiscaux ou des impôts relatifs au bénéfice imposable attribués aux investisseurs participant au partage fiscal au poste *Autres*.

Outre ce qui précède, la Société a l'option de racheter les participations des investisseurs participant au partage fiscal au cours d'une période définie suivant le point de basculement, options qui sont comptabilisées à la juste valeur dans les autres passifs financiers courants et les autres passifs financiers non courants à l'état consolidé de la situation financière.

Impôts

La Société comptabilise les impôts sur le résultat selon la méthode de l'actif et du passif d'impôts différés. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Tout changement survenu dans le montant net des actifs et passifs d'impôts différés est porté aux résultats. Les actifs et passifs d'impôts différés sont déterminés en fonction des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour chacune des juridictions qui, selon ce qui est à prévoir, s'appliqueront au revenu imposable des périodes au cours desquelles les actifs et passifs seront recouverts. Les actifs d'impôts différés sont constatés lorsqu'il est probable qu'ils se réaliseront. Les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés dans les actifs et passifs non courants.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement contraignant de compenser les actifs et les passifs d'impôts exigibles et lorsque les soldes d'impôts différés se rapportent à la même autorité fiscale. Les actifs et les passifs d'impôts exigibles sont compensés lorsque l'entité dispose d'un droit juridiquement exécutoire à compenser et a l'intention de procéder au règlement sur une base nette ou de réaliser l'actif et de comptabiliser le passif simultanément.

La charge d'impôts comprend les impôts exigibles et différés. Cette charge est constatée dans le résultat net, sauf pour les impôts reliés aux éléments inclus dans le *Cumul des autres éléments du résultat global* ou dans les capitaux propres, en tel cas la charge d'impôts est comptabilisée respectivement dans le *Cumul des autres éléments du résultat global* ou dans les capitaux propres.

L'actif ou le passif d'impôts exigible correspond aux obligations ou aux réclamations des périodes précédentes ou courantes des autorités fiscales qui ne sont toujours pas reçues ou payées à la fin de la période financière et est présenté dans les actifs ou passifs courants. Les impôts exigibles sont calculés en fonction du bénéfice fiscal qui diffère du résultat net. Ce calcul a été effectué en fonction des taux d'imposition et des lois en vigueur pour chacune des juridictions à la fin de la période financière.

La Société comptabilise un actif ou passif d'impôts différés pour toutes les différences temporaires générées par des participations dans des filiales et Coentreprises, sauf s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible et que la Société contrôle la date à laquelle la différence temporaire s'inversera.

La Société a choisi de comptabiliser les impôts futurs initiaux sur les écarts temporaires entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales résultant d'acquisition de sociétés transparentes. La contrepartie a donc été ajoutée au coût des participations acquises pour les participations enregistrées selon la méthode de la mise en équivalence.

Capitaux propres

Le capital-actions est présenté à la valeur à laquelle les actions ont été émises. Les coûts liés à l'émission d'actions, des reçus de souscription ou d'options d'achat d'actions sont présentés dans les capitaux propres, nets d'impôts, en déduction du produit d'émission.

Rémunération à base d'actions

Les options d'achat d'actions consenties à la haute direction sont évaluées à la juste valeur. Cette juste valeur est par la suite constatée dans le résultat net sur la période d'acquisition des droits basé sur la condition de service de la haute direction en contrepartie d'une augmentation du *Surplus d'apport*. La juste valeur est déterminée en utilisant le modèle Black & Scholes, qui a été conçu pour évaluer la juste valeur des options négociées en Bourse qui n'ont aucune restriction relative à l'acquisition des droits et qui sont entièrement transférables. Certaines options en cours ont des restrictions, mais, selon la Société, le modèle de Black & Scholes constitue un moyen approprié pour évaluer la juste valeur dans ces situations. La contrepartie versée par les employés à l'exercice des options sur actions est créditée au *Capital-actions*.

Les charges liées aux options sur actions sont comptabilisées sous *Administration*, et la valeur cumulée des options en cours non exercées est incluse sous *Surplus d'apport*.

Constataion des produits

La Société constate ses produits selon les méthodes suivantes :

Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération

La Société comptabilise ses produits, lesquels sont constitués de la vente d'énergie, lorsqu'elle est livrée à la sous-station de l'acheteur et qu'il n'y a aucune obligation non remplie qui pourrait avoir une incidence sur l'acceptation par l'acheteur de l'énergie.

Les compléments de rémunération (« CR »), lesquels représentent une subvention gouvernementale et prennent la forme d'une prime entre le prix de vente de l'énergie et un tarif de référence établi pour chaque contrat, sont comptabilisés au même moment que les produits de la vente d'énergie auxquels ils sont liés. Lorsque le prix de vente de l'énergie est supérieur au tarif de référence, un CR négatif est comptabilisé jusqu'à concurrence des sommes perçues depuis le début du contrat au titre du CR pour chaque contrat. Compte tenu que la Société n'a pas d'obligation légale ou implicite de payer les CR négatifs en excès des CR reçus, les montants excédentaires ne sont pas comptabilisés. Pour certains contrats CR de la Société, les CR négatifs excédentaires sont reportés aux années subséquentes afin d'être compensés contre des CR qui pourraient être générés sur la durée restante du contrat, toutefois à l'expiration du contrat tout solde net de CR négatif excédentaire sera éliminé.

Considérations variables

Les pénalités pour non-production d'électricité sont enregistrées au moment où il est hautement probable que le montant sera à payer en réduction des revenus sur la durée restante du contrat de vente d'énergie.

La Société comptabilise un revenu différé pour les sites éoliens français dont le prix de vente de l'énergie varie selon l'atteinte de niveaux de production prédéterminés selon l'arrêté tarifaire. L'estimation est révisée annuellement. Le revenu différé est inclus sous *Autres passifs non courants*.

Autres revenus

Les autres revenus sont principalement composés de revenus de gestion des coentreprises et entreprises associées et ils sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu.

Résultat net par action

Le résultat net par action de base et dilué est calculé à partir du nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation au cours de l'exercice. Le calcul du résultat par action dilué tient compte de l'impact potentiel de l'exercice de l'ensemble des instruments dilutifs, soit les options d'achat d'actions, sur le nombre théorique d'actions. Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'actions pour déterminer l'effet dilutif des options d'achat d'actions. Selon ces méthodes, les instruments qui ont un effet dilutif, soit lorsque le cours moyen de l'action pour la période est supérieur au prix d'exercice ou de levée, sont considérés avoir été exercés ou levés au début de la période et le produit obtenu est considéré avoir été utilisé pour racheter des actions ordinaires de la Société au cours moyen de l'action de la période.

Modifications de méthodes comptables

Modifications à l'IAS 39, l'IFRS 9 et l'IFRS 7 (Réforme des taux d'intérêt de référence) - Phase 2

Au cours de l'exercice, Boralex a adopté les modifications de la Réforme des taux d'intérêt de référence – *Phase 2 – Modifications d'IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16*. L'adoption de ces modifications permet à Boralex de refléter les effets de la transition des taux interbancaires offerts vers des taux de référence alternatifs (également appelés taux d'intérêt sans risque) sans donner lieu à des incidences comptables qui ne fourniraient pas d'information utile aux utilisateurs des états financiers. Les exceptions permettent de ne pas retraiter les chiffres des périodes antérieures en fonction de ces modifications.

Les modifications des phases 1 et 2 se répercutent sur Boralex puisque la Société applique la comptabilité de couverture aux instruments exposés aux taux d'intérêt de référence. Au cours des périodes considérées, aucune modification découlant de la réforme n'a été apportée aux instruments financiers dérivés et non dérivés de Boralex qui viennent à échéance après 2021 (soit la date à laquelle les réformes devraient entrer en vigueur). Des précisions sur les instruments financiers dérivés et non dérivés touchés par la réforme des taux d'intérêt de référence et un sommaire des mesures prises par Boralex pour gérer les risques liés à la réforme et à son incidence comptable, y compris l'incidence sur les relations de couverture se trouvent à la Note 21.

IAS 12. Impôts sur le résultat

En mai 2021, l'IASB a publié Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique (modifications d'IAS 12) qui clarifie la façon dont les sociétés comptabilisent l'impôt différé pour les obligations relatives au démantèlement et les contrats de location. La principale modification est une exemption de l'exemption relative à la comptabilisation initiale, laquelle ne s'applique plus aux transactions qui donnent lieu à la fois à des différences temporaires déductibles et à des différences temporaires imposables lors de la comptabilisation initiale et donc à la comptabilisation d'actifs d'impôt différé et de passifs d'impôt différé d'une même valeur. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 avec une application anticipée permise. Au 31 décembre 2021, la Société a adopté cette norme modifiée par anticipation et ce changement n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

IAS 16. Immobilisations corporelles - Produit de la vente avant l'utilisation prévue

En mai 2020, l'IASB a publié Immobilisations corporelles – Produit de la vente avant l'utilisation prévue (modifications d'IAS 16). Les modifications empêchent une entité de déduire du coût d'une immobilisation corporelle le produit de la vente des éléments qui ont été produits pendant que l'immobilisation est amenée à l'emplacement et mise dans l'état nécessaire pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction. La Société doit plutôt comptabiliser le produit de la vente, ainsi que les coûts de production, en résultat net. Au 31 décembre 2021, la Société a adopté cette norme modifiée par anticipation et ce changement n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

IAS 1. Présentation des états financiers

En février 2021, l'IASB a modifié IAS 1, Présentation des états financiers, pour exiger que les entités fournissent des informations sur leurs méthodes comptables significatives plutôt que sur leurs principales méthodes comptables. D'autres modifications d'IAS 1 expliquent la manière dont une entité peut identifier une méthode comptable significative. Au 31 décembre 2021, la Société a adopté cette norme modifiée par anticipation et ce changement n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

Note 4. Principales sources d'incertitude

La préparation d'états financiers selon les IFRS exige que la direction utilise des estimations et des jugements qui peuvent avoir une incidence importante sur les revenus, les charges, le résultat global, les actifs et les passifs comptabilisés et les informations figurant dans les états financiers consolidés.

Les éléments qui suivent nécessitent les estimations et jugements les plus critiques de la direction :

Principales sources d'incertitude relatives aux estimations critiques de la direction

La direction établit ses estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment son expérience, les événements en cours et les mesures que la Société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. De par leur nature, ces estimations font l'objet d'une incertitude relative à la mesure et les résultats réels pourraient être différents. Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont périodiquement passées en revue et l'incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée.

Valeur recouvrable - Dépréciation des actifs

Annuellement au 31 août, la direction procède à un test de dépréciation de ses UGT et groupes d'UGT relatifs aux actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie et au *Goodwill*. De plus, à chaque date de clôture, lorsqu'un indice de dépréciation survient, la Société doit procéder à un test de dépréciation des actifs à durée d'utilité déterminée et indéfinie et du *Goodwill*. Le but de ces tests est de déterminer si la valeur comptable des actifs est recouvrable. La valeur recouvrable est établie à partir des flux de trésorerie projetés sur la durée des projets et actualisés à des taux qui tiennent compte du contexte économique actuel et des estimations de la direction basées sur l'expérience passée de la Société. Les flux de trésorerie futurs prévus sont, de par leur nature, incertains, et pourraient changer de manière importante au fil du temps. Ils sont considérablement touchés par diverses hypothèses critiques comme la production anticipée, les prix de vente, les charges ainsi que les taux d'actualisation.

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation utilisé et estimé par la direction représente le coût moyen pondéré du capital établi pour une UGT ou un groupe d'UGT.

Production anticipée

Pour chaque installation, la Société détermine une production moyenne à long terme d'électricité, sur une base annuelle, pendant la durée de vie prévue de l'installation. Elle se fonde sur des études d'ingénieurs qui prennent en considération plusieurs facteurs importants : dans le secteur de l'énergie éolienne, les régimes de vent et les conditions météorologiques passées et la technologie des turbines; dans le secteur de l'hydroélectricité, les débits observés historiquement sur le cours d'eau, la hauteur de chute, la technologie employée et les débits réservés esthétiques et écologiques; pour l'énergie solaire, l'ensoleillement historique, la technologie des panneaux et leur dégradation prévue. D'autres facteurs sont pris en compte, notamment la topographie des sites, la puissance installée, les pertes d'énergie, les caractéristiques opérationnelles et l'entretien. Bien que la production fluctue d'une année à l'autre, elle devrait être proche de la production moyenne à long terme estimée.

Prix de vente

La Société utilise les prix de vente contractuels lorsque des contrats à prix fixe existent; les flux de trésorerie subséquents à l'échéance des contrats sont estimés à l'aide de courbes de prix projetées.

Durée d'utilité des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée d'utilité déterminée

La direction évalue la durée d'utilité des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée d'utilité déterminée en tenant compte de l'estimation de la période pendant laquelle la Société s'attend à pouvoir utiliser un actif. Cette estimation de la durée d'utilité fait l'objet d'une révision annuelle dans le cadre de laquelle les effets de tout changement sont comptabilisés de manière prospective. La même durée d'utilité est ensuite utilisée dans les estimations de renouvellement des obligations locatives et le démantèlement prévu des installations.

Obligations locatives

Les obligations locatives sont calculées par l'actualisation des paiements de loyer futurs sur la durée du bail. Pour ce faire, la direction doit notamment estimer les taux d'actualisation et la durée des baux en tenant compte des options de renouvellement et de terminaison applicables.

Passif relatif au démantèlement

Les coûts de restauration futurs, exigés soit par entente contractuelle, soit par la loi, sont comptabilisés selon la meilleure estimation de la direction. Cette estimation est calculée à la fin de chaque période et tient compte des déboursés actualisés prévus pour chaque actif concerné. Les estimations dépendent notamment des coûts de la main-d'œuvre, de l'efficacité des mesures de remise en état et de restauration et des taux d'actualisation. La direction estime aussi le moment des dépenses, lequel peut changer selon les activités d'exploitation poursuivies. Les coûts futurs prévus sont, de par leur nature, incertains, et pourraient changer de manière importante au fil du temps. Donc, compte tenu des connaissances actuelles, il est raisonnablement possible qu'au cours des exercices suivants, des écarts entre la réalité et l'hypothèse requièrent un ajustement significatif de la valeur comptable du passif concerné.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur est établie selon des modèles de flux de trésorerie actualisés et nécessite l'utilisation d'hypothèses à l'égard du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs estimatifs, ainsi que pour de nombreuses autres variables. Pour déterminer ces hypothèses, des données externes du marché facilement observables sont utilisées lorsque disponibles. Autrement, la direction établit ses meilleures estimations quant à celles qui seraient utilisées par les intervenants du marché pour ces instruments. Puisqu'elles sont fondées sur des estimations, les justes valeurs peuvent ne pas être réalisées dans le cadre d'une vente réelle ou d'un règlement immédiat de ces instruments. La note 20 des présents états financiers explique plus en détail ces bases de calcul et les estimations utilisées.

Hiérarchie des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Le classement des instruments financiers pour lesquels la juste valeur est présentée dans les états financiers est en fonction des niveaux hiérarchiques suivants :

- Niveau 1 : consiste en une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés pour des actifs et passifs identiques ;
- Niveau 2 : consiste en des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données, autres que des prix cotés, observables directement ou indirectement sur le marché ;
- Niveau 3 : consiste en des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Le classement de la juste valeur d'un instrument financier dans son intégralité dans un de ces niveaux doit être déterminé en fonction du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur de cet instrument financier dans son intégralité.

Regroupements d'entreprises

La Société procède à un certain nombre d'estimations critiques lorsqu'elle attribue la juste valeur aux actifs acquis et aux passifs repris dans le cadre d'une acquisition d'entreprise. La juste valeur estimative des immobilisations corporelles et des contrats de vente d'électricité est calculée au moyen de techniques d'évaluation, telle que la méthode des flux de trésorerie actualisés, tenant compte d'hypothèses critiques comme la production anticipée, les prix de vente, les charges et le taux d'actualisation. Lorsqu'il y a une contrepartie conditionnelle, la direction doit également utiliser son jugement pour déterminer le montant de contrepartie conditionnelle à comptabiliser dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. La direction évalue selon les clauses des contrats les montants futurs à verser au vendeur en fonction de la probabilité de réalisation des conditions à rencontrer pour le paiement de celles-ci.

Principales sources d'incertitude relatives aux jugements critiques de la direction

Indices de dépréciation des actifs

À chaque date de présentation de l'information financière, la direction doit utiliser son jugement pour évaluer s'il existe un quelconque indice que des actifs corporels et incorporels aient pu se déprécier. Le cas échéant, la Société procède à un test de dépréciation de ces UGT et groupes d'UGT afin de déterminer si la valeur comptable des actifs est recouvrable. Les tests de dépréciation utilisent diverses estimations de la direction tel que décrit à la section précédente.

La question à savoir s'il est survenu un événement ou un changement de circonstances indiquant que la valeur comptable des actifs pourrait ne pas être recouvrable exige l'exercice du jugement de la direction. La direction se base sur différents indices pour établir son jugement notamment, sans s'y limiter, les changements négatifs dans le secteur ou la conjoncture économique, les changements dans le degré ou le mode d'utilisation de l'actif, une performance économique de l'actif inférieur à celle attendue ou une variation importante des taux de rendement ou d'intérêt du marché.

Détermination de la phase de développement

La Société capitalise les frais de développement de ses projets au cours de la période précédant la mise en service de ces derniers, soit les projets sécurisés de son portefeuille de projets. La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle résultant de la phase de développement commence au moment où un projet donné satisfait aux critères de capitalisation de l'IAS 38 « Immobilisations incorporelles ». La détermination de ce moment nécessite qu'un jugement significatif soit posé par la direction. La question à savoir s'il est survenu un événement ou un changement de circonstances indiquant qu'un projet a atteint la phase de développement dépend de différents facteurs, notamment la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle, l'intention de la direction d'achever l'immobilisation incorporelle et sa capacité à mettre en service le projet, la façon dont le projet générera des avantages économiques futurs probables, la disponibilité de ressources techniques et financières appropriées pour achever le développement ainsi que la capacité de la direction à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au projet au cours de son développement.

Regroupement d'entreprises ou acquisitions d'actifs

Lors de l'acquisition d'un projet en développement, la direction doit utiliser son jugement pour déterminer si la transaction constitue un regroupement d'entreprises selon la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » ou une acquisition d'actifs. La direction évalue qu'une transaction est définie comme un regroupement d'entreprises lorsqu'un projet en développement acquis a franchi les étapes déterminantes visant l'obtention de ses permis de construction, de son financement et d'un contrat de vente d'énergie ou de complément de rémunération.

Consolidation

Une part de jugement importante est requise pour évaluer si la structure de certaines participations représente un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur les activités de l'entreprise. L'évaluation par la direction du contrôle, du contrôle conjoint ou de l'influence notable sur une entreprise a une incidence significative sur le traitement comptable requis pour notre participation dans celle-ci. La direction doit porter un jugement important concernant les activités pertinentes d'une entité ainsi que sur le pouvoir qu'elle détient sur celles-ci. Les activités pertinentes d'une entité peuvent évoluer au fil du temps et font l'objet d'une révision périodique.

Note 5. Regroupement d'entreprises

2021

Acquisition de participations dans des parcs solaires aux États-Unis

Le 29 janvier 2021, Boralex a conclu l'acquisition des participations majoritaires de Centaurus Renewable Energy LLC (« CRE ») dans un portefeuille de sept parcs solaires aux États-Unis qu'elle avait annoncée en décembre 2020, pour une contrepartie de 275 M\$ (213,6 M\$ US), incluant les ajustements prévus dans les conventions d'acquisition. Boralex détient des participations variant de 50 % à 100 % des parts alors que d'autres investisseurs conserveront des participations minoritaires dans les projets. Pour trois des sept projets, il y a des investisseurs participant au partage fiscal. La puissance installée totale de ces parcs est de 209 MWac, alors que les participations acquises, représentent une puissance installée nette appartenant à Boralex de 118 MWac. Cinq de ces parcs sont situés dans l'état de la Californie, un est situé dans l'état de l'Alabama et un autre dans l'état de l'Indiana. Les actifs ont été mis en service entre 2014 et 2017 et bénéficient de contrats d'achat d'électricité ("CAÉ") à long terme qui viendront à échéance entre 2029 et 2046 avec une durée moyenne pondérée résiduelle de près de 21,5 ans. Au 31 décembre 2021, les frais de transaction s'élevaient à 6 M\$, dont 3 M\$ encourus en 2020.

Note 5. Regroupement d'entreprises (suite)

| Sites acquis | % de participation de Boralex | Échéance des CAÉ | Puissance installée (MWac) | Part de Boralex puissance installée (MWac) |
|--------------|-------------------------------|------------------|----------------------------|--|
| IMS | 100 % | Juillet 2029 | 9 | 9 |
| Westlands | 50 % | Février 2034 | 18 | 9 |
| Lancaster | 100 % | Décembre 2034 | 3 | 3 |
| Kettleman | 50 % | Août 2040 | 20 | 10 |
| Five Points | 50 % | Octobre 2041 | 60 | 30 |
| Lafayette | 60 % | Décembre 2045 | 79 | 47 |
| Frontier | 50 % | Juillet 2046 | 20 | 10 |
| Total | | | 209 | 118 |

Le tableau suivant reflète la répartition du prix d'achat des actions :

| (en millions) | Répartition préliminaire | | Répartition finale | |
|---|--------------------------|------------|--------------------|------------|
| | (en \$) | (en \$ US) | (en \$) | (en \$ US) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 3 | 2 | 3 | 2 |
| Clients, autres débiteurs et autres actifs courants | 3 | 2 | 3 | 2 |
| Immobilisations corporelles | 333 | 259 | 314 | 244 |
| Actifs au titre du droit d'utilisation | 24 | 18 | 24 | 19 |
| Immobilisations incorporelles (Contrats de vente d'énergie) | 224 | 175 | 220 | 171 |
| Goodwill | 1 | 1 | 3 | 3 |
| Passifs courants | (2) | (2) | (2) | (2) |
| Passifs financiers assumés (IPPF) | (47) | (37) | (30) | (23) |
| Obligations locatives | (24) | (18) | (24) | (19) |
| Passif relatif au démantèlement | (18) | (14) | (18) | (14) |
| Actionnaires sans contrôle | (220) | (171) | (218) | (169) |
| Actif net acquis | 277 | 215 | 275 | 214 |
| Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie | (3) | (2) | (3) | (2) |
| Plus : Ajustements de prix d'acquisition à recevoir | — | — | 2 | 1 |
| Contrepartie nette versée pour l'acquisition | 274 | 213 | 274 | 213 |

La détermination finale de l'allocation du prix d'achat a été établie selon la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés à la date d'acquisition. Le poste *Clients et autres débiteurs* acquis lors de la transaction a une juste valeur de 3 M\$ et a été encaissé en totalité au courant de l'année 2021. Boralex a comptabilisé la part des actionnaires sans contrôle selon la quote-part ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets identifiables de l'entité acquise.

Depuis la date d'acquisition, la Société acquise a contribué en 2021 aux produits de la vente d'énergie pour un montant de 38 M\$ (31 M\$ US) et a engendré un résultat net de 1 M\$ (1 M\$ US). Si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2021, la direction estime que les produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération consolidés au 31 décembre 2021 auraient été de 2 M\$ (1 M\$ US) supérieurs, soit de 673 M\$ et le résultat net aurait été de 26 M\$. Ces estimations se fondent sur l'hypothèse que les ajustements à la juste valeur marchande qui ont été apportés à la date d'acquisition auraient été les mêmes si la transaction avait eu lieu le 1^{er} janvier 2021.

2020

Acquisition des parcs éoliens Le Plateau I, Des Moulins I et Des Moulins II

Le 30 novembre 2020, Boralex a annoncé la clôture de l'acquisition de la totalité de la participation de 49 % de la Caisse de dépôts et placements du Québec (CDPQ) dans trois parcs éoliens au Québec, déjà détenus à 51 % par Boralex. Le tout pour une contrepartie en espèce de 121 M\$ (98 M\$ net de la trésorerie acquise), à laquelle pourrait s'ajouter une contrepartie conditionnelle pouvant atteindre 4 M\$ sous réserve du règlement de certaines conditions futures à rencontrer.

La participation de 49 % de la CDPQ représente 145 MW de puissance installée nette et les trois parcs éoliens représentent un total de 296 MW de puissance. Ces parcs bénéficient de contrats d'achat d'électricité (CAE) à long terme conclus avec Hydro-Québec Distribution, expirant entre 2032 et 2033. La contrepartie a été payée par Boralex à même sa facilité de crédit rotatif.

Note 5. Regroupement d'entreprises (suite)

Cette transaction a engendré des coûts d'acquisition de 1 M\$ qui ont été comptabilisés sous les frais d'acquisition dans l'état consolidé des résultats de 2020. La Société a comptabilisé l'acquisition selon la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ». L'état de la situation financière et les résultats de cette acquisition sont consolidés depuis le 30 novembre 2020.

Disposition présumée des participations dans des Coentreprises

La perte sur réévaluation à la juste valeur des participations dans des Coentreprises de 51% dans LP I, DM I et II est de 7 M\$ et les impacts fiscaux de la transaction liés aux sites acquis sont comptabilisés sous les postes *Autres* et *Charge (Recouvrement) d'impôts sur le résultat*, respectivement, dans l'état consolidé des résultats de l'exercice.

| (en millions de dollars canadiens) | Total |
|--|--------------|
| Valeur comptable des participations dans des Coentreprises | 147 |
| Juste valeur des participations dans des Coentreprises | 140 |
| Perte sur réévaluation à la juste valeur des participations que Boralex détenait déjà | (7) |
| Impacts fiscaux de la transaction | 16 |
| Gain total sur réévaluation | 9 |

Le tableau suivant reflète la détermination du prix d'achat et la juste valeur des actifs nets acquis :

| (en millions de dollars canadiens) | Répartition finale |
|--|--------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 23 |
| Clients et autres débiteurs | 11 |
| Immobilisations corporelles | 356 |
| Actifs au titre du droit d'utilisation | 23 |
| Contrats de vente d'énergie | 336 |
| Goodwill | 27 |
| Autres actifs non courants | 22 |
| Passifs courants | (9) |
| Emprunts non courants assumés | (435) |
| Obligations locatives | (23) |
| Passifs d'impôts différés | (27) |
| Passif relatif au démantèlement | (17) |
| Autres passifs financiers non courants | (13) |
| Actifs nets acquis | 274 |
| Moins : | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | (23) |
| Contreparties conditionnelles non courantes | (4) |
| Valeur des flux de trésorerie après échéance du contrat de vente d'énergie | (9) |
| Juste valeur des participations que Boralex détenait déjà (51 %) | (140) |
| Contrepartie totale en espèce versée pour l'acquisition | 98 |

La détermination finale de l'allocation du prix d'achat par actif net acquis a été établie selon la juste valeur à la date d'acquisition. Le poste *Clients et autres débiteurs* acquis lors de la transaction avait une juste valeur de 11 M\$ et la Société a encaissé la totalité au courant de l'exercice 2021. Le *Goodwill* représente les impôts différés. Aux fins fiscales, le *Goodwill* n'est pas un élément déductible.

Lors de l'acquisition de sa participation de 51 % en 2018, Boralex avait acquis les droits d'options d'achat pour l'acquisition de la participation minoritaire détenue par la CDPQ dans les sites LP I et DM I et II à l'expiration de la durée initiale des contrats de vente d'énergie. Ces options ont été annulées et décomptabilisées lors de l'acquisition de la participation de la CDPQ.

La Société acquise le 30 novembre 2020 a contribué en 2020 aux produits de la vente d'énergie pour un montant de 9 M\$ et a engendré une perte nette de 2 M\$. Si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2020, la Direction estime que les produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération consolidés au 31 décembre 2020 auraient été de 79 M\$ supérieurs, soit de 698 M\$ et le résultat net aurait été de 60 M\$. Ces estimations se fondent sur l'hypothèse que les ajustements à la juste valeur marchande qui ont été apportés à la date d'acquisition auraient été les mêmes si la transaction avait eu lieu le 1^{er} janvier 2020.

Note 6. Immobilisations corporelles

| (en millions de dollars canadiens) | Sites éoliens | Centrales hydroélectriques | Centrales thermiques | Sites solaires | Corporatif | Total |
|--|------------------|-------------------------------|-------------------------|-------------------|------------|---------|
| Exercice clos le 31 décembre 2020 : | | | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 2 279 | 364 | 19 | 30 | 23 | 2 715 |
| Écart de conversion | 75 | (2) | — | 1 | 1 | 75 |
| Acquisitions | 123 | 3 | — | 6 | 2 | 134 |
| Acquisition par voie de regroupement d'entreprises (note 5) | 356 | — | — | — | — | 356 |
| Amortissement | (141) | (14) | (4) | (2) | (3) | (164) |
| Dépréciation | (2) | — | (3) | — | — | (5) |
| Autres | 1 | — | — | — | — | 1 |
| Solde à la fin de l'exercice | 2 691 | 351 | 12 | 35 | 23 | 3 112 |
| Au 31 décembre 2020 : | | | | | | |
| Coût | 3 584 | 455 | 60 | 50 | 41 | 4 190 |
| Amortissement cumulé | (893) | (104) | (48) | (15) | (18) | (1 078) |
| Valeur nette comptable | 2 691 | 351 | 12 | 35 | 23 | 3 112 |
| Exercice clos le 31 décembre 2021 : | | | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 2 691 | 351 | 12 | 35 | 23 | 3 112 |
| Écart de conversion | (99) | (1) | — | (11) | (1) | (112) |
| Acquisitions | 74 | 4 | — | 38 | 2 | 118 |
| Acquisition par voie de regroupement d'entreprises (note 5) | — | — | — | 314 | — | 314 |
| Cession d'actifs | (3) | — | (6) | — | — | (9) |
| Amortissement | (153) | (14) | (2) | (11) | (3) | (183) |
| Dépréciation | (2) | — | — | — | — | (2) |
| Autres | (6) | — | (4) | 1 | (2) | (11) |
| Solde à la fin de l'exercice | 2 502 | 340 | — | 366 | 19 | 3 227 |
| Au 31 décembre 2021 : | | | | | | |
| Coût | 3 548 | 458 | — | 392 | 40 | 4 438 |
| Amortissement cumulé | (1 046) | (118) | — | (26) | (21) | (1 211) |
| Valeur nette comptable | 2 502 | 340 | — | 366 | 19 | 3 227 |

Les immobilisations comprennent des sites en construction pour un montant de 44 M\$ (41 M\$ au 31 décembre 2020).

Au 31 décembre 2021, un montant de 13 M\$ (10 M\$ en 2020) des acquisitions d'immobilisations corporelles n'est pas encore payé et est inclus dans les *Fournisseurs et autres créditeurs*.

Note 7. Contrats de location

Le tableau suivant présente la variation et la répartition des actifs au titre du droit d'utilisation :

| (en millions de dollars canadiens) | Note | Terrains ⁽¹⁾ | Immeubles | Autres | Total |
|--|--------|-------------------------|-----------|--------|-------|
| Exercice clos le 31 décembre 2020 : | | | | | |
| Solde au début de l'exercice | | 235 | 18 | 7 | 260 |
| Écart de conversion | | 7 | — | — | 7 |
| Révision d'estimation des flux de trésorerie | | 29 | — | — | 29 |
| Additions | | 13 | 1 | 3 | 17 |
| Dispositions | | (1) | — | — | (1) |
| Acquisition par voie de regroupement d'entreprises | 5 | 23 | — | — | 23 |
| Amortissement | | (15) | (3) | (1) | (19) |
| Solde à la fin de l'exercice | | 291 | 16 | 9 | 316 |
| Au 31 décembre 2020 : | | | | | |
| Coût | | 337 | 20 | 11 | 368 |
| Amortissement cumulé | | (46) | (4) | (2) | (52) |
| Valeur nette comptable | | 291 | 16 | 9 | 316 |
| Exercice clos le 31 décembre 2021 : | | | | | |
| Solde au début de l'exercice | | 291 | 16 | 9 | 316 |
| Écart de conversion | | (10) | (1) | (1) | (12) |
| Révision d'estimation des flux de trésorerie | 11, a) | 57 | — | — | 57 |
| Additions | | 43 | 1 | 3 | 47 |
| Acquisition par voie de regroupement d'entreprises | 5 | 24 | — | — | 24 |
| Amortissement | | (18) | (2) | (2) | (22) |
| Autre | | (2) | — | (1) | (3) |
| Solde à la fin de l'exercice | | 385 | 14 | 8 | 407 |
| Au 31 décembre 2021 : | | | | | |
| Coût | | 445 | 20 | 11 | 476 |
| Amortissement cumulé | | (60) | (6) | (3) | (69) |
| Valeur nette comptable | | 385 | 14 | 8 | 407 |

⁽¹⁾ Comprend la valeur nette comptable des coûts de remise en état des terrains de 126 M\$ au 31 décembre 2021 (83 M\$ au 31 décembre 2020).

a) La direction a procédé à sa revue annuelle des taux d'inflation et d'actualisation de certains contrats de location ainsi que des coûts de remise en état des immobilisations. À la suite de ces révisions d'hypothèses, les *Actifs au titre de droits d'utilisation* et le *Passif relatif au démantèlement* ont augmenté de 47 M\$ et les *Actifs au titre de droits d'utilisation* et les *Obligations locatives* ont augmenté de 10 M\$

Au 31 décembre 2021, les flux de trésorerie ont été actualisés en utilisant des taux d'intérêt avant impôts qui reflètent l'évaluation des risques spécifiques au contrat de location variant entre 0,05 % et 5,50 % pour déterminer l'actif et le passif au titre du droit d'utilisation.

Les sorties de fonds liés aux obligations locatives pour 2021 ont totalisé 23 M\$ (20 M\$ en 2020).

Note 8. Immobilisations incorporelles et Goodwill

| (en millions de dollars canadiens) | Autres immobilisations incorporelles | | | | Total | Goodwill |
|---|--------------------------------------|--------------|--------------------------|---------------------------|-------|----------|
| | Contrats de vente d'énergie | Droits d'eau | Projets en développement | Autres actifs incorporels | | |
| Exercice clos le 31 décembre 2020 : | | | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 599 | 89 | 5 | 7 | 700 | 188 |
| Écart de conversion | 24 | — | — | — | 24 | 7 |
| Acquisition par voie de regroupement d'entreprises (note 5) | 336 | — | — | — | 336 | 27 |
| Acquisitions | 11 | — | 8 | 4 | 23 | — |
| Amortissement | (50) | (3) | — | (1) | (54) | — |
| Autres | — | — | (2) | — | (2) | — |
| Solde à la fin de l'exercice | 920 | 86 | 11 | 10 | 1 027 | 222 |
| Au 31 décembre 2020 : | | | | | | |
| Coût | 1 223 | 117 | 11 | 14 | 1 365 | 222 |
| Amortissement cumulé | (303) | (31) | — | (4) | (338) | — |
| Valeur nette comptable | 920 | 86 | 11 | 10 | 1 027 | 222 |
| Exercice clos le 31 décembre 2021 : | | | | | | |
| Solde au début de l'exercice | 920 | 86 | 11 | 10 | 1 027 | 222 |
| Écart de conversion | (30) | — | — | — | (30) | (7) |
| Acquisition par voie de regroupement d'entreprises (note 5) | 220 | — | — | — | 220 | 3 |
| Acquisitions | 12 | — | 9 | 3 | 24 | — |
| Amortissement | (88) | (3) | — | (1) | (92) | — |
| Autres | (1) | — | (1) | — | (2) | — |
| Solde à la fin de l'exercice | 1 033 | 83 | 19 | 12 | 1 147 | 218 |
| Au 31 décembre 2021 : | | | | | | |
| Coût | 1 407 | 117 | 19 | 18 | 1 561 | 218 |
| Amortissement cumulé | (374) | (34) | — | (6) | (414) | — |
| Valeur nette comptable | 1 033 | 83 | 19 | 12 | 1 147 | 218 |

La durée d'amortissement moyenne pondérée des actifs incorporels à durée d'utilité déterminée se détaille ainsi :

| | |
|-----------------------------|--------|
| Contrats de vente d'énergie | 19 ans |
| Droits d'eau | 26 ans |

Les *Droits d'eau* de la centrale hydroélectrique de Buckingham, qui s'élèvent à 38 M\$ en 2021 et 2020, ne sont pas amortis puisqu'ils ont une durée d'utilité indéfinie. Les *Projets en développement* comprennent majoritairement des projets éoliens en Europe. Les *Autres actifs incorporels* sont composés majoritairement d'un logiciel de gestion intégré et des licences pour des projets éoliens en développement.

Le tableau suivant présente la part afférente du *Goodwill* de chacun des groupes d'UGT :

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 décembre 2021 | Au 31 décembre 2020 |
|--------------------------------------|------------------------|------------------------|
| Éolien Canada | 84 | 84 |
| Éolien France | 90 | 98 |
| Hydroélectrique Canada et États-Unis | 40 | 40 |
| Solaire États-Unis | 4 | — |
| | 218 | 222 |

Au 31 août 2021, des tests de dépréciation annuels ont été effectués sur les goodwill et sur les droits d'eau à durée de vie indéfinie de la centrale de Buckingham. Pour tous les tests, la valeur recouvrable des groupes d'UGT basée sur la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie excède leurs valeurs comptables. Des modèles de flux de trésorerie actualisés ont été utilisés, lesquels incorporent des projections de flux de trésorerie pour des périodes allant de 25 à 40 ans, et un taux d'actualisation entre 3,18 % et 4,38 %.

Note 9. Emprunts

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Note | Échéance | Taux ⁽¹⁾ | Devise d'origine ⁽²⁾ | Au 31 décembre 2021 | Au 31 décembre 2020 |
|---|------|----------|---------------------|---------------------------------|---------------------|---------------------|
| Emprunts corporatifs | | | | | | |
| Canada | | | | | | |
| Crédit rotatif | a) | 2026 | 1,66 | 169 | 241 | 119 |
| Prêt à terme CDPQ/FSTQ | | 2028 | 5,64 | | 300 | 300 |
| Total emprunts corporatifs | | | | | 541 | 419 |
| Emprunts projets | | | | | | |
| Canada | | | | | | |
| Prêt à terme : | | | | | | |
| Centrale hydroélectrique Ocean Falls | | 2024 | 6,55 | | — | 4 |
| Parcs éoliens Thames River | | 2031 | 7,05 | | 103 | 112 |
| Parc éolien Témiscouata I | | 2032 | 5,13 | | 37 | 39 |
| Parc éolien LP I | | 2032 | 3,88 | | 162 | 176 |
| Parc éolien Témiscouata II | | 2033 | 5,58 | | 98 | 102 |
| Parcs éoliens DM I et II | | 2033 | 5,83 | | 239 | 252 |
| Parc éolien Port Ryerse | | 2034 | 3,80 | | 24 | 26 |
| Parc éolien Frampton | | 2035 | 4,11 | | 56 | 59 |
| Parc éolien Côte-de-Beaupré | | 2035 | 4,16 | | 49 | 51 |
| Parc éolien Niagara Region Wind Farm (« NRWF ») | | 2036 | 2,65 | | 726 | 759 |
| Parc éolien Moose Lake | | 2043 | 4,54 | | 46 | 47 |
| Centrale hydroélectrique Jamie Creek | | 2054 | 5,42 | | 55 | 55 |
| Centrale hydroélectrique Yellow Falls | | 2056 | 4,91 | | 71 | 72 |
| Autres dettes | | — | — | | 1 | 6 |
| | | | | | 1 667 | 1 760 |
| France | | | | | | |
| Facilité de construction : | | | | | | |
| Projets du portefeuille Boralex Energy Investments | b) | 2023 | 0,65 | 23 | 33 | — |
| Prêt à terme : | | | | | | |
| CDPQ Revenu Fixe Inc. | | 2024 | 4,05 | 40 | 57 | 62 |
| Parcs et projets éoliens du portefeuille Boralex Production | | 2030 | 0,89 | 110 | 158 | 216 |
| Parc éolien Val aux Moines | | 2034 | 1,33 | 13 | 19 | 22 |
| Parcs et projets éoliens du portefeuille Boralex Énergie France | | 2036 | 1,50 | 192 | 276 | 329 |
| Parcs et projets éoliens du portefeuille Sainte-Christine | | 2041 | 1,36 | 489 | 702 | 752 |
| Autres dettes | | — | — | 3 | 4 | 4 |
| | | | | 870 | 1 249 | 1 385 |
| États-Unis | | | | | | |
| Billet américain de premier rang garanti | | 2026 | 3,51 | 30 | 38 | 45 |
| Prêt à terme: | | | | | | |
| Parcs solaires du portefeuille Boralex US Solar | c) | 2028 | 2,73 | 148 | 187 | — |
| | | | | 178 | 225 | 45 |
| Total emprunts projets | | | | 1 048 | 3 141 | 3 190 |
| Emprunts - Solde du capital | | | 3,06 | | 3 682 | 3 609 |
| Part à moins d'un an des emprunts | | | | | (220) | (229) |
| Frais de transactions, net de l'amortissement cumulé | | | | | (79) | (93) |
| | | | | | 3 383 | 3 287 |

⁽¹⁾ Taux moyens pondérés ajustés pour tenir compte de l'effet des swaps de taux d'intérêt et calculés selon la méthode du taux effectif, s'il y a lieu.

⁽²⁾ Les devises d'origine sont en CAD (Canada), EUR (France), USD (États-Unis) et une partie du solde du crédit rotatif au 31 décembre 2021 est en USD.

a) Refinancement du crédit rotatif

En septembre 2021, Boralex a obtenu une prolongation de trois ans du terme de sa facilité de crédit rotative et facilité de lettre de crédit pour un total de 525 M\$ jusqu'en septembre 2026 ainsi qu'une réduction du taux d'intérêt sur sa marge de crédit. Subséquemment, la facilité de crédit s'est qualifiée comme prêt durable pour lequel des objectifs ESG annuels doivent être atteints. De plus, l'entente bonifie la clause accordéon qui augmente à 150 M\$ laquelle permettra à Boralex d'avoir accès dans le futur à une somme additionnelle aux mêmes termes et conditions que la marge de crédit.

b) Tirage sur la facilité de construction

Au 31 décembre 2021, Boralex a tiré 33 M\$ (23 M€) sur la facilité de construction d'un montant de 182 M\$ (125 M€) clôturé en janvier 2020 pour le financement de la construction de projets éoliens et solaires en France.

c) Acquisition de participations dans des parcs solaires aux États-Unis

En marge de l'acquisition, Boralex a clôturé un financement à long terme de 192 M\$ (149 M\$ US). Le taux d'intérêts sur le prêt est variable et basé sur le LIBOR, ajusté d'une marge. La Société a conclu un swap de taux d'intérêt pour ce prêt afin de couvrir environ 90 % des flux monétaires d'intérêt anticipés. Compte tenu de ce swap, la portion fixée du taux sera de 2,83 %. Le prêt sera amorti sur une période de 25 ans.

Part à moins d'un an des emprunts

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 décembre 2021 | Au 31 décembre 2020 |
|--|------------------------|------------------------|
| Prêts à terme - projets | 220 | 217 |
| Financement relais de la taxe sur la valeur ajoutée ⁽¹⁾ | — | 12 |
| | 220 | 229 |

⁽¹⁾ Financement temporaire des paiements de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) payés pour les sites en construction en France.

Ratios financiers et garanties

Les conventions d'emprunt comprennent certaines restrictions dans l'utilisation des liquidités des filiales de la Société. Certains ratios financiers tels des ratios de couverture du service de la dette et ratio dette-équité doivent également être rencontrés sur une base trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

Les emprunts incluent des facilités de lettre de crédit ayant un montant total autorisé de 304 M\$ au 31 décembre 2021 (335 M\$ en 2020). Au 31 décembre 2021, 152 M\$ a été utilisé sur les lettres de crédit émises (174 M\$ en 2020).

Au 31 décembre 2021, la valeur comptable des actifs donnés en garantie des emprunts est de 3 607 M\$ (3 927 M\$ au 31 décembre 2020). Les prêts à terme des projets sont sans recours envers leur société mère.

Au 31 décembre 2021 et 2020, la direction juge que Boralex et ses filiales respectent l'ensemble de leurs ratios et engagements financiers.

Note 10. Impôts

L'analyse de la charge d'impôts sur le résultat est la suivante :

| (en millions de dollars canadiens) | 2021 | 2020 |
|---|------|------|
| Impôts exigibles : | | |
| Charge d'impôts exigibles de l'année | 9 | 9 |
| | 9 | 9 |
| Impôts différés : | | |
| Écarts de taux de l'année en comparaison des taux d'impôts différés | — | (1) |
| Charge (Économie) d'impôts différés liées aux différences temporaires | 7 | (4) |
| Provision pour moins-value | 2 | — |
| Charge d'impôts relativement aux exercices antérieurs | — | 1 |
| | 9 | (4) |
| Charge d'impôts sur le résultat | 18 | 5 |

Note 10. Impôts (suite)

Le rapprochement de la charge d'impôts sur le résultat, calculé à partir des taux d'imposition statutaires prévalant au Canada, avec la charge d'impôts sur le résultat figurant dans les états financiers se détaille comme suit :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2021 | 2020 |
|--|---------|---------|
| Résultat net avant impôts | 44 | 66 |
| Taux combiné d'imposition de base du Canada et des provinces | 26,59 % | 26,59 % |
| Charge d'impôts sur le résultat selon le taux statutaire | 12 | 18 |
| Augmentation (diminution) d'impôts découlant des éléments suivants : | | |
| Éléments non déductible (non imposables) | 5 | (11) |
| Écarts de taux réglementaire d'imposition des établissements étrangers | 1 | 1 |
| Écarts de taux de l'année en comparaison des taux d'impôts différés | (1) | (2) |
| Autres et provision pour moins-value | 1 | (1) |
| Charge d'impôts effectifs | 18 | 5 |

| (en millions de dollars canadiens) | 2021 | 2020 |
|------------------------------------|-------|-------|
| Passif d'impôts différés | (174) | (137) |

La variation des impôts différés par nature se présente comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | Au 1 ^{er} janvier 2021 | Comptabilisé dans le résultat global | Comptabilisé en résultat net | Au 31 décembre 2021 |
|--|------------------------------------|--|---------------------------------|------------------------|
| Actif d'impôts différés liés aux pertes reportables | 181 | — | (22) | 159 |
| Instruments financiers | 20 | (27) | (1) | (8) |
| Provisions | 7 | — | 2 | 9 |
| Participations dans les Coentreprises et entreprises associées | (70) | (4) | (2) | (76) |
| Écarts temporels entre l'amortissement comptable et fiscal | (262) | — | 8 | (254) |
| Écarts de conversion | (2) | 3 | 2 | 3 |
| Frais de financement et autres | (11) | — | 4 | (7) |
| Total passifs d'impôts différés | (137) | (28) | (9) | (174) |

| (en millions de dollars canadiens) | 1 ^{er} janvier 2020 | Comptabilisé dans le résultat global | Comptabilisé en résultat net | Acquisition d'entreprises (note 5) | Comptabilisé au Capital-actions | Au 31 décembre 2020 |
|--|---------------------------------|--|---------------------------------|--|------------------------------------|------------------------|
| Actif d'impôts différés liés aux pertes reportables | 213 | — | (32) | — | — | 181 |
| Instruments financiers | 3 | 19 | (5) | 3 | — | 20 |
| Provisions | 2 | — | (3) | 8 | — | 7 |
| Participations dans les Coentreprises et entreprises associées | (113) | 3 | 40 | — | — | (70) |
| Écarts temporels entre l'amortissement comptable et fiscal | (236) | — | 13 | (39) | — | (262) |
| Écarts de conversion | 3 | (2) | (3) | — | — | (2) |
| Frais de financement et autres | (8) | — | (6) | 1 | 2 | (11) |
| Total passifs d'impôts différés | (136) | 20 | 4 | (27) | 2 | (137) |

Les différences temporaires déductibles, pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés ont été comptabilisés à l'actif d'impôts différés dans l'état de la situation financière compte tenu de la suffisance des résultats imposables futurs prévus.

Note 11. Passif relatif au démantèlement

Pour les sites éoliens et les parcs solaires, la Société a une obligation soit juridique ou contractuelle de démanteler ses installations à la fin de leur exploitation commerciale. Ces coûts seraient reliés en majeure partie au retrait, au transport et à la mise au rebut des bases de béton armé qui supportent les éoliennes, et des onduleurs, des modules et des supports pour les parcs solaires, ainsi qu'à la revégétalisation. Au 31 décembre 2021, les flux de trésorerie ont été actualisés en utilisant des taux d'intérêt avant impôts qui reflètent l'évaluation des risques spécifiques à l'obligation variant entre 0,70 % et 3,46 % (0,66 % et 2,87 % au 31 décembre 2020) pour déterminer le passif non courant relatif au démantèlement.

Les tableaux suivants illustrent la variation du passif relatif au démantèlement :

| (en millions de dollars canadiens) | Note | 2021 | 2020 |
|--|------|------|------|
| Solde au 1^{er} janvier | | 128 | 90 |
| Écart de conversion | | (7) | 5 |
| Passif repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises | 5 | 18 | 17 |
| Révision d'estimation des flux de trésorerie | 7 | 47 | 10 |
| Nouvelles obligations | | 8 | 4 |
| Charge de désactualisation incluse dans les charges financières | | 3 | 2 |
| Autres | | (1) | — |
| Solde au 31 décembre | | 196 | 128 |
| Part à moins d'un an du passif relatif au démantèlement ⁽¹⁾ | | (5) | — |
| | | 191 | 128 |

⁽¹⁾ Inclut dans les *Fournisseurs et autres créditeurs*.

Note 12. Capital-actions, surplus d'apport et dividendes

Le capital-actions de Boralex consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A et en un nombre illimité d'actions privilégiées. Les actions de catégorie A sont des actions sans valeur nominale conférant à chacun de leurs détenteurs le droit de voter à toute assemblée des actionnaires, de recevoir tout dividende déclaré par la Société à leur égard et de se partager le reliquat des biens lors de la dissolution de la Société. Les actions privilégiées sont sans valeur nominale et ont été créées afin d'offrir une souplesse additionnelle à la Société en vue de financements futurs, d'acquisitions stratégiques et d'autres opérations. Elles peuvent être émises en séries et chaque série comportera le nombre d'actions déterminé par le conseil d'administration avant une telle émission. Aucune action privilégiée n'était émise au 31 décembre 2020 et 2021.

Le surplus d'apport de la Société correspond à la valeur cumulée des options d'achat d'actions en cours non exercées consenties aux membres de la direction et aux employés clés.

Le capital-actions de la Société a évolué de la manière suivante entre le 31 décembre 2020 et 2021 :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Note | Capital-actions | |
|---|------|------------------|---------|
| | | Nombre d'actions | Montant |
| Solde au 1^{er} janvier 2020 | | 96 464 460 | 1 125 |
| Émission d'actions, net des frais liés à l'émission d'actions | a) | 6 081 200 | 194 |
| Exercice d'options | 13 | 70 993 | 1 |
| Solde au 31 décembre 2020 | | 102 616 653 | 1 320 |
| Exercice d'options | 13 | 2 049 | — |
| Solde au 31 décembre 2021 | | 102 618 702 | 1 320 |

a) Le 28 août 2020, la Société a annoncé la clôture d'un placement public d'actions de catégorie A pour un produit brut de 201 M\$ et un produit net de 194 M\$ a été enregistré (net des frais liés à l'émission et des impôts de 7 M\$).

Dividendes versés

La Société a versé le 15 mars, le 15 juin, le 16 septembre et le 15 décembre 2021 des dividendes pour un montant totalisant 68 M\$ (66 M\$ en 2020).

Le 10 février 2022, un dividende de 0,1650 \$ par action ordinaire a été déclaré et sera versé le 15 mars 2022, pour les porteurs inscrits à la fermeture des marchés le 28 février 2022.

Note 13. Rémunération à base d'actions

La Société a mis en place un régime d'intéressement à long terme en vertu duquel elle peut octroyer des options d'achat d'actions aux membres de la direction et aux employés clés de la Société. En vertu de ce régime, 4 500 000 actions de catégorie A ont été réservées pour émission. Le prix de levée des options octroyées avant le 2 mars 2017 correspond au cours de clôture des actions de catégorie A à la cote le jour précédant la date d'octroi, alors que le prix de levée des options octroyées depuis le 2 mars 2017 correspond à la moyenne du cours de clôture des actions de catégorie A à la cote les cinq jours précédant la date d'octroi. Les options sont acquises à raison de 25 % par année commençant l'année suivant l'octroi. Toutes les options ont un terme de dix ans. Ce régime est déterminé comme étant réglé en titres de capitaux propres.

Les options d'achat d'actions se détaillent comme suit pour les exercices clos les 31 décembre :

| | 2021 | | 2020 | |
|--|------------------|-------------------------------|------------------|-------------------------------|
| | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré |
| En circulation au début de l'exercice | 277 705 | 18,78 | 312 213 | 16,29 |
| Attribuées | 49 535 | 35,64 | 52 609 | 29,41 |
| Exercées | (2 049) | 16,65 | (70 993) | 14,62 |
| Annulées | (2 245) | 32,80 | (16 124) | 23,53 |
| En circulation à la fin de l'exercice | 322 946 | 21,29 | 277 705 | 18,78 |
| Options pouvant être levées à la fin de l'exercice | 210 816 | 17,21 | 168 364 | 15,87 |

Les options suivantes étaient en circulation au 31 décembre 2021 :

| | Options en circulation | | Options pouvant être levées | | |
|------|------------------------|---------------|-----------------------------|---------------|--------------------|
| | Nombre d'options | Prix de levée | Nombre d'options | Prix de levée | Année d'expiration |
| 2013 | 10 750 | 10,29 | 10 750 | 10,29 | 2023 |
| 2014 | 32 990 | 12,90 | 32 990 | 12,90 | 2024 |
| 2015 | 37 382 | 13,87 | 37 382 | 13,87 | 2025 |
| 2016 | 34 306 | 16,65 | 34 306 | 16,65 | 2026 |
| 2017 | 25 149 | 22,00 | 25 149 | 22,00 | 2027 |
| 2018 | 30 295 | 18,91 | 25 621 | 18,91 | 2028 |
| 2019 | 59 434 | 18,44 | 31 765 | 18,44 | 2029 |
| 2020 | 44 327 | 29,41 | 12 853 | 29,41 | 2030 |
| 2021 | 48 313 | 35,64 | — | 35,64 | 2031 |
| | 322 946 | 21,29 | 210 816 | 17,21 | |

La juste valeur de chaque option attribuée a été établie avec le modèle Black & Scholes. Les hypothèses utilisées pour ces calculs des justes valeurs des options sont détaillées ci-dessous :

| | 2021 | 2020 |
|--|---------|---------|
| Prix des actions à la date d'attribution | 35,05 | 28,45 |
| Prix de levée | 35,64 | 29,41 |
| Taux annuel de dividende prévu | 2,68 % | 3,98 % |
| Terme prévu | 6 ans | 10 ans |
| Volatilité prévue | 29,08 % | 32,96 % |
| Taux d'intérêt sans risque | 1,52 % | 0,93 % |
| Moyenne pondérée de la juste valeur par option | 8,01 | 7,80 |

La détermination de l'hypothèse de volatilité est basée sur une analyse de volatilité historique sur une période égale à la durée de vie des options.

Note 14. Cumul des autres éléments du résultat global

2021

| (en millions de dollars canadiens) | Attribuable aux actionnaires | | | | | | Part des actionnaires sans contrôle | Total |
|------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|--|------|-------|-------------------------------------|-------|
| | Écarts de conversion | Couvertures d'un investissement net | Couvertures de flux de trésorerie | | | Total | | |
| | | | Swaps financiers | Participations dans des Coentreprises et entreprises associées | | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier | 36 | (16) | (91) | (20) | (91) | (4) | (95) | |
| Variation de la juste valeur | (38) | 32 | 50 | 7 | 51 | (1) | 50 | |
| Reclassements au résultat | — | — | 35 | 7 | 42 | 1 | 43 | |
| Impôt | — | (3) | (24) | (4) | (31) | — | (31) | |
| Solde au 31 décembre | (2) | 13 | (30) | (10) | (29) | (4) | (33) | |

2020

| (en millions de dollars canadiens) | Attribuable aux actionnaires | | | | | | Part des actionnaires sans contrôle | Total |
|------------------------------------|------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|--|-------|-------|-------------------------------------|-------|
| | Écarts de conversion | Couvertures d'un investissement net | Couvertures de flux de trésorerie | | | Total | | |
| | | | Swaps financiers | Participations dans des Coentreprises et entreprises associées | | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier | 6 | 12 | (48) | (11) | (41) | 1 | (40) | |
| Variation de la juste valeur | 30 | (32) | (86) | (26) | (114) | (5) | (119) | |
| Reclassements au résultat | — | — | 28 | 14 | 42 | — | 42 | |
| Impôt | — | 4 | 15 | 3 | 22 | — | 22 | |
| Solde au 31 décembre | 36 | (16) | (91) | (20) | (91) | (4) | (95) | |

Note 15. Charges par nature

Charges d'exploitation et d'administration

| (en millions de dollars canadiens) | 2021 | 2020 |
|---|------|------|
| Matières premières et matières consommables | 13 | 15 |
| Entretien et réparation | 58 | 53 |
| Charges du personnel | 59 | 64 |
| Charges de location et permis | 10 | 10 |
| Taxes | 25 | 26 |
| Autres dépenses | 25 | 27 |
| | 190 | 195 |

Note 16. Charges financières

| (en millions de dollars canadiens) | Note | 2021 | 2020 |
|---|------|------|------|
| Intérêts sur les emprunts, net de l'effet des swaps de taux d'intérêt | | 116 | 102 |
| Intérêts liés aux obligations locatives | | 8 | 8 |
| Refinancement prêts à terme - Impact net | a) | — | (12) |
| Amortissement des coûts de transaction d'emprunts | | 14 | 15 |
| Autres | | 7 | 3 |
| | | 145 | 116 |
| Intérêts capitalisés aux actifs qualifiés | b) | (1) | (3) |
| | | 144 | 113 |

a) Gain sur modification de dette de 12 M\$ à la suite du refinancement de la dette du parc NRWF en 2020.

b) Le taux annuel de capitalisation moyen pondéré sur les fonds empruntés inclus au coût des actifs qualifiés s'établit à 1,76 % (4,84 % en 2020).

Note 17. Résultat net par action

a) Résultat net par action, de base

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2021 | 2020 |
|--|-------------|------------|
| Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex | 17 | 55 |
| Nombre moyen pondéré d'actions de base | 102 618 657 | 98 547 826 |
| Résultat net par action attribuable aux actionnaires de Boralex, de base | 0,16 \$ | 0,55 \$ |

b) Résultat net par action, dilué

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2021 | 2020 |
|--|-------------|------------|
| Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex | 17 | 55 |
| Nombre moyen pondéré d'actions, de base | 102 618 657 | 98 547 826 |
| Effet de dilution des options d'achat d'actions | 155 999 | 120 295 |
| Nombre moyen pondéré d'actions, dilué | 102 774 656 | 98 668 121 |
| Résultat net par action attribuable aux actionnaires de Boralex, dilué | 0,16 \$ | 0,55 \$ |

Note 18. Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation

| (en millions de dollars canadiens) | 2021 | 2020 |
|--|------|------|
| Diminution (Augmentation) des : | | |
| Comptes à recevoir et autres débiteurs | (7) | 25 |
| Autres actifs courants | (6) | (13) |
| Augmentation (Diminution) des : | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | (5) | 12 |
| | (18) | 24 |

Note 19. Tableau des flux de trésorerie

| | | | | | | | | | | Au 31 décembre |
|---|------------------------------|------------|-----------------------------------|-----------|---------------------|---------------|---------------------|--------------------------------|--|------------------------------|
| | | | | | | | | | | 2021 |
| | | | | | | | | | | Solde à la fin de l'exercice |
| Éléments non monétaires | | | | | | | | | | |
| (en millions de dollars canadiens) | Solde au début de l'exercice | Trésorerie | Acquisition d'entreprise (note 5) | Additions | Écart de conversion | Amortissement | Intérêts implicites | Autres éléments ⁽²⁾ | | |
| Emprunts ⁽¹⁾ | 3 516 | 180 | — | — | (102) | 13 | — | (4) | | 3 603 |
| Obligations locatives ⁽¹⁾ | 256 | (13) | 24 | 49 | (7) | — | — | (3) | | 306 |
| Instruments financiers dérivés | 83 | 5 | — | — | (3) | — | — | (113) | | (28) |
| Options d'achat et passifs relatifs aux IPPF ⁽¹⁾ | — | (7) | 30 | — | (1) | — | 1 | 2 | | 25 |
| | 3 855 | 165 | 54 | 49 | (113) | 13 | 1 | (118) | | 3 906 |

| | | | | | | | | | | Au 31 décembre |
|--------------------------------------|------------------------------|------------|-----------------------------------|-----------|---------------------|---------------|---------------------|--------------------------------|--|------------------------------|
| | | | | | | | | | | 2020 |
| | | | | | | | | | | Solde à la fin de l'exercice |
| Éléments non monétaires | | | | | | | | | | |
| (en millions de dollars canadiens) | Solde au début de l'exercice | Trésorerie | Acquisition d'entreprise (note 5) | Additions | Écart de conversion | Amortissement | Intérêts implicites | Autres éléments ⁽²⁾ | | |
| Emprunts ⁽¹⁾ | 3 067 | (99) | 435 | — | 79 | 15 | 1 | 18 | | 3 516 |
| Obligations locatives ⁽¹⁾ | 208 | (11) | 23 | 32 | 4 | — | — | — | | 256 |
| Instruments financiers dérivés | 3 | (9) | 13 | — | — | — | — | 76 | | 83 |
| | 3 278 | (119) | 471 | 32 | 83 | 15 | 1 | 94 | | 3 855 |

⁽¹⁾ Incluant les parts échéant à court et long terme.

⁽²⁾ Incluant principalement la variation de la juste valeur pour les instruments financiers dérivés.

Note 20. Instruments financiers

Classement des instruments financiers

Les tableaux suivants présentent le classement des instruments financiers, leurs valeurs comptables et le niveau hiérarchique lorsque évalués et comptabilisés en juste valeur dans les états financiers. Il exclu la trésorerie, l'encaisse affectée, les comptes à recevoir et autres débiteurs ainsi que les fournisseurs et autres créditeurs.

| | | Au 31 décembre | | | | |
|--|------|-----------------------|----------------|--------|------|-------|
| | | 2021 | | | | |
| | | Valeur comptable | | | | |
| (en millions de dollars canadiens) | Note | Niveau ⁽¹⁾ | Coût amorti | JVAERG | JVRN | Total |
| AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS | | | | | | |
| Autres | | 2 | — | — | 3 | 3 |
| AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS | | | | | | |
| Fonds de réserve | | | 33 | — | — | 33 |
| Swaps financiers de taux d'intérêt | | 2 | — | 37 | — | 37 |
| Swaps croisés sur taux d'intérêt et devises | | 2 | — | 25 | — | 25 |
| | | | 33 | 62 | — | 95 |
| AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS | | | | | | |
| Swaps croisés sur taux d'intérêt et devises | | 2 | — | — | 3 | 3 |
| Options de rachat et passifs relatifs aux IPPF | a) | 3 | 4 | — | 4 | 8 |
| Autres | | 2 | — | — | 3 | 3 |
| | | | 4 | — | 10 | 14 |
| EMPRUNTS⁽²⁾ | 9 | | 3 603 | — | — | 3 603 |
| AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS | | | | | | |
| Swaps financiers de taux d'intérêt | | 2 | — | 31 | — | 31 |
| Somme due à un actionnaire sans contrôle | | | 6 | — | — | 6 |
| Options de rachat et passifs relatifs aux IPPF | a) | 3 | 8 | — | 9 | 17 |
| Contreparties conditionnelles | | 3 | — | — | 4 | 4 |
| Sommes dues à une coentreprise | | | 18 | — | — | 18 |
| | | | 32 | 31 | 13 | 76 |

| | | Au 31 décembre | | | | |
|---|------|-----------------------|----------------|--------|------|-------|
| | | 2020 | | | | |
| | | Valeur comptable | | | | |
| (en millions de dollars canadiens) | Note | Niveau ⁽¹⁾ | Coût amorti | JVAERG | JVRN | Total |
| AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS | | | | | | |
| Avance à un actionnaire sans contrôle | b) | | 29 | — | — | 29 |
| Fonds de réserve | | | 34 | — | — | 34 |
| Swaps financiers de taux d'intérêt | | 2 | — | 7 | — | 7 |
| | | | 63 | 7 | — | 70 |
| EMPRUNTS⁽²⁾ | 9 | | 3 516 | — | — | 3 516 |
| AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS | | | | | | |
| Swaps financiers de taux d'intérêt | | 2 | — | 82 | — | 82 |
| Somme due à un actionnaire sans contrôle | | | 6 | — | — | 6 |
| Swaps croisés sur taux d'intérêt et devises | | 2 | — | 8 | — | 8 |
| Contreparties conditionnelles | | 3 | — | — | 4 | 4 |
| | | | 6 | 90 | 4 | 100 |

⁽¹⁾ Niveaux hiérarchiques de classement des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers (note 4).

⁽²⁾ Inclut les Emprunts et la Part à moins d'un an des emprunts.

Juste valeur des instruments financiers

Les hypothèses d'évaluation suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers :

- La juste valeur de la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse affectée, les comptes à recevoir et autres débiteurs, les fournisseurs et autres créditeurs ainsi que les fonds de réserve se rapprochent de leur valeur comptable en raison de leurs courtes échéances ou de leurs fortes liquidités.
- La juste valeur des instruments dérivés est déterminée selon des techniques d'évaluation et est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie projetés estimatifs, selon une courbe appropriée des taux d'intérêt et des taux de change ainsi qu'en fonction de prix contractuels cotés sur des marchés à terme. Les hypothèses sont fondées sur les conditions du marché à chaque date de clôture.
- Les justes valeurs des passifs relatifs aux IPPF, des emprunts, de la somme due à un actionnaire sans contrôle, des contreparties conditionnelles et des sommes dues à une coentreprise sont établies essentiellement sur la base de flux monétaires actualisés. Les taux d'actualisation, se situant entre 0,41 % et 4,54 % (entre 0,42 % et 7,51 % au 31 décembre 2020), ont été établis en utilisant les taux de rendement des obligations gouvernementales locales ajustés d'une marge qui tient compte des risques spécifiques à chacun des emprunts ainsi qu'une marge représentative des conditions de liquidité de marché du crédit.
- La juste valeur des options de rachat des IPPF est établie selon des flux monétaires actualisés à un taux de 7,50 %, soit le taux de rendement attendu sur ce type d'instrument.

La valeur comptable de tous les instruments financiers de la Société correspond approximativement à leur juste valeur à l'exception des emprunts dont la juste valeur est de 3 798 M\$ au 31 décembre 2021 (3 703 M\$ en 2020).

Les instruments financiers classés au niveau 3 et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ont évolué de la manière suivante :

| (en millions de dollars canadiens) | Note | Options d'achat de participations d'un partenaire | Contreparties conditionnelles | Options de rachat des IPPF |
|---|------|---|-------------------------------|----------------------------|
| Solde au 1^{er} janvier 2020 | | 9 | — | — |
| Renversement suite à l'acquisition de participations d'un partenaire dans des Coentreprises | | (9) | — | — |
| Regroupement d'entreprises | 5 | — | 4 | — |
| Solde au 31 décembre 2020 | | — | 4 | — |
| Regroupement d'entreprises | 5 | — | — | 12 |
| Variation de juste valeur | | — | — | 1 |
| Solde au 31 décembre 2021 | | — | 4 | 13 |

a) Passifs relatifs aux IPPF

| | Projets avec IPPF | | |
|---|-------------------|-----------|----------|
| | Five Points | Lafayette | Frontier |
| Point de basculement prévu | 2022 | 2025 | 2023 |
| Distributions annuelles en trésorerie (millions de dollars canadiens) | s.o. | 4 | s.o. |
| Attribution des distributions en trésorerie avant le point de basculement | 22 % | s.o. | 2 % |
| Attribution du bénéfice imposable avant le point de basculement | 99 % | 99 % | 99 % |

b) Avance à un actionnaire sans contrôle

Le 26 octobre 2021, Boralex a encaissé l'entièreté du montant dû par un actionnaire sans contrôle.

Note 21. Risques financiers

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée à divers risques financiers : le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de prix et le risque de taux d'intérêt), le risque de crédit et le risque de liquidité.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les variations des prix du marché (taux de change, prix de vente de l'énergie au marché et taux d'intérêts) engendrent de la volatilité sur le résultat net de la Société ou la valeur de ses instruments financiers. Pour atténuer les risques de marché auxquels elle est exposée, la Société utilise diverses stratégies, comprenant l'utilisation d'instruments dérivés et de technique de gestion de couverture naturelle.

Risque de change

Le risque de change représente l'exposition de la Société à une baisse ou à une augmentation de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux de change. La Société exerce ses activités à l'échelle internationale et est soumise aux risques liés à la fluctuation des taux de change sur ses investissements dans des établissements à l'étranger, principalement en France et aux États-Unis, dont les monnaies fonctionnelles diffèrent du dollar canadien. De plus, la Société est exposée au risque de change en raison de certains déboursés futurs importants (turbines et panneaux solaires) et de dettes libellées en devises étrangères.

La Société utilise diverses stratégies dans le cadre de ses activités pour atténuer les risques de change. Ces stratégies comprennent l'utilisation des techniques de gestion de couverture naturelle, car les revenus, les dépenses et les financements sont effectués en devises locales, l'utilisation de dettes libellées en devises étrangères et des instruments financiers dérivés, y compris des contrats de change à terme et des swaps croisés sur taux d'intérêt et devises (mieux connus sous l'appellation anglophone « Cross-Currency Swaps »).

Au 31 décembre 2021, la Société a désigné une partie de ses emprunts qu'elle détenait, dont la valeur totalisait 69 M\$ US (nil en 2020), à titre de couverture d'investissements nets dans des entités aux États-Unis. Les profits et les pertes liés à la conversion de la tranche désignée de ces titres d'emprunt à long terme libellés en dollars américains sont constatés dans les autres éléments du résultat global afin de compenser tout profit ou perte de change lié à la conversion des états financiers des entités aux États-Unis.

Les tableaux suivants présentent un sommaire des swaps croisés sur taux d'intérêt et devises de la Société :

| Au 31 décembre | | | | | |
|----------------|-----------------|----------------------|--------------|--------------------------------|-----------------------------------|
| 2021 | Taux de change | Taux payeur/receveur | Échéance | Notionnel (en millions CAD) | Juste valeur (en millions CAD) |
| EUR contre CAD | 1,5320 à 1,5335 | EURIBOR/CDOR 1 mois | Avril 2023 | 405 | 25 |
| CAD contre USD | 1,2935 | CDOR/LIBOR US 1 mois | Janvier 2022 | 130 | (3) |

| Au 31 décembre | | | | | |
|----------------|-----------------|----------------------|------------|--------------------------------|-----------------------------------|
| 2020 | Taux de change | Taux payeur/receveur | Échéance | Notionnel (en millions CAD) | Juste valeur (en millions CAD) |
| EUR contre CAD | 1,5320 à 1,5335 | EURIBOR/CDOR 1 mois | Avril 2023 | 472 | (8) |

Analyse de sensibilité

En prenant pour hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, une diminution du dollar canadien de 5 % en comparaison avec l'euro ou le dollar américain aurait affecté le *résultat net* et le *Cumul des autres éléments du résultat global* de la Société tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

| (en millions de dollars canadiens) | Résultat net | | Cumul des autres éléments du résultat global | |
|------------------------------------|------------------------|------------------------|--|------------------------|
| | Au 31 décembre 2021 | Au 31 décembre 2020 | Au 31 décembre 2021 | Au 31 décembre 2020 |
| Euros (EUR) | (0,6) | (1,0) | (4,6) | (0,3) |
| Dollar américain (USD) | 0,1 | 0,2 | (9,4) | (1,2) |

Risque de prix - revenus de vente d'énergie

Le risque de prix de vente d'énergie représente le risque que les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des cours du prix de l'énergie qui lui varie selon l'offre, la demande et certains facteurs externes, dont les conditions météorologiques et le prix de l'énergie provenant d'autres sources. La quasi-totalité des centrales possèdent des contrats à long terme de vente d'énergie dont la très grande majorité est assujettie à des clauses d'indexation partielles ou complètes en fonction de l'inflation ou des compléments de rémunération fixant des prix plancher. La Société se retrouve ainsi exposée à la fluctuation du prix de l'énergie quand l'électricité produite est vendue sur le marché sans compléments de rémunération ou en vertu de contrats à court terme. Au 31 décembre 2021, environ 1 % de l'électricité produite par la Société est vendue sur le marché sans bénéficier de complément de rémunération ou en vertu de contrats à court terme.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente l'exposition de la Société à une augmentation ou à une baisse de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux d'intérêt. Une grande partie des emprunts portent un taux d'intérêt variable. Afin de mitiger son risque de taux d'intérêt, la Société a conclu des swaps de taux d'intérêt afin d'obtenir une charge fixe d'intérêt sur des portions de la dette correspondante et applique la comptabilité de couverture à ces éléments.

Les tableaux suivants présentent un sommaire des swaps de taux d'intérêt de la Société :

Au 31 décembre

| 2021 | Taux payeur fixe | Taux receveur variable | Échéance | Notionnel (en millions CAD) | Juste valeur (en millions CAD) |
|------|------------------|------------------------|-----------|--------------------------------|-----------------------------------|
| EUR | -0,16 % à 1,79 % | EURIBOR 3 mois | 2030-2041 | 1 029 | (20) |
| USD | 1,42% à 1,43 % | LIBOR US 3 mois | 2028 | 172 | 4 |
| CAD | 1,12 % à 2,68 % | CDOR 3 mois | 2025-2043 | 1 002 | 22 |

Au 31 décembre

| 2020 | Taux payeur fixe | Taux receveur variable | Échéance | Notionnel (en millions CAD) | Juste valeur (en millions CAD) |
|------|------------------|------------------------|-----------|--------------------------------|-----------------------------------|
| EUR | -0,16 % à 1,79 % | EURIBOR 3 mois | 2030-2039 | 1 045 | (46) |
| USD | 1,01 % | LIBOR US 3 mois | 2046 | 166 | 2 |
| CAD | 1,12 % à 2,68 % | CDOR 3 mois | 2025-2043 | 1 060 | (31) |

Analyse de sensibilité

En prenant pour hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, une hausse de 0,25% des taux d'intérêts aurait diminué le *résultat net* d'environ 1 M\$ en 2021 et 2020 et augmenté le *Cumul des autres éléments du résultat global* d'environ 27 M\$ (28 M\$ en 2020).

Gestion des risques liés à la réforme des taux d'intérêt de référence et risques connexes

La Société est exposée aux taux interbancaires offerts «TIO» en raison de ses instruments financiers dérivés et non-dérivés indexés aux taux CDOR, EURIBOR et US LIBOR. Les taux CDOR et EURIBOR devraient, pour le moment, demeurer en vigueur à la suite de la réforme, tandis que le taux de référence alternatif au US LIBOR sera le taux sans risque garanti à un jour (mieux connus sous l'appellation anglophone de *Secured Overnight Financing Rate* « SOFR »).

L'exposition de la Société aux différents TIO se répartit comme suit :

| Emprunts indexés aux taux de référence | Échéance | Solde emprunts à taux variable (en millions CAD) | Notionnel swaps (en millions CAD) | Transition instruments financiers dérivés et non-dérivés |
|---|-----------|---|--------------------------------------|--|
| s.o. | s.o. | s.o. | 405 | EURIBOR et CDOR 1 mois maintenus après la réforme. |
| Prêts à terme et facilité de construction : | | | | |
| EURIBOR 3 mois | 2023-2041 | 1 169 | 1 029 | EURIBOR 3 mois maintenu après la réforme. |
| LIBOR US 3 mois | 2028 | 187 | 172 | Transition prévue le 30 juin 2023 vers le SOFR. |
| CDOR 3 mois | 2025-2043 | 1 119 | 1 002 | CDOR 3 mois maintenu après la réforme. |

Au 31 décembre 2021, seuls les instruments financiers dérivés et non-dérivés adossés aux LIBOR us occasionneront des changements en lien avec la réforme dans les prochains exercices. Les contrats concernés exposent la Société à un risque faible étant donné leur nombre et leur valeur peu élevés ainsi que les délais pour la transition. Par ailleurs, les instruments financiers indexés au LIBOR US ayant été contractés récemment, les conventions prévoient des clauses de repli afin de gérer la transition au taux d'intérêt alternatifs lorsqu'elle sera applicable. La Société prévoit procéder à la transition de toutes les ententes (emprunt et swaps de taux d'intérêt) d'une même relation de couverture en parallèle afin d'arrimer les délais de transition. La Société effectue un suivi continu de la transition de ses instruments financiers dérivés et non-dérivés aux taux d'intérêt alternatifs et demeure à l'affût de toute mise à jour au Canada, en France et aux États-Unis.

Risque de crédit

Le risque de crédit provient principalement d'une éventuelle incapacité des clients ou autres contreparties à des instruments financiers à satisfaire à leurs obligations. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers de la Société. Au 31 décembre 2021, la Société n'a enregistré aucune dépréciation de ses actifs financiers.

Débiteurs - En raison de la nature des affaires de la Société, le nombre de clients est restreint. De plus, leur cote de crédit est généralement élevée. Le marché de l'électricité au Canada et en France se limite à de très grandes sociétés ou des monopoles tandis que le marché américain est plus déréglementé. Sur le marché américain, il est aussi possible de conclure des ententes directement avec des distributeurs d'électricité qui sont normalement de grandes sociétés dont les cotes de crédit sont généralement de niveau *Investissement*. La Société évalue régulièrement l'évolution de la situation financière de ses clients.

Dérivés - En ce qui concerne les contreparties aux instruments dérivés ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie et l'encaisse affectée, ce sont majoritairement de grandes sociétés. Avant de conclure une transaction sur instruments dérivés, la Société analyse la cote de crédit de la contrepartie et évalue le risque global selon le poids relatif de cette contrepartie dans son portefeuille. Lorsque ces analyses s'avèrent défavorables parce qu'un changement significatif de la cote de crédit s'est produit ou que le poids d'un partenaire est devenu trop important, la transaction n'est pas conclue. D'autre part, si une société ne possède pas une cote de crédit publique, la Société évalue le risque et peut demander des garanties financières.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements lorsqu'ils viennent à échéance. La Société dispose d'un service de trésorerie centralisé qui a comme responsabilité, entre autres, de s'assurer d'une saine gestion des liquidités disponibles, du financement et du respect des échéances pour l'ensemble des activités. Sous la supervision de la haute direction, le service de trésorerie gère la liquidité de la Société en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie anticipés.

Note 21. Risques financiers (suite)

Les tableaux qui suivent présentent les échéances contractuelles des passifs financiers non dérivés et des instruments dérivés de la Société :

| Au 31 décembre | | Flux de trésorerie non actualisés (capital et intérêts) | | | | |
|--|------------------|---|------------|--------------|------------------|--------------|
| 2021 | | | | | | |
| (en millions de dollars canadiens) | Valeur comptable | Année 1 | Année 2 | Années 3 à 5 | Plus de cinq ans | Total |
| Passifs financiers non dérivés : | | | | | | |
| Fournisseurs et autres créiteurs | 145 | 145 | — | — | — | 145 |
| Sommes dues à un actionnaire sans contrôle | 6 | — | — | 6 | — | 6 |
| Contreparties conditionnelles | 4 | — | 4 | — | — | 4 |
| Passifs relatifs aux IPPF | 25 | 8 | 7 | 12 | — | 27 |
| Emprunts | 3 603 | 559 | 361 | 1 006 | 2 646 | 4 572 |
| Sommes dues à une coentreprise | 18 | 18 | — | — | — | 18 |
| Obligations locatives | 306 | 22 | 21 | 63 | 296 | 402 |
| Instruments financiers dérivés : | | | | | | |
| Swaps financiers de taux d'intérêt | (6) | 17 | 4 | (2) | (29) | (10) |
| Swaps croisés sur taux d'intérêt et devises (EUR contre CAD) | (25) | | | | | |
| Déboursés | | 6 | 390 | — | — | 396 |
| (Encaissements) | | (12) | (409) | — | — | (421) |
| Swaps croisés sur taux d'intérêt et devises (CAD contre USD) | 3 | | | | | |
| Déboursés | | 130 | — | — | — | 130 |
| (Encaissements) | | (127) | — | — | — | (127) |
| | 4 079 | 766 | 378 | 1 085 | 2 913 | 5 142 |

| Au 31 décembre | | Flux de trésorerie non actualisés (capital et intérêts) | | | | |
|--|------------------|---|------------|--------------|------------------|--------------|
| 2020 | | | | | | |
| (en millions de dollars canadiens) | Valeur comptable | Année 1 | Année 2 | Années 3 à 5 | Plus de cinq ans | Total |
| Passifs financiers non dérivés : | | | | | | |
| Fournisseurs et autres créiteurs | 161 | 161 | — | — | — | 161 |
| Sommes dues à un actionnaire sans contrôle | 6 | — | — | 6 | — | 6 |
| Emprunts | 3 516 | 344 | 399 | 1 344 | 3 505 | 5 592 |
| Obligations locatives | 256 | 19 | 20 | 55 | 261 | 355 |
| Instruments financiers dérivés : | | | | | | |
| Swaps financiers de taux d'intérêt | 75 | 24 | 21 | 38 | (1) | 82 |
| Swaps croisés sur taux d'intérêt et devises (EUR contre CAD) | 8 | | | | | |
| Déboursés | | 8 | 8 | 492 | — | 508 |
| (Encaissements) | | (11) | (12) | (476) | — | (499) |
| | 4 022 | 545 | 436 | 1 459 | 3 765 | 6 205 |

Les flux de trésorerie non actualisés pour les passifs financiers non dérivés sont établis en tenant compte des remboursements de capital et en utilisant les taux d'intérêt prévalant en date de clôture de l'état de la situation financière pour les emprunts à taux variable. Dans le cas des dérivés, les flux de trésorerie contractuels non actualisés sont déterminés en fonction du niveau des indices sous-jacents prévalant en date de clôture. Ces indices sont sujets à une importante volatilité de sorte que les flux de trésorerie non actualisés présentés pourraient varier sensiblement d'ici leur réalisation. Ces instruments dérivés détenus à des fins de gestion des risques ne sont généralement pas réglés avant l'échéance contractuelle.

Note 22. Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- préserver la capacité de la Société à poursuivre son exploitation et son développement ;
- préserver sa flexibilité financière afin de pouvoir saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent ;
- préserver sa flexibilité financière dans le but de compenser la saisonnalité des activités principalement pour les variations cycliques dans les productions hydroélectriques et éoliennes ;
- maximiser la durée des emprunts en ligne avec la durée de vie de ses actifs ou des contrats sous-jacents ;
- assurer un accès continu aux marchés des capitaux ; et
- diversifier ses sources de financement afin d'optimiser son coût en capital.

La Société gère sa structure du capital et apporte les ajustements en fonction des variations de la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de préserver la structure de son capital, la Société utilise en priorité les sources les moins coûteuses telles que les fonds générés par l'exploitation, les emprunts, des instruments hybrides tels que des débetures convertibles, l'émission d'actions et en dernier recours, la vente d'actifs. Dans la gestion de ses liquidités, la politique de la Société est d'utiliser en priorité ses liquidités disponibles pour (i) ses projets de croissance et (ii) le versement d'un dividende trimestriel. De façon générale, Boralex prévoit verser un dividende ordinaire annuel qui représentera un ratio entre 40 % et 60 % de ses flux monétaires discrétionnaires (définis comme les « flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation » avant les variations des « éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation », moins i) les distributions versées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle, ii) les ajouts d'immobilisations corporelles (le maintien de l'exploitation), et iii) les remboursements sur les emprunts non courants (les projets), iv) le capital versé lié aux obligations locatives, v) les ajustements d'éléments temporaires ou non récurrents non liés aux opérations courantes afin d'avoir un ratio comparable entre les périodes; plus vi) les frais liés à la mise en valeur et au développement (de l'état du résultat net).

La politique d'investissement des liquidités de la Société consiste à n'utiliser que des placements garantis par des institutions financières et dont la maturité est inférieure à un an. Par exemple, les acceptations bancaires garanties par une banque à charte canadienne respectent ces critères. La Société estime que ses sources de financement actuelles seront suffisantes pour maintenir ses plans et ses activités d'exploitation.

La Société assure trimestriellement et annuellement le suivi du capital en fonction de divers ratios financiers et d'indicateurs non financiers du rendement. Elle doit également respecter certains ratios en vertu de ses engagements financiers non courants. Plus précisément, la Société doit maintenir des ratios de couverture d'emprunt, du service de la dette, et des intérêts par rapport à des mesures définies dans les ententes de crédit respectives.

Aux 31 décembre 2021 et 2020, la direction juge que Boralex et ses filiales respectent l'ensemble de leurs ratios et engagements financiers.

Les objectifs de gestion du capital sont demeurés inchangés comparativement à l'exercice précédent. La Société s'appuie principalement sur le coefficient d'endettement net pour la gestion globale de son capital. Les éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles sont aussi un facteur important dans la gestion du capital, puisque la Société doit maintenir suffisamment de flexibilité pour saisir les opportunités de croissance qui pourraient se présenter. À cette fin, la Société établit des prévisions financières à long terme afin d'établir les besoins futurs de financement en relation avec ses plans stratégiques de développement des affaires.

Pour les fins du calcul, l'endettement net se définit comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 décembre 2021 | Au 31 décembre 2020 |
|---|-------------------------------|-------------------------------|
| Emprunts | 3 383 | 3 287 |
| Part à moins d'un an des emprunts | 220 | 229 |
| Frais de transactions, nets de l'amortissement cumulé | 79 | 93 |
| Moins : | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 256 | 275 |
| Encaisse affectée | 3 | 2 |
| Endettement net | 3 423 | 3 332 |

La Société définit sa capitalisation totale au marché :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Au 31 décembre 2021 | Au 31 décembre 2020 |
|---|------------------------|------------------------|
| Nombre d'actions en circulation (en milliers) | 102 619 | 102 617 |
| Cours de l'action (en \$ par action) | 34,42 | 47,24 |
| Valeur au marché des capitaux propres attribuables aux actionnaires | 3 532 | 4 848 |
| Part des actionnaires sans contrôle | 210 | 2 |
| Endettement net | 3 423 | 3 332 |
| Capitalisation totale au marché | 7 165 | 8 182 |

La Société calcule le coefficient d'endettement net au marché comme suit :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Au 31 décembre 2021 | Au 31 décembre 2020 |
|---|------------------------|------------------------|
| Endettement net | 3 423 | 3 332 |
| Capitalisation totale au marché | 7 165 | 8 182 |
| COEFFICIENT D'ENDETTEMENT NET , au marché | 48 % | 41 % |

Le coefficient d'endettement net est actuellement de 48 % et la Société désire maintenir un ratio sous les 65 %. Il est important de spécifier que la Société utilise une stratégie de financement par projets, ce qui permet de maximiser l'effet de levier pour chacun des projets à un niveau avoisinant 80 % des montants investis. Par contre, ces financements sont généralement remboursables sur la durée du contrat. Par conséquent, lorsque la Société ajoute plusieurs projets ou des projets importants, le niveau d'endettement pourrait augmenter au-delà de son objectif, mais la Société s'assurerait que dans un délai raisonnable le ratio soit revenu sous le seuil établi. En lien avec ses objectifs d'entreprise dévoilés dans le cadre de sa planification stratégique 2025, la Société vise à augmenter la proportion de financement corporatif au cours des prochaines années afin de bénéficier de certains avantages de ce type de financement. Malgré que le financement corporatif soit sujet à des termes plus courts, ce dernier est souvent assujéti à moins de restrictions, moins coûteux et ne nécessite pas de remboursement de capital avant terme.

Note 23 . Engagements et éventualités

| (en millions de dollars canadiens) | Note | Paiements | | | Total |
|-------------------------------------|------|----------------------|-------------------|-------------------------|-------|
| | | Part à moins d'un an | Part de 1 à 5 ans | Part à plus de cinq ans | |
| Contrats d'achat et de construction | a) | 161 | 13 | — | 174 |
| Contrats d'entretien | b) | 31 | 102 | 164 | 297 |
| Contreparties conditionnelles | c) | 12 | 11 | — | 23 |
| Autres | d) | 5 | 12 | 24 | 41 |
| | | 209 | 138 | 188 | 535 |

a) Contrats d'achat et de construction

La Société est engagée dans des contrats d'achats de turbines, de construction et de raccordement pour les sites en développement.

b) Contrats d'entretien

La Société a conclu des contrats d'entretien des sites éoliens et solaires d'une durée initiale entre 15 et 20 ans au Canada et aux États-Unis et entre trois et 20 ans en France. La Société est engagée à payer des montants variables selon l'atteinte de niveau de production et de niveau de disponibilité. Ces montants ne sont pas compris dans le tableau des engagements ci-dessus.

c) Contreparties conditionnelles

En fonction de l'atteinte de certaines étapes dans le développement d'un groupe d'actifs acquis, Boralex devra verser ces sommes au vendeur.

d) Autres engagements

La Société est liée par des contrats de redevances avec les Premières Nations et par des accords communautaires, venant à échéance entre 2036 et 2059. Les accords communautaires incluent des ententes pour la conservation du milieu naturel, l'usage routier et le fonds communautaire.

La Société est engagée dans des contrats de royautés et de redevances conditionnelles variables liés à l'opération de ses parcs éoliens, parcs solaires et de ses centrales hydroélectriques. Le tableau des engagements ci-dessus ne comprend pas ces montants.

Contrats de vente d'énergie

La Société s'est engagée à vendre la majorité de sa production d'électricité en vertu de contrats à long terme. La majorité de ces contrats bénéficient d'une indexation annuelle variable. Ces contrats sont établis selon les caractéristiques suivantes :

| | | Échéances |
|-----------------|------------|-------------|
| Éolien | Canada | 2029 - 2059 |
| | France | 2022 - 2042 |
| Hydroélectrique | Canada | 2023 - 2059 |
| | États-Unis | 2034 - 2035 |
| Solaire | États-Unis | 2029 - 2046 |
| | France | 2031 - 2042 |

Pour les projets sécurisés, la Société a accès à des contrats de vente d'énergie ou de compléments de rémunération d'une durée de 20 ans. Ces contrats entreront en vigueur au moment de la mise en service des installations.

Éventualités

Écllosion de la COVID-19

L'épidémie de COVID-19 a conduit les gouvernements du monde entier à adopter des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du coronavirus, incluant le confinement, la fermeture obligatoire de diverses entreprises jugées non essentielles dans les circonstances et la mise en place de restrictions au niveau du transport. Ces mesures ont occasionné des perturbations importantes à de nombreuses entreprises dans le monde.

Les restrictions et mesures gouvernementales actuelles ou futures, et leur impact sur la stabilité financière des fournisseurs et autres contreparties de la Société, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société. L'approvisionnement en équipements et pièces de rechange, l'émission de permis et autres autorisations, le lancement d'appels d'offres, la négociation et finalisation d'accords ou de contrats avec des parties prenantes ou partenaires et la construction des sites en développement pourraient être retardés ou suspendus, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les opportunités de développement, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Depuis la mise en place par les autorités de mesures restrictives pour combattre la COVID-19, Boralex a mis en oeuvre son plan de gestion de crise lequel prévoit la poursuite de ses activités, jugées essentielles dans l'ensemble des régions où elle est présente. Les employés occupant des fonctions administratives sont en télétravail depuis la mi-mars 2020 et ont continué d'appuyer les activités de la Société quant aux besoins courants et de satisfaire aux différentes exigences d'affaires et réglementaires de la Société.

La Société continue de suivre l'évolution de la COVID-19. Les restrictions et mesures gouvernementales n'ont pas eu d'incidence importante à ce jour sur ses revenus, puisque sa production a été maintenue et qu'elle est généralement sous contrat à des prix fixes et indexés, ou des compléments de rémunération fixant un prix plancher avec d'importantes sociétés d'État.

Depuis le début des restrictions gouvernementales, les mesures sanitaires évoluent de façon constante dans les régions où Boralex exploite ses actifs et développe ses projets. Suivant les politiques de déconfinement applicables, des employés de la Société ont réintégré graduellement les différents bureaux et places d'affaires de la Société lorsque des allègements le permettaient en respectant les mesures indiquées par les diverses instances de santé publique. Pour l'instant, les projets de construction en cours se poursuivent comme prévu.

France - Innovent

Le 17 mai 2021, Boralex inc. a annoncé une décision favorable du Tribunal de Commerce de Lille qui a condamné Innovent SAS (« Innovent ») et son président Monsieur Grégoire Verhaeghe à lui payer 72,7 M\$ (50,6 M€) pour non-exécution d'engagements contractuels. Le litige est né dans le contexte d'une transaction commerciale survenue entre les parties en 2012 au cours de laquelle Boralex a acquis d'Innovent les titres de parcs éoliens prêts à être construits. Dans cette même transaction, les parties avaient également signé un contrat cadre de développement en vertu duquel Innovent et Monsieur Verhaeghe s'étaient engagés à offrir de céder à Boralex certains sites éoliens en développement. Au terme d'un jugement particulièrement motivé, le Tribunal a conclu que les défendeurs n'avaient pas respecté leur obligation relative aux projets alors en développement Epléssier-Thieulloy-l'Abbaye et Buire-Le-Sec, privant ainsi Boralex de la possibilité de les acquérir au prix et aux conditions convenues. Innovent et Monsieur Verhaeghe ont été condamnés à verser à Boralex à ce titre une compensation de 72,7 M\$ (50,6 M€), cette condamnation étant assortie d'une ordonnance d'exécution provisoire. Innovent et Monsieur Verhaeghe ont interjeté appel de la décision, incluant l'ordonnance d'exécution provisoire.

En plus de faire appel de la décision, Innovent a entrepris différentes procédures judiciaires additionnelles infondées en France afin de questionner les fondements factuels sur la base desquels la décision favorable du tribunal a été obtenue, et afin d'empêcher l'exécution provisoire du jugement et donc la saisie de ses actifs. Ces procédures ont soit été rejetées par les différentes autorités ou tribunaux visés, ou demeurent en cours de traitement par ceux-ci.

Le 29 décembre 2021, Innovent a déposé formellement une réclamation de 359 M\$ (250 M€) contre Boralex auprès du Tribunal de Commerce de Paris. Cette réclamation allègue que les actions de Boralex et ses aviseurs dans le cadre des procédures judiciaires devant le Tribunal du Commerce de Lille ayant mené à la décision favorable à Boralex auraient privé Innovent d'une introduction en Bourse. Boralex est d'avis que ce recours est infondé et entend se défendre vigoureusement.

France - Moulins du Lohan

Le 16 septembre 2016, la Société a complété l'acquisition d'un portefeuille d'environ 200 MW de projets éoliens en France et en Écosse dont un projet éolien situé en Bretagne (France), le projet **Moulins du Lohan**. Les permis de construire avaient été obtenus en 2014 de l'administration du département du Morbihan (« Administration ») et la construction avait déjà débuté avant l'acquisition par la Société.

Le 14 avril 2017, des opposants au projet ont déposé une requête en référé-suspension à l'encontre du projet afin d'en faire cesser la construction en attente d'une décision des tribunaux portant sur une demande d'annulation des permis délivrés par le Préfet du Morbihan. Depuis, la construction du projet a donc été interrompue dans le cadre de ces procédures de jugement au fond. Le 7 juillet 2017, le Tribunal administratif de Rennes a prononcé l'annulation des autorisations du projet des **Moulins du Lohan** sur la base de son appréciation subjective du risque d'atteinte des intérêts protégés par le Code de l'environnement. La Société a porté cette décision en appel. La Cour administrative d'appel de Nantes a rendu une décision favorable à Boralex le 5 mars 2019. En mai 2019, ces arrêts de la Cour administrative d'appel de Nantes ont fait l'objet de recours en cassation déposés par la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France. Dans son arrêt rendu le 15 avril 2021, le Conseil d'État a pris la décision ultime et sans appel de valider l'ensemble des autorisations nécessaires au projet et initialement attaquées par l'opposition, laquelle contestait la validité de ces autorisations. Le projet est lauréat d'un appel d'offres de la commission de régulation et de l'énergie et dispose d'un complément de rémunération de 20 ans. Le projet d'une puissance de 65 MW a avancé en *Projets en construction ou prêts à construire* au *Chemin de croissance* à la suite de l'approbation par le conseil d'administration. Sa mise en service est prévue au premier semestre 2023.

Canada - Éventualités

Contenu local

En vertu des contrats de vente d'énergie conclus avec Hydro-Québec Distribution pour ses projets éoliens, les entités de projets de la Société doivent respecter certaines exigences de contenu régional quant aux coûts associés aux éoliennes du parc éolien (les « exigences de contenu régional ») et certaines exigences de contenu québécois quant aux coûts globaux du parc éolien (collectivement avec les exigences de contenu régional, les « exigences de contenu local »). Ces exigences sont applicables à tous les projets éoliens québécois ayant été construits par des entités de projets de la Société ou d'autres producteurs dans le cadre des appels d'offres conclus de 2005 à 2009. Le non-respect de ces exigences peut entraîner l'obligation de payer des pénalités en vertu de ces contrats de vente d'énergie.

En conformité avec les pratiques habituelles, dans les circonstances où le respect ou non des exigences de contenu local aux termes d'un contrat de vente d'énergie dépend principalement du respect par le manufacturier d'éoliennes, les projets québécois de Boralex avaient obtenu un engagement d'Enercon Canada inc. (« Enercon Canada ») à assumer le paiement des pénalités qui y seraient associées, le cas échéant. Les obligations d'Enercon Canada aux termes des contrats d'achat d'éoliennes font l'objet d'un cautionnement par sa société mère, Enercon GmbH. Il existe un différend entre Hydro-Québec, d'une part, et Enercon Canada et Enercon GmbH, d'autre part, notamment sur la méthodologie de calcul à appliquer pour établir le coût des éoliennes ou composantes d'éoliennes devant être utilisée pour déterminer la conformité des projets avec les exigences de contenu régional.

Le 18 avril 2019, dans le cadre de ce différend, Hydro-Québec a déposé devant la Cour supérieure du Québec une demande introductive d'instance contre Énergie Éolienne Le Plateau S.E.C. (une société en commandite exploitant le parc éolien **LP I**, dont la Société détenait indirectement 51 % des parts en circulation à l'époque et en détient 100 % depuis le 30 novembre 2020), Enercon Canada et Enercon GmbH visant la détermination de la méthodologie de calcul applicable et l'obtention de documents sous le contrôle d'Enercon Canada et Enercon GmbH. La demande vise également à condamner les défenderesses, in solidum, à payer à Hydro-Québec un montant de moins de 1 M\$, avec intérêts et indemnité additionnelle. Hydro-Québec précise que cette somme ne représente que la pénalité minimale, soit un écart d'un point de pourcentage entre les exigences de contenu régional et le contenu régional réellement atteint, et que cette somme est à parfaire, car elle considère que cet écart est plus important.

Énergie Éolienne Le Plateau S.E.C. a appelé en garantie Enercon Canada et Enercon GmbH en vertu du contrat d'achat de turbine et exige qu'Enercon Canada et Enercon GmbH assument le paiement des pénalités applicables. De plus, selon Enercon, Invenergy Wind Canada Development ULC ('Invenergy') n'aurait pas rempli ses obligations en vertu d'une entente séparée, ce qui constituait pour Enercon Canada un quiproquo quant à son engagement d'augmenter le contenu régional garanti à 51%. Dans les circonstances, Invenergy a fait une demande d'intervention volontaire en raison de cette allégation d'Enercon Canada. Afin de régler le dossier dans son entièreté, les actions seront réunies. En cas de défaut de paiement, Hydro-Québec Distribution pourrait tenter d'exercer son droit d'opérer compensation des pénalités, si applicable, à même les sommes payables à Énergie Éolienne Le Plateau S.E.C. pour l'énergie livrée par le parc éolien en question, ce qui affecterait les revenus perçus par ces parcs éoliens jusqu'à paiement complet par Enercon Canada et Enercon GmbH des pénalités. Il est à noter que les sommes qui seraient ainsi déduites par Hydro-Québec devront se limiter à un montant qui ne causerait pas un défaut de paiement en vertu de la convention de crédit du site. Sur la base de ces informations et à ce stade-ci du dossier, la Société n'est pas en mesure de déterminer l'issue éventuelle de ce litige ni d'estimer raisonnablement le montant des pénalités réclamées du fait de la nature préliminaire du dossier, mais elle est d'avis qu'il n'est pas probable qu'elle se voit imposer des pénalités importantes, le cas échéant, en vertu de ces contrats de vente d'énergie.

Canada - DM I

Le 31 mars 2016, une demande d'autorisation d'action collective contre **DM I** et Hydro-Québec a été accordée.

Les demandeurs soutiennent que le projet **DM I** : i) cause des troubles de voisinage dépassant les inconvénients normaux pendant les périodes de construction et d'exploitation, notamment de la circulation, de la poussière, de la pollution, du bruit en continu, des vibrations et des effets stroboscopiques, la présence de lumières rouges clignotantes et visibles de leur habitation, des effets négatifs sur le paysage, des ombres mouvantes et des répercussions sur la santé, ii) entraîne des effets négatifs sur la valeur de leur propriété et iii) constitue une atteinte intentionnelle de leurs droits, y compris leur droit de propriété.

Les demandeurs, au nom des membres du groupe visé par l'action collective demandent i) des dommages compensatoires pour des troubles de voisinage dépassant les inconvénients normaux allégués, subis au cours des périodes de construction et d'exploitation, ii) des dommages punitifs pour atteinte intentionnelle à leurs droits, ainsi que iii) la destruction de toutes les éoliennes déjà construites à moins de trois kilomètres d'une résidence. Quant aux réclamations découlant d'un éventuel jugement favorable aux demandeurs, elles pourraient être remboursées en tout ou en partie par les assureurs, selon leur nature, et en tenant compte des exclusions prévues à la police d'assurance. Sur la base de cette information, la Société évalue que le dénouement de cette action collective ne devrait pas avoir d'incidence significative sur la situation financière de la Société.

Note 24. Opérations entre parties liées

Les parties liées à la Société comprennent les filiales, les entreprises associées, les Coentreprises ainsi que les principaux dirigeants et actionnaires de la Société. Nonobstant l'acquisition de la totalité de la participation de 49 % de la CDPQ dans trois parcs éoliens au Québec, déjà détenus à 51 % par Boralex (note 5), les transactions suivantes ont eu lieu entre les parties liées :

| (en millions de dollars canadiens) | 2021 | 2020 |
|---|------|------|
| AUTRES REVENUS | | |
| R.S.P. Énergie inc. – Entité dont un des trois actionnaires est un administrateur de la Société | 1 | 1 |
| Coentreprises ("SDB I" et "SDB II") | 15 | 2 |
| Coentreprises ("DM I et II", "LP I") ⁽¹⁾ | — | 7 |
| Coentreprises ("LP II" et "Roncevaux") | 2 | 2 |
| REVENUS D'INTÉRÊTS | | |
| 9710612 Canada Inc. (Six Nations) – Actionnaire minoritaire d'une filiale | 2 | 2 |
| CHARGES D'INTÉRÊTS | | |
| CDPQ – Actionnaire de la Société | 17 | 17 |
| CHARGES DE LOYERS | | |
| Ivanhoé Cambridge – Filiale de la CDPQ | 1 | 1 |

⁽¹⁾ Le 30 novembre 2020, Boralex a annoncé la clôture de l'acquisition de la totalité de la participation de 49 % de la CDPQ dans trois parcs éoliens au Québec, déjà détenus à 51 % par Boralex.

Ces opérations ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale.

Les soldes de bilan constitués de transactions entre parties liées sont les suivants :

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 décembre 2021 | Au 31 décembre 2020 |
|--|------------------------|------------------------|
| COMPTES À RECEVOIR - PARTIES LIÉES | | |
| Coentreprises ("SDB I et SDB II") | 6 | 1 |
| Coentreprises et entreprises associées ("LP II" et "Roncevaux") | 1 | — |
| AVANCES À LONG TERME - PARTIES LIÉES | | |
| 9710612 Canada Inc. (Six Nations) – Actionnaire minoritaire d'une filiale | — | 29 |
| AUTRES PASSIFS - PARTIES LIÉES | | |
| Coentreprises ("Apuiat") | 18 | — |
| Ivanhoé Cambridge – Filiale de la CDPQ - Obligations locatives | — | 10 |
| CDPQ – Actionnaire principal de la Société - Contreparties conditionnelles | 4 | 4 |
| Nordex Employees Holding GmbH – Actionnaire minoritaire d'une filiale - Somme due à un actionnaire sans contrôle | 6 | 7 |
| CDPQ – Actionnaire de la Société - Emprunt | 307 | 312 |

Rémunération des dirigeants

La rémunération allouée aux principaux dirigeants et aux membres du Conseil d'administration est détaillée dans le tableau ci-dessous :

| (en millions de dollars canadiens) | 2021 | 2020 |
|-------------------------------------|------|------|
| Salaires et avantages à court terme | 3 | 3 |
| Autres avantages à long terme | 3 | 7 |
| | 6 | 10 |

Note 25. Information sectorielle

Les opérations de la Société se regroupent sous quatre secteurs distincts qui représentent les secteurs d'activité de la Société : les sites éoliens, les centrales hydroélectriques, les sites solaires et les centrales thermiques. La Société exerce ses activités dans un seul domaine isolable, soit la production d'énergie. La classification de ces secteurs d'activité est établie en fonction des structures de coûts différentes, inhérentes à ces quatre types d'activités. Les données sectorielles suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les comptes consolidés.

Les secteurs d'activité sont présentés selon les mêmes critères que ceux utilisés pour la production du rapport interne remis au principal responsable sectoriel, lequel s'occupe d'allouer les ressources et d'évaluer la performance des secteurs d'activité. Le principal responsable sectoriel est considéré comme étant le président et chef de la direction, et ce dernier évalue la performance des secteurs à partir de la production d'électricité, des produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération et du BAIIA(A).

Le BAIIA(A) représente le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement, ajusté pour exclure d'autres éléments, tels que les frais d'acquisition, les autres gains, la perte nette (gain net) sur instruments financiers et la perte (gain) de change, ces deux derniers étant regroupés sous *Autres*. Le BAIIA(A) n'a pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, il pourrait ne pas être comparable aux résultats d'autres sociétés qui utilisent une mesure de performance portant un nom similaire. Les investisseurs ne devraient pas considérer le BAIIA(A) comme une mesure remplaçant, par exemple, le résultat net ni comme un indicateur des résultats d'exploitation, qui eux sont des mesures conformes aux IFRS.

Un rapprochement entre les données conformes aux IFRS avec celles du Combiné est également présenté en vertu de laquelle les résultats de ses *Participations dans des Coentreprises et entreprises associées* (« Participations ») sont considérés en fonction des pourcentages de détention. La Direction considère que cette information constitue une donnée utile pour les investisseurs puisque c'est celle-ci qui est utilisée pour évaluer la performance de la Société. Pour plus d'informations, se référer à la section *Coentreprises et entreprises associées* sous la note 3. *Principales méthodes comptables*.

Un rapprochement du BAIIA(A) avec la mesure financière la plus comparable aux IFRS, soit le résultat d'exploitation, est présenté dans le tableau suivant.

| (en millions de dollars canadiens) | Périodes de trois mois closes le 31 décembre | | | | | |
|--|--|------------------------------|------------|------------|------------------------------|------------|
| | 2021 | | | 2020 | | |
| | Consolidé | Rapprochement ⁽¹⁾ | Combiné | Consolidé | Rapprochement ⁽¹⁾ | Combiné |
| Résultat d'exploitation | 182 | 37 | 219 | 172 | 53 | 225 |
| Amortissement | 297 | 23 | 320 | 237 | 47 | 284 |
| Dépréciation | 4 | — | 4 | 7 | — | 7 |
| Quote-part des profits des Coentreprises et entreprises associées | 9 | (9) | — | 25 | (25) | — |
| Excédent de participation sur l'Actif net de la Coentreprise SDB I | 6 | (6) | — | (6) | 6 | — |
| Variation de la juste valeur d'un dérivé inclus dans la quote-part des Coentreprises | (2) | 2 | — | — | — | — |
| Autres gains | (6) | (2) | (8) | (1) | (2) | (3) |
| BAIIA(A) | 490 | 45 | 535 | 434 | 79 | 513 |

⁽¹⁾ Inclut la contribution respective des Coentreprises et entreprises associées en fonction du pourcentage de participation de Boralex diminuée des ajustements pour renverser la comptabilisation de ces participations selon les IFRS.

Information relative aux principaux clients

Les produits sont attribués selon le pays de domiciliation du client. En 2021 et 2020, la Société comptait trois clients représentant 10 % et plus de ses produits.

Les tableaux suivants fournissent la proportion des produits consolidés relative à chacun de ces clients ainsi que les secteurs dans lesquels ils sont actifs :

| 2021 | | | 2020 | | |
|---------------------------------------|--------------------------------------|--|---------------------------------------|--------------------------------------|--|
| % des ventes attribuables à un client | Secteurs | | % des ventes attribuables à un client | Secteurs | |
| 30 | Éolien, thermique et solaire | | 49 | Éolien, thermique et solaire | |
| 24 | Éolien, hydroélectrique et thermique | | 16 | Éolien, hydroélectrique et thermique | |
| 15 | Éolien, hydroélectrique et solaire | | 19 | Éolien | |

Note 25. Information sectorielle (suite)

L'énergie produite par seulement cinq centrales hydroélectriques aux États-Unis, deux sites éoliens en France et au Canada, ce qui correspond à 1 % de la puissance installée de Boralex, est vendue aux prix du marché sans bénéficier de complément de rémunération, qui sont plus volatils. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, les produits de la vente d'énergie liés aux sites qui ne disposent pas de contrats de vente d'énergie ou de complément de rémunération sont de 8 M\$ (4 M\$ pour la période correspondante de 2020). La Société estime que l'équivalent de 343 MW (14% de la puissance installée ou 11 % de la production actuelle anticipée) verront leurs contrats arriver à échéance d'ici décembre 2025, si de nouveaux contrats ne sont pas négociés d'ici là, leur production sera alors vendue au prix du marché.

| (en millions de dollars canadiens) | 2021 | | | | 2020 | | | |
|--|--------|---------------------------------|------------|-------|--------|---------------------------------|------------|-------|
| | Canada | France et autres ⁽¹⁾ | États-Unis | Total | Canada | France et autres ⁽¹⁾ | États-Unis | Total |
| Production d'électricité (GWh)⁽²⁾ | | | | | | | | |
| Sites éoliens | 1 987 | 2 148 | — | 4 135 | 1 456 | 2 338 | — | 3 794 |
| Centrales hydroélectriques | 382 | — | 407 | 789 | 409 | — | 337 | 746 |
| Sites solaires | — | 22 | 461 | 483 | — | 21 | — | 21 |
| Centrales thermiques ⁽³⁾ | 126 | 19 | — | 145 | 135 | 31 | — | 166 |
| | 2 495 | 2 189 | 868 | 5 552 | 2 000 | 2 390 | 337 | 4 727 |
| Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération | | | | | | | | |
| Sites éoliens | 259 | 283 | — | 542 | 210 | 316 | — | 526 |
| Centrales hydroélectriques | 36 | — | 28 | 64 | 40 | — | 23 | 63 |
| Sites solaires | — | 5 | 39 | 44 | — | 5 | — | 5 |
| Centrales thermiques ⁽³⁾ | 14 | 7 | — | 21 | 14 | 11 | — | 25 |
| | 309 | 295 | 67 | 671 | 264 | 332 | 23 | 619 |
| BAIIA(A) | | | | | | | | |
| Sites éoliens | 248 | 227 | — | 475 | 210 | 254 | — | 464 |
| Centrales hydroélectriques | 27 | — | 20 | 47 | 30 | — | 15 | 45 |
| Sites solaires | — | 4 | 33 | 37 | — | 5 | (2) | 3 |
| Centrales thermiques ⁽³⁾ | 2 | 2 | — | 4 | 1 | 1 | — | 2 |
| Corporatif et éliminations | (29) | (35) | (9) | (73) | (37) | (37) | (6) | (80) |
| | 248 | 198 | 44 | 490 | 204 | 223 | 7 | 434 |
| Déboursés liés aux nouvelles immobilisations corporelles | | | | | | | | |
| Sites éoliens | 1 | 63 | — | 64 | — | 124 | — | 124 |
| Centrales hydroélectriques | 3 | — | 1 | 4 | 12 | — | — | 12 |
| Sites solaires | — | 29 | 6 | 35 | — | 1 | 2 | 3 |
| Corporatif | 1 | 2 | — | 3 | 6 | — | — | 6 |
| | 5 | 94 | 7 | 106 | 18 | 125 | 2 | 145 |

⁽¹⁾ Royaume-Uni.

⁽²⁾ Inclut les compensations à la suite des limitations de production d'électricité demandées par les clients.

⁽³⁾ Le 1^{er} mai 2021, la Société a cédé la centrale de cogénération de Blendecques, dernier actif de production à base d'énergie fossile de la Société.

| (en millions de dollars canadiens) | Au 31 décembre 2021 | | | | Au 31 décembre 2020 | | | |
|--|-------------------------------|---------------------------------|------------|-------|-------------------------------|---------------------------------|------------|-------|
| | Canada | France et autres ⁽¹⁾ | États-Unis | Total | Canada | France et autres ⁽¹⁾ | États-Unis | Total |
| Total de l'actif | | | | | | | | |
| Sites éoliens | 2 368 | 1 983 | — | 4 351 | 2 441 | 2 082 | — | 4 523 |
| Centrales hydroélectriques | 410 | — | 147 | 557 | 426 | — | 155 | 581 |
| Sites solaires | 1 | 70 | 592 | 663 | 2 | 32 | 24 | 58 |
| Centrales thermiques ⁽³⁾ | 12 | — | — | 12 | 14 | 11 | — | 25 |
| Corporatif | 84 | 50 | 34 | 168 | 39 | 64 | 24 | 127 |
| | 2 875 | 2 103 | 773 | 5 751 | 2 922 | 2 189 | 203 | 5 314 |
| Actifs non courants⁽²⁾ | | | | | | | | |
| Sites éoliens | 2 158 | 1 765 | — | 3 923 | 2 251 | 1 835 | — | 4 086 |
| Centrales hydroélectriques | 397 | — | 142 | 539 | 408 | — | 152 | 560 |
| Sites solaires | 1 | 65 | 570 | 636 | 1 | 28 | 15 | 44 |
| Centrales thermiques ⁽³⁾ | — | — | — | — | 8 | 6 | — | 14 |
| Corporatif | 52 | 18 | 16 | 86 | 28 | 20 | 16 | 64 |
| | 2 608 | 1 848 | 728 | 5 184 | 2 696 | 1 889 | 183 | 4 768 |
| Total du passif | | | | | | | | |
| Sites éoliens | 1 919 | 1 446 | — | 3 365 | 1 972 | 1 591 | — | 3 563 |
| Centrales hydroélectriques | 130 | — | 87 | 217 | 140 | — | 96 | 236 |
| Sites solaires | — | 14 | 275 | 289 | — | 3 | 4 | 7 |
| Centrales thermiques ⁽³⁾ | 5 | — | — | 5 | 5 | 3 | — | 8 |
| Corporatif | 529 | 126 | 9 | 664 | 411 | 88 | 10 | 509 |
| | 2 583 | 1 586 | 371 | 4 540 | 2 528 | 1 685 | 110 | 4 323 |

⁽¹⁾ Royaume-Uni

⁽²⁾ Exclut les *Participations dans des coentreprises et entreprises associées*.

⁽³⁾ Le 1^{er} mai 2021, la Société a cédé la centrale de cogénération de Blendecques, dernier actif de production à base d'énergie fossile de la Société.

| Rapprochement | 2021 | | | 2020 | | |
|--|------------------------------------|------------------------------|---------|-----------|------------------------------|---------|
| | Consolidé | Rapprochement ⁽¹⁾ | Combiné | Consolidé | Rapprochement ⁽¹⁾ | Combiné |
| | (en millions de dollars canadiens) | | | | | |
| | | Canada | Total | | Canada | Total |
| Production d'électricité (GWh)⁽²⁾ | 5 552 | 663 | 6 215 | 4 727 | 1 107 | 5 834 |
| Sites éoliens ⁽²⁾ | 4 135 | 663 | 4 798 | 3 794 | 1 107 | 4 901 |
| Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération | 671 | 72 | 743 | 619 | 119 | 738 |
| Sites éoliens | 542 | 72 | 614 | 526 | 119 | 645 |
| BAIIA(A) | 490 | 45 | 535 | 434 | 79 | 513 |
| Sites éoliens | 475 | 42 | 517 | 464 | 77 | 541 |
| Nouvelles immobilisations corporelles | 106 | 1 | 107 | 145 | — | 145 |
| Sites éoliens | 64 | 1 | 65 | 124 | — | 124 |

⁽¹⁾ Inclut la contribution respective des Coentreprises et entreprises associées en fonction du pourcentage de participation de Boralex diminuée des ajustements pour renverser la comptabilisation de ces participations selon les IFRS.

⁽²⁾ Inclut les compensations à la suite des limitations de production d'électricité demandées par les clients.

Note 26. Événement subséquent

En février 2022, Boralex Inc. a annoncé une entente visant la vente de la centrale de Senneterre d'une puissance installée de 34,5 MW, qui constitue le dernier actif de production d'énergie à base de biomasse de son portefeuille. La centrale détient un contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec, en vigueur jusqu'en janvier 2027, et la vente sera effective à la satisfaction des conditions de clôtures habituelles, y compris la réception du consentement d'Hydro-Québec. Les actifs de cette centrale ont été classés à court terme dans les *Autres actifs courants*.

Faits saillants financiers et boursiers

Pour les exercices terminés les 31 décembre

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) | Consolidé | | | Combiné ¹ | | |
|---|------------|------------|------------|----------------------|------------|------------|
| | 2021 | 2020 | 2019 | 2021 | 2020 | 2019 |
| RÉSULTATS | | | | | | |
| Production d'électricité (GWh) | 5 552 | 4 727 | 4 371 | 6 215 | 5 834 | 5 544 |
| Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération | | | | | | |
| Sites éoliens | 542 | 526 | 471 | 614 | 645 | 594 |
| Centrales hydroélectriques | 64 | 63 | 60 | 64 | 63 | 60 |
| Centrales thermiques | 21 | 25 | 28 | 21 | 25 | 28 |
| Sites solaires | 44 | 5 | 5 | 44 | 5 | 5 |
| Total | 671 | 619 | 564 | 743 | 738 | 687 |
| BAlIA(A)² | | | | | | |
| Sites éoliens | 475 | 464 | 412 | 517 | 541 | 499 |
| Centrales hydroélectriques | 47 | 45 | 44 | 47 | 45 | 44 |
| Centrales thermiques | 4 | 2 | 7 | 4 | 2 | 7 |
| Sites solaires | 37 | 3 | 4 | 37 | 3 | 4 |
| Corporatif et éliminations | (73) | (80) | (65) | (70) | (78) | (62) |
| Total | 490 | 434 | 402 | 535 | 513 | 492 |
| Résultats d'exploitation | 182 | 172 | 90 | 219 | 225 | 142 |
| Résultat net (perte nette) | 26 | 61 | (43) | 30 | 56 | (43) |
| Résultat net (perte nette) attribuable aux actionnaires de Boralex par action | 0,16 | 0,55 | (0,43) | 0,21 | 0,51 | (0,43) |
| FLUX DE TRÉSORERIE | | | | | | |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation | 345 | 362 | 294 | 364 | 399 | 303 |
| Marge brute d'autofinancement ¹ | 363 | 338 | 310 | | | |
| Flux de trésorerie discrétionnaires ¹ | 132 | 146 | 120 | | | |
| Acquisition d'entreprises, nette de la trésorerie acquise | 274 | 98 | - | | | |
| Augmentation de la participation dans Coentreprises et entreprises associées | 6 | - | 5 | | | |
| Nouvelles immobilisations corporelles | 106 | 145 | 159 | 107 | 145 | 161 |
| Produits de la cession d'actifs | 3 | - | 13 | | | |
| Aquisition de contrats de vente d'énergie | 12 | 11 | 18 | | | |
| SITUATION FINANCIÈRE | | | | | | |
| Total de l'actif | 5 751 | 5 314 | 4 557 | 6 162 | 5 753 | 5 246 |
| Emprunts - Solde du capital | 3 682 | 3 609 | 3 149 | 4 030 | 3 976 | 3 757 |
| DONNÉES RELATIVES AUX ACTIONS DE CATÉGORIE A (en date du 31 décembre) | | | | | | |
| Cours boursier | 34,42 \$ | 47,24 \$ | 24,46 \$ | 34,42 \$ | 47,24 \$ | 24,46 \$ |
| Rendement boursier | (27 %) | 93 % | 45 % | (27 %) | 93 % | 45 % |
| Capitalisation boursière (en milliards de \$) | 3,5 | 4,8 | 2,4 | 3,5 | 4,8 | 2,4 |
| Nombre d'actions en circulation (en milliers) | 102 619 | 102 617 | 96 464 | 102 619 | 102 617 | 96 464 |
| Nombre moyen d'actions en circulation (en milliers) | 102 619 | 98 548 | 90 605 | 102 619 | 98 548 | 90 605 |
| Dividendes par action | 0,66 \$ | 0,66 \$ | 0,60 \$ | 0,66 \$ | 0,66 \$ | 0,60 \$ |
| Rendement en dividendes | 1,4 % | 2,7 % | 3,9 % | 1,4 % | 2,7 % | 3,9 % |
| Ratio de réinvestissement ⁴ | 48 % | 55 % | 50 % | | | |
| Rendement total | (26 %) | 96 % | 49 % | (26 %) | 96 % | 49 % |
| RATIOS CLÉS | | | | | | |
| Coefficient d'endettement net, au marché ³ | 48 % | 41 % | 56 % | 50 % | 43 % | 60 % |

¹ Le Combiné, la Marge brute d'autofinancement et les Flux de trésorerie discrétionnaires sont des mesures financières non conformes aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ces mesures peuvent ne pas être comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport de gestion.

² Le BAlIA(A) est un total des mesures sectorielles. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport de gestion.

³ Le Coefficient d'endettement net est une mesure de gestion du capital. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du rapport de gestion.

⁴ Ratio de réinvestissement est un ratio non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée selon les normes IFRS. Par conséquent, ce ratio peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures financières non conformes aux normes IFRS et autres mesures financières* du présent rapport.

Renseignements généraux

SIÈGE SOCIAL

Borex inc.
36, rue Lajeunesse
Kingsey Falls (Québec)
Canada JOA 1B0
Téléphone : 819-363-6363
Télécopieur : 819-363-6399
communications@boralex.com

SITE INTERNET ET MÉDIAS SOCIAUX

www.boralex.com



@BorexInc
@boralexfr

BUREAUX D'AFFAIRES

CANADA

900, boulevard de Maisonneuve Ouest
24^e étage
Montréal (Québec)
Canada H3A 0A8
Téléphone : 514-284-9890
Télécopieur : 514-284-9895

174, rue Mill, bureau 201
Milton (Ontario)
Canada L9T 1S2
Téléphone :
819-363-6430 | 1-844-363-6430

ÉTATS-UNIS

39 Hudson Falls Rd
South Glens Falls NY 12803
United States

Téléphone : 518-747-0930
Télécopieur : 518-747-2409

FRANCE

12, rue Vignon
75009 **Paris**
France
Téléphone : 33 (0)4 78 92 68 70

8, rue Anatole France
59000 **Lille**
France
Téléphone : 33 (0)3 28 36 54 95

18, rue de la République
13001 **Marseille**
France
Téléphone : 33 (0)4 78 92 68 70

71, rue Jean Jaurès
62575 **Blendecques**
France
Téléphone : 33 (0)3 21 88 07 27

Sky 56 - CS 43858
18, Rue du Général Mouton Duvernet
69487 **Lyon**
France
Téléphone : 33 (0)4 78 92 68 70

49 cours Xavier Arnozan
33 000 **Bordeaux**
France
Téléphone : 33 (0)4 78 92 68 70

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC :

Affaires publiques et corporatives

Borex inc.
Téléphone : 514 284-9890
Télécopieur : 514 284-9895
communications@boralex.com

Des exemplaires supplémentaires des documents suivants et d'autres renseignements peuvent être obtenus à l'adresse ci-dessus ou téléchargés directement des sites Internet de Borex ou de SEDAR :

- » Rapport annuel
- » Rapports intermédiaires
- » Notice annuelle
- » Circulaire de sollicitation de procurations

To obtain an English copy of the Annual Report, please contact the Public and Corporate Affairs Team.

AGENT DE TRANSFERT ET AGENT COMPTABLE DES REGISTRES

Services aux investisseurs Computershare inc.

1500, boulevard Robert-Bourassa, 7^e étage
Montréal (Québec)
Canada H3A 3S8
Téléphone : 514 982-7555 | 1 800 564-6253
www.centredesinvestisseurs.com/service

RENSEIGNEMENTS AUX ACTIONNAIRES

Assemblée annuelle

Assemblée virtuelle au moyen d'une webdiffusion audio en direct à l'adresse <https://meetnow.global/MZUC2TP>, le 11 mai 2022 à 11h. Les actionnaires ne pourront pas assister à l'assemblée en personne. Les renseignements pour participer à cette webdiffusion et pour y voter se trouvent dans la circulaire de sollicitation de procurations.

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Stéphane Milot
Directeur principal, relations aux investisseurs
514 213-1045
stephane.milot@boralex.com

BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



boralex.com



@BoralexInc
@boralexfr



Rédaction : Sarah Marchand

La couverture de ce document est imprimée sur du Rolland Opaque lisse, 160M couverture, un papier contenant un minimum de 30 % de fibres postconsommation. Le corps du document est imprimé sur du Rolland Enviro 100 Satin, 140M texte, un papier fait de fibres 100 % postconsommation et selon un procédé sans chlore. Ces deux papiers sont certifiés FSC® et ÉcoLogo, en plus d'être fabriqués à partir de biogaz.

Imprimé au Canada